

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☒ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée at/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
La titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☒ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- ☐ Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Institut a microfilmé la meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☒ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées at/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Continuous pagination/
Pagination continue
- ☒ Includes index(as)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
La titre de l'en-tête provient:
- ☐ Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- ☐ Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- ☐ Masthead/
Généralique (périodiques) de la livraison

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

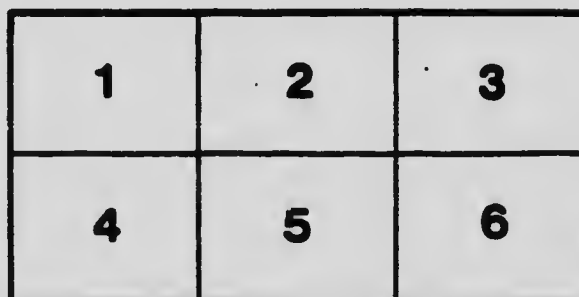
Library of the National
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

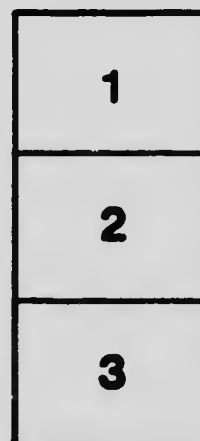
La bibliothèque des Archives
nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

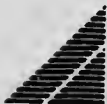
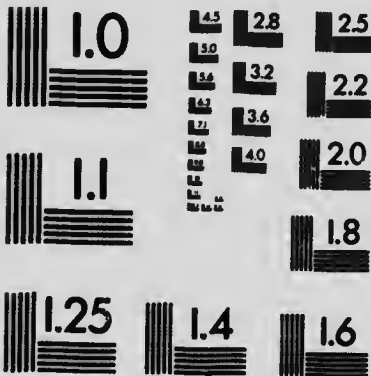
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



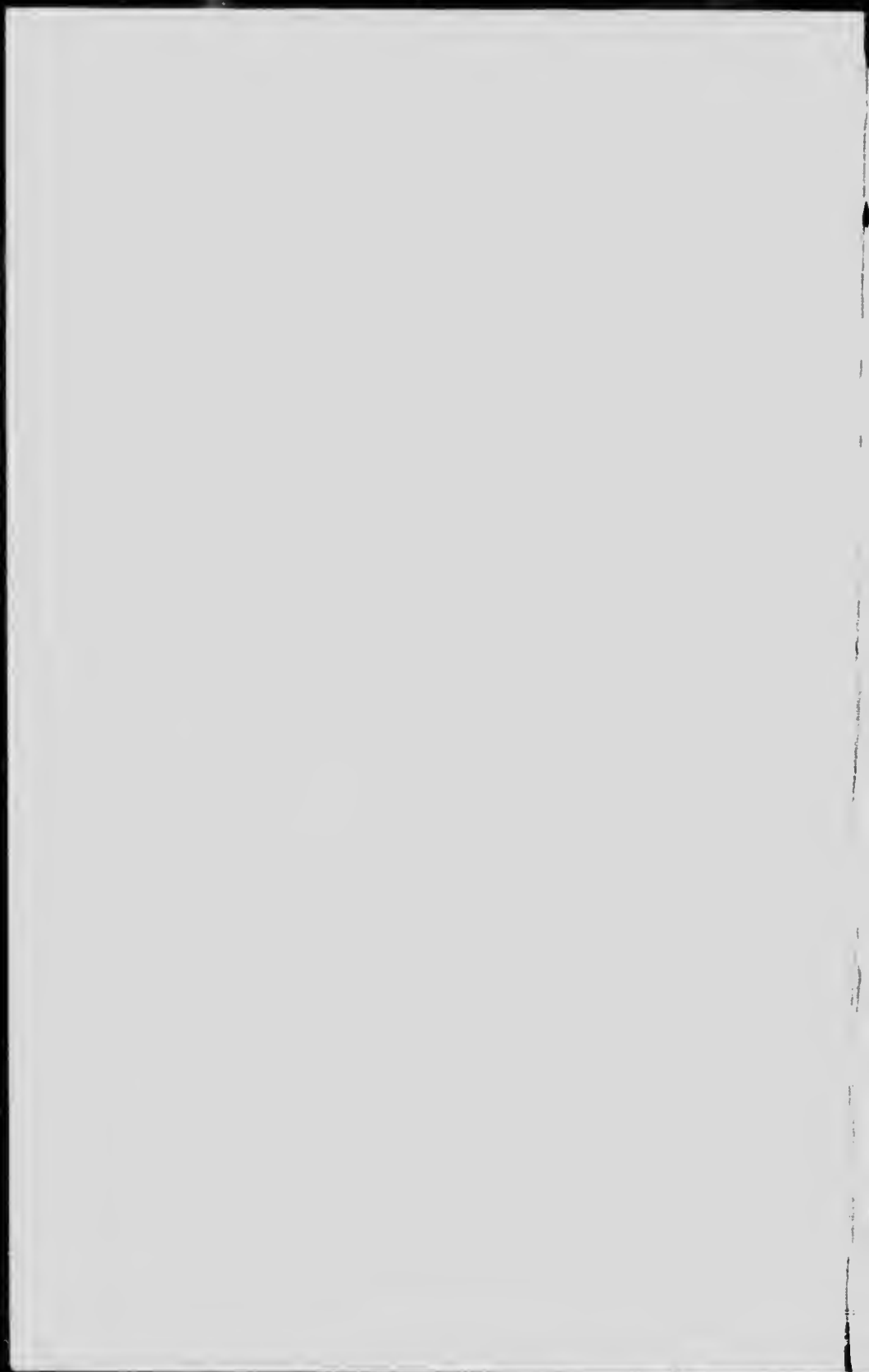
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



LE GOUVERNEMENT

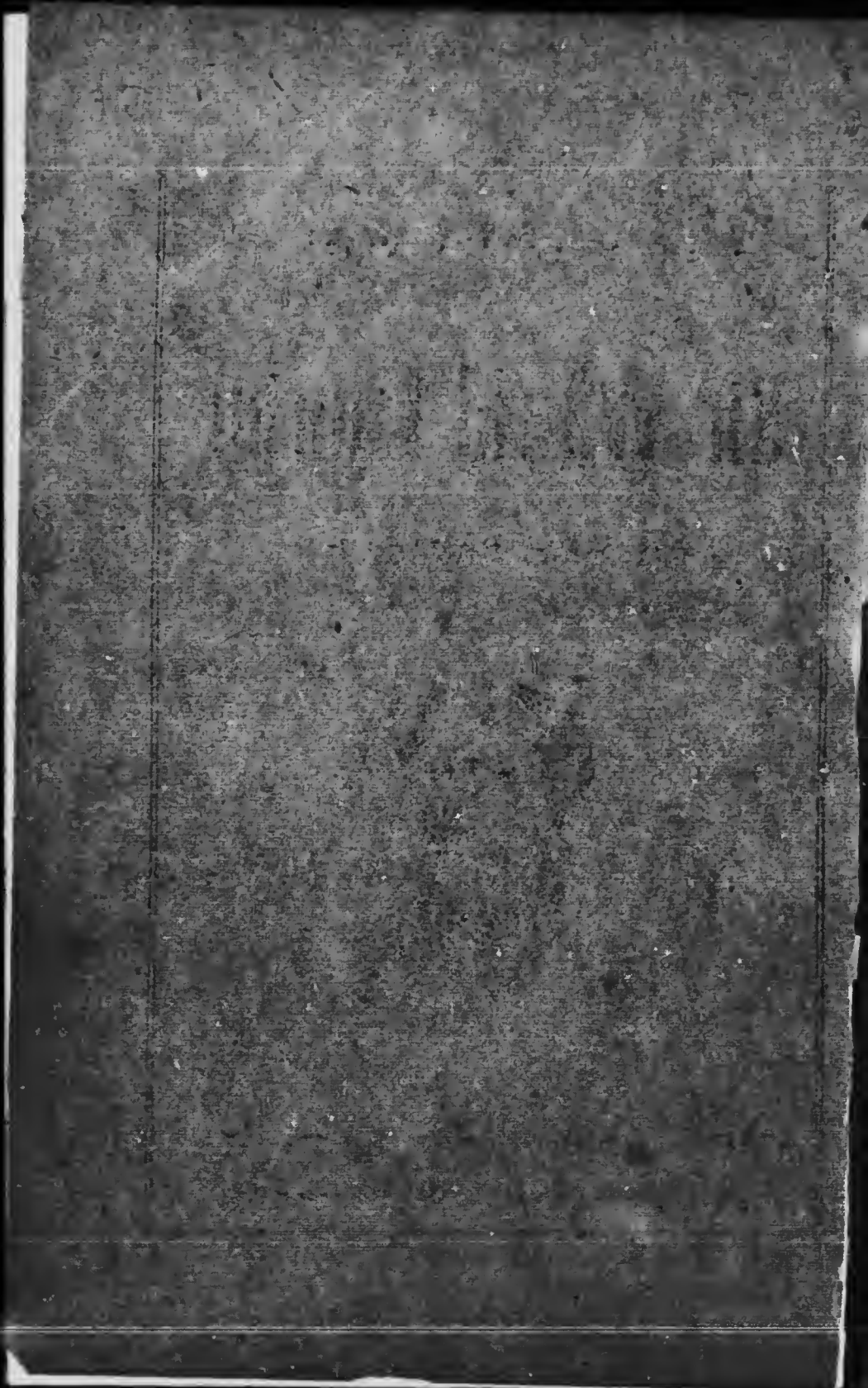
.. DE ..

Sir Wilfrid Laurier
et ses œuvres.



**Huit années de progrès, de
prospérité et de bonheur.**

1904



Le Gouvernement

-- DE --

SIR WILFRID LAURIER

et ses œuvres.

Huit années de progrès, de
prospérité et de
bonheur.

0 300559

Notre Chef

Aux fêtes du jubilé de la reine Victoria en 1897, tous les premiers ministres et quelques-uns de leurs collègues des Colonies anglaises se trouvaient réunis à Londres pour discuter avec M. Chamberlain les questions se rattachant aux intérêts généraux de l'empire britannique. Parmi ces hommes distingués, l'un d'eux se faisait remarquer entre tous, tellement il les dominait par sa supériorité intellectuelle et l'éclat de son éloquence. Avons-nous besoin de dire que l'homme qui accaparait ainsi l'attention, c'était notre éminent compatriote Sir Wilfrid Laurier.

Il fut le héros du jour en Angleterre et dans toutes les réunions où il eut l'honneur de figurer à côté des sommités de l'aristocratie, du commerce et du monde politique. Il n'y eut qu'une voix pour saluer le *Colonial* qui se montrait l'égal, sinon le supérieur, des grands personnages de l'Angleterre. Plusieurs de nos ministres ont fait jadis leur marque à Londres, comme Sir John A. MacDonald et Cartier, mais nul d'entre eux n'est sorti de l'épreuve que constitue pour un Canadien la représentation temporaire du Canada en Angleterre, avec autant de prestige que Sir Wilfrid Laurier.

Il faut que l'humble jeune homme parti de St-Lin, il y a quarante ans, soit doué de talent et de qualités bien extraordinaires pour qu'il ait franchi seul, sans l'appui de famille puissante, toutes les étapes qui séparent cette modeste paroisse des splendeurs des palais de Windsor et de Westminster.

Il a produit la même heureuse impression en France dans les cercles politiques où l'on a reconnu en M. Laurier une intelligence supérieure. Dans la visite qu'il fit à l'Exposition de Lille en 1902, il fut acclamé comme un souverain, tellement la foule vibrant sous sa parole, subissant le charme magnétique de son éloquence, se sentait sous l'influence d'une grande personnalité.

Il fallait toute l'habileté, tous les talents dont il était doué, pour sortir, avec honneur à son crédit et avantage pour le pays, des nombreuses et difficiles questions qu'il a eu à régler depuis que le peuple du Canada a remis entre ses mains la direction de ses destinées.

A son arrivée au pouvoir, l'affaire des écoles du Manitoba se montrait grosse d'orages menaçants pour la tranquillité du Canada. Sa diplomatie sut calmer les colères qui rangeaient en bataille, catholiques contre protestants, Anglais contre Français.

Le Commerce et tout le pays demandaient une révision du tarif. Avec le sens pratique d'un négociant il mit sur des bases équitables la politique économique du Canada sans compromettre les intérêts industriels, tout en rendant justice au consommateur.

Puis vint la guerre du Transvaal qui mit sa diplomatie à une terrible épreuve. Rarement premier ministre canadien se vit en face d'une question hérissée de plus de difficultés. D'un côté le gouvernement anglais voulait nous entraîner dans une participation extraordinaire, dangereuse pour notre avenir, à la guerre Sud Africaine, de l'autre, une partie du pays se montrait réfractaire à tout mouvement militaire de notre part, tandis que l'autre, sous l'impulsion d'un enthousiasme momentané, était prête à se jeter à corps perdu dans une folle équipée.

Sir Wilfrid Laurier, sans s'occuper de ces pressions contraires, traça la ligne de conduite à suivre et lorsque la paix revint dans l'empire, tout le monde reconnut la sagesse de notre premier ministre.

Il n'eut pas moins de mérite à mettre l'impérialisme à la raison et dans cette circonstance, il donna la mesure de son énergie. Ce n'est pas une mince entreprise que de résister à l'indomptable insistance de M. Chamberlain qui, au tempérament impérieux de Bismarck, allie la souplesse et les manières insinuantes de Cavour. La difficulté de sa position s'aggravait de sa qualité de Canadien-français. En effet, on pouvait l'accuser à Londres et même au Canada de manquer de zèle pour les intérêts britanniques à raison de ses prétendues antipathies de race. Mais ses arguments, inspirés par la haute raison d'Etat et les intérêts du Canada qu'il ne séparait point de ceux de l'empire, surent anéantir toutes les préventions et ranger même ses adversaires à son avis.

Sir Wilfrid jouit au plus haut degré de l'estime et du respect de toutes les classes au Canada. Les conservateurs même, qui ne sont pas d'accord avec lui en politique, reconnaissent en lui un noble représentant du peuple canadien, qui a su attirer l'attention et jeter du lustre sur le Canada, soit à l'étranger, soit aux fêtes du jubilé ou au couronnement du Roi Edouard, soit chez nous, dans le parlement canadien. Les habitants de langue anglaise du Canada reconnaissent en Sir Wilfrid Laurier un canadien type, sur lequel ils sentent et savent qu'ils peuvent toujours

compter pour représenter dignement le Dominion. Ils en sont justement fiers. Les Canadiens-Français, eux, sont doublement fiers de voir en lui un Canadien patriote et un Canadien dans les veines duquel coule un sang français. A ce propos, lisons ce que disait "La Presse", de Montréal, un journal indépendant, qui s'exprimait comme suit, à l'époque du retour du Premier Ministre au pays vers le 27 août 1897 :

" Il est assez difficile de concevoir que Sir Wilfrid Laurier puisse
" jamais surpasser la série de triomphes qui l'ont fait, pour le moment,
" l'homme le plus en vue, non plus du Canada, non plus de l'Amérique,
" mais de l'Europe entière. Il y a, quelquefois, des réalités plus étranges
" que les romans les plus fantastiques. M. Laurier a eu, complète,
" brillante, indiscutable, une de ces étonnantes pages de la vie. Nous
" ne nions pas qu'il fut né grand ; mais peu d'hommes ont eu sa chance
" de voir la grandeur se développer, s'épanouir, dans d'aussi splendides
" proportions. Aussi, c'est sans arrière pensée, sans idée de flagornerie,
" que *La Presse* lui présente ses hommages sincères et vrais. Le Cana-
" dien qui a pu monter sur un tel piedestal mérite la reconnaissance de
" tous les siens. Il sera toujours assez temps, demain ou après-demain,
" de recommencer cette éternelle bataille de la politique discordante qui
" met aux prises des esprits également convaincus, sans doute, mais
" différemment impressionnés.

" Wilfrid Laurier portait son avenir dans sa figure et pour tous ceux
" qui l'ont connu, ses succès n'ont jamais été une surprise. Il n'y a pas
" un seul de ses professeurs, un seul de ses condisciples au collège de
" l'Assomption, son *Alma Mater*, qui ne sût parfaitement d'avance quel
" rôle l'attendait. Siméon Morin et Papin tenaient encore, dans ces
" temps déjà reculés, l'opinion publique sous l'empire de leur éloquence
" électrisante. Les imaginations étaient vivement allumées, les enthousiasmes déchaînés, tous les ressorts de l'émotion populaire tendus.
" Rien d'étonnant que les condisciples de Laurier fussent plus portés
" que d'autres à faire, dès lors, un rapprochement prophétique entre ces
" deux produits prodigieux de leur collège et celui qui s'annonçait
" comme leur successeur indéniable.

" Wilfrid Laurier, à seize ans, exerçait une véritable domination
" dans les murs de cette institution, qui, pourtant, ne partageait aucune
" de ses idées politiques. Feu l'honorable Louis Archambault était
" aussi de l'Assomption. Il avait pour lui l'énorme prestige d'avoir
" défait Papin dans les élections politiques ; il était l'un des chefs in-
" contestables du parti conservateur. Rien donc d'étonnant que la
" grande majorité des professeurs, comme des élèves, suivit leur popu-
" laire député dans la manifestation de leurs sympathies. Mais, no-

“ nobsant ce violent courant qui s'élève dans une institution classique
“ comme dans l'arène réelle de la politique militante, Wilfrid Laurier
“ tenait toujours le haut du pavé dans les discussions qui s'y élevaient.
“ Sa parole convaincue, claire, éloquente, imposait le respect et commandait le silence même aux plus passionnés. Bien plus, malgré des
“ dissentiments si prononcés, malgré ces heurtements qui affectaient la
“ grande majorité, il était l'élève le plus populaire, le plus entouré, le
“ plus dirigeant. Ce n'était pourtant pas par son entrain et des débats
“ à l'emporte-pièce, car il prenait rarement part aux jeux du collège. Il
“ était alors comme aujourd'hui, calme, digne, réservé, presque timide ;
“ mais heureux ceux qui faisaient cercle autour de lui pour savourer le
“ charme de sa parole si musicale, si vibrante, si empoignante ; de sa
“ conversation toujours relevée, instructive, pénétrante. Il y a chez lui
“ un jeu de physionomie qu'on chercherait vainement à définir. Lorsqu'une riposte s'élabore dans son cerveau, la figure subit une transformation complète. Qu'est-ce que c'est, nous ne saurions le dire ;
“ peut-être comme un éclair dans l'œil qui s'allume, comme un rayonnement de la pensée qui se matérialise et s'incruste dans les traits. Tous
“ jours est-il qu'on ne voit plus en lui ni Laurier, ni l'homme poursuivi
“ par son animalité, mais un ensemble de reflets, d'étincellements, d'intellectualité qui lui donnent une beauté ravissante et touchante. Tout
“ s'harmonise en lui, la haute et droite stature, l'élégance du maintien
“ et des formes, le front du penseur et la bouche du causeur. Sir Wilfrid
“ Laurier possède un don livré à bien peu d'orateurs : celui de pouvoir
“ fixer dans sa mémoire fidèle un discours écrit. Sans doute qu'il n'a
“ guère besoin de confier au papier ses discours de tous les jours ; car il
“ a l'improvisation facile, la répartie toujours prête, et la phrase construite
“ d'un stamment élégante, littéraire et correcte. Mais on comprend l'immense
“ avantage qu'il y a de pouvoir ajouter à ce précieux talent le fruit de la réflexion, de l'étude, de la méditation, le travail du ciseau,
“ leur, de l'artiste, du poète, du savant ; car rien ne peut arriver parfait
“ à l'esprit de l'homme.

“ Il y a des discours de Laurier que la littérature européenne pourrait
“ facilement incorporer dans ses chefs-d'œuvre classiques. Du reste, c'est dans ces chefs-d'œuvre que l'éminent orateur s'est formé.
“ Ses passe-temps du collège, c'était la lecture de Bossuet ou des “ Orateurs ” de Timon. Il savait Berryer par cœur. O'Connell avait
“ pour lui des charmes indescriptibles.

“ Sir Wilfrid Laurier a toujours su où il allait, et il s'est préparé de
“ longue main par un entraînement soigné, consciencieux, au grand
“ rôle qu'il joue aujourd'hui. Voilà pourquoi sa carrière n'aura pas de

“ défaillance. Il a gravi la montagne tranquillement et sans efforts,
“ par le chemin le plus ouvert et le plus naturel. Il est arrivé reposé,
“ vaillant, frais dans ses nerfs et dans son cerveau, sachant où il va, ce
“ qu’il lui reste à faire et de quelle manière il doit le faire.

“ Comme chez tous les hommes d’Etat, l’évolution s’est fait sentir
“ en lui. Le sentiment de la responsabilité affecte bien des aspirations.
“ La fougue libérale convient bien à la jeunesse ; mais à l’âge mûr, il y
“ a des apaisements de conservatisme qui s’imposent. Il n’y a pas eu
“ un homme d’Etat anglais, à partir de Pitt et de Fox, et en passant
“ par Lord John Russell, Disraeli, Gladstone, Chamberlain, qui n’ait
“ pas eu à contredire les commencements de sa carrière. Laurier qui
“ était l’ardent, l’indomptable ami de Papineau, a pu devenir égale-
“ ment l’admirateur de Cartier. L’homme qui a commencé à connaître
“ l’Angleterre par les dénonciations d’O’Connell, de Corbett et des
“ anciens auteurs français, peut, néanmoins, par un raisonnement assez
“ facile, arriver aux conclusions de la confédération impériale. Le
“ libre-échangiste est forcé d’admettre que les capitaux du pays sont
“ trop liés à une barrière fiscale pour que nous cessions de maintenir la
“ protection.

“ Il n’y a dans cela ni reculade, ni contradictions. C’est au con-
“ traire, la sagesse de l’âge qui s’impose, la maturité du jugement qui
“ complète l’homme d’Etat sérieux.

“ Ce travail d’évolution est commencé depuis longtemps dans
“ l’esprit de Sir Wilfrid Laurier. Dès 1877, il annonçait quelles espé-
“ rances il plaçait dans la protection du pavillon anglais. Nous ne
“ pouvons résister au plaisir de citer une de ses pages les plus éloquentes,
“ dans un discours sur le libéralisme politique, prononcé en 1877, à
“ Québec. Voici ce qu’il disait :

“ Il y a maintenant quarante ans, le pays se trouvait sous le coup
“ d’une émotion fiévreuse, en proie à une agitation qui, quelques mois
“ plus tard, éclatait en insurrection. La Couronne Britannique ne fut
“ maintenue dans le pays que par la force de la poudre et du canon.
“ Et, cependant, que demandaient nos devanciers ? Ils ne demandaient
“ rien autre chose que les institutions que nous avons maintenant ; ces
“ institutions nous ont été octroyées ; on les a appliquées loyalement ;
“ et voyez la conséquence : le drapeau britannique flotte sur la vieille
“ citadelle de Québec, il flotte ce soir au-dessus de nos têtes, et il ne
“ se trouve pas dans le pays un seul soldat anglais pour le défendre ; sa
“ seule sauvegarde, c’est la reconnaissance que nous lui devons pour la
“ liberté et la sécurité que nous avons trouvées sous son ombre.

“ Quel est le Canadien qui, comparant son pays aux pays même le plus libres, ne se sentirait pas fier des institutions qui le protègent ?
“ Quel est le Canadien qui, parcourant les rues de cette vieille cité, apercevant le monument élevé, à deux pas d'ici, à la mémoire des deux braves morts sur le même champ de bataille, en se disputant l'empire de l'Amérique, ne se sentirait fier de son pays ?

“ Dans quelle autre contrée sous le soleil, trouverez-vous un monument semblable, élevé à la mémoire du vaincu aussi bien que du vainqueur ? Dans quel autre pays sous le soleil, trouverez-vous le nom du vaincu et du vainqueur honoré au même degré, occupant la même place dans le respect de la population ?

“ Messieurs, lorsque dans cette bataille fatidique que rappelle ce monument de Wolfe et de Montcalm, la mitraille semait la mort dans les rangs de l'armée française ; lorsque les vieux héros, que la victoire avait si longtemps suivis, virent enfin la victoire leur échapper ; lorsque, couchés sur le sol, sentant leur vie s'épuiser avec leur sang, ils virent comme conséquence de leur défaite, Québec aux mains de l'ennemi et le pays à jamais perdu pour la France, — sans doute leur pensée suprême dut se retourner vers leurs enfants, vers ceux qu'ils laissaient sans protection et sans défense ; sans doute ils les virent persécutés, asservis, humiliés ; et alors, il est naturel de le croire, leur dernier soupir dut s'exhaler dans un cri de désespoir. Mais si, d'un autre côté, le ciel voulut que le voile de l'avenir se déchirât devant leurs yeux mourants ; si le ciel voulut que leur regard, avant de s'éteindre pour jamais, pénétrât dans l'inconnu ; s'ils purent voir leurs enfants libres et heureux, marchant le front haut dans toutes les sphères de la société ; s'ils purent voir dans la vieille cathédrale le banc d'honneur des gouverneurs français occupé par un gouverneur français, s'ils purent voir les flèches des églises catholiques s'élançant de toutes les vallées, depuis les côtes de Gaspé jusqu'aux plaines de la Rivière Rouge ; s'ils purent voir ce vieux drapeau, qui nous rappelle la plus belle de leurs victoires, promené triomphalement, comme une relique sacrée, dans toutes nos cérémonies publiques ; s'ils purent enfin voir nos libres institutions, n'est-il pas permis de croire aussi que leur dernier soupir dut s'exhaler dans un murmure de reconnaissance pour le ciel, et qu'ils moururent consolés ? ”

“ Il est absolument illogique, oiseux et inutile d'aller fouiller dans les écrits du jeune Laurier pour ridiculiser les actes du premier ministre de 1897. Nous trouvons, au contraire que le courage déployé par le premier ministre d'aujourd'hui est pour les conservateurs une grave et profonde garantie que le pays est confié à des mains

“ sérieuses, et, que bien qu'il ne leur soit pas défendu d'aspirer eux-mêmes à la direction des affaires, ils n'ont, au moins, aucune raison de craindre le triomphe du radicalisme et des idées extrêmes.

“ Voilà pourquoi, nous pouvons, sans remords, sans apparence de défaillance, souhaiter une cordiale bienvenue à un grand Canadien-français, qui a su mettre notre pays en évidence et le faire apprécier.

“ L'histoire biographique de Sir Wilfrid Laurier est bien connue ; nous en répèterons cependant les principales données. Il est né à Saint-Lin, le 20 novembre 1841. A la fin de ses études classiques, il fit son droit à Montréal, et en 1864, il devenait l'associé de Médéric Lanctôt. En 1866, il allait s'établir à Arthabaska. Il collabora activement à *L'Union Nationale*, au *Défricheur*, puis à *L'Electeur*. En 1871, il se faisait élire pour l'Assemblée Législative de Québec, et en 1874, il franchit l'enceinte de la Chambre des Communes. Nommé ministre du Revenu de l'Intérieur, en 1877, dans le gouvernement McKenzie, lors de la sortie de l'honorable M. Cauchon, il fut battu par 21 voix dans le comté d'Arthabaska, mais élu quelques jours après dans Québec-Est, qu'il a toujours représenté depuis.

“ Dans le commerce ordinaire de la vie, dans ses relations sociales, Sir Wilfrid Laurier est l'amabilité même. Il est invariablement de bonne humeur et tous ses rapports sont imprégnés de la plus grande douceur. Rien de surprenant qu'en Angleterre comme en France, on se soit épris de lui, car sa conversation n'est jamais dépourvue d'une exquise pointe de plaisanterie, qu'il manie avec un art infini.”

Reconnaissant les nécessités du Canada et les gigantesques possibilités de son avenir, le gouvernement canadien sait donner au développement du pays les facilités qui lui sont nécessaires et Sir Wilfrid Laurier et son gouvernement ont passé un contrat pour la construction d'un chemin de fer national à travers le continent. Ce chemin de fer a pour objet de mettre fin à l'engorgement du trafic des marchandises qui, chaque année, cause tant de pertes aux cultivateurs de l'Ouest et aux manufacturiers de l'Est. Il a pour objet d'ouvrir de vastes régions nouvelles, et d'amples domaines d'une grande fertilité pour les millions de Canadiens d'aujourd'hui et de demain et pour les millions d'immigrants qui affluent vers le Canada. Il a pour objet de garder le commerce du Canada pour les Canadiens et de rendre le Canada indépendant des Etats-Unis. Il a pour objet, en un mot, d'aider à mettre le Canada dans la situation à laquelle ses vastes ressources et l'énergie de son peuple lui donnent droit d'aspirer parmi les nations du monde. Ce chemin de fer sera le suprême triomphe de la carrière de Sir Wilfrid Laurier.

Voilà en raccourci l'œuvre de l'homme éminent qui sollicite de nouveau les suffrages des électeurs du Canada. Liés à lui par la reconnaissance, ils iront au scrutin avec la détermination de lui confier encore la direction de leurs affaires, en se souvenant que le Canada, qui jouit aujourd'hui d'une prospérité supérieure à celle de tous les pays du monde, marchant jadis au pas dans la voie du progrès, s'y avance aujourd'hui par bonds, comme nous le démontrons dans les pages qui suivent.



UNE POLITIQUE DE PROGRÈS

**Le dossier du Gouvernement Libéral
Les mensonges Conservateurs dévoilés.**

Les huit dernières années, sous le régime libéral ont été des années de progrès et de prospérité sans exemple.

Jamais les cultivateurs n'ont joui d'autant d'aisance, de bonheur et de bien-être ;

Jamais les industriels n'ont été aussi affairés ;

Jamais les ouvriers n'ont été aussi recherchés ;

Jamais les salaires n'ont été plus élevés ;

Jamais le Canada n'a pris autant d'importance aux yeux de l'univers.

Pendant les huit dernières années nos progrès ont été plus considérables que pendant les dix-huit années précédentes.

CENT RAISONS

Les pages suivantes contiennent l'énumération de quelques-unes des mesures que le gouvernement Laurier a adoptées afin de favoriser la prospérité du Canada—mesures qui vous convaincront que le gouvernement libéral mérite votre appui.

LE TARIF

Le gouvernement libéral a révisé, réformé et abaissé le tarif.

En 1896 la moyenne des droits payés sur toutes les importations s'est élevée à \$18.28 par \$100.00 valant de marchandises, tandis que l'année dernière elle n'a été que de \$15.88.

Si la moyenne des droits imposés pendant les dix-huit années du régime conservateur avait été maintenue pendant les huit dernières années, on aurait prélevé 30 millions de dollars de plus.

Les manufacturiers ont profité de réductions considérables des droits sur le fer, l'acier et autres matières premières.

Le cultivateur a obtenu le dégrèvement de la ficelle d'engrèbage, du bié d'inde, du fil de fer barbelé et autres fils à cloture, des écrémeuses, etc. De fortes réductions ont aussi été faites en sa faveur sur plusieurs instruments aratoires, articles en fer, lainages, cotonnades, verreries, chapeaux d'hommes et de femmes, fourrures, et plusieurs des principales denrées.

Des avantages réels ont été accordés à la Grande-Bretagne. Résultat direct : les importations anglaises, qui diminuaient beaucoup, ont doublé, et nos exportations accusent également une augmentation considérable.

Le Canada s'est engagé le premier dans la voie du commerce privilégié avec l'empire. L'Afrique Australe a emboîté le pas. La Nouvelle-Zélande a promis d'en faire autant ; l'Australie pourrait suivre le même exemple ; et il se peut aussi que la Grande-Bretagne abandonne ses théories commerciales et embrasse la doctrine du commerce de faveur.

Tenez-vous pour dit que, si nos denrées alimentaires sont un jour l'objet d'une préférence sur le marché anglais, ce sera la conséquence immédiate et le résultat direct du tarif différentiel établi par le gouvernement libéral du Canada.

M. Chamberlain a expliqué au peuple anglais les faveurs que nous lui avons accordées, et il lui a demandé de nous payer de retour.

Nous avons frappé d'une surtaxe les marchandises allemandes par mesure de représailles contre l'Allemagne qui se montrait injuste à notre endroit parce que nous avions accordé des faveurs à l'Angleterre.

Nous avons offert à l'Afrique-Australe les avantages d'un tarif différentiel réciproque.

LES FINANCES

Pendant les huit années du régime libéral, la dette publique a été diminuée de \$13,359,238 00, tandis que, pendant les sept années précédentes, du temps des conservateurs, elle s'était accrue de \$21,000,000.00.

Les conservateurs ont augmenté la dette à raison de six millions et demi, par année, pendant dix-huit ans.

Sous le gouvernement libéral, la **DIMINUTION** de la dette a été de \$1,669,904.00 par année. (*Gazette du Canada*, 30 juillet 1904, page 203.)

EN 1896, LA DETTE NATIONALE ETAIT DE \$50.61 PAR TÊTE — AUJOURD'HUI, ELLE EST DE \$46 31.

Bien que la dette ait été notablement diminuée, le gouvernement libéral, pendant les sept dernières années, a dépensé soixante-cinq millions à compte du capital pour des travaux publics utiles tandis que les conservateurs n'avaient dépensé que trente-sept millions pendant les sept dernières années de leur administration.

Les libéraux ont dépensé pour le bien de la population entière et des générations futures près du double de ce qu'avaient dépensé leurs prédécesseurs ; néanmoins, la diminution de la dette a été considérable sous la sage administration du gouvernement Laurier.

Des 37 millions de dépenses imputables sur le capital, faites par les conservateurs de 1889 à 1896, 21 millions provenaient d'emprunts qui ont grossi la dette.

De 1896 à 1903, les libéraux ont dépensé 65 millions à compte du capital et pourtant ils n'ont ajouté que trois millions à la dette depuis 1896.

Pendant les sept années du régime libéral, le revenu ordinaire a dépassé de 41 millions le chiffre des dépenses ordinaires. Pendant les sept années précédentes, le surplus des recettes ne s'était élevé qu'à deux millions.

Des déficits se chiffrant par \$5,694,759.00 ont été accumulés pendant les trois dernières années de l'administration conservatrice.

Des excédents ou **surplus** s'élevant à 27 millions ont été entassés sous le régime libéral pendant les trois années 1901, 1902 et 1903.

De 1896 à 1904, le revenu s'est accru de 36 à 68 millions—comparativement à une diminution de deux millions pendant les sept années précédentes. (*Gazette du Canada*, 30 juillet 1904, page 203.)

Cette augmentation du revenu a eu lieu sans qu'on ait augmenté les charges de la population ; au contraire, les impôts ont été diminués. Les droits de douane sont, en moyenne, de treize pour cent moins élevés qu'autrefois ; le port des lettres à destination du Canada et des Etats-Unis est abaissé d'un tiers et le port des lettres à destination de l'Angleterre, de plus de moitié.

Il est vrai que les dépenses ordinaires ont considérablement augmenté. Le gouvernement ne cherche pas d'excuses et il n'a pas à se disculper. Loin de là, il a la ferme conviction que son administration financière est digne d'approbation et d'éloges. **Le gouvernement s'est tenu au niveau des progrès du pays.**

Il n'est pas juste de comparer les dépenses publiques de nos jours à ce qu'elles étaient il y a sept ans passés, sans faire entrer en ligne de compte les merveilleux progrès du Canada.

De plus, d'immenses territoires de l'Ouest et du Yukon ont été ouverts à la civilisation.

Les dépenses d'une nation, comme celles d'un commerçant, augmentent en proportion du volume de ses affaires.

Nous avons retiré des profits abondants de chaque dollar que nous avons dépensé.

Ne trouvez pas à redire au chiffre de la dépense totale sans en examiner attentivement les détails.

Grâce aux démarches du gouvernement canadien, les autorités anglaises ont inscrit les effets publics du Canada sur la liste hautement prisée des valeurs pouvant faire l'objet des placements fiduciaires en Angleterre, liste qui ne comprend que les valeurs les plus sûres, tels les consolidés anglais, par exemple.

LES PROGRES DU CANADA

Veuillez jeter les yeux sur le tableau suivant et en observer le frappant et merveilleux contraste.

	Sous les conservateurs Augmentation en 18 ans depuis 1878	Sous les libéraux Augmentation en 7 ans depuis 1896
Totalité du commerce extérieur....	66 millions	228 millions
Exportations totales de produits canadiens.....	42 "	104 "
Banques—Circulation	20 "	47 "
" —Escomptes.....	101 "	181 "
" —Dépôts.....	165 "	215 "
" —Actif.....	140 "	325 "
Chemins de fer—Tonnes transportées.....	16 " tonnes	23 "
Lettres expédiées.....	72 " tonnes	118 "
Exportations des manufacturiers du Canada.....	5 "	11 "

Ainsi, les progrès des sept dernières années ont été beaucoup plus considérables que ceux des dix-huit années antérieures.

LES MOYENS DE TRANSPORT

L'Intercolonial a été prolongé depuis Lévis jusqu'à Montréal.

En accordant une subvention, le gouvernement a assuré l'établissement du chemin de fer du Pas du Nid-de-Corbeau et, conséquemment, la colonisation du district de Kootenay (*la Coutanée*). De plus, la convention conclue avec le Pacifique-Canadien stipulait que la compagnie abaisserait sensiblement les prix de transport des marchandises en faveur des cultivateurs du Manitoba et de l'Ouest.

A son avènement au pouvoir, le gouvernement constata que, du train dont on y allait sous les administrations conservatrices, il aurait fallu au moins dix ans avant de compléter le système des canaux du Saint-Laurent. Se rendant compte de l'importance de ces travaux pour le pays, et notamment pour les habitants des vastes plaines du

Nord-Ouest, le gouvernement résolut de mener rondement cette entreprise à bonne fin. Il tint parole et dès 1900, il y eut une voie navigable ininterrompue, d'au moins 14 pieds de profondeur, depuis les grands lacs jusqu'aux ports de mer de l'Est du Canada.

Non content d'avoir accéléré le parachèvement de notre système de canaux, le gouvernement a pris des mesures énergiques pour rendre moins coûteuses et plus faciles les communications entre les immenses territoires du Nord-Ouest et le littoral de l'océan Atlantique.

Il s'est surtout appliqué énergiquement à améliorer :—

(1) Les ports du lac Supérieur où les voies ferrées apportent les grains de l'Ouest destinés au transport par eau.

(2) Les ports de transbordement d'Ontario.

(3) Les voies de communications entre l'Ontario et Montréal.

(4) Les ports où l'on reçoit et emmagasine les produits destinés à l'exportation.

(5) Le chenal des navires entre Montréal et Québec et la mer.

(6) Le réseau télégraphique.

Les droits de péage sur les canaux et de tonnage des vaisseaux ont été supprimés pendant la dernière saison.

Des aides à la navigation—phares, feux d'alignement, sifflets de brume, sirènes et bateaux-feu ont été établis à des centaines d'endroits.

Pendant une partie de la dernière saison, le chenal des navires entre Montréal et Sorel a été éclairé la nuit.

De nouvelles lignes de steamers ont été établies :—

Entre Saint-Jean, N. B., et Glasgow, Belfast et Dublin.

Entre Montréal et Québec, en été, et Manchester.

Entre Halifax et Saint-Jean, en hiver, et Manchester.

Entre les ports de l'Atlantique et la France.

Entre les ports de l'Atlantique et l'Afrique-Australe.

Les vaisseaux construits ailleurs que dans l'Empire britannique n'ont pu faire le cabotage au Canada qu'en payant un permis représentant le quart de leur valeur.

Lès subventions aux chemins de fer, qui étaient autrefois de purs dons, ne sont maintenant accordées qu'à la condition que les compagnies intéressées paieront à l'Etat un intérêt modéré sur le montant de la subvention, à déduire de ce qu'elles auraient le droit d'exiger pour le transport du courrier ou autres services. Le gouvernement a aussi pris pour règle de garantir le remboursement des obligations des compagnies de chemins de fer, de manière à assurer la construction des voies ferrées sans qu'il lui en coûte rien en réalité.

Il a mis fin aux préférences indues accordées par les chemins de fer canadiens à la Standard Oil Company—et établi un tarif qui met tout les expéditeurs sur le même pied.

La nouvelle loi des chemins de fer adoptée à la dernière session donne à la population un contrôle plus efficace sur les compagnies, fait disparaître des griefs réels qu'avaient les cultivateurs au sujet des clôtures, barrières, gardes-bestiaux et incendies, et elle assure aux expéditeurs en général un traitement plus équitable et moins arbitraire.

Une commission des chemins de fer remplace le comité des chemins de fer du conseil privé.

Une commission a été créée afin d'étudier le problème des moyens de transport et de renseigner le gouvernement à ce sujet.

Le gouvernement a pourvu à la construction du **Grand Tronc Pacifique**.

L'IMMIGRATION

Une politique énergique a été adoptée relativement à l'immigration et elle a produit d'heureux résultats. L'immense nord-ouest se peuple rapidement. L'univers a les yeux sur le Canada. Pendant les cinq dernières années 313,000 immigrants sont venus aux pays. Il en était venu 113,000 pendant les cinq dernières années du régime conservateur. Voyez le contraste !

De 1896 à 1903 les inscriptions de *homesteads* se sont chiffrées par 75,530, soit 13,000 de plus que pendant les dix-huit années entières du régime conservateur.

Vente de terre par les compagnies de chemin de fer au nord-ouest :—

	Quatre ans De 1892 à 1896	Quatre ans De 1899 à 1903
Acres	411,608	7,700,212
Valeur	\$1,144,530	\$26,632,130

En 1902, lorsque le Pacifique-Canadien demanda au parlement l'autorisation d'augmenter son capital, le gouvernement acquiesça à cette demande pour permettre à la compagnie de faire face aux besoins de la population ; mais il prescrivit de quelle manière tous les fonds seraient employés, et il obligea le Pacifique-Canadien à soumettre immédiatement aux tribunaux la question de savoir si le délai pendant lequel ses tarifs devaient être soustraits à la réglementation de l'Etat était expiré. L'instance est pendante.

Le gouvernement a entrepris de faire déclarer par les tribunaux, dans l'intérêt des municipalités, si le délai pendant lequel le Pacifique-Canadien devait être exempt de payer des taxes. était expiré.

Le gouvernement a racheté aux compagnies de chemin de fer des millions d'acres de terre, formant les sections de nombres impairs dans l'ouest, et il a décrété que le *homesteader* aurait sur ces terres un droit de préemption.

Le gouvernement a dégrevé les terres des cultivateurs qui s'étaient portés cautions pour leurs voisins qui avaient acheté des graines de semence de l'Etat.

Les règlements concernant la tenue des terres ont été simplifiées et la colonisation a été favorisée de mille autres manières.

Les terres arables du Canada ont été réservées pour les vrais colons ; pas un seul acre n'a été vendu aux spéculateurs.

LES INTERETS DE LA CLASSE AGRICOLE.

Le gouvernement a obtenu l'abolition de la quarantaine à laquelle était soumis le bétail canadien exporté aux Etats-Unis. Résultat : ouverture d'un excellent débouché pour le jeune bétail du Canada et forte augmentation des ventes des bêtes à cornes canadiennes.

Augmentation et perfectionnement des facilités d'emmagasiner à froid. Résultat : Augmentation des ventes de beurre, fromage, fruits, etc.

Un commissaire a été nommé afin de favoriser et de protéger les intérêts des éleveurs canadiens.

Des beurreries ont été établies avec succès au Nord-Ouest.

Dans le département du commissaire de l'Agriculture on a fondé un service nouveau dans le but de développer notre commerce extérieur. Des fonctionnaires ont mission de surveiller le chargement de nos produits agricoles dans les ports canadiens et leur déchargement dans les ports d'Angleterre, surveillance qui a pour résultat d'améliorer sensiblement leur manutention et leur emmagasinage au cours de la traversée.

L'amélioration de la méthode d'engraisser les volailles et de les élever pour le marché et l'adoption d'un meilleur système pour le transport des œufs ont imprimé un essor considérable à notre commerce des animaux de la basse-cour.

Une loi relative à la marque des fruits a été adoptée. En conséquence, l'emballage des fruits est fait avec plus de soin, ce

qui nous vaut des éloges flatteurs de la part des acheteurs anglais et des prix plus rémunérateurs.

Une loi a été adoptée afin d'interdire l'importation, la fabrication et la vente au Canada de beurres falsifiés. Elle définit les différentes qualités de beurre, de manière à sauvegarder la réputation et le commerce du beurre canadien.

Le gouvernement a établi un nouveau service dans le but de surveiller la vente des graines de semence et d'améliorer leur qualité. Il a favorisé la culture du tabac.

Il a pris des mesures pour assurer une inspection efficace de la ficelle d'engravage, dans l'intérêt de la classe agricole.

LES AMELIORATIONS POSTALES

Le tarif postal a été notablement abaissé, ce qui a permis à la population d'économiser près d'un million de dollars par année.

Plusieurs réformes postales ont été inaugurées—telles que la décentralisation du service des lettres de rebut—l'adoption des bons de poste—et le système des distributions spéciales.

Le budget des Postes, qui, du temps des conservateurs, se soldait annuellement par un déficit de trois quarts de million de dollars, a été équilibré. L'an dernier, il y a eu un excédent de \$292,702.00, nonobstant l'abaissement du tarif postal.

Dans son exposé budgétaire de 1896, le ministre des Finances conservateurs, l'hon. George E. Foster, disait :—

“ Il y a aujourd'hui un écart de près de \$800,000.00 entre les recettes et les dépenses du service postal. Cela, je le crains, ne nous permet pas d'espérer que le gouvernement pourra avant longtemps adopter une mesure à laquelle le public aurait le droit de s'attendre, s'il en était autrement—à savoir, l'abaissement du tarif postal canadien.”

Sir William Mulock a grandement contribué à l'établissement du port des lettres à deux sous dans les limites de l'Empire.

MESURES D'INTERET GENERAL

Le gouvernement a maintenu la paix et le bon ordre dans notre nouveau territoire—le district du Yukon—sans aucun frais, pour ainsi dire, pour les vieilles provinces.

Le Yukon a été relié par un réseau télégraphique.

Un système d'emmagasiner à froid a été adopté afin de conserver la boitte à l'usage des pêcheurs des provinces maritimes.

Une équitable rétribution de leur travail a été assurée aux ouvriers employés à des travaux publics ou à des entreprises subventionnées par le gouvernement fédéral.

Un inspecteur de la ficelle d'engravage a été nommé et le cultivateur a été protégé contre les fraudes des vendeurs. Grâce à l'activité déployée par l'inspecteur, 275,000 livres de ficelle d'engravage trop courte ou de mauvaise qualité ont été renvoyées aux fabricants américains et autres, pendant l'été de 1903, et de nombreuses amendes ont été imposées.

L'exploitation des salariés a été supprimée sur les travaux publics.

Un ministère du Travail a été créé.

Une "Gazette du Travail" a été fondée et publie des éditions mensuelles.

Une loi a été adoptée afin d'accommoder les différends ouvriers au moyen de la conciliation—on a pourvu à son application. Résultat :—plusieurs grandes grèves qui menaçaient de s'éterniser ont été promptement réglées à l'amiable.

Des agents commerciaux ont été établis dans la Grande-Bretagne, dans l'Afrique-Australe, au Japon et en France.

Grâce à l'application du tarif de faveur, le gouvernement a donné l'essor à notre commerce avec les Antilles anglaises.

Le gouvernement a contribué une certaine somme à la pose du télégraphe sous-marin du Pacifique qui fonctionne maintenant.

Il a pris des mesures pour permettre qu'on puisse acquitter d'avance en Angleterre les droits de douane sur les exportations destinées au Canada.

Depuis 1900, il a publié des relevés mensuels des importations et des exportations. Autrefois, les tableaux du commerce ne paraissaient qu'une fois par année et les renseignements n'étaient plus d'aucune utilité, étant trop anciens à l'époque de leur publication.

Les industries du fer et de l'acier et de l'extraction du plomb argentifère ont été encouragées par le paiement de primes.

Les machines destinées à l'industrie betteravière et à l'exploitation des mines aurifères ont été mises sur la liste des articles admis en franchise au Canada.

Un bureau d'essai des minerais a été établi à Vancouver.

Grâce aux représentations énergiques de notre gouvernement, les autorités impériales ont donné à des maisons canadiennes de fortes commandes se chiffrant par des millions de dollars pour la

fourniture d'approvisionnements militaires pendant la guerre de Transvaal.

De splendides étalages des produits du Canada ont été faits sous la direction du gouvernement à Paris, à Glasgow, à Buffalo, Walverhampton, à Cork, au Japon et à St-Louis. Rien ne fut épargné —et notre participation à ces expositions a produit d'heureux fruits.

La flotte des vaisseaux de l'Etat a été renforcée depuis quelques années de plusieurs bâtiments de premier ordre.

L'abaissement des droits a enrayé les coalitions commerciales.

La milice a été renforcée et mise sur un meilleur pied.

La loi compliquée du cens électoral a été abrogée ; un meilleur bulletin et d'autres moyens ont été adoptés afin d'assurer un vote et un dépouillement du scrutin honnêtes, et d'empêcher la répétition de pratiques honteuses et déplorables auxquelles on avait eu recours sous le régime conservateur lors des élections du Manitoba et autres en 1896.

L'inique loi du gerrymander a été abolie et un comité de la Chambre des Communes a remanié avec impartialité les collèges électoraux. La justice et l'équité ont remplacé le règne de l'injustice brutale.

La loi des mises à la retraite des fonctionnaires publics a été abrogée quant aux employés civils nommés depuis le premier juillet 1898.

La capitation sur les immigrants chinois a été augmentée de \$100 à \$500.

Une forte somme d'argent a été consacrée à l'embellissement d'Ottawa, la capitale du Canada.

Le Canada a plus que jamais attiré sur lui l'attention de l'univers par l'envoi de détachements canadiens dans l'Afrique-Australe et par les visites de Sir Wilfrid Laurier en Angleterre et en Europe, en 1897 et en 1902, lors de la célébration du jubilé de feu Sa Majesté la reine Victoria et du sacre du roi Edouard VII.

Electeurs, qu'en pensez-vous ?

La conduite passée du gouvernement ne vous inspire-t-elle pas la confiance la plus absolue ?

N'êtes-vous pas fiers des progrès de notre commune patrie ?

Après un examen impartial et sans parti pris de la situation, n'êtes-vous pas franchement d'avis que le gouvernement mérite une grande part d'éloges et une nouvelle preuve de la confiance du public ?

Si sa politique avait été mauvaise, les progrès merveilleux accomplis depuis huit ans auraient-ils pu se réaliser ?

LE SORT DU CULTIVATEUR TOUJOURS DEVANT LES YEUX.

Le gouvernement Laurier a consacré son temps et ses ressources à favoriser la classe agricole.

Les cultivateurs canadiens ne doivent pas oublier que, sous l'administration Laurier, les intérêts du cultivateur ont été favorisés et protégés comme ils ne l'avaient jamais été auparavant. Le gouvernement est entré dans la bonne voie en mettant un cultivateur expérimenté à la tête du ministère de l'Agriculture. Il a depuis continué et développé son œuvre en s'occupant intelligemment et efficacement de tout ce qui intéresse les cultivateurs depuis l'analyse des graines de semence jusqu'à l'ouverture de nouveaux débouchés.

Cultivateurs du Canada, connaissez-vous les nombreuses démarches du gouvernement Laurier pour assurer votre prospérité ?

Savez-vous que dans les questions de tarif, il a toujours tenu compte de votre intérêt, de l'intérêt du consommateur ?

Savez-vous que pour le transport de vos produits, il a accordé une aide généreuse aux chemins de fer et amélioré le service des steamers ?

Savez-vous que dans votre intérêt, il a beaucoup agrandi le champ des travaux des fermes expérimentales ?

Savez-vous que tous les ans, le gouvernement fait une distribution généreuse de graines de semence pour améliorer les céréales récoltées, et qu'il vous suffit de demander de ces graines pour en obtenir ?

Savez-vous que le gouvernement fait faire des essais de croisements d'arbres fruitiers, afin d'obtenir des espèces rustiques capables de croître sous le climat de l'ouest ?

Savez-vous que dans votre intérêt, le gouvernement fait constamment, et sur une grande échelle, des expériences ayant pour but de découvrir les meilleures méthodes de culture et les meilleures espèces de céréales, de fruits et de légumes ?

Savez-vous que des expériences semblables sont constamment tentées pour améliorer les animaux de la ferme et de la basse-cour ?

Savez-vous qu'aux fermes expérimentales de Brandon, Man., et d'Indian-Head, T.N.O., se font des expériences nombreuses relativement à la culture du blé et des autres céréales, et à l'engraissement des bouvillons et des porcs ?

Savez-vous que le gouvernement envoie des fonctionnaires dans toute l'étendue du pays adresser la parole dans les comices agricoles, et répandre les renseignements les plus récents touchant l'agriculture ?

Savez-vous qu'en 1897 le gouvernement libéral a réussi à faire abroger les règlements de la quarantaine aux Etats-Unis, obtenus par là un vaste marché pour la vente du bétail canadien, dont il s'était vendu que \$9,717.00 valant aux Etats-Unis sous l'empire de ces règlements, en 1896, tandis qu'il s'en est vendu \$1,401,137.00 valant en 1900 ?

Savez-vous que le gouvernement a réclamé avec persistance la main-levée de l'embargo établi par l'Angleterre sur le bétail canadien et qu'il a obtenu du président du Bureau de l'Agriculture en Angleterre l'aveu franc et sincère que les bêtes à cornes du Canada ne souffrent aucunement atteintes de la maladie qui a été cause de la déclaration de cet embargo ?

Savez-vous que le gouvernement a inspiré aux autorités anglaises une telle confiance dans la surveillance qu'exerce le Canada pour mettre son bétail à l'abri d'une épidémie que, lorsque la fièvre aphteuse a récemment sévi dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, elles n'ont pas interdit l'importation des bêtes à cornes du Canada, bien que cette maladie eût éclaté non loin de notre frontière ?

Savez-vous que le gouvernement surveille attentivement l'exportation du bétail canadien, en faisant rigoureusement inspecter et marquer toutes les bêtes à cornes avant le départ ?

Savez-vous que par l'entremise de la gendarmerie du Nord-Ouest, le gouvernement exerce une surveillance sévère sur le bétail des territoires et qu'il fait subir une inspection minutieuse à toutes les bêtes à cornes importées des Etats-Unis ou du Mexique ?

Savez-vous qu'à cette fin, le gouvernement entretient seize vétérinaires dans les Territoires seulement ?

Savez-vous que dans toutes les provinces, le gouvernement a des agents salariés qui ont mission de découvrir et d'enrayer promptement les épidémies parmi les animaux de la ferme ?

Savez-vous que le gouvernement fait faire une enquête à Winnipeg sur une maladie des chevaux connue sous le nom de fièvre des marais (*Swamp Fever*) et qu'il a pris des mesures pour faire faire à Winnipeg même des analyses bactériologiques d'échantillons pathologiques recueillis au Manitoba et dans les territoires ?

Savez-vous que le gouvernement retient les services de plusieurs vétérinaires ayant fait des études spéciales qui doivent consacrer tout leur temps et leurs soins à entretenir le bétail canadien en bonne santé ?

Savez-vous que le gouvernement place des inspecteurs dans les ports canadiens, afin de s'assurer que les produits agricoles du Canada

da sont mis à bord des vaisseaux d'une manière convenable, et d'autres inspecteurs dans les ports anglais avec instruction de faire rapport sur le déchargement et l'état de ces produits à leur arrivée ?

Savez-vous que le gouvernement a pris des mesures pour empêcher la vente, en Angleterre, du fromage étranger de qualité inférieure sous la désignation de fromage canadien ?

Savez-vous que le gouvernement a établi à bord des navires océaniques des compartiments frigorifiques mécaniques pour le transport des produits périssables du Canada ?

Savez-vous que le gouvernement a obtenu que ces produits fussent transportés dans des wagons ventilés et des wagons-glacières ?

Savez-vous que le gouvernement a obtenu que les steamers transatlantiques fussent munis de machines propres à abaisser la température des compartiments dans lesquels sont transportés le fromage et les pommes du Canada pendant la saison des chaleurs ?

Savez-vous que le gouvernement a établi au ministère de l'Agriculture un service des " marchés nouveaux " appellation qui indique suffisamment quelles sont ses attributions ?

Savez-vous que grâce au ministère de l'Agriculture, les cultivateurs du Canada ont vendu \$8,000,000 valant de produits agricoles au War Office pendant la guerre anglo-boer ?

Savez-vous que grâce au système d'emmagasiner à froid, à la surveillance du gouvernement, etc., le beurre canadien est aujourd'hui mieux prisé qu'il ne l'a jamais été sur le marché anglais ?

Savez-vous que grâce à la sollicitude du gouvernement les œufs canadiens sont très recherchés en Angleterre et que, parfois, les œufs reçus d'Europe sont emballés de nouveau là-bas sous la désignation d'œufs du Canada ?

Savez-vous que le gouvernement accorde une prime pour favoriser l'entretien de chambres froides dans les beurreries et que plus de 600 beurreries se sont déjà prévaluées de cet avantage ?

Savez-vous que le gouvernement encourage l'amélioration du bétail par des ventes d'animaux de race ?

Savez-vous que le gouvernement a favorisé le commerce entre l'Est et l'Ouest de bêtes à cornes d'engraissement et de chevaux élevés sur des ranches ?

Savez-vous que le gouvernement a pris des mesures énergiques de concert avec les différentes provinces afin d'établir et de maintenir des Comices agricoles, et que des conférenciers éclairés et des organisateurs habiles sont envoyés d'un endroit à un autre pour faire ce travail ?

Savez-vous que le ministère de l'Agriculture exploite 19 beurriers dans les Territoires ?

Savez-vous que le gouvernement a établi des stations, modèles d'engraissement des poulets afin d'enseigner les meilleures méthodes à suivre pour que les poulets canadiens soient les plus recherchés en Angleterre ?

Savez-vous que le gouvernement protège le consommateur et l'empaqueteur de fruits honnêtes contre les empaqueteurs malhonnêtes qui désignent faussement leur marchandise ?

Savez-vous que le gouvernement distribue tous les ans des milliers de bulletins et de circulaires traitant de questions agricoles et qu'il fournit chaque semaine à des centaines de journaux des écrits renfermant des données précieuses pour les cultivateurs ?

Savez-vous que le gouvernement a fait de grands étalages des produits agricoles du Canada à toutes les expositions internationales des dernières années, faisant connaître par là ces produits à l'univers et obtenant de nouveaux marchés pour les cultivateurs canadiens ?

Savez-vous que, grâce à ces mesures et à d'autres démarches du gouvernement, le commerce de produits agricoles canadiens a pris un immense essor sous le régime libéral ? Le commerce d'exportation a fait de merveilleux progrès. Ainsi, en 1896, dernière année de règne des conservateurs, les exportations de produits agricoles du Canada ont été de \$50,591,002, tandis qu'en 1903, sous la gestion libérale, elles se sont élevées à \$114,441,863.

Cultivateurs du Canada, savez-vous qu'afin d'assurer la continuation des temps prospères dont vous jouissez, vous devez voter en faveur du parti libéral qui a tant fait pour vous ?

EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA.

EXERCICE :

1890	\$ 37,015,025
1891	39,634,599
1892	50,708,134
1893	53,785,998
1894	49,559,622
1895	50,106,898
1896	50,591,002

Exportations totales des 7 dernières années du régime conservateur \$331,401,278

1897	\$ 57,227,898
1898	77,364,055
1899	69,696,045
1900	83,665,416
1901	80,276,797
1902	96,313,897
1903	114,441,863

Exportations totales des 7 années du régime libéral \$578,986,671

EN RÉSUMÉ :

Exportations de produits de la ferme pendant 7 années
du régime libéral . . . \$578,986,671

Exportations de produits de la ferme pendant les 7 der-
nières années du régime conservateur . . . 331,401,278

DIFFÉRENCE . . . \$247,585,393

NOTRE PAYS A OUVERT LA MARCHÉ.

Sous le régime libéral, grâce au Canada, la préférence de commerce dans l'Empire, qui n'était qu'une théorie, sera bientôt un fait accompli.

Dès le début, le parti libéral a fait les premières démarches afin d'établir des rapports commerciaux plus intimes entre le Canada et les autres parties de l'Empire. Le gros de la population canadienne approuve sa conduite à cet égard. Les conservateurs, qui se rendent compte de la situation, cherchent à escamoter des votes, en prétendant qu'eux aussi sont en faveur d'une préférence de commerce réciproque, bien que leur doctrine commerciale ne puisse pas se concilier avec un pareil régime. Les conservateurs ne cessent de répéter qu'ils approuvent le projet d'établir dans l'Empire la préférence de commerce, mais il faut les juger d'après leurs œuvres et non d'après leurs paroles.

Dans les circonstances présentes, un électeur ne peut pas être en même temps conservateur et partisan sincère du commerce de faveur. Cela est vrai, d'abord, parce que le premier pas dans la voie de la préférence de commerce, le tarif différentiel du Canada, a été dès le début la cible contre laquelle les conservateurs dirigeaient leurs coups. Ils l'ont blâmé avec véhémence, sans qu'aucun d'entre eux ait eu le courage de tâter l'opinion publique en proposant devant le parlement l'abolition de ce tarif. Ils se sont contentés de le critiquer. Mais, en somme, il ne faut pas chercher à découvrir dans les expressions d'opinions particulières quelle est la véritable attitude

du parti conservateur ; la politique conservatrice est celle qui a énoncée solennellement devant le parlement dans un projet de résolution et en faveur de laquelle tous les membres conservateurs de la Chambre se sont prononcés d'une manière solennelle.

L'ATTITUDE DES CONSERVATEURS.

Cette politique a été révélée à l'univers, au cours de la session 1902, dans le projet de résolution présenté par M. R. L. Borden, le chef du parti conservateur. Le projet de résolution est ainsi conçu :

"Ce pays a besoin d'une politique bien définie, accordant une protection suffisante à sa main d'œuvre, à ses produits agricoles, à ses manufactures et industries, et qui puisse, **en tout temps, assurer le marché du Canada aux Canadiens.** Et tout en insistant toujours fermement sur la nécessité d'une semblable protection pour les intérêts Canadiens, cette Chambre affirme sa foi en une politique de réciprocité et de préférence commerciales entre les diverses parties de l'empire."

Voici le sens de cette profession de foi conservatrice en faveur de la préférence : Nous accorderons des concessions douanières à l'Angleterre et aux autres colonies, de manière cependant à ce qu'elles n'en puissent retirer nul avantage commercial, car nous nous y préoccuperons de façon à **"assurer en tout temps le marché du Canada aux Canadiens."** Voyez-vous, les conservateurs ne veulent pas qu'aucun étranger fasse des affaires avec les Canadiens. Ils désirent ériger un mur de Chine autour du pays et refuser l'accès du marché canadien à l'Angleterre et à tous les pays étrangers. La politique conservatrice consiste en ceci : **Exclure toutes les marchandises étrangères au moyen d'un tarif très élevé ; exclure également les articles anglais tout en accordant à l'Angleterre des concessions douanières, le tarif régulier étant assez élevé, même après avoir accordé une forte détaxe, pour "assurer en tout temps le marché du Canada aux Canadiens."**

À ce sujet, il est à propos d'appeler l'attention sur une observation faite par M. Chamberlain au congrès colonial. Voici :—"Mais, tant que votre tarif différentiel, même en nous accordant une préférence notable, demeurera assez élevé pour nous exclure entièrement, ou presque entièrement, de vos marchés, ce ne sera pas un avantage pour nous que l'imposition des droits plus prohibitifs encore sur les mêmes articles lorsqu'ils seront importés de pays étrangers."

Il est parfaitement évident que les déclarations conservatrices en faveur d'une préférence douanière sont vides de sens, et qu'elles sont provoquées par le désir de capter les suffrages de plusieurs électeurs

qui sont fermement convaincus que le devoir du Canada est de favoriser des relations de commerce privilégié avec la mère patrie. La préférence que M. Chamberlain trouve insuffisante est trop considérable de l'avis des conservateurs qui proposeraient de l'abolir, s'ils ne craignaient pas de se heurter à l'opinion publique. Dans ces circonstances, quelle espèce de préférence consentiraient-ils à accorder ?

Franchement, leurs professions de foi en faveur de la préférence commerciale n'ont qu'un but : jouer le tour de la brique d'or à la mère patrie ; en obtenir des concessions importantes, sans lui accorder rien de tangible en retour.

Les conservateurs sont tellement acculés au pied du mur, en ce qui a trait à la préférence, qu'ils n'osent pas citer en son entier la résolution qui promulgue leur doctrine ; ils n'en font connaître que la deuxième partie. Celle-ci se rattache à la première partie par l'incidente : " Et tout en insistant toujours fermement sur la nécessité d'une semblable protection pour les intérêts canadiens, etc." Pour comprendre le sens de la deuxième partie, il faut savoir quelle est cette protection qu'il est nécessaire de toujours maintenir. Toutefois, les brochures électorales des conservateurs, lorsqu'elles traitent de la préférence commerciale, évitent soigneusement de définir quelle est la protection que les conservateurs jugent nécessaire et qui est décrite dans la première partie de la résolution. Il leur faut ravalier leur propre résolution afin de faire bonne figure devant les électeurs.

JUGEZ-LES A LEURS ŒUVRES

Dans cette question de préférence commerciale, on devrait toujours juger les libéraux à leurs œuvres. A leur avènement au pouvoir, ils ne se sont pas contentés de belles théories et ils n'ont pas reculé devant les obstacles. Ils n'étaient pas à la tête des affaires depuis un an qu'ils avaient déjà proposé et adopté un tarif différentiel en faveur de l'Angleterre. Les traités de commerce entre la mère-patrie et la Belgique et l'Allemagne nuisaient au succès de la politique de préférence commerciale. Les libéraux se mirent résolument à l'œuvre et obtinrent la dénonciation de ces traités. De ce moment la préférence fut un fait accompli. Elle fut d'abord de 25 pour cent. En 1900, elle fut portée à 33⅓ pour cent. En 1902, au congrès des premiers ministres des colonies tenu à Londres, les représentants du Canada offrirent de nouvelles concessions à la mère-patrie en échange de faveurs accordées aux denrées alimentaires du Canada sur le marché anglais. Le Canada a pris les devants

dans la voie de la préférence commerciale et il se flatte de voir d'autres colonies marchent sur ses brisées. L'Afrique-Australe et Nouvelle-Zélande ont déjà établi des tarifs de faveur calqués sur le tarif différentiel du Canada et l'Australie et d'autres colonies pourraient emboîter le pas avant longtemps.

Les pamphlets électoraux des conservateurs disent : " Les efforts des conservateurs partisans de la préférence de commerce ont rencontré deux grands obstacles : les traités de l'Angleterre avec la Belgique et l'Allemagne et le respect idolâtre que la Grande-Bretagne professe pour le libre-échange." Ils ajoutent que l'un de ces obstacles a été aplani et que l'autre diminue peu à peu. Mais ils gardent bien de dire que c'est au parti libéral que revient tout le mérite d'avoir surmonté ces obstacles qui consternaient les conservateurs. Le gouvernement libéral a obtenu la dénonciation des traités qui lui nuisaient. Le gouvernement libéral a fait les premières démarches pour faire passer la question de la préférence commerciale sur le terrain de la spéculation dans le domaine de l'actualité. Chamberlain lui-même, le grand apôtre du commerce privilégié dans les limites de l'empire, a déclaré que le Canada avait pris les devants et il a dit au peuple anglais qu'après ce que le Canada a fait, le sort de la politique de préférence inter-impériale dépendait beaucoup de la manière dont la Grande-Bretagne traitera notre pays.

Dans un discours prononcé à Birmingham, parlant des offres diverses des colonies au sujet d'un commerce de faveur, il disait :

" A mon avis, ces recommandations et ces promesses porteront des fruits selon l'appréciation que vous en ferez et elles dépendront beaucoup des résultats qu'obtiendra le Canada qui a été l'initiateur de ce mouvement."

Et, afin que le Canada obtienne des résultats satisfaisants, M. Chamberlain lutte aujourd'hui en Angleterre pour préparer les esprits à l'adoption d'une politique d'avantages commerciaux réciproques, avantageuse tant pour le Canada que pour l'Angleterre. De tout ceci, chacun peut conclure que le gouvernement libéral a été le facteur principal dans toutes les démarches qui nous ont rapprochés du jour peu éloigné où la préférence de commerce réciproque sera faite accompli dans les limites de l'Empire britannique. Il est également vrai que les conservateurs n'ont pas fait autre chose que de gloser sur le sujet de la préférence et que leurs propositions n'ont été ni plus ni moins qu'une tentative de duper la mère-patrie. S'ils étaient au pouvoir et cherchaient à faire accepter leurs propositions par la Grande-Bretagne, celle-ci leur rirait au nez.

de voir que
australe et la
liqués sur le
es colonies

nt : " Les
mmerce ont
erre avec la
e-Bretagne
ces obsta-
Mais ils se
ent tout le
s conserva-
des traités
premières
ommerciale
é. Cham-
é dans les
devants et
le sort de
coup de la

des offres
l disait :—
ses porte-
z et elles
ada qui a

isfaisants,
éparer les
ciaux réci-
ngleterre.
péral a été
approchés
ue sera un
e. Il est
chose que
ions n'ont
rie. S'ils
oppositions

Sage Dépense

— ET —

Progrès sans Précédent

La Politique Libérale et ses Résultats

— MIS EN REGARD —

De la Méthode des Conservateurs
et des Désastres qui s'en
sont suivis

FIERS A BON DROIT

Nulle part ailleurs que dans l'exposé de la situation financière du pays le programme du gouvernement libéral ne présente plus de relief et ne brille d'un plus grand éclat, et les libéraux ont bon d'en être fiers. Il est à l'abri de toute critique et résiste avec succès au plus méticuleux examen. Plus on l'examine de près et plus on est convaincu que l'administration libérale a procédé avec prudence, esprit de progrès, et une intelligence très prononcée des affaires pour le plus grand avantage de la population toute entière.

Il est indiscutable, comme le disent les adversaires, que les dépenses ordinaires et celles imputables au compte du capital ont augmenté, et les principes d'économie préconisés par le parti libéral et les oppositionnistes de naguère ont été scrupuleusement respectés. Il est en outre de sa part, en dépit de cet accroissement des dépenses, économiquement dans le vrai sens du mot. L'économie n'a rien de commun avec la parcimonie ; elle est synonyme de libéralité bien entendue et éclairée pour faire face aux besoins qui s'imposent. Personne n'a jamais soutenu que l'accroissement des affaires du pays et le développement du Canada ne dussent tôt ou tard provoquer un écart dans les dépenses. Le parti libéral, critique sévère de l'extravagance de ses prédécesseurs, n'a jamais préter du que les dépenses du pays dussent ne jamais s'accroître. Il a simplement et uniquement soutenu que l'augmentation des dépenses sous le régime conservateur était tout fait disproportionnée au progrès de l'époque et à l'état des affaires au cours de cette période. Durant les cinq dernières années du régime conservateur, le pays est resté pour ainsi dire stationnaire, et pourtant, s'est bien gardé d'opérer pendant ce temps sur le budget, les retranchements qu'exigeaient la situation industrielle et l'état financier du pays. Les trois dernières années du règne des conservateurs ont été accusées, dans les opérations de chaque année consécutive, des déficits dont le découvert collectif s'est élevé à près de six millions de dollars.

Les impôts pesaient aussi plus lourdement qu'il n'aurait fallu sur les contribuables. L'expérience avait également démontré au public entier que la conduite de ses gouvernants avait été malhonnête et extravagante. Des ministres avaient été surpris en flagrant délit de conspiration honteuse avec les entrepreneurs de l'Etat. L'esprit public s'est ému en apprenant les turpitudes révélées par l'examen des affaires McGreevy-Connelly, de l'affaire Langevin, et des éclatants scandales du Pont Curran, du Bloc Langevin, du Canal de Tay et de diverses autres entreprises du même genre.

Quand ils critiquent la politique du parti libéral, les conservateurs font des comparaisons entre ce qui se passe de nos jours et ce qui avait cours en 1896, sans tenir compte du changement qui s'est opéré dans la situation des deux époques. C'est de propos délibéré et par pure malhonnêteté qu'ils ferment les yeux sur l'évidence indiscutable de la transformation qu'a subie le Canada depuis 1896, où il a quitté les ténèbres pour entrer en pleine lumière. Ils laissent délibérément de côté les comptes publics qui sont un historique sans précédent des merveilleux progrès accomplis de toutes parts, et du développement stupéfiant de notre commerce et de nos industries, tant par suite de la prise de possession par nos vigoureux nationaux de territoires nouvellement ouverts, que par suite de l'affluence énorme de l'immigration et de la prospérité sans précédent qui règne partout ; ils se contentent de demander de sang froid au pays de condamner le gouvernement pour de prétendues extravagances.

Il est manifeste que cette attitude est non seulement injuste, mais encore qu'elle est de nature à tromper les esprits. Une pareille thèse n'est certainement pas de nature à relever les conservateurs dans l'estime des gens bien pensants.

L'augmentation des services de toutes parts à cause du développement du commerce, du surplus du territoire administré, et de l'accroissement de la population entraîne nécessairement un accroissement proportionnel des dépenses de l'administration. Le commerçant dont le négoce prend de l'essor, est forcément obligé de grossir son budget. Il en est de même des affaires d'un pays. Il y a aujourd'hui des centaines d'hommes d'affaires au Canada qui ont dans leur négoce un budget deux ou trois fois supérieur à celui qu'ils avaient il y a six ans, et pourtant, nul n'oserait affirmer que ce fait suffit à démontrer qu'ils sont incapables de manœuvrer leur barque ou bien qu'ils sont rongés par l'extravagance.

Le gouvernement non plus que ses partisans n'ont souci de nier que les dépenses du Canada se sont accrues depuis 1896, mais ils soutiennent que cet accroissement est dû à des causes légitimes et salutaires, et, bien loin de s'en justifier par des explications ou de vouloir en atténuer l'évidence, le gouvernement et ses partisans en sont fiers, sûrs qu'ils sont que c'est dû à cet accroissement de dépenses si nous avons pu constater les progrès gigantesques accomplis par notre pays depuis quelques années.

La dépense s'est faite avec prudence et sagesse, ainsi que dans l'intérêt général, et toute la population en a amplement tiré profit.

Le gouvernement s'est tenu à la hauteur des exigences du moment et a pris les précautions voulues pour faire face à l'avenir.

Les chiffres démontrent nos assertions :—

1895.	Dépenses ordinaires par année . . .	\$38,132,000
1903.	" " " . . .	51,691,900
	Augmentation . . .	\$13,559,890

Nous prenons l'année 1895 comme point de départ, et pourquoi :—

C'est la dernière année du régime conservateur où l'on trouva une accumulation rationnelle des dépenses des adversaires.

Les élections allaient venir l'année suivante, et, dans le but de faire bonne figure devant l'électorat et de déguiser à ses yeux le déficit énorme que leur administration faisait présager, les conservateurs avaient unis tous leurs efforts pour atténuer autant que possible les estimations budgétaires.

Bref, les chiffres avaient passé par l'étamine.

La milice n'y figurait pas pour les exercices annuels, et, faute de provision budgétaire, disons-le en passant, la milice s'est trouvée en complet désarroi, sans exercices.

Pas de provision non plus pour la réparation des édifices publics afin de masquer la dépense.

Bien plus, plusieurs départements se sont trouvés bourrés de comptes impayés, les budgets de 1896 n'ayant pas suffi à faire face aux exigences des services. Les libéraux ont dû faire disparaître le déficit découvert à leur arrivée au pouvoir en 1896.

C'est pourquoi nous persistons à dire qu'il est non seulement juste, mais indispensable de prendre l'année 1895 au lieu de l'année 1896 pour comparer les dépenses des conservateurs avec la dépense des libéraux en 1903.

Sous la rubrique "Capital," les libéraux ont dépensé pendant sept ans \$64,885,608.00, contre \$37,082,642.00, dépensés du même chef durant les sept dernières années du régime conservateur.

Or s'il est possible de démontrer que cette augmentation de dépense n'a pas entraîné pour le peuple d'augmentation dans les impôts, ou d'augmentation au chiffre de la dette publique, et qu'il y a fait face sans avoir à recourir à ces moyens, le gouvernement devrait à coup sûr échapper à toute critique.

C'est bien le cas du gouvernement libéral. Et il convient de s'y arrêter tout spécialement.

Cette augmentation de dépense de treize millions occasionnée par l'avancement inouï et les progrès merveilleux du pays, le gouvernement y a fait face sans rien ajouter au chiffre proportionnel d'

impôts, sans ajouter rien de nouveau aux charges du peuple et en diminuant considérablement le chiffre de la dette publique.

Tout au contraire, les droits de douane, source principale de nos recettes, sont tombés à un chiffre bien inférieur à ce qu'ils étaient, les frais de port des lettres sont beaucoup moins élevés, et la diminution progressive de la dette, depuis trois années, permet d'espérer que l'administration libérale la réduira dans une proportion presque imperceptible pour chaque tête d'habitant de notre pays.

Il convient de reconnaître ici que les droits d'accise ont quelque peu augmenté, mais, comme ils n'ont trait qu'à des articles qui ne sont pas de première nécessité, que les gens bien pensants admettent à bon droit devoir contribuer au revenu, on ne saurait en dire qu'ils ont grevé la population.

Le tarif des douanes, (bien que diminué, comme il l'a été, dans le but bien avoué de soulager le peuple), a produit un rendement énorme et a permis au gouvernement de dépenser libéralement pour suivre efficacement la marche ascendante du pays dans la voie du progrès et développer les moyens de communication et de transport dont ont besoin notre commerce et nos industries ; et, tout cela, sans rien ajouter aux charges que supporte la population d'aujourd'hui et sans accumuler d'obligations à acquitter pour les générations qui nous suivront.

Du temps des conservateurs, les droits de douane pesaient lourdement sur le peuple sans toutefois produire de fortes recettes, et il leur a fallu s'endetter pour exécuter les entreprises qu'ils avaient mises en train.

LA PREUVE EST FACILE A FAIRE

Prenons d'abord le tarif douanier :

Il est universellement reconnu qu'il a été matériellement réduit. Il suffit de regarder les conservateurs à l'œuvre pour s'en convaincre. A un certain moment, il leur convenait de dire que les libéraux avaient intégralement maintenu la politique de protection et que ce n'était dû qu'à cette ligne de conduite s'ils avaient assuré au pays une prospérité comme celle dont il jouit. Petit à petit, toutefois, les faits se sont fait jour dans leur esprit, et ils en sont actuellement rendus à condamner le gouvernement pour avoir réduit les droits.

Laissons cependant parler les faits : En 1896, sous l'empire du tarif conservateur, chaque fraction de \$100 de marchandises entrant au pays payait \$18.28 de droits ; en 1903, ce chiffre était tombé à

\$15.88. Cette réduction, tout en étant de treize pour cent, (1) peut paraître minime, mais si on l'applique au chiffre total des importations de 1903, on voit que si, l'on avait eu le tarif conservateur, on aurait perçu sur les importations une somme de cinq millions et de plus en droits de douane.

Mais les politiciens conservateurs ont prétendu en Chambre qu'il faut exclure du calcul l'or et l'argent monnayé, ou en lingots et que le blé d'Inde, qui ne viennent au pays que pour en ressortir sans entrer en consommation.

Suivons-les sur ce terrain : Nous arrivons à découvrir que si l'on exclut du calcul l'or et l'argent monnayé ou en lingots, la moyenne des droits imposés sur chaque proportion de \$100.00 d'importations était, en 1896, de \$19.19, contre \$16.60 en 1903—déduction faite de l'or et de l'argent monnayé ou en lingots et du blé d'Inde qui entrent au pays, mais en ressortent sans y rester. Si le tarif conservateur de 1896 eût eu cours en 1903, il serait entré à la caisse de l'Etat pour de six millions de plus en droits de douanes.

Les conservateurs soutiennent de plus qu'il n'est pas juste de prendre l'année 1896 comme point de comparaison.

Prenons tout le temps qu'ils ont eu le pouvoir : la moyenne des droits de douane par eux imposés durant dix-huit années de pouvoir est de \$19.10 par \$100.00 d'importations. Après l'arrivée des libéraux au pouvoir, cette proportion moyenne a été de \$16.49. Si le système conservateur avait eu cours durant les sept années comprises entre 1896 et 1903, il serait entré dans la caisse publique du chef des douanes \$32,600,000.00 de plus.

A cet égard, il est permis de retracer l'argument principal que soutiennent les conservateurs. Ils disent que, au moment où ils ont été chassés du pouvoir, il se percevait moins de vingt-et-un millions de dollars en droits de douane ; tandis que, en 1903, il en a été perçu \$37,000,000.00, et ils s'efforcent de démontrer que cet écart est la preuve que le peuple a subi des charges additionnelles. Un moment suffit pour démontrer que nous avons ici affaire à l'un des arguments les plus trompeurs qu'un parti politique ait jamais osé avancer.

La somme totale que peuvent rapporter les douanes ne saurait être un indice de la quotité de l'impôt douanier ; le seul critérium rationnel se trouve dans la moyenne proportionnelle des droits qui frappent le consommateur, et le paragraphe qui précède démontre l'évidence que sous l'administration libérale il y a eu réduction de cette moyenne. Deux causes contribuent à accroître les recettes de la douane : d'abord l'augmentation de la population, et, ensuite,

l'augmentation des ressources pécuniaires du peuple. Depuis sept ans que règne la prospérité, le peuple a acheté davantage et en plus grandes quantités les choses nécessaires ou utiles à la vie. Mais il a versé au trésor public pour chaque fraction de cent dollars de marchandises qu'il a importées une somme d'impôts douaniers moindre qu'à aucune autre époque depuis 1878. Si les importations de cette année n'avaient atteint que le chiffre de celles de 1896, il serait rentré dans le trésor public cette année une somme de droits de deux millions inférieure à celle qui a été versée cette année. Le gouvernement n'a rien à voir à la quantité de marchandises d'importation dont se pourvoit le peuple ; tout ce qui est de son ressort c'est le taux auquel ces marchandises entrent au pays, et si le taux proportionnel de l'impôt douanier a été réduit, ainsi que la démonstration en est faite plus haut, on ne saurait équitablement lui reprocher d'avoir augmenté l'impôt sur les importations.

Pour faire bien saisir notre argumentation, prenons un fabricant qui, en 1896, aurait importé vingt tonnes de fer ou d'acier en barres, destinées à servir à la fabrication de fer ou d'outils. Il lui aura fallu payer en droits sur ces vingt tonnes une somme de \$10.00 par tonne, soit \$200.00 en tout. Supposons que, cette année, il lui ait fallu, pour faire face aux exigences de son négoce, devenu cinq fois plus fort, en importer 100 tonnes. Le droit n'étant plus que de \$7.00 la tonne, il a dû payer en droits \$700.00, soit \$500 de plus qu'en 1896 ; mais notons qu'il a eu cinq fois plus de marchandises, et au lieu de payer cinq fois \$200.00, il n'a payé que deux fois et demi la somme qu'il lui a fallu verser en 1896 pour une quantité de marchandises cinq fois moindre. La somme totale de \$700.00 payée en 1903 contre celle de \$200.00 en 1896 n'indique pas que le fabricant dont il vient d'être question a été plus taxé sous l'administration libérale, et ce chiffre est loin de démontrer que l'impôt douanier pèse plus lourdement sur l'industrie qu'en 1896. C'est le contraire qu'il établit. Continuons la démonstration en prenant un cultivateur. En 1896 un individu achète un vêtement en Angleterre ; il lui a fallu verser au trésor un impôt de 5 cents par livre pesant, plus 30% *ad valorem*, ce qui équivaut en moyenne à 35%, soit environ \$5.25 de droits en comptant le vêtement à \$15.00. Aujourd'hui ses moyens se sont accrus et lui permettent de s'acheter deux vêtements, au lieu d'un seul comme autrefois. A l'heure actuelle les droits d'entrée de la marchandise anglaise sont de 23 $\frac{1}{3}$ %. Il aura donc à verser \$7.00 de droits, mais il n'aura payé que \$3.50 de droits pour chacun de ses vêtements, tandis qu'en 1896 il a dû en payer \$5.25.

POURSUIVONS.

Le port des lettres a aussi été réduit et n'est plus que de 2 c pour l'intérieur et les Etats-Unis, contre 3 cents qu'il était en 1896. Ce port a été, pour la Grande Bretagne et les Colonies Anglaises, réduit de 5 cents par once, qu'il était en 1896, à 2 cents, taux actuel.

Ces réductions ont sauvé au peuple une dépense d'au moins un million de dollars par année.

LA DETTE PUBLIQUE.

Après avoir démontré que, nonobstant le fait que les dépenses, celles imputables au capital que la dépense ordinaire, se sont accrues, l'impôt sur les objets nécessaires à la vie a été réduit et les services publics, comme celui des postes, coûtent aujourd'hui moins cher, inutile de revenir sur les chiffres qui concernent la dette publique.

Ce qu'il y a, c'est que les conservateurs dans les sept dernières années de leur régime ont ajouté au chiffre de la dette la somme énorme de \$20,967,391, tandis que dans le cours des huit années qui ont suivi, la diminution de la dette a dépassé treize millions de dollars, si on la compare au chiffre qu'elle avait atteint sous l'administration conservatrice.

Durant les 18 années de leur régime, les conservateurs ont ajouté à la dette publique la somme fabuleuse de cent dix-huit millions, environ six millions et demi par année. Mettons ceci en regard de la diminution par les libéraux au taux de \$1,669,904 par année, réductions obtenues grâce à l'administration judicieuse de nos finances et au remaniement des comptes avec les provinces.

En 1896, la dette publique était de \$50.96 par tête, tandis qu'aujourd'hui cette proportion est tombée à \$46.31, soit une diminution de \$4.65 par tête. Si l'on tient compte de la réduction spéciale opérée par le remaniement des comptes des provinces, la dette publique à la fin du dernier exercice sera encore moindre par tête, et cependant les libéraux ont dépensé depuis sept ans, soixante-cinq millions imputables au capital en travaux publics et en améliorations des services publics, tandis que les conservateurs n'avaient dépensé durant la période analogue que trente-sept millions, qui, pour plus de la moitié, figurent dans l'augmentation de la dette publique. De fait les conservateurs ont gravement endetté le pays pour subvenir aux dépenses imputables au capital. Il nous fallait de leur temps escompter l'avenir et le grever chaque année.

LES SURPLUS.

Depuis de nombreuses années, de fait depuis l'établissement de la confédération, on établit chaque année la balance des opérations du pays en mettant d'un côté les recettes et les dépenses ordinaires en regard, les dépenses imputables au capital forment un chapitre à part. A cet égard, les libéraux ont démontré un état de choses exceptionnellement brillant. Depuis qu'ils sont au pouvoir, ils ont accumulé en recettes en sus de la dépense ordinaire, des surplus dont l'ensemble se chiffre par plus de \$57,000,000. Mettons ceci en regard du total des surplus du régime conservateur pendant sept années de la fin de leur administration qui n'atteint le chiffre de \$1,937,410.

Les libéraux voulaient un tarif de revenu, et il est clair, d'après les résultats obtenus, qu'ils ont atteint leur but.

CE QU'ON A FAIT DE CET ARGENT.

Voici à notre avis le point culminant de notre démonstration. L'augmentation de revenu nécessaire pour faire face à l'augmentation des dépenses, n'a, comme nous venons de le voir, surchargé en rien le peuple et n'a rien ajouté à ses charges et obligations.

La question qui s'impose est bien de savoir si cette énorme recette a été sagement dépensée. La réponse à cette question est à coup sûr affirmative, et l'opposition, nous l'affirmons sans crainte, a été impuissante à la condamner. Parlant en Chambre, le 21 octobre 1903, l'honorable M. Fielding, Ministre des Finances, l'a fort bien dit en réponse à une motion de censure proposée contre le gouvernement et basée sur l'augmentation de la dépense publique.—“Je n'affirme que la simple vérité, ils le savent bien, en disant que la plupart du temps, lorsqu'ils prennent part à un débat relatif à quelque dépense publique, c'est pour demander au gouvernement d'effectuer quelques travaux à plus grands frais que nous ne l'avons fait par le passé. Nous leur demandons, comme nous l'avons fait par le passé, de nous signaler quelque dépense inutile ou marquéé au coin de la prodigalité. Il leur est impossible de le faire. D'ordinaire le comité des comptes publics est le bureau qui fait enquête sur ces questions. Jamais encore dans l'histoire du pays, il ne s'est joué comédie comparable aux réunions de ce bureau des comptes publics, au cours de la dernière session. Il nous a été impossible d'obtenir de ces messieurs de faire acte de présence aux séances du comité. Ils venaient bien présenter une motion demandant la comparution de quelques témoins, ou donner avis de leur intention de proposer une

enquête quelconque ; mais l'heure venue de proposer la motion, les messieurs brillaient par leur absence, ou bien ils n'avaient pas les témoins, et en fin de compte la chose dégénérât en comédie. Le comité des comptes publics s'est ajourné sans avoir virtuellement fait d'enquête sur les comptes publics du dernier exercice. Pourquoi ? ne tient pas à leur impuissance, ni à un sentiment de générosité qui les auraient poussés à éviter une enquête sur les dépenses effectuées par le gouvernement, mais c'est qu'ils ont constaté que ces dépenses étaient inattaquables et ne donnaient aucune prise à leur censure. Nous pourrions nous en tenir là. L'opposition n'a pu rien trouver dans tous ses efforts pour condamner le gouvernement ou même justifier une attaque de sa part. Les députés de la gauche se contentent, comme de coutume, d'arguments en l'air et de déclarations fallacieuses. Ils n'ont pas encore pu se rendre compte de l'immense changement qui s'est opéré au Canada depuis sept années ; ils prétendent juger les finances du pays comparativement à l'état dans lequel se trouvait le Canada de leur temps. Ils empilent les chiffres les uns sur les autres, et s'écrient avec fierté : " Voyez la extravagance des rouges ! N'y a-t-il pas de quoi faire frémir ? "

Pour donner à la question de savoir si l'argent a été dépensé avec sagesse, une réponse complète, il faudrait, croyons-nous, entrer dans les plus minutieux détails, et il faudrait des volumes pour contenir l'explication de toutes les solutions. Inutile, donc, de songer à cette tâche ; il faut se contenter d'expliquer et de justifier les dépenses d'une façon succincte et sommaire, en s'attachant plus spécialement à signaler les causes les plus notables des augmentations survenues, sans toutefois surcharger l'attention du lecteur de trop nombreux détails.

Et d'abord, les dépenses ordinaires pour 1903 accusent une augmentation de \$13,559,897 sur 1895. Nous allons voir que cette augmentation provient dans une large mesure essentiellement de l'augmentation de nos affaires, qu'elle est en grande partie contrebalancée par une augmentation corrélative de recettes, qu'elle provient en grande partie de l'accroissement de la population et de la mise en service de nouveaux territoires ; une partie de cette augmentation est due à l'augmentation du prix des fournitures et de la main d'œuvre, et en somme, il en est résulté un rendement net des bénéfices qui ont fait plus que compenser la dépense de chaque dollar mis en circulation.

Prenons d'abord les Postes. — La dépense encourue de ce chef était de \$1,200,000 pour les deux années en question, dans les proportions qui suivent :

1903	\$4,105,178
1904	3,593,647
Augmentation 1903	\$ 511,531

Tout ceci provient exclusivement de l'accroissement des affaires ; le développement des recettes le démontre ainsi que l'énormité de la matière postale expédiée, l'augmentation du nombre des bureaux de poste et de transmission de mandats-poste ainsi que le développement des facilités de transmission postale en général.

Mais, en retour de cette augmentation d'un demi-million de dollars dans la dépense, nous avons une augmentation beaucoup plus considérable dans la recette en dépit de la réduction du port des lettres. En 1895, la recette des Postes était de \$2,792,789, tandis qu'en 1903, elle est de \$4,397,832.

Dans les dernières années du régime conservateur, chaque exercice accusait des découverts considérables. De fait, quand Sir William Mulock a pris l'administration des Postes, il avait à faire face à un déficit de \$781,142. Il n'a pas tardé, par l'application d'un système administratif bien inspiré, à réduire l'écart énorme qu'il y avait entre les recettes et les dépenses de cette administration, et, en peu de temps, il avait rétabli au moins l'équilibre entre les deux chapitres. Une fois ce résultat atteint, il s'est empressé de réduire sérieusement le port des lettres, faisant bénéficier du même coup la population d'une épargne d'environ un million de dollars. Pendant les deux dernières années ou à peu près de ce régime, les recettes sont, jusqu'à un certain point, resté en deçà de la dépense, mais l'emploi plus généralisé de la poste auquel la réduction des frais de port donnait un nouvel élan, n'a pas tardé à accroître la recette, et, à la dernière session, le directeur général des Postes a pu annoncer au parlement la bonne nouvelle que l'état financier de son administration pour l'exercice clos le 30 Juin 1903 accusait un surplus de recette de \$292,702 en sus de la dépense.

Le tableau qui suit, en faisant voir l'augmentation des opérations des postes depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, démontre de quelle façon le budget des dépenses a pu nécessairement s'accroître :

	1896	1903
Bureaux de Postes	9,103	10,150
Milles parcourus par les malles .	30,551,683	35,509,412
Nombre des lettres transportées .	116,028,000	234,991,000
Sommes transmises par mandats postes et Notes.	\$13,081,860.00	\$28,904,096.00

DOUANES

Dépenses—1903.	\$1,229,028.00
" —1895.	917,632.00

Augmentation—1903. . . . \$311,396.00

Soit 34 % ; mais pour la même période, la recette des douanes s'est accrue dans les proportions suivantes :—

Grosse recette—1903	\$34,110,354.00
" " —1895	17,887,269.00

Augmentation—1903.. . . \$19,223,085.00

La seule manière équitable de se rendre compte de l'administration financière de cette division du service public, doit procéder une étude du coût proportionnel de la perception des droits. En 1895, ce service de perception coûtait \$5.13 par \$100.00, de perception de droits de douane, tandis que l'an dernier ce coût n'a été que de \$3.31 par \$100.00.

Le travail de l'administration est aujourd'hui double de ce qu'il était en 1895, il a donc fallu augmenter les dépenses du service. Il y a dans le personnel environ 250 employés de plus qu'en 1895, les frais de camionnage des marchandises, de papeterie, de librairie, etc., se sont accrus au fur et à mesure que les importations ont augmenté. Il a fallu ouvrir un grand nombre de nouveaux bureaux dans les parties nouvelles du pays, établir de nouveaux services, tels que la division de la statistique pour la publication des rapports mensuels du commerce, et l'habillement des employés de douane, qui expliquent une forte proportion de l'augmentation de la dépense.

LE YUKON

Pour le gouvernement du district provisoire du Yukon, il a fallu dépenser \$782,806.00. En 1895, il n'y avait pas ce chapitre de dépenses. L'an dernier il a fallu une somme additionnelle de plus d'un million pour les divers services de l'administration : tels que douanes, postes, gendarmerie-à-cheval, travaux publics, et justice. Depuis le commencement de la fièvre de l'or, il y a été fait pour environ huit millions et demi de dépenses ordinaires, mais en retour, les revenus provenant du district se chiffrent par neuf millions et demi. Il y a été fait environ deux millions de dépense imputable au capital durant la même période.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

L'augmentation des frais d'exploitation de l'Intercolonial due au redoublement du trafic et des opérations en général du chemin de fer représente environ le quart du chiffre qui exprime l'augmentation des dépenses de toute provenance. En 1895, les frais généraux du chemin de fer se sont élevés à \$2,936,902.00, tandis qu'en 1903, ils avaient sauté à \$6,196,650.00, soit une augmentation de \$3,250,791.00. L'accroissement des recettes a fait plus que contrebalancer ce chiffre. En 1903, elles étaient de \$3,383,606.00 plus élevées qu'en 1895. L'an dernier, le chemin de fer a accusé un surplus de \$187,670.00 et l'année précédente un surplus de \$96,822.00.

Les chiffres démontrent l'augmentation des opérations :—

Voyageurs.	Tonnes de marchandises.
1895—1,352,667	1,276,816
1903—2,404,230	2,790,737

Il va de soi, que, les opérations d'un chemin de fer allant en progressant, nécessitent une augmentation de dépenses.

Les sommes portées au fond d'amortissement pour les deux années en question sont les suivantes :

1903	\$ 2,620,588
1895	\$ 2,002,311
Augmentation	\$ 618,277

Comme chacun le sait, il n'y a ici qu'une inversion de chiffres. Ce compte fait office de moyen d'éteindre la dette publique ; on ne saurait le classer dans la catégorie des dépenses proprement dites.

LES INTERETS

acquittés l'an dernier sur la dette publique ont atteint le chiffre de \$11,068,139, contre \$10,466,294 en 1895, soit une augmentation de \$601,845 en faveur de l'an dernier. Mais il convient de noter que nous avons touché en intérêts sur nos placements \$684,907 de plus. Le Ministre des Finances a déclaré en Chambre le 21 Octobre 1903, que l'exercice suivant allait accuser une réduction de \$440,990 au chapitre des intérêts dans les opérations de l'exercice en cours. Il en est arrivé à ce chiffre en prenant comme base une réduction déjà obtenue de \$177,727, au chapitre des intérêts et une augmentation de \$263,263, dans la somme des intérêts perçus de nos placements.

LE DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

figure dans l'augmentation pour \$488,282, sous les diverses rubriques de Beaux-Arts, Agriculture, Statistique et Quarantaine, mais nous l'allons bientôt voir, cette somme a été utilement et avantageusement dépensée. \$150,000 de cette somme représentent un sixième de dépense pour fins agricoles, y compris les frais des fermes expérimentales. La dépense de ce chef a été en 1903, de \$300,000 et de \$150,000 en 1895. Sous le régime conservateur, l'aide accordée à l'agriculture consistait surtout à avancer de l'argent pour l'achat de beurre pour l'exportation et pour l'exploitation de l'industrie laitière en hiver, et à monter le personnel administratif dont les membres parcouraient le pays pour y donner des conférences. Le Ministre actuel de l'Agriculture — en agronome pratique qu'il est — a développé ses prédécesseurs et a créé des modes nouveaux et améliorés d'encouragement pour l'agriculture. Ainsi il a établi une division du bétail, présidée par un commissaire compétent et destinée à faire du progrès à l'industrie du bétail du Canada. Il a aussi établi une division de la basse cour, dans le but d'étudier les meilleurs moyens d'engraisser et de préparer la volaille pour l'exportation. Il a établi des entrepôts froids de la meilleure espèce qui ont atteint leur point culminant comme efficacité, ainsi qu'une division des grains pour la semence et stimulé la culture du tabac. Il a nommé à Montréal un inspecteur en Angleterre des employés préposés à la surveillance des charbonnements et des déchargements des fruits et des produits de l'industrie laitière. Il y a eu de nommé à la ferme expérimentale à Ottawa un agronome qui y exploite une ferme de 200 acres pour l'élevage. En outre, il a ajouté des chimistes experts, et d'autres employés au personnel de la ferme pour y continuer le travail dont le progrès est incessant.

En 1895 il a été dépensé \$22,000.00 pour la quarantaine des bestiaux, contre \$110,000 00 l'an dernier.

Cette partie du service du département a pris un grand développement et est devenue plus parfaite sous les libéraux et a donné de bons résultats merveilleux. En conformité de la loi des épizooties que modifiée, et en exécution des stipulations d'une convention conclue avec les Etats-Unis, il a été établi par tout le pays un système universel d'inspection complète. On a inauguré les recherches pathologiques à l'égard des diverses maladies, surtout de la tuberculose et de la maladie du bétail, dite de "pictou." Les incessants efforts du département pour la suppression du choléra des porcs ont entraîné une dépense de \$43,000.00 pour couvrir les indemnités.

RE

ses rubriques, mais comme et avantageusement un surplus fermes expérimentées, 100,000 contre le accordée à pour l'achat du industrie laitière les membres Le Ministre — a dépassé améliorés d'en- division du destinée à faire a aussi créé les meilleurs portation. Il ont atteint le es graines de Montréal et des charge- de l'industrie a Ottawa, un élevage. En employés au progrès est

rantaine des grand déve- x et a donné izooties telle vention con- un système recherches de la tuber- s incessants s pores ont mnités qu'a

exigé l'abattage des bêtes infectées de la maladie. L'an dernier, le service de la quarantaine a réussi à empêcher la propagation au Canada de cette terrible maladie.

La quarantaine des gens a nécessité une dépense additionnelle de \$70,000.00, par suites des mesures rigoureuses auxquelles on a eu recours pour empêcher la petite vérole de pénétrer dans le pays.

Il a été fait une dépense imprévue de \$60,000.00 pour les expositions. Le département de l'agriculture a donné à ce sujet une attention toute spéciale, et les meilleurs effets en sont résultés. Le Canada a fait des expositions superbes au cours du dernier exercice à Cork, à Wolverhampton, et à Osaka (Japon). C'est là une dépense faite avec sagesse, si les objets exposés, les étalages et la conduite de l'affaire sont de nature à nous rendre justice. Sous ce triple rapport, tout le monde admet que le Canada a fait un pas en avant. On peut dire que la nomination de Mr. William Hutchinson, d'Ottawa, ancien député, comme commissaire en permanence aux expositions, a été une démarche de premier ordre en ce sens.

Le recensement a coûté \$106,000.00. Il n'y avait pas en 1895 de chapitre correspondant de dépense.

Les stations de fumigation pour combattre le "Kermès de San José" ont coûté \$3,209.00.

L'impression et la distribution des rapports et bulletins de la ferme expérimentale ont entraîné une dépense de \$7,000.00, et la classification des brevets d'invention (service nouvellement établi) \$5,500.00.

LES TRAVAUX PUBLICS

La construction, le loyer et les réparations des édifices publics, la construction et les réparations des quais, brise-lames, chenaux de navires, etc., le draguage, les glissoires estacades, chemins, ponts et lignes de télégraphe ont chargé le département des travaux publics l'an dernier d'un budget de \$4,090,553.00, contre \$1,742,316.00 en 1895, soit une augmentation de \$2,348,237.00. Sur cette somme, il y a \$600,000.00 pour les dépenses annuelles que nécessitent les édifices publics. Le ministre des travaux publics n'a pas lésiné sur cet article; mais l'état prospère de nos affaires ne justifie-t-il pas cette conduite et n'y a-t-il pas là une dépense sagement et économiquement encourue? Il a été dépensé environ un million et demi de dollars de plus en 1903 pour les quais, brise-lames, ouvrages en pilotis, le draguage, etc., dans le but de rendre plus faciles et moins coûteux les moyens de transport. Les dépenses de cette nature

s'appliquent à tout le Dominion, de l'Atlantique au Pacifique jusqu'aux confins du Yukon, dans le nord.

QUELQUES ITEMS EN PARTICULIER

IMMIGRATION :

Augmentation sur 1895 447,261

L'immense affluence des colons au nord-ouest suffit pour quer.

GOVERNEMENT LOCAL DU NORD-OUEST :—

Dépenses en 1903	\$802,466.00
" 1895	303,626.00

Augmentation \$498,840.00

Le développement sans égal des territoires a nécessité ce pense additionnelle.

MILICE :—

Augmentation en 1903 sur 1895 \$388,996

En 1895, l'effectif de la milice était de 35,000

Il est aujourd'hui de 42,000.

GENDARMERIE A CHEVAL :—

Augmentation en 1903 sur 1895 \$343,909

Si l'on compte que le Yukon a nécessité une dépense de \$50,000 qui n'existait pas en 1895, il résulte des chiffres qu'il y a eu diminution en 1903 sur la dépense de 1895 pour ce service, si on considère l'étendue qu'il y a eu respectivement aux deux époques.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :—

Coût en 1903	\$959,948.00
" 1895	755,682.00

Augmentation en 1903 \$204,266.00

\$120,000 de cette différence sont pour le Yukon, les traitements des juges additionnels nommés dans toutes les provinces, et l'accommodement des frais d'administration aux Territoires du Nord-Ouest. Ils expliquent le reste du surplus de dépense.

Si l'on eût écouté les conservateurs à la dernière session, on aurait eu de ce chef une surcharge de dépense autrement considérable. Ils ont tous, pour ainsi dire, sans exception, réclamé pour les juges des traitements beaucoup plus élevés.

SUBVENTIONS AUX PROVINCES :—

Total des subventions 1903. . . .	\$4,402,502.00
Augmentation sur 1895	151,828.00

Suivent les détails :—

Augmentation à l'Île du P.-Edouard..	\$28,921.00
“ au Manitoba	50,734.00
“ à la Colombie	64,387.00
“ au Nouveau-Brunswick.	7,793.00

LEGISLATION :—

Elle a coûté en 1903, \$152,366 de moins qu'en 1895. Ceci provient en partie de ce que la session dernière a dépassé la clôture de l'exercice terminé le 30 juin 1903, et de ce qu'une partie de la dépense en résultant, est reportée à l'exercice suivant. Si la session dernière fût restée dans des proportions de durée normales, le coût de la législation eût été tout de même de \$40,000 à \$50,000 supérieur aux chiffres de 1895. L'indemnité de session des députés et des sénateurs ayant depuis cette dernière date été portée de \$1,000 à \$1,500 l'augmentation réelle de la dépense est à vrai dire bien minime. L'abolition de l'Acte du Cens électoral avec son organisation complexe et dispendieuse a été cause d'une grosse économie.

LA MARINE ET LES PECHERIES :—

L'activité y a été très grande sous le régime libéral, et l'on s'y est évertué à améliorer les aides à la navigation et à encourager les superbes industries de la pêche de notre pays. On a porté une attention toute spéciale à la voie fluviale du Saint-Laurent pour repousser les objections des assureurs si préjudiciables à notre commerce par le passé, et pour rendre cette voie de plus en plus populaire en la rendant aussi sûre que possible pour les navigateurs. Sous ce rapport, le département s'est distingué depuis quelque temps par son énergie et son esprit d'entreprise et déjà au cours de l'avant dernière saison de la navigation, on a pu se rendre compte des beaux résultats de cette conduite de sa part.

Par tout le pays, de l'Atlantique au Pacifique, on peut se rendre compte que l'œil vigilant du personnel du Ministère a passé par là depuis quelques années ; il y a fait maître de nouveaux phares, des feux d'alignement, des bouées et des phares flottants.

Tout ceci a coûté de l'argent et beaucoup d'argent ; mais il convient de dire que, à part la petite discussion continuelle, acrimonieuse et mesquine des adversaires sur des questions de fournitures,

il n'y a presque pas eu d'opposition en chambre au programme du ministère au sujet de ces importantes améliorations.

Sous deux chefs—les services maritimes et fluviaux, et le côtier, et l'entretien, etc., des phares, il y a eu augmentation du chiffre de 1895 de \$680,995.00 à \$1,381,280.00, en 1903 \$700,285.00. Sur cette somme \$305,165.00 figurent comme construction de phares. En 1895 on n'avait consacré à cet item \$12,219.00. Les salaires et appointements des gardiens de phares ont augmenté de près de \$22,000.00 par suite, surtout, de l'augmentation du nombre des stations. L'entretien des phares et les réparations ont aussi coûté \$64,250.00 de plus.

L'an dernier il a été dépensé \$80,000.00 pour la construction et l'équipement d'un bateau-phare en acier construit au Canada, les battues "Lurcher", qui offrent un écueil très sérieux pour la navigation. Il a été dépensé une somme additionnelle de plus \$100,000.00 pour les steamers de l'Etat. Depuis quelques années on avait ajouté à notre flotte trois grands bâtiments de première classe et plusieurs autres plus petits. Une somme de \$90,465.00 a été consacrée l'an dernier à acquitter la balance restée dû pour la reprise de la construction d'un nouveau navire pour remplacer "Newfield."

Les récompenses pour sauvetage de vies on atteint en 1903 un chiffre de \$9,306 contre \$6,591 qu'elles avaient touché en 1895. Les appointements des employés surnuméraires et temporaires dont la nomination est devenue nécessaire à Ottawa, se sont élevés à environ \$7,000.00 et il a fallu consacrer \$5,273.00 à l'administration cour de la commission de Pilotage à Montréal et à la commission de la cale-sèche au même endroit.

Le service des navires a coûté \$3,012.00 de plus, et l'inspection des expéditions de bétail sur pied, (service nouvellement créé) a entraîné la dépense de \$3,026.00. Des services d'importance modeste considérable expliquent le reste du surplus de la dépense.

Les Pêcheries ont coûté en 1895 \$443,822.00, contre \$527,829.00 l'an dernier, soit \$84,007.00 de plus pour 1903. Sur ce chiffre \$37,610.00 figurent pour la pisciculture, service auquel on a porté une attention toute spéciale. \$11,331.00 ont servi à pourvoir d'ice pour le treposage à froid la bouette destinée aux pêcheurs en eau profonde. Les libéraux ont à cet égard créé et installé un système nouveau et merveilleux dont les pêcheurs des provinces maritimes sont justement fiers. Il a été payé une somme de \$23,695.00, balance du prix d'un navire de police pour la surveillance des pêcheries, sur les côtes

la Colombie Britannique. Encore un service nouvellement créé. Le reste du surplus de dépense s'explique par le surplus rationel des frais que nécessitent les surveillants et les inspecteurs de pêche ainsi que les navires côtiers.

Les frais des **hôpitaux de Marine** accusent une augmentation de \$10,161.00, qui provient de la construction d'une nouvelle aile à l'hôpital de Sydney, et des réparations faites aux hôpitaux en général.

L'inspection des bateaux à vapeur a coûté \$3,787.00 de plus, mais la recette s'est accrue proportionnellement.

Sous les rubriques **Relevés Géologiques** et **Institutions scientifiques**, la dépense a été portée de \$145,392.00 à \$205,500.00, et ceci provient en partie de l'extension des études géologiques et des explorations hydrographiques, et en partie des nécessités du service météorologique.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENITENCIERS

Coût—1903	\$477,839.00
" —1895	449,599.00
Augmentation.	\$28,240.00

Soit 6% au bout de huit années.

En voici sommairement les causes :—

- 1° Achat d'une nouvelle carrière pour Kingston, 1903.
- 2° Installation d'une briquerie à Saint-Vincent.
- 3° Augmentation des salaires, vu le coût plus élevé de la vie.
- 4° Augmentation du prix des approvisionnements.

INSPECTION DES DENREES

Coût—1903	\$66,261.00
" —1895	2,354.00

Ceci provient de ce qu'on a établi un système nouveau et amélioré dont le service est devenu beaucoup plus efficace dans l'intérêt général

En 1895, tout ce qu'il fallait dépenser était ce que nécessitaient les conseils d'étalonnage pour le choix des échantillons des grains et de la fleur. Il n'y avait pas alors de fonctionnaires rémunérés. Aujourd'hui, il y a un inspecteur en chef des peaux, un inspecteur de ficelle d'engravage, deux inspecteurs en chef et divers inspecteurs et sous-inspecteurs des grains, un commissaire des entrepôts à Winnipeg, et divers autres fonctionnaires rattachés à l'inspection des grains.

SUBVENTIONS POSTALES ET POUR LES TRANSATLANTIQUES

1903	\$799,285.00
1895	513,268.00

Augmentation apparente, 1903. \$286,017.00

En 1895, il y avait dix-huit services de transatlantiques subventionnés. Aujourd'hui, il y en a une trentaine.

Parmi les principaux, mentionnons :—

Service de navigation d'hiver—Saint-Jean — Glasgow — Belfast
Dublin.

“ “ d'été. — Montréal—Québec et Manchester.

“ “ d'hiver—Halifax—Saint-Jean et Manchester.

Ports Canadiens de l'Atlantique au Sud-Africain.

Ports de l'Atlantique et France.

Il a aussi fallu redoubler les services pour faire face aux exigences créées par le développement des affaires et les nouveaux besoins des endroits éloignés qui, auparavant, n'avaient pas besoin d'être desservis.

LE GOUVERNEMENT CIVIL

Ceci s'entend du service civil ou du personnel des employés. Les huit années écoulées ont produit une augmentation de \$132,564.00. Si l'on considère l'expansion énorme qu'a prise le travail dévolu aux employés, par suite du développement du pays, l'augmentation n'est rien d'étonnant. Les conservateurs sous leur régime terminé en 1895, avaient augmenté la dépense de ce chef au taux de \$35,000.00 par an. Sous les libéraux, cette augmentation n'a été que de \$20,000.00 environ.

LES SAUVAGES

Les sauvages ont entraîné une dépense plus élevée de \$122,412.00 qui provient en premier lieu du fait qu'on a généralisé chez eux l'instruction publique, et ensuite de ce qu'on a dû consacrer de fortes sommes à les secourir, à leur fournir de la graine de semence, des soins de médecins, des médicaments, etc. Le gouvernement s'est évertué tout particulièrement à faire donner de l'instruction aux jeunes sauvages, pour donner suite à un article de son programme qui demande que les sauvages en arrivent à subvenir eux-mêmes à tous leurs besoins.

LES PENSIONS DE RETRAITE

Dépense, 1903	\$346,418.00
“ 1895	265,285.00
Augmentation	\$81,033.00

Il faut, à cet égard, bien remarquer que le gouvernement a abrogé la loi des pensions de retraite pour les employés nommés après le premier juillet 1898. Il en résulte une grande économie pour le pays, pour les années à venir. Il a remplacé l'acte des pensions de retraite par une loi dite du fond de retraite. Ce système n'a besoin d'aucun secours d'argent et ne va pas coûter un seul sou au pays.

LES TERRES FEDERALES

Dépense, 1903	\$186,355.00
“ 1895	129,727.00
Augmentation, 1903	\$ 56,628.00

Si l'on rapproche ces chiffres de l'augmentation du volume du travail que nécessite ce service, et des recettes additionnelles qui proviennent de cette source, le surplus de dépense est bien minime, et le coût proportionnel par jour de cette administration est actuellement moindre qu'il l'a jamais été.

Les revenus de 1903 ont été de . .	\$ 167,869.00
Ceux de l'an dernier ont atteint . .	1,695,591.00

En 1903, les inscriptions de homestead se chiffrent par . .	31,383
Contre un total en 1895 de seulement	3,030

Il a fallu employer un grand nombre de commis de plus pour tenir tête aux exigences du service, et il a été établis plus de trente sous-agences pour accommoder les colons.

DROITS D'ACCISE

La perception de ces droits a bien coûté \$7,000 de plus, mais le taux proportionnel du coût est tombé de 5% qu'il était en 1895, à 3½% en 1903.

La dépense pour le service des poids et mesures et pour les inspections de gaz et lumière électrique a augmenté de \$98,173.00 qu'elle était en 1895 à \$121,575.00, en 1903.

Ceci provient de l'accroissement des affaires et tout particulièrement de la généralisation de l'éclairage à l'électricité, et la recette correspondante fait plus que justifier l'accroissement de la dépense.

Nous touchions en 1895, \$56,866.00 de revenus ; en 1903 nous en touchions \$133,300.00.

La Police Fédérale figure dans l'augmentation pour \$6 requis pour la solde de nouveaux hommes engagés.

L'augmentation du chiffre des affaires ainsi que du nombre des compagnies d'assurance a été cause que la surintendance des affaires a coûté \$4,930.00 de plus. Les honoraires et droits perçus par ce chef font plus que compenser la dépense que le pays a dû faire pour ce service.

Sous la rubrique " Divers," la dépense pour les deux années en question a été dans les proportions suivantes :

1903	\$528,231.00
1895	217,210.00

Augmentation 1903	\$311,021.00
-----------------------------	--------------

Les chapitres de dépense groupés sous ce chef, varient considérablement, et la comparaison des tableaux est sans intérêt. Voir les chapitres en détail pour 1903 :

Outillage pour l'imprimerie nationale.	\$30,9
Relevé des frontières.	47,9
Observatoire d'astronomie.	10,4
Maintien du bureau des essais d'or à Vancouver	14,99
Paterson, Tate & Co., remboursement de dépôt <i>re</i> service rapide	56,94
Gravure de nouvelles cartes du Dominion et des T. N. O.	14,09
Département du travail.	20,47
Monument commémoratif aux Canadiens du Sud Africain	6,00
Station de télégraphe sans fil Marconi.	10,00
Commission des améliorations d'Ottawa.	60,00
Refonte des Statuts fédéraux	12,72
Commission de la frontière de l'Alaska	59,99
Commission royale, (conflits ouvriers, — Colombie Britannique)	8,48
Impressions diverses.	45,416

On peut voir que la plupart sont pour des services indépendants et qui n'ont pas de nécessité correspondante en 1895. Tout ce qu'il s'agit de considérer, c'est de savoir si l'argent a été sagement dépensé.

DEPENSE AU COMPTE DU CAPITAL

Nous voici arrivés aux dépenses imputables au compte du capital. Ainsi qu'on l'a déjà vu, le gouvernement y a été largement dépensier. Pour les sept années de 1897 à 1903 inclusivement, la dépense

pour \$6,000.00

du nombre des
ance des assu-
roits perçus de
a du s'imposer

deux années en

1.00

0.00

1.00

ient considé-
rét. Voyons

\$30,922.00

47,911.00

10,497.00

14,993.00

56,940.00

14,096.00

20,471.00

6,000.00

10,000.00

60,000.00

12,722.00

59,993.00

8,481.00

45,416.00

dépendants

ut ce qu'il

nt dépensé.

te du capi-

largement.

dépense au

compte du capital a été de \$64,885,608.00, contre \$37,082,642.00, durant les sept années antérieures correspondantes du régime conservateur. Mais tout en augmentant sous le régime libéral, la dépense ne s'est pas fait sentir moitié autant que sous les conservateurs; bien qu'elle ait été beaucoup moins considérable sous le régime de ces derniers.

Les Conservateurs, nous l'avons déjà vu, n'ont dépensé durant les sept années de leur règne que \$37,000,000.00 imputables au compte du capital, et il faut bien faire attention que sur ces \$37,000,000.00, \$21,000,000.00 sont allés grossir le chiffre de la dette nationale. D'autre part, les libéraux ont dépensé \$64,000,000.00 et ont diminué de \$13,000,000.00 le chiffre de cette même dette. Si les conservateurs prétendent que les dépenses ont augmenté sous le gouvernement libéral, nous ne le nions pas. Mais que peuvent-ils dire en présence de cette diminution de la dette et de l'accroissement énorme des travaux publics?

Le gouvernement a pu consacrer libéralement des sommes considérables aux entreprises publiques de grande importance sans obérer davantage le peuple par suite des superbes excédants qu'il a pu déclarer de ses revenus sur ses dépenses ordinaires, quand, d'autre part, les déficits des conservateurs se sont suivis presque sans interruption, surtout pendant les dernières années de leur règne.

Avec ses revenus étonnants, le gouvernement eût pu appliquer ses excédants à réduire la dette énorme que les conservateurs avaient accumulée. On lui aurait su gré, en certains quartiers, d'en avoir agi de la sorte; mais il a cru qu'il était plus sage d'appliquer cet argent au développement de nos moyens de transports et à l'établissement de travaux publics de nature à bénéficier au pays. En hommes d'affaires, nos gouvernants ont envisagé d'une façon pratique les questions nationales qui se sont présentées à leur considération, et ils n'ont pas hésité à se lancer dans de grandes entreprises, nécessitant de grandes dépenses d'argent, quand ils se sont sentis bien appuyés et sûrs que les intérêts actuels et futurs du pays leur indiquaient cette ligne de conduite.

Voyons maintenant les détails :—

Le ministère des travaux publics a encouru durant une période de sept années de dépense imputable au capital une somme totale de \$6,445,766.00. Sur cette somme, \$2,638,811.00 ont été consacrés à l'amélioration du fleuve Saint-Laurent, surtout en aval de Montréal, dans le but d'assurer un chenal profond et sans obstacle à la navigation océanique jusqu'à Québec, et d'en rendre la navigation aussi libre et aussi sûre que possible.

Il a été consacré à l'amélioration du port de Montréal une somme de \$503,535.00, en outre des améliorations qu'y ont apportées les commissions du port, subventionnées par le gouvernement.

Il a été consacré une somme de \$447,440.00 à l'établissement de vastes brise-lames, que l'on construit à Port Colborne, à l'entrée du Canal Welland, port d'expéditions de premier ordre.

Au Yukon, il a fallu consacrer \$1,940,310.00 à la construction d'édifices publics, chemins, routes, pont et lignes télégraphiques. On a aussi relié le Yukon avec les provinces plus anciennes du Canada.

Par suite surtout de l'incendie de l'hiver de 1896-1897 qui a dévasté une partie des édifices publics à Ottawa, il a fallu faire de grands frais qui ont atteint le chiffre de \$457,574.00 pour ces édifices publics.

Des améliorations aux rapides St-André ont coûté \$94,300.00 et la cale sèche de Lévis a entraîné une dépense de \$96,592.00.

Il a fallu consacrer de fortes sommes aux travaux destinés à donner aux navires plus libre accès aux éleveurs de Fort William et de Port Arthur.

LES CANAUX DU SAINT-LAURENT

Il a été consacré en tout une somme de \$18,394,220.00 à l'amélioration et au parachèvement de notre réseau de canalisation fluviale. Suit l'énumération en détail :—

Canal Lachine	\$ 1,055,192.00
Rivière Ottawa	155,586.00
Canal Rideau	13,470.00
Fleuve St-Laurent et canaux	12,875,142.00
Canal du Sault Ste-Marie	833,453.00
Canal de la Trent	2,596,573.00
Canal Welland	864,804.00

Quand les libéraux ont pris les rênes du pouvoir, ils n'ont pas tardé à constater que, au train où allaient les choses, l'établissement de nos canaux allaient prendre encore dix années et même davantage. Convaincus des avantages énormes qu'allait avoir pour le pays, et notamment pour la classe agricole, l'établissement de ces voies de communication, nos gouvernants ont résolu de hâter la réalisation de ce projet. Plus tôt possible de cet article du programme politique de la nation. Et, en 1900, ils avaient réussi à établir une route canalisée, sans obstacle et d'une profondeur de 14 pieds du Lac Supérieur à Montréal.

QUELQUES AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES

Les contingents au Sud Africain et le recrutement du personnel de la garnison de Halifax figurent dans la dépense pour la somme de \$2,834,516.00.

Les subventions aux chemins de fer, ont coûté pendant sept années \$11,828,321, plus trois millions et demi environ, accordés à l'entreprise de la passe du Nid-de-Corbeau, qui a ouvert le district de Kootenay. Il ne faut pas oublier que le Pacifique avait convenu que, advenant la construction de ce chemin de fer, il déduirait matériellement le prix de ses transports pour les diverses substances alimentaires et autres produits dans l'intérêt des cultivateurs de l'Ouest.

Sous le régime tory, les subventions aux chemins de fer étaient des cadeaux purs et simples, mais le gouvernement actuel impose aux compagnies l'obligation conditionnelle de compenser au gouvernement l'assistance que celui-ci leur accorde, en transportant les malles jusqu'à concurrence d'un chiffre qui rapporterait un intérêt annuel raisonnable sur la subvention respectivement accordée dans chaque cas.

Les Primes sur le fer et l'acier ont nécessité un déboursement de \$2,299,342.

Les Terres Fédérales ont entraîné une dépense de \$1,659,040, pour les arpentages exclusivement.

La Milice a coûté \$2,402,171 distribués comme suit :

Fourniture aux miliciens de carabines Lee-Enfield ; batteries d'artillerie de campagne, pièces de canon, le siège, et munitions de tir.

Il a été accordé au Manitoba \$267,029.00 pour terres des Ecoles.

Le Fond Consolidé, les transports, les escomptes et les frais de l'emprunt de 1897 ont absorbé \$1,847,908.00, mais ce ne sont là qu'affaires d'écriture qui se compensent, et il n'y a pas d'intérêt à s'en occuper.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

Sur ces chemins de fer de l'Etat, la dépense des sept années imputable au capital s'élève à \$16,974,203.00. Les articles principaux qui forment ce total sont les suivants :—

Matériel roulant	\$5,437,451.00
Rails d'acier et attaches	1,188,330.00
Installations additionnelles aux points importants tels que Halifax, Saint-Jean, Moncton, Lévis, Pictou et Sydney	2,205,456.00
Renforcer les ponts et en construire de nouveaux . .	795,140.00

Agrandir les anciens abris de locomotives et en construire de nouveaux	\$ 267
Elévateurs à grains, Saint-Jean et Halifax	283
Améliorer le service de traverse, Détroit de Canso . .	627
Construction, Embranchements et prolongements . .	228
Achat du Drummond County Railway	1,464
Sentence arbitrale <i>re</i> Eastern Extension Railway . .	957
Chemin de fer de l'Île du Prince Edouard y compris l'embranchement de la rivière Murray	1,678

Il a été aussi consacré beaucoup d'argent à l'amélioration des voies d'évitement et autres installations le long du parcours du chemin, ainsi que pour des machines nouvelles et améliorées.

L'Intercolonial n'a jamais été une entreprise payante, depuis quelques années, on a pu y accuser quelques moindres excédants de recettes sur les dépenses. Il y a diverses raisons qui expliquent que ce chemin de fer n'ait pu jusqu'à présent donner de maigres résultats, la principale en est que le tracé de la ligne n'a pas été inspiré autant par les intérêts commerciaux du pays que par des motifs de politique et de considération impériales. Comme on ne savait la plupart des gens bien informés, on avait songé à établir un chaînon entre les provinces maritimes et Québec et l'Ontario, et à combler les besoins de la tactique et des transports militaires, on l'a poussé aussi loin que possible de la frontière américaine. De Moncton à Lévis, la voie contourne en zig-zag, la langue de territoire canadienne laquelle le Maine rentre dans le territoire canadien, et se trouve à traverser une région peu peuplée et peu productive de notre territoire. De plus la concurrence des transports par eau entrave ses affaires sur presque tout son parcours.

Le parti libéral soutient que la dépense imputable au chemin de fer dont l'exposé précède, s'imposait dans l'intérêt du chemin de fer et était inévitable, si l'on voulait tenir tête au trafic devenu considérable et actuellement porté à un chiffre double de ce qu'il était en 1896. Il est admis de toutes parts que l'administration libérale a hautement amélioré le service de l'Intercolonial qui est devenu nos jours l'égal de n'importe quelle voie ferrée du continent. C'est un double point de vue du confort et de l'expédition, du service des voyageurs et du trafic. La population des provinces maritimes est surtout en état de confirmer cet avancé.

Parlant de l'Intercolonial, il ne faut pas oublier que pendant la session de 1903, le parti conservateur s'est évertué en Chambre à proclamer M. Blair comme un expert incomparable en matière

chemin de fer. C'est lui qui était le ministre immédiatement responsable de la dépense qui vient d'être traitée, et le jugement rendu par le parti conservateur sur l'habileté de M. Blair comme administrateur, nous permet d'espérer que ce parti va admettre maintenant que, pour autoriser cette dépense, M. Blair s'est inspiré de toutes les circonstances qui exigeaient ces mises de fonds.

L'ATTITUDE DES CONSERVATEURS

Les conservateurs ont bien tonné en Chambre contre l'augmentation de la dépense, mais leurs éclats de voix étaient aussi dépourvus d'à propos que leur cause manquait de fond. En règle générale, ils s'en sont tenus au total des additions, et se sont bien gardés de s'attacher franchement aux détails des chiffres. Il leur a suffi, la plupart du temps, de citer le chiffre total de la dépense, et ils se sont pudiquement voilé la face dans une attitude de gens scandalisés. Comme le présent exposé le démontre, ce sont de bons et valables motifs qui ont déterminé l'accroissement de la dépense, mais il ne fait pas l'affaire des conservateurs de s'enquérir de ces motifs. Ils ont souvent convenu de la prospérité qui règne dans tout le pays depuis des années, ainsi que du merveilleux progrès qui s'y est accompli de toutes parts, mais, s'ils allaient admettre, comme le croient tous les gens raisonnables, que ces progrès constants et l'addition de territoires nouveaux à administrer doivent nécessairement déterminer l'accroissement du budget du pays, ils donneraient le coup de grâce à l'argument qu'ils veulent opposer à l'électorat.

Ils ont surtout fait preuve d'inconséquence, lorsque, tout en trouvant à redire à l'augmentation du budget, ils n'ont pas hésité à condamner le gouvernement pour n'avoir pas été plus large dans sa dépense dans certains cas spéciaux. Ainsi, sans aller plus loin, prenons la session de 1903. Ils condamnent le gouvernement de s'en être tenu à \$750,000 de subvention au service rapide de l'Atlantique au lieu d'un chiffre beaucoup plus élevé ; et ils trouvent à redire qu'on n'a pas accordé une grosse somme au capitaine Bernier pour son expédition au Pôle Nord. Par contre, ils ont fait la guerre au gouvernement concernant le Grand Tronc Pacifique, pour y substituer une ligne de conduite qui, tout le monde l'admet, entraînerait une mise de fonds autrement considérable que le plan des libéraux.

Un conservateur marquant des provinces maritimes a invectivé le gouvernement au sujet de ce qu'il a qualifié de mesquinerie sordide, en parlant des subventions proposées aux chemins de fer ; un autre d'Ontario aurait voulu faire primer en argent, l'industrie du

\$ 267,471.00
283,015.00
627,450.00
228,074.00
1,464,000.00
957,711.00

1,678,674.00

amélioration des
du parcours du
riorées.

ayante, mais,
ues modestes
es raisons qui
nt donner que
de la ligne n'a
pays que par
s. Comme le
é à établir un
tario, et pour
on l'a établi
De Moncton à
territoire par
et se trouve à
tre territoire.
e ses affaires

e au capital
nin de fer, et
devenu plus
ce qu'il était
on libérale a
t devenu de
ontinent, au
service des
aritimes est

e pendant la
Chambre à
matière de

sucre de betteraves. Chaque session qui passe voit les députés conservateurs de Toronto réclamer à grands cris des appropriations additionnelles pour les travaux publics de leur ville. Tous, presque sans exception, se sont, en 1903, entendus pour réclamer une augmentation dans le traitement de tous leurs juges.

Le comité des comptes publics est le milieu où doivent se discuter les dépenses, mais, comme le leur a dit le ministre des finances vers la fin de la session de 1903, les réunions de ce comité sont devenues de véritables cirques. Impossible d'y amener les conservateurs et par conséquent, les délibérations y perdent. Ceci ne les a pas empêchés de rendre hommage à l'esprit de justice et d'impartialité du président ministériel de ce comité, et de lui voter ce témoignage accompagné de leurs remerciements.

Quelle leçon l'électorat doit-il tirer de cet exposé ?

La réponse à cette question se presse sur toutes les lèvres.

Le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier est un gouvernement sage, paternel, large de vues, et entièrement dévoué aux intérêts du pays tout entier.

Au lieu de mesquiner et de lésiner sur des vétilles et de sordides petitesse, il marche de pair avec le progrès du pays ; il donne au commerce et à l'industrie une impulsion salutaire et efficace ; et il s'appuie de tout son pouvoir dans la marche ascendante qu'il a entreprise depuis les années d'abondance inaugurées en 1896, et continue sans interruption depuis lors.

L'inanité de l'argumentation des adversaires devient d'une évidence flagrante en face des résultats constatés et la politique sage et progressive du gouvernement le plus éclairé et le plus patriotique que le Canada ait jamais eu.

Jusqu'à présent, nous nous sommes bornés, pour ainsi dire, à répondre aux arguments des adversaires, et l'on peut constater que la tâche a été relativement facile. Les chiffres donnent absolument gain de cause au gouvernement libéral, et bien qu'ils accusent une augmentation de dépense, que la brutalité des chiffres et l'irréfutabilité des calculs nous défendent de contester, il est évident, par la manière dont cette augmentation s'explique, et par la réduction établie dans la dépense en la répartissant par tête ou proportionnellement à des facteurs reconnus comme base correcte des calculs économiques, que l'augmentation n'a été qu'apparente, et qu'en réalité, il y a eu réduction plutôt qu'augmentation dans la proportion des charges qui pèsent sur la population.

Voyons maintenant quelques-uns des remarquables résultats de la politique libérale.

Ce qui frappe d'abord les yeux, c'est l'essor incomparable qu'a pris l'immigration au pays, et c'est justement à l'immigration que revient principalement le progrès du pays.

Nul ne conteste le fait que c'est surtout de la population qu'il faut au Canada. Ses ressources presque infinies, ses incomparables richesses, ses territoires pour ainsi dire sans limites, ne demandent que des bras et des énergies pour se développer et inonder le continent d'Amérique de trésors de toutes sortes.

La population native du Canada n'est pas aujourd'hui assez considérable pour que, dans des conditions normales, elle puisse s'accroître suffisamment par la natalité pour suffire aux besoins croissants que créent chez nous les nouveaux établissements, les nouvelles industries, et les nécessités qui surgissent chaque jour à mesure que nous ouvrons dans notre immense pays de nouveaux territoires et de nouveaux champs à l'industrie. Avec des bras pour développer ces nouvelles ressources que la population native laissée seule eût été incapable d'exploiter, le pays ne pouvait faire autrement que de marcher à pas de géants et c'est bien dans cette voie que s'est engagée la politique toute de progrès du parti libéral.

Les hommes d'Etat distingués qui président à nos destinées ont compris que ce qu'il fallait c'était un puissant courant d'immigration qui pût nous amener les bras dont nous avons besoin plus que tout autre élément et donner un essor nouveau et sans précédent à la progression ascendante de notre population.

Comment voulait-on que la population pût s'accroître dans des proportions qui correspondissent aux besoins de développement de notre pays, quand sous le régime conservateur, il ne venait chez nous que peu ou point d'immigrants ? Les libéraux ont saisi cette nécessité et se sont dit que l'encouragement de l'immigration saine et éclectique au Canada allait être l'élément par excellence de notre prospérité nationale.

Les conservateurs, comme toujours, avaient laissé ce moyen leur échapper ; ils ont bien prétendu qu'ils avaient de 1881 à 1891, dépensé de ce chef \$3,075,000.00 et qu'ils avaient amené au pays 886,000 immigrants.

Mais, si l'on considère les chiffres des recensements faits par eux à ces deux dates, on voit que la population n'a en dépit de leurs assertions, augmenté que de 508,000 âmes dans la période qui court de 1881 à 1891, soit de 378,000 de moins que le nombre de nouveaux venus qu'ils ont prétendu nous avoir amenés, sans compter que dans les 508,000 âmes doit figurer le nombre additionnel d'habitants sur-

venus au pays par suite de l'accroissement naturel de la population. Cet accroissement naturel, si l'on prend le recensement de 1881, aurait dû donner 1,081,202 habitants, c'est-à-dire, porter la population à six millions et quart au lieu de cinq millions à peine.

Ces chiffres démontrent que les conservateurs sont pitoyablement restés à plat au point de vue de l'immigration. Se rendant compte de leur insuccès, ils ont cherché à faire de la statistique fantaisiste pour étayer une espèce de démonstration de leur succès avec l'immigration.

En dépit de tous leurs efforts, les calculs vérifiés démontrent que le chiffre de l'immigration a constamment diminué de 1892 à 1896.

Voyons plutôt :

Années	Nombre des Immigrants
1892	27,898
1893	24,732
1894	20,829
1895	18,790
1896	16,835

CHANGEMENT SUBIT ET RADICAL

Le régime libéral eut bientôt fait de modifier cette dégénérescence pour y substituer une ère de progrès sans précédent. Les chiffres de l'immigration commencent à grossir en même temps que le parti libéral prend la direction des affaires. Voyons plutôt :—

Années	Nombre des Immigrants
1897	21,716
1898	31,702
1899	41,543
1900—Six mois, janvier à juin	23,805
1900-1901—Exercice	40,140
1901-1902 " 	67,379
1902-1903 " 	128,364
Total	366,748

Si l'on veut se rendre compte de l'œuvre accomplie par l'encouragement ainsi donné à l'immigration, on n'a qu'à consulter les registres où sont consignées les inscriptions que prennent les nouveaux arrivés qui s'établissent sur nos terres fédérales, qu'on est convenu de désigner sous l'appellation "d'inscriptions de *homesteads*."

Sous le régime conservateur, de 1889-1890 à 1895-1896, les inscriptions de *homesteads* ont été de 29.029. Régime libéral, de 1896-1897 à 1902-1903, 73.185.

Les ventes de terre par la compagnie de la Baie d'Hudson et par les compagnies de chemin de fer démontrent le même contraste.

	Acre
Régime libéral, 1897 à 1903 inclus . .	8,833,554
Régime conservateur, 1893 à 1896 inclus	411,608

Surplus en faveur du régime libéral . . 8,421,946

Avant 1893 le gouvernement ne recevait pas de rapports.

D'OU PROVIENT CE REVIREMENT ?

L'ouverture du territoire du Yukon y entre bien pour quelque chose ; mais c'est surtout dû à la propagande intelligente et systématique à laquelle le gouvernement a donné toute son attention, au prix de sacrifices énormes bien entendu, mais récompensés au centuple. Si les pays de l'ouest ont été signalés à l'attention des races immigrantes, et sont, par conséquent, devenus les centres d'attraction du courant d'immigration qui fait la gloire de nos gouvernants comme hommes d'affaires entreprenants et couronnés de succès, chaque année qui passe voit les chiffres s'augmenter par progression géométrique. Pour arriver à ce merveilleux résultat, on a eu recours à la publicité, tout comme un industriel intelligent et entreprenant le fait pour se créer un négoce. Au prix de mises de fonds considérables, le gouvernement s'est attaché à tenir constamment en éveil l'attention des deux mondes sur le Canada. On n'a pas laissé passer une seule occasion de propagande utile sans en profiter dans la limite du possible et sans en tirer tous les avantages. On a même incité les colons nouvellement établis à correspondre avec les membres de leurs familles pour les inviter à venir les rejoindre, en leur faisant ressortir tous les avantages, toujours très réels, de leurs nouveaux établissements. Les démonstrations plastiques de ces avantages n'ont surtout pas fait défaut. La construction de l'arc de triomphe du Canada aux fêtes du couronnement du souverain, érigé avec des matériaux produits par le Canada, tapissé de céréales canadiennes, et décoré de l'inscription, "Canada : grenier de l'empire," a été un exemple flamboyant de ce système de réclame. La presse de Londres en a fait de tels éloges, que cet arc de triomphe a été pendant des mois le clou des fêtes du couronnement.

Le gouvernement a invité des journalistes représentant des journaux les plus accrédités de la vieille Europe à venir visiter notre

pays. Les articles publiés par ces visiteurs ont fait au pays la p
belle réclame que l'on pût désirer. Il suffisait de donner ainsi l'
pulsion au premier courant, au moyen d'une direction intelligente
l'excellence des résultats obtenus, la sagesse du gouvernement
traitant bien nos nouveaux concitoyens et en leur rendant la
agréable et prospère ont fait le reste.

Mais là ne se sont pas bornés les efforts du gouvernement li
ral. Il a inondé les Etats-Unis de réclames captivantes et il est ve
de la république voisine des milliers d'immigrants recrutés non seu
ment chez les étrangers de ce pays, mais comptant un nombre tr
considérable de Canadiens rapatriés par ce moyen, après un séjo
plus ou moins prolongé chez nos voisins.

Les expositions de tous les Etats ont été l'objet de la sollicitu
du gouvernement qui n'a jamais hésité à y exposer la supériorité
l'abondance de nos ressources agricoles et industrielles.

Il est résulté de ces divers éléments que le courant de l'immigr
tion est devenu énorme chez nous tant des Etats-Unis que du dehor
Non pas que les Etats-Unis regorgent de population au point d'être
obligés de nous envoyer leur trop plein, qui nous serait venu qua
même, (affirment nos adversaires), mais parce que le pays leur e
représenté par ceux qui y ont intérêt, le gouvernement canadien, son
ses véritables couleurs.

En effet, la statistique des terres des Etats-Unis démontre qu
le 1er Juillet 1901, il y avait aux Etats-Unis, sans compter l'Alaska
646,113,468 acres de terres disponibles, dont 312,177,366 acres don
l'arpentage est fait, et 233,936,102 acres ne sont pas encore releve
par les arpenteurs. Il y a eu des acquisitions considérables de ce
terres nonobstant le flot d'immigration au Canada, ainsi que
démontre le tableau suivant :

Acquisitions de terres publiques aux Etats-Unis :—

Années	Acres
1892	13,566,552
1893	11,801,686
1894	10,377,225
1895	8,364,300
1896	13,174,071
1897	7,753,606
1898	8,421,704
1899	9,909,623
1900	13,391,465
1901	15,453,449
1902	19,000,000

Ce n'est donc pas la pauvreté, ni la paucité des terres aux Etats-Unis qui ont poussé les immigrants au Canada. C'est la politique sage, ce sont les efforts intelligents du gouvernement libéral qui les y attire, et leur en rend le séjour agréable et salubre.

C'est donc au gouvernement libéral que revient tout le mérite de l'excellence et de l'importance de notre immigration, facteur principal de notre prospérité nationale.

Car on ne saurait mettre en doute que c'est le développement de l'ouest provoqué par le programme de la politique d'immigration qui a le plus contribué à assurer la prospérité générale du pays depuis cinq ou six ans.

LA PROTECTION POUR LA CLASSE AGRICOLE

Les sophismes des conservateurs pour démontrer qu'un tarif élevé est avantageux pour les cultivateurs.

Les conservateurs s'évertuent à démontrer au cultivateur qu'il a tout à gagner à soutenir une politique de protection élevée. Leur motif pour agir ainsi est que la population du Dominion se compose en majorité de l'élément agricole, et que c'est le vote de la classe agricole qui décide en grande partie les luttes électorales, ainsi que le sort de toutes les politiques et de tous les gouvernements du pays. Les conservateurs en tiennent pour la protection à outrance. Ni leur parti, ni leurs principes à cet égard ne sauraient prévaloir au Canada, s'ils ne se concilient pas la majorité de la classe agricole du pays. Ils tentent d'y arriver en prétendant qu'il faudrait aider le cultivateur en lui donnant un tarif protectionniste. Mais ils ne peuvent réclamer la protection pour le cultivateur sans en faire autant pour les autres classes. Les résolutions proposées par eux en chambre en 1903 réclament "pour la main d'œuvre, les produits agricoles, les manufactures et pour les industries une protection adéquate qui puisse assurer au peuple du Canada, les débouchés canadiens." Ce qui revient à dire au cultivateur : "Notre politique consiste à augmenter la protection dans toutes les directions. Nous allons élever le tarif sur les produits agricoles au même chiffre que sur les produits de fabrication industrielle. C'est l'avantage du fabricant ; c'est le votre également, vous devriez donc être en faveur de cette politique."

En règle générale, la classe agricole n'est pas en faveur d'un tarif élevé. Les conservateurs veulent leur attribuer cette manière de voir, et ils font pour cela miroiter devant ses yeux la devise suivante :—

" Protection pour les produits de la ferme. "

Ils veulent le forcer à demander et à accepter la protection pour ses produits, et à convenir d'autre part que toutes les autres industries devraient être protégées à outrance. Ils n'entendent pas devoir restreindre leur protection sur les produits de la ferme, ils veulent l'appliquer à toutes les industries.

Chez le cultivateur se pose la question : " Ai-je quelque chose à gagner à un tarif protecteur élevé qui frappe tout ce que j'achète tout ce que je vends ? "

Il convient donc qu'il étudie cette question. Et d'abord : Pourquoi l'exhaussement du tarif va-t-il frapper ce que le cultivateur est tenu d'acheter ? Indubitablement le prix de tout devra augmenter. Ce que le cultivateur achète, ce sont surtout les produits de la fabrication industrielle. Il peut s'approvisionner à deux sources : au Canada et à l'étranger.

Le prix des articles monte habituellement en même temps que le tarif.

Prenons, par exemple un article évalué à \$100.00. Si le tarif qui s'applique à cet article est un tarif de revenu de 20%, un article de même nature importé de l'étranger va coûter \$100.00, plus le droit de \$20.00, soit \$120.00 en tout. Ceci signifie que le fabricant canadien, protégé contre la concurrence étrangère par une surcharge de \$20.00, peut vendre son article de fabrication, non plus à sa valeur intrinsèque, mais au prix qu'il veut, pourvu qu'il ne dépasse pas \$120.00, parce que c'est le prix minimum auquel le fabricant peut le vendre. Or personne n'est désireux de vendre ses marchandises à un prix moindre que celui qu'il peut en obtenir. Le fabricant canadien va donc infailliblement réclamer le prix maximum que le tarif lui permet de réclamer. Quel est le commerçant qui va vous vendre une paire de souliers à \$2.00 quand il sait fort bien que vous ne pouvez pas vous la procurer ailleurs à moins de \$2.50 ? Quel est le cultivateur qui va vous vendre son grain à 50 cents le boisseau, s'il sait que son acquéreur ne peut pas s'acheter du blé ailleurs à moins de 60 cents ? Pourtant un tarif de revenu garantit toujours une certaine protection inséparable de tout système douanier quel qu'il soit ; mais, supposons qu'on établisse un système déclaré de protection élevée, comme celui que réclament les conservateurs.

R. L. BORDEN, LE CHEF DES CONSERVATEURS. A DIT AU COURS DE LA SESSION DE 1902, QUE NOTRE TARIF DEVRAIT ÊTRE AU MOINS AUSSI ÉLEVÉ QUE LE TARIF DES ÉTATS-UNIS ; OR LA MOYENNE DE CE TARIF EST DE PLUS DE 50%.

Qu'advierait-il alors du cultivateur canadien si le tarif était porté à 50% en moyenne ?

Reprenons le cas de l'article de commerce que nous venons d'étudier et valant \$100.00.

Un article de même nature venant de l'étranger, une moissonneuse-lieuse, va coûter alors \$100.00, plus \$50.00 de droits, soit \$150.00. Le fabricant canadien va donc pouvoir hausser ses prix jusqu'à \$150.00, parce que, jusqu'à ce chiffre, il n'a pas de concurrence. Et il ne manquera pas de demander de sa marchandise tout le prix qu'il peut en exiger.

Résultat du tarif protecteur : La moissonneuse coûtera \$100.00 sous le régime d'un tarif de revenu.

Elle coûtera \$150.00 sous celui d'un tarif protecteur. Ceci démontre qu'un tarif protecteur a l'effet d'augmenter les prix. C'est du reste la base même du système de la protection. S'il en était autrement, cette politique n'atteindrait pas son but, qui est d'attirer les sympathies des fabricants locaux en leur garantissant un profit anormal par l'assurance que la concurrence étrangère ne saurait les atteindre. On a prétendu justifier la protection en soutenant qu'elle encourage les industries nationales. Mais l'argument des protectionnistes est que les produits de certaines de nos industries ne peuvent soutenir la concurrence avec les produits analogues de l'étranger, parce que ceux-ci vendent à si bon marché. Ils disent : " Il faut bien que le fabricant canadien obtienne un prix plus élevé de sa marchandise, et le seul moyen d'y arriver c'est de hausser le tarif, de manière à obliger le producteur étranger de hausser ses prix." Ceci est simple comme deux et deux font quatre. Si l'article étranger doit payer \$50.00 de droits, il ne peut pas se vendre aussi bon marché que si le droit était de \$15.00 ou \$20.00.

La protection encourage l'industrie en lui permettant de porter au maximum le prix auquel un article peut se vendre. Qui est-ce qui paie la différence qui en résulte ? Le cultivateur ou l'autre consommateur ?

Les écrivains et les prédicants conservateurs essaient de dissimuler l'argument que la protection signifie la hausse des prix, en affirmant que le but de cette politique est de préserver le marché canadien pour les habitants du Canada. C'est là leur mot d'ordre constant, mais il signifie en somme la hausse des prix du marché, et rien de plus. Comment vont-ils préserver le marché canadien pour les habitants du Canada ? La "protection adéquate" veut dire, ainsi que leur démontre leur résolution, une protection suffisamment

élevée pour hannir la concurrence étrangère ? Et bien, si le tarif est élevé au point d'exclure toute concurrence de l'étranger, il en résulte qu'il faudra permettre au fabricant canadien virtuellement d'exiger les prix qu'il jugera à propos. Ainsi favorisé, il serait plus qu'un homme s'il n'exigeait pas de sa marchandise le prix le plus élevé qu'il peut en demander.

Va-t-on prendre nos fabricants pour des philanthropes qui vont se contenter d'un profit de \$20.00 sur un article quand ils peuvent, grâce à un tarif de protection, en faire un de \$50.00 avec tout autant d'aisance ?

Mais les conservateurs eux-mêmes admettent que la protection élevée est synonyme de hausse dans les prix. L'hon. Geo.-E. Foster, ancien ministre des finances du parti conservateur, ne disait-il pas en chambre le 27 mars 1894 : " Une autre objection que l'on a faite à la politique nationale et à son principe de protection, c'est que le prix de plusieurs articles fabriqués a été élevé pour le consommateur, à cause des droits imposés. M. l'Orateur, j'admets cela de suite jusqu'à un certain point. Je dis qu'une politique nationale ayant un principe de protection a toujours pour effet, dans ses débuts, d'élever le coût des marchandises, et, tout d'abord, le prix des marchandises sera élevé en proportion de la protection accordée. Si ce ne devait pas être là l'effet produit, à quoi bon adopter cette politique ? Or, est sa valeur ? "

EFFETS PRODUITS SUR LE PRIX DES PRODUITS DE LA FERME

Il est indiscutable que la protection élevée doit hausser les prix de tout ce que le cultivateur est tenu de s'acheter. Quels effets va-t-elle produire sur le prix de ce qu'il a à vendre ? Va-t-elle lui rendre des avantages qui l'indemnisent du surplus qu'il a à payer. Naturellement les conservateurs répondent " oui. " Faut-il les croire. Un examen superficiel va nous suffire pour démontrer le contraire. Quels sont les avantages que les conservateurs, par leur politique de protection, offrent au cultivateur, en retour des prix plus élevés que la protection lui impose pour tout ce qu'il est tenu d'acheter ? Le " marché local " : voici la récupération qu'on lui offre. Ils prétendent, grâce à la protection, exclure tous les produits étrangers et préserver le marché local pour le cultivateur canadien. C'est là une promesse pleine de subterfuges ; c'est promettre au cultivateur canadien ce dont il jouit déjà. Il est indiscutable que le cultivateur est aujourd'hui maître du marché chez lui. Ceci est patent depuis des

années, mais, depuis quelques temps, pour leurrer la classe agricole, et lui faire accueillir favorablement la protection élevée, les conservateurs se sont mis à révoquer cette vérité en doute. Ils prétendent que le Canada importe des Etats-Unis de grandes quantités de produits de la ferme, et ils vocifèrent des objurgations contre cet état de chose. Leurs chiffres à cet égard varient de quatorze à vingt millions de dollars selon le statisticien qui les a préparés. Les chiffres les plus extravagants sont ceux de M. R. L. Borden.

Importations 1902

Animaux	\$ 8,412,454.00
Produits agricoles	19,512,006.00
	\$27,924,460.00

Soit en chiffres ronds, \$28,000,000.00. Or ce que les conservateurs ont de mieux à offrir en revanche au cultivateur canadien, c'est la proposition suivante : au moyen d'un système général de protection élevée, nous allons hausser les prix de tout ce que vous avez à acheter, et, en retour, nous allons vous donner le marché canadien, où vous allez pouvoir vendre pour \$28,000,000.00 de plus de produits agricoles. Nous allons d'ailleurs démontrer que ces \$28,000,000.00 sont de la pure fantaisie. Mais, en supposant même que les conservateurs seraient dans le vrai quand ils soutiennent que la protection aurait pour effet d'assurer au cultivateur un débouché de \$28,000,000.00, le cultivateur sera leurré, s'il prend la chose au sérieux. En 1902, le Canada a importé pour \$212,000,000.00. Le taux moyen des droits sur ces importations a été de 16.466 pour cent. (Voir le rapport du Commerce).

M. R. L. Borden dit que notre tarif devrait être au moins aussi élevé que celui des Etats-Unis, c'est-à-dire, de plus de 50% en moyenne. Donc, et tout le monde peut s'en rendre compte, s'il fallait que l'idée des conservateurs fût mise à exécution, nous aurions à payer sur nos importations de \$212,000,000 pour l'année 1901-02 un excédent de droits de près de \$7,000,000 de plus que ce que nous avons de fait payé. C'est-à-dire que, pour avoir le droit de vendre des marchandises pour une somme de \$28,000,000, il nous faudra payer des droits de douane au chiffre de près de \$7,000,000. Quel profit rapporterait au cultivateur la vente de \$28,000,000 de produits, s'il en déduit la somme de \$7,000,000 qu'il est obligé de déboursier pour avoir le marché.

Mais ainsi qu'il est déjà dit, il est absurde de prétendre que des produits de la ferme au montant de \$28,000,000 viennent des Etats-Unis faire concurrence à nos produits sur le marché canadien. Il est vrai

que les chiffres de la statistique démontrent que \$28,000,00 de produits de la ferme ont traversé la frontière américaine pour venir au Canada. Mais ces \$28,000,000 comprennent d'énormes quantités de produits américains qui ont traversé le Canada pour aller en Europe par voie de lignes de vapeurs et de chemin de fer du Canada, et qui, par conséquent, n'ont jamais fait de concurrence aux produits canadiens sur notre marché. Ils comprennent aussi une grande quantité de fruits des tropiques, tels que les oranges, les ananas, les bananes, etc., que le Canada ne peut produire, la protection y fût-elle de 10,000 pour cent. Si l'on déduit tout ceci des \$28,000,000, le volume du marché canadien que les conservateurs offrent au cultivateur, finit par s'effacer tant ses proportions deviennent minuscules.

Sir Richard Cartwright, le Ministre de Commerce, a analysé les chiffres de Mr. Borden dans le débat sur le budget.

Il a démontré la fausseté des arguments que l'on a prétendu en tirer. Le premier article d'importance qui s'y trouve cité après les farines est l'article "fruits." Une forte proportion de ces produits se compose d'oranges dont il est absurde de dire que l'importation qui s'en fait est préjudiciable au cultivateur du Canada. Puis sont venus les raisins, les amandes, et les pruneaux. Même raisonnement. Il a été importé pour environ \$14,000,000.00 de marchandises imposables dont la majeure partie a par la suite traversé l'Océan. Nous avons aussi importé pour environ \$12,000,000 de marchandises en franchise. Un article très important de cette catégorie c'est la banane, qui figure dans la liste pour \$714,800, puis viennent les ananas dont nous avons importé une quantité égale à \$90,000. L'importation de ces fruits des tropiques ne peut naturellement pas faire de concurrence au cultivateur de chez nous. Nous ne les avons pas du reste importés des Etats-Unis du tout. C'est des pays du Sud qu'ils nous viennent par la voie des ports américains pour notre plus grande commodité. Nous avons importé pour \$660,000 de chanvre brut. Les maïs forment un item de \$2,480,000 dont une proportion de \$1,200,000 est allée directement en Europe en nature, pour \$1,200,000 valant transformé en bestiaux engraisés. Nous avons importé pour \$1,000,000 de fourrures naturelles. Tout le monde reconnaît que ceci n'a pas nui au cultivateur. Il nous est venu pour \$3,174,000 de peaux vertes et autres non pas des Etats-Unis, mais bien de l'Amérique du Sud par voie des ports américains du Nord, mais nous en avons exporté pour une valeur à peu près égale. Nous avons importé pour \$330,000 de soie brute, que les cultivateurs d'ici ne peuvent pas produire et pour \$221,000 de laine naturelle, et nous en avons exporté une quantité qui représente une valeur à peu près égale. Le résultat de l'examen

des chiffres de Mr. Borden fait par Sir Richard Cartwright a été de démontrer que sur \$28,000,000 de produits agricoles que Mr. Borden avait prétendu que nous avions importé des Etats-Unis, bien près de la moitié de cette somme représente des marchandises qui n'ont fait que passer chez nous en transit, et le reste se composait d'articles du genre des bananes et autres fruits, de la soie brute et autres produits des tropiques que le Canada ne peut pas produire. En effet, si on passe toute l'affaire au creuset d'un examen critique et raisonné, il résulte de tout ceci que sur les \$28,000,000 de produits agricoles importés des Etats Unis, il y en a pour une valeur d'environ cinq millions et demi qui entre en concurrence avec les produits du pays et nous vendons aux Etats Unis pour environ cinq millions de produits de même catégorie. Il est donc absolument contraire à la vérité de dire que le cour est tellement contre nous que nous achetons pour une valeur de \$28,000,000 des Américains. La masse de ces importations s'exporte immédiatement ailleurs, et ce qui nous en reste ne saurait passer pour faire de la concurrence à nos produits agricoles, tandis que le résidu ne nous vient des Etats-Unis que parce que cela nous accommode mieux ; tel est le cas des peaux qui viennent de l'Amérique du Sud, des bananes et des autres articles plus haut cités.

Sir Richard Cartwright a ainsi démontré que le marché que les conservateurs offrent au cultivateur ne vaut pas \$28,000,000 mais seulement \$5,000,000 environ. Or en 1901-02, le Canada a exporté pour \$94,517,019 de produits agricoles. La production a excédé la consommation de ce montant. Si donc nous avions occupé le marché à nous seuls (ce qui était irréalisable, étant donné les conditions géographiques de certaines localités du pays), il nous resterait tout de même pour environ \$90,000,000 de produits à vendre à l'étranger. Les prix que le cultivateur peut espérer retirer de ses denrées doivent-ils donc en ce cas être établis par un marché local, tout de perspective, et valant \$5,000,000, ou doivent-ils l'être par le grand marché étranger de \$90,000,000 ? Poser la question, c'est y répondre. Car la production agricole de tout le Canada étant évaluée à \$500,000,000, il s'en exporte à l'étranger pour \$100,000,000 en chiffres ronds et il s'en consomme au pays pour environ \$400,000,000. Y a-t-il quelqu'un qui va soutenir sérieusement qu'un surplus d'échanges de \$5,000,000 va avoir un effet quelconque sur un marché de \$400,000,000 !

En d'autres termes, le cultivateur canadien vend au Canada pour \$400.00 de produits agricoles, contre \$5.00 valant que le cultivateur étranger y vend, soit pour une valeur de \$80.00 contre \$1.00. Va-t-on prétendre que les prix du marché seraient meilleurs s'il pouvaient vendre tout seul tous les \$81.00 valant, au lieu de \$80.00 seulement ?

Il est donc évident que les conservateurs, quand ils font miroiter aux yeux du cultivateur la perspective du marché national, pour lui faire croire qu'il devrait être en faveur de la protection à outrance, lui offrent une chose qu'il a déjà ; et ils se trouvent en conséquence à lui proposer une politique qui va avoir l'effet de hausser les prix de tout ce qu'il faut acheter sans lui assurer, en retour, rien de plus pour les denrées qu'il a à vendre.

LES IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS

Les conservateurs font aussi grand cas de la question de nos importations des Etats-Unis. Ils font observer que le tarif américain est, sur les produits agricoles, comme sur tout le reste, beaucoup plus élevé que le nôtre, et ils cherchent à précipiter le cultivateur de chez nous dans un système de tarif élevé simplement à titre de revanche sur les américains. Ils falsifient les chiffres pour soutenir leur prétention que le cultivateur américain vend au Canada plus de produits que le cultivateur canadien n'en vend aux Etats-Unis.

L'extrait du discours du ministre des douanes démontre l'inanité de cette prétention :—

“ Le *whip* du parti, le député de Leeds-sud (M. Taylor) ; le député de Grey-sud (M. Sproule), chef du parti pour Ontario ; le député de Bothwell (M. Clancy), et autres orateurs de la gauche, ont élevé la voix en faveur de la classe agricole, et voici à quoi se résume leur argumentation : Les Américains, disent-ils, exportent au pays pour quelques millions de dollars de produits agricoles, faisant ainsi une concurrence injuste à nos cultivateurs, et, par conséquent, ces messieurs s'écrient : relevons le tarif et fermons notre marché aux Etats-Unis. Si on me le permet, je vais lire une liste d'articles intéressant nos cultivateurs et vous prouver que, bien que nos voisins nous vendent quelques millions de dollars valant de produits agricoles, les Etats-Unis achètent tout autant de nos cultivateurs, de sorte qu'il n'y a nullement lieu de récriminer à ce sujet. Voici les principaux produits domestiques intéressant nos cultivateurs : bêtes à cornes, porcs vivants, chevaux, moutons, tous autres animaux non dénommés ; orge, fèves, maïs pour distillation, avoine, pois, seigle, blé, son, fourrages ; gruau de maïs, farine d'avoine, farine de froment, toutes autres céréales non dénommées ; beurre, fromage, foin, pommes de terre, navets, conserves de légumes, tous autres légumes non dénommés, et les œufs.

Je crois maintenant qu'on m'accordera que j'ai à peu près épuisé la liste des articles importants qui peuvent intéresser les cultivateurs. A quelles conclusions devons-nous en arriver ? Alors que les Américains

nous ont envoyés pour \$2,973,098 de ces articles, nous en avons exporté aux Etats-Unis—non pas en d'autres pays étrangers, mais aux Etats-Unis --pour \$3,917,878. I's ont acheté à nos cultivateurs pour un million de produits agricoles de plus que nous n'avons acheté de ces mêmes produits aux Etats-Unis, c'est-à-dire, \$944,780 pour donner les chiffres exacts. Mais les honorables députés de la gauche nous feront sans doute remarquer que nous n'avons pas parlé du maïs, de sorte que je ferai aussi bien dès maintenant d'aller au-devant de leurs objections. Nous allons prendre le maïs que nous prétendons avoir été mis sur la liste des articles en franchise pour le plus grand avantage des cultivateurs. Nous croyons que puisque le manufacturier a le privilège de recevoir en franchise les matières brutes, entrant dans la fabrication des articles qu'il exporte, nous croyons, dis-je, que le cultivateur et l'éleveur doivent avoir droit au même privilège, c'est-à-dire, recevoir en franchise le maïs qui leur est nécessaire pour mettre la dernière main à leurs produits."

ANALYSE DE QUELQUES CHIFFRES

Quelques-uns des orateurs conservateurs en chambre à la session de 1903, ont prétendu parler à cœur ouvert sur la protection à accorder au cultivateur, et c'est avec des larmes dans la voix qu'ils ont signalé certains produits agricoles venus au Canada faire concurrence aux produits du pays.

Entre autres tableaux présentés par ces messieurs, se trouve le suivant de M. Blain, député conservateur de Peel, Ont.

" IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES AU CANADA

Blé	\$7,217,137
Seigle	239,404
Pois.	20,748
Avoine	121,818
Farine de blé	156,544
Haricots	21,333
Tomates (fraîches).	54,047
Pommes	90,307
Mûres, groseilles, framboises, fraises . .	94,192
Pommes de terre	88,017
Chevaux	570,651

\$8,684,198 "

Cet exposé ne peut avoir qu'un but, celui d'induire en erreur ; c'est leur jeu. Ainsi il prétend qu'il a été importé au Canada pour \$7,217,137 de blé. Tout ce blé, sauf une quantité représentant \$89,407 n'a fait qu'utiliser nos moyens de transport, pour aller ailleurs. Il ne nous a pas fait de concurrence, et nos voituriers par terre et par eau en ont eu le bénéfice sous forme de prix des transports.

Seulement M. Blain a dit en parlant de ce tableau :—

“ La plupart de ces articles nous viennent des Etats-Unis. Si les membres de la droite veulent savoir ce que j'entends par ‘protection adéquate,’ et connaître l'opinion de mon maître respecté ainsi que celle du parti conservateur, je puis lui dire que ce système, appliqué aux articles que je viens de mentionner, permettrait de cultiver ces céréales, ces légumes et ces fruits au Canada.”

Quant au premier article, le blé, \$7,217,137, les chiffres exacts de la valeur de ce qui en est resté au Canada et y a pu faire concurrence aux produits canadiens, sont de \$89,407.

Un tarif prohibitif ne pourrait tout au plus étendre pour l'agriculteur canadien le marché du blé que de la somme de \$89,407. Or ceci ne représente pas plus que la production d'une couple des immenses fermes de l'Ouest.

Combien d'avantage pourrait-il résulter pour nos agriculteurs si le marché local était de \$89,407 plus étendu, si l'on considère que l'an dernier ils ont exporté près de dix-neuf millions valant de blé ? Les conservateurs savent bien qu'il n'y a pas un seul agriculteur au pays qui songe un seul instant à demander la protection afin de s'assurer de ce petit marché de \$89,407. Ils savent aussi que, étant donné que l'agriculteur canadien exporte une quantité aussi immensément supérieure à ce chiffre, le marché de \$89,407 ne peut avoir la plus minime influence sur les prix que peut exiger l'agriculteur de ses produits. Il n'y a donc que supercherie de leur part à vouloir lui faire croire que les \$7,127,730 valant de blé américain qui sont passé en transit par le Canada pour gagner l'Europe, ont pu lui causer préjudice.

Avec une cause juste et honnête, pas besoin d'avoir recours à la supercherie pour faire sa propagande. De fausses représentations de cette nature sont preuve de l'inanité et de l'injustice de la cause du parti conservateur.

M. Blain s'est efforcé de toujours mettre en tableaux les chiffres des importations totales au lieu de n'y inscrire que les importations pour la consommation ; c'est-à-dire, qu'il a inscrit les marchandises étrangères qui n'ont fait que traverser le Canada par nos chemins de fer. Il est utile de répéter le tableau de M. Blain et de mettre en regard des chiffres exacts de nos importations destinées à la consommation.

IMPORTATIONS 1902

CHIFFRES DES CONSERVATEURS

Montant entrant en consommation au Canada en concurrence avec nos produits agricoles.

Blé	\$7,217,137	\$ 89,407
Seigle	239,404	981
Pois	20,748	15,426
Avoine	131,818	71,500
Farine de blé	155,544	144,850
Fèves	21,333	21,333
Tomates, fraîches	54,047	53,906
Pommes	90,307	85,252
Mûres, groseilles, framboises, fraises	94,192	94,139
Pommes de terre	88,017	87,259
Chevaux	570,651	537,528
	\$8,684,198	\$1,201,580

Ce tableau comparatif est éloquent et démontre bien à quels artifices les conservateurs ont recours pour parler protection au cultivateur canadien. Sur la somme totale de \$8,684,198, ils ont majoré les chiffres de \$7,482,618. C'est la meilleure réponse à donner à leur grand cri de protection en faveur du marché local.

RELEVÉ COMPARATIF DES DROITS DE DOUANE

Les droits de douane sont, aux Etats-Unis, beaucoup plus élevés que chez nous. Les conservateurs en examinent le chiffre et réclament pour le Canada un tarif au moins égal à celui des Etats-Unis.

Voyons le contraste :

	Tarif américain	Tarif canadien
Blé	\$0.25 le boisseau	\$0.12 le boisseau
Seigle	.15 "	.10 "
Orge	.30 "	.12 "
Pois	.40 "	.10 "
Foin	4.00 la tonne	2.00 la tonne
Pommes	.75 le baril	.40 le baril
Pommes de terre	.25 le boisseau	.15 le boisseau
Fèves	.45 "	.15 "
Beurre	.06 la livre	.04 la livre
Maïs	.15 le boisseau	En franchise
Farine de blé	.75 le baril	.60 le baril

Mr. Roche, député conservateur de Marquette, s'écrie dans son discours sur le budget, après avoir exposé ce tableau :

“ Est-il surprenant qu'avec une telle différence dans les droits, nos importations de produits agricoles des Etats-Unis soient aussi considérables ? ”

La tactique des conservateurs est donc facile à saisir. Ils s'efforcent de faire croire au cultivateur que la différence des droits a l'effet de le faire grandement souffrir de la concurrence des Américains, tandis qu'il est de fait que, nos droits fussent-ils même aussi élevés qu'aux Etats-Unis, ceci n'aurait aucun effet sur la condition de nos agriculteurs.

Presque tous les articles de cette liste figurent également dans celle de M. Blain qui est erronné dans une proportion de \$7,482,618 sur un chiffre total de \$8,684,198.

La dernière liste contient pourtant quatre articles de plus, le foin, le beurre, le maïs et la farine de blé.

Il faut d'abord écarter le maïs. Nous ne pouvons pas le produire aussi bien, ni à aussi bon marché que les Américains des Etats occidentaux du milieu, et c'est à la demande du cultivateur canadien que le maïs américain entre en franchise chez nous. Il trouve son compte à vendre son maïs grossier et à acheter le maïs américain pour engraisser ses bestiaux.

Quant aux autres articles, voyons ce qu'il y en est venu au Canada en 1902 des Etats-Unis pour la consommation :

Foin	Nil.
Beurre	\$160,459
Farine de blé	144,714
Total . . .	\$305,173

De ces trois articles, le Canada a exporté aux Etats-Unis les quantités suivantes :

Foin	\$502,700
Beurre	41,149
Farine de blé	37,455
Total . . .	\$581,304

Le cultivateur canadien a donc vendu aux Etats-Unis de ces denrées pour \$300,000 de plus que le paysan américain n'en a vendu sur le marché canadien. Il n'y a absolument pas lieu de se plaindre de ceci.

Encore une preuve de la supercherie des conservateurs quand ils soutiennent qu'il faut un tarif élevé pour protéger le cultivateur : n'est-il pas surprenant que le tarif beaucoup plus élevé aux Etats-Unis n'ait pas suffi à protéger le paysan américain contre son voisin du Canada qui lui a fait acheter de ses produits pour \$300,000 de plus qu'il n'en a pris, lui, chez l'américain ? On serait l'avantage d'un tarif plus élevé pour l'agriculteur canadien ?

AUTRES CHIFFRES MENSONGERS

Il vaut la peine d'examiner en passant un autre tableau de chiffres, mis de l'avant par les conservateurs quand ils cherchent à démontrer qu'il faut à tout prix la protection pour le cultivateur. C'est encore le même jeu : ils citent les totaux au lieu de noter ce qui entre dans la consommation au pays. Voyons plutôt :—

IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS EN 1902

	Chiffres des Conservateurs	Chiffres exacts des articles pour la consommation
Beurre	\$179,479.00	\$160,469.00
Fromage	245,489.00	31,368.00
Bacon et Jambon	656,024.00	635,483.00
Bœuf salé	123,242.00	77,554.00
Lard en baril	587,784.00	561,414.00
Viandes séchées	193,328.00	49,102.00
	\$1,985,346.00	\$1,515,380.00

On essaie de démontrer au moyen de ce tableau que la concurrence américaine est désastreuse pour l'agriculteur canadien. Ceci est une absolue fausseté. Il y a des produits alimentaires dont le marché par excellence se trouve en Grande Bretagne. C'est là qu'on en obtient le plus haut prix. Les articles sus énumérés sont de cette catégorie. Les produits canadiens excellent, et il leur faut le meilleur de tous les marchés, c'est-à-dire, l'Angleterre. Inutile de chercher à faire des affaires avec les Etats-Unis, car il peut obtenir le meilleur prix de ses produits, en Angleterre qui lui offre le meilleur des marchés. Il n'a pas non plus manqué d'en profiter, ainsi que le démontre le tableau qui suit :—

EXPORTATIONS DES PRODUITS CANADIENS EN 1902

Beurre	\$ 5,660,541 00
Fromage	19,686,291.00
Bacon et Jambon	12,403,793.00
Boeuf	414,695 00
Lard	54,070.00
Viandes, (conserves, etc)	1,243,978.00
	\$39,462,768.00

Or les conservateurs prétendent que, parce que nous avons acheté aux Etats-Unis \$1,515,380 valant de produits, le cultivateur canadien est sacrifié: tandis que le même cultivateur a approvisionné tout le marché local et a en outre exporté de ces produits pour une valeur de \$39,462,768.00. De combien aurait monté le prix de ces produits si, au lieu d'exporter 40 millions de produits agricoles, le cultivateur en eût vendu dans le pays pour un million de plus? ou en eût exporté pour un million et demi de moins? Les prix sont si bons en Anglererre pour les produits supérieurs en Canada, que le cultivateur y envoie tout ce qu'il peut, et ne laisse aux Américains qu'un marché infime de un million et demi pour les produits de moindre valeur.

LE FROMAGE

Rien de plus amusant que l'examen du tableau

Prenons le fromage.

Exportation de l'an dernier environ	\$20,000,000.00
Importation des Etats-Unis	31,368.00

Pour avoir un marché de \$31,368.00, de plus pour son fromage, le cultivateur canadien devrait se soumettre à payer plus cher tous les articles dont il a besoin.

Prenons ensuite le Bacon et le Jambon.

Le lard canadien est de premier ordre.

Le lard-américain est inférieur.

Le bacon et le jambon canadien occupent en conséquence une position supérieure sur le marché anglais. Il en résulte que ce sont les produits canadiens qui y commandent les meilleurs prix, et que le cultivateur les y exporte en aussi grande quantité qu'il peut. De là l'entrée chez nous d'environ un million et demi valant de bacon et de jambon américains, pour combler le vide qui se produit dans notre marché local. Il en est de même des autres articles du tableau.

CONDITION DE L'AGRICULTEUR AMERICAIN

Nous avons vu que les chiffres fabriqués par les conservateurs pour démontrer qu'il faut à tout prix la protection pour nos cultivateurs, tombent absolument à plat. Mais il y a une autre manière de prouver qu'un tarif protecteur élevé ne vaut rien pour les cultivateurs. C'est d'étudier la condition où se trouve le cultivateur dans le pays le plus protectionniste du monde.

Écoutez M. Geo. D. Grant, député d'Ontario, Nord, dans son discours sur le budget en 1902

“ Je ne m'attarderai pas à l'analyse statistique, mais j'ai ici quelques chiffres établissant d'une façon concluante que la protection à outrance n'a pas été avantageuse aux cultivateurs américains, et raisonnant par analogie, je prétends qu'elle ne peut favoriser le cultivateur canadien. Je vois dans le douzième recensement des Etats-Unis qu'il y avait là en 1880, 4,008,000 cultivateurs dont 2,984,000 propriétaires et 1,024,601 locataires des fermes qu'ils occupaient. Vingt ans plus tard, c'est-à-dire en 1900, il y avait aux Etats-Unis 5,739,000 cultivateurs dont 3,713,000 étaient propriétaires et 2,026,000 locataires. Le nombre des propriétaires diminuant et celui des locataires augmentant, il faut en conclure que la prospérité ne règne pas chez la classe agricole aux Etats-Unis ; s'il en était autrement, c'est le nombre des propriétaires qui augmenterait et celui des locataires qui diminuerait. En 1880, sur 1000 hommes occupés aux travaux de la ferme, 422 étaient propriétaires ; et en 1900 il n'y en avait que 423. En 1880, sur 1000 cultivateurs, 145 étaient locataires ; et en 1900 il y en avait 231. En d'autres termes, le nombre de propriétaires de fermes était resté stationnaire, tandis que celui des locataires avait augmenté de 60 pour 100. M. l'Orateur, le cultivateur canadien devrait apprendre de là à ne pas se laisser duper par les arguments spéciaux des protectionnistes à outrance. En 1900, il y avait en tout aux Etats-Unis, 8,771,000 cultivateurs ; en 1880, 7,075,000, augmentation très faible, si l'on songe à l'augmentation énorme de la population des Etats-Unis, en général, pendant les deux périodes décennales qui se sont écoulées de 1880 à 1900.

“ Considérons, maintenant, l'état du cultivateur américain à un autre point de vue, voyons quel capital il a placé dans son industrie, et comparons ses revenus à ceux du fabricant des Etats-Unis. Le recensement des Etats-Unis qui vient d'être publié, indique que le capital consacré à l'exploitation des fermes, y compris la terre, les bâtiments, les améliorations et les animaux, s'élève à environ \$20,514,000,000. Cette somme a produit au cultivateur des Etats-Unis un revenu de \$3,764,000. Le capital consacré à l'exploitation des diverses industries de fabrication

est de \$9,874,000,000 seulement ; cependant, cette somme a produit \$8,370,000,000 abstraction faite de \$4 800,000,000 en argent et en stock qui leur restait en main. Déduction faite de \$2,000,000,000 que représentent les salaires et les travaux d'exploitation, etc., somme jugée suffisante par le compilateur de ces statistiques, il reste aux fabricants américains un revenu net de \$6,370,000,000 sur un placement de \$10,000,000,000 à peine. Le revenu du cultivateur n'est donc pas à comparer avec celui de l'industriel dans ce pays si protectionniste que soit la république américaine, et pas un honnête homme ne prétendra le contraire. N'ayant pu me procurer des statistiques complètes par rapport au Canada, j'ai pris celles qui concernent la province d'Ontario ; elles paraissent assez bien indiquer ce qui se passe dans le reste du Dominion. Je vois dans un bulletin publié récemment par le ministère de l'Agriculture à Toronto, que le capital placé sur les fermes de l'Ontario est de \$975,000,000 qui ont produit un revenu de \$160,000,000 abstraction faite de ce qui a été consommé par les animaux et qui présente \$60,000,000 de plus. Le revenu des cultivateurs d'Ontario, proportion gardée du capital placé, a donc été plus considérable que celui des cultivateurs américains. Le revenu moyen du cultivateur américain est de \$288 par année. Je veux bien reconnaître que ce n'est pas là un indice suffisant de sa condition, et qu'il ne faudrait pas se baser uniquement la dessus pour établir une comparaison entre le revenu du cultivateur américain et celui du cultivateur ontarien. Car, en ce qui concerne le premier, il faut tenir compte de petites propriétés possédées par des noirs et de certaines autres conditions qui seraient de nature à rendre la comparaison défavorable. Prenons plutôt quelques-uns des Etats limitrophes ; non seulement, ils sont plus rapprochés de nous, mais le sol, le climat, etc., ressemblent beaucoup aux nôtres. Dans l'Etat de l'Ohio, d'après ces statistiques, où tout indique qu'elles ont été préparées avec soin, le revenu moyen du cultivateur est de \$312 ; de \$425, dans l'Illinois ; de \$239, dans le Michigan ; de \$465, dans le Minnesota ; de \$755, dans le Dakota-nord ; et de \$605, dans le Dakota-sud. On peut très bien faire la comparaison entre l'Ohio, l'Illinois et le Michigan, d'un côté, et la province d'Ontario, de l'autre. En 1900, les cultivateurs d'Ontario ont récolté pour \$160,000,000 de produits, et ces cultivateurs étaient au nombre de 175,000 à 200,000. Disons plutôt 200,000, et en divisant par ce chiffre les \$160,000,000 représentant la valeur de leurs produits, nous verrons que le cultivateur de l'Ontario a un revenu moyen de \$800 par année. A mon avis ce calcul est raisonnable, il est logique, et il doit nous porter à conclure que les cultivateurs de l'Ontario et du Canada, en général, retirent plus de leur travail et de leur capital,

que ceux des Etats-Unis. Ces derniers ne progressent pas ; ils se plaignent du lourd fardeau des taxes qu'ils doivent à un tarif trop élevé."

LES FERMES ABANDONNEES

Une autre citation du même débat démontre dans quelle situation se trouve le cultivateur américain.

M. Fraser, député libéral de Guysboro nous dit :

" S'il existe un pays au monde qui fasse voir que la prospérité doit jaillir d'un tarif protecteur élevé, c'est bien notre voisin du sud. Mais voici un étrange état de choses. Que se passe-t-il dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, le centre manufacturier par excellence de ce continent ? J'ai ici un journal mensuel appelé le " New England Illustrated," publié par George H. Chapin, 257 rue Washington, Boston. Ce journal donne une description des terres qui sont à louer dans la Nouvelle Angleterre, ce foyer par excellence du système protecteur le plus accentué qui se soit jamais vu. Je vais lire la description d'une terre qui porte le No. 22,472, dans le journal, et ces numéros vont jusqu'à 40,000 :

" Un quart de mille de front sur le lac ; 160 acres ; 1,000 cordes de bois ; rapporte 18 tonnes de foin ; 150 pommiers ; poires ; prunes ; cerisiers ; canneberges ; eau fourni par un aqueduc ; maison peinte et tapissée, large galerie ; une grange 40 x 40 avec cave ; stalles ouvertes et fermées ; lambrissées ; remise pour les voitures ; boutique de forgeron avec soufflet ; 400 érables, pêche au saumon et à la truite ; avantage de pouvoir vendre des terrains près du lac pour habitation d'été.

" Combien pense-t-on que tout cela coûte dans le pays d'élection de la protection ? \$900.00, et seulement partie comptant. S'il existe un endroit au monde où l'on devrait s'attendre à ce que les terres se vendent bien, n'est-ce pas dans la Nouvelle Angleterre ? Mais cette liste est intitulée, " terres abandonnées." Qu'est devenu le marché national ? On me répondra que le développement de l'ouest américain a rendu la concurrence impossible pour les cultivateurs de la Nouvelle Angleterre, et ce raisonnement peut avoir un semblant de bon sens, mais la même règle pourrait s'appliquer dans les anciennes provinces du Canada, car c'est l'Ouest qui nous nourrit maintenant. Mais croyez-vous qu'il soit possible de se procurer une terre comme celle-là pour \$900.00 dans n'importe quelle partie du Canada ?

" Voyons, maintenant, quelle est la situation des classes ouvrières aux Etats-Unis. John Burns qui est la plus grande autorité en Angleterre sur les questions ouvrières, a récemment décrit la situation industrielle aux Etats-Unis, comme étant " un véritable enfer." Est-ce ce résultat que les honorables membres de la gauche veulent atteindre ? John Burns

est mieux renseigné sur les questions sociales, en Angleterre, et dans toutes les parties de l'univers, que n'importe quel autre homme, et voilà l'idée qu'il s'est formée de la situation industrielle aux Etats-Unis. Ceux qui ont lu ce qui s'est écrit au sujet des grèves, des guerres industrielles et des coalitions savent qu'il existe dans ce pays un état de choses de nature à inspirer des craintes sérieuses pour l'avenir, et certains hommes prévoyants ont prédit que d'ici à un quart de siècle, et peut-être avant, il se produirait une telle guerre industrielle qu'elle ne pourrait se régler autrement que par l'effusion du sang. Nous ne tenons pas à ce qu'un pareil état de choses existe ici."

AUTRE PHASE DU SUJET

Le grand argument des conservateurs en faveur de la protection c'est que la protection stimule les établissements industriels et, par conséquent, ouvre au cultivateur un marché plus étendu pour ses produits. A l'appui de leur prétention, ils citent les chiffres de nos importations d'articles de la fabrication. Ces chiffres sont élevés. Mais l'élévation du tarif quant à ces articles va-t-il être pour le cultivateur d'un avantage quelconque ?

Il est démontré qu'un tarif élevé sur les produits agricoles ne lui ferait aucun bien.

Le cultivateur canadien est actuellement et va rester maître du marché local. D'autre part la protection américaine n'a pas utilement garanti le cultivateur américain contre la concurrence de son voisin du Canada. Nous avons d'ailleurs les chiffres du recensement américain qui prouvent que grâce à la protection à outrance, la situation du cultivateur américain a été de mal en pis, et qu'elle est aujourd'hui inférieure à celle du cultivateur canadien.

Nous avons une autre preuve dans les effets qu'a produits chez nous la protection qu'on nous avait imposée.

Le commerce est le pouls indicateur de la santé d'un pays.

Comparons les chiffres du commerce du Canada de 1878 à 1896 avec ceux de 1896 à 1902 :

TARIF PROTECTIONISTE DES CONSERVATEURS

Année	Importations	Exportations	Commerce total
1896	\$118,011,508	\$121,013,852	\$239,025,360
1878	93,081,787	79,323,667	172,405,454
Augmentation en 18 ans .	\$24,929,721	\$41,690,185	\$66,619,906
Augmentation moyenne par année	1,384,985	2,316,121	3.701.106

TARIF DE REVENU DES LIBÉRAUX

Année	Importations	Exportations	Commerce total
1902	\$212,270,158	\$211,640,286	\$423,910,444
1896	118,011,508	121,013,852	239,025,360
Augmentation en 6 ans .	\$94,258,650	\$90,626,434	\$184,885,084
Augmentation moyenne par année	15,709,581	15,104,406	30,814,181

Comparons les moyennes :

Augmentation moyenne par année,	Importations	Exportations	Commerce total
régime conservateur. . . \$	1,384,485	\$ 2,316,121	\$ 3,701,106
Augmentation moyenne par année,			
régime libéral.	15,709,581	15,104,406	30,814,181

Les conservateurs se plaisent à répéter que l'abondance des récoltes est cause de tout ceci. Les récoltes ont été bonnes, c'est vrai ! Les conservateurs n'en ont-ils jamais eu de bonnes récoltes ?

Le contraste que présente aujourd'hui le commerce du pays est tellement frappant, qu'il n'est que juste d'en attribuer une part de mérite au gouvernement du jour. Et voici pourquoi : Un gouvernement doit légiférer dans le sens qui doit bénéficier au plus grand nombre de ses contribuables. C'est ce que les libéraux ont fait.

L'industrie et ses dépendances ne comptent que pour 15% de la population, et la classe industrielle absorbe de 65 à 70 pour cent de la population totale. Les conservateurs ont par le passé fait des lois qui ont frappé d'impôts 65 ou 70 pour cent de la population à l'avantage du 15 pour cent des industriels. Les libéraux se sont évertués à frapper le moins possible d'impôts les 70 pour cent. Le pays a fait l'expérience des deux systèmes, et c'est indubitablement le système libéral qui l'emporte. Les libéraux ont pensé qu'en rendant prospères 70 pour cent de la population, les 30 pour cent restant, dont 15 pour cent d'industriels ne pouvaient manquer de se sentir de cette prospérité. L'expérience les a justifiés. Les industriels eux-mêmes ont été plus prospères sous le régime libéral que sous le régime conservateur. Voyons les chiffres :

EXPORTATION DES ARTICLES DE FABRICATION SOUS LE RÉGIME CONSERVATEUR

1896	\$9,365,384
1878	4,127,755
Augmentation 18 ans	5,237,629
" moyenne par année .	\$290,979

REGIME LIBERAL

1902	\$18,462,970
1896	9,365,384

Augmentation en 6 ans	\$9,097,586
“ moyenne par année	1,516,264

En résumé nous avons :

Augmentation par année dans l'exportation des produits de fabrication :

Régime conservateur	\$ 290,979
“ libéral	1,516,264

Ces chiffres, et bien d'autres encore, démontrent qu'un tarif réparti de façon à faire le bien du cultivateur est avantageux pour tout le monde, y compris l'industriel. Il faut en conclure que si l'on veut maintenir le pays prospère, il faut s'en tenir à cette politique. Les conservateurs prétendent : “ qu'il faut la protection pour exiger que tous les articles de fabrication dont on se sert au Canada soient fabriqués au Canada, et pour ainsi dire établir un marché national pour le cultivateur canadien.”

Les libéraux d'autre part soutiennent : “ qu'un tarif élevé ne saurait élever le prix vendant d'aucun article que le cultivateur a à vendre, mais ne saurait qu'abaisser le prix relatif de tous ses produits. Notre politique consiste à grever le moins possible d'impôts le cultivateur canadien. C'est là ce qui encouragera le cultivateur ; plus il sera prospère, plus il va agrandir le volume de ses achats. Il créera par là un marché sur lequel pourront compter nos industriels qui, se trouvant sur les lieux, auront plus de facilité que leurs concurrents de l'étranger pour atteindre le cultivateur. La politique conservatrice veut grever le cultivateur au bénéfice du fabricant en assumant le marché canadien exclusivement au fabricant, sans exiger de lui en retour un redoublement d'énergie et d'esprit d'entreprise dans sa fabrication. La politique libérale veut rendre la vie du cultivateur aussi économique que possible, ce qui doit rendre prospère 70 pour cent de la population totale ; étant connu que la classe agricole a beaucoup d'argent à dépenser, tout ce qu'il reste à faire à l'industriel canadien pour la partager avec elle, se borne à faire preuve d'assez d'énergie et d'esprit d'entreprise.

CE QU'A FAIT LE CANADA

La comparaison entre les 18 années de régime conservateur et les 6 années du régime libéral, établit que le pays doit être prospère, si la classe agricole l'est. De fait, la prospérité a tellement envahi l'industrie que les fabricants n'ont pas encore pu se mettre à exécuter les commandes

étrangères qui les débordent depuis quatre ou cinq ans. Les marchands savent bien les difficultés qu'ils ont à faire exécuter les commandes qu'ils ont données pour des articles de fabrication de nombreuses catégories.

Les fabricants canadiens sont tellement occupés, sous le régime du tarif de revenu, à répondre aux besoins du marché du pays, qu'il leur a fallu négliger l'exportation. Lisons ce que dit l'*Industrial Canada*, organe des fabricants canadiens dans son numéro d'avril 1903 : "Lentement mais sûrement, le commerce des exportations canadiennes est en voie de s'établir. Malgré de nombreux obstacles, ceux qui créent dans les marchés étrangers la demande des produits canadiens font des progrès sur les marchés du monde entier. Le Canada acquiert des lignes de paquebots. D'autres lignes obtiennent des subventions du gouvernement canadien. Des agents sont occupés à découvrir des champs nouveaux dans des pays lointains, et les fabricants du pays tournent leurs ambitions vers les marchés de l'étranger.

" Un grand nombre de nos maisons sont satisfaites de leur appoint. Les dernières années ont été d'une prospérité telle que les fabricants canadiens ont à remplir leurs commandes locales, autant de l'esogne qu'ils peuvent en accomplir.

" Nous croyons même que plusieurs maisons canadiennes ne se soucient même plus de répondre aux commandes de l'étranger. Témoin l'exemple récent d'une grande maison de Birmingham dont le représentant devait venir au Canada, et qui, avant de partir, s'est adressé à plus de trente maisons canadiennes pour les inviter à correspondre avec lui à Toronto pour lui faire savoir si elles étaient prêtes à faire de l'exportation et dans quelles proportions il pouvait compter sur leurs échanges. Ces trente demandes n'ont provoqué que huit réponses, les autres maisons n'ont pas même daigné répondre. Cette attitude nuit à la perspective du commerce canadien et nos maisons feraient bien, même si elles ne peuvent s'occuper actuellement des commandes qui arrivent, de songer à l'avenir, et de se conserver, en attendant, la confiance des acheteurs de l'étranger."

LES ETATS-UNIS EUX-MEMES IMPORTENT BEAUCOUP

Pour revenir à la prétention des conservateurs que la protection entrave les importations pour le profit du marché et de la production indigène, il convient de dire que le tarif ne peut empêcher les importations, car il est certains articles qu'un pays ne peut s'empêcher d'importer.

En bien, les Etats-Unis qui ont un tarif que l'on considère comme prohibitif, ont un chiffre d'importations de \$940,941,184.

Donc, les importations sont nécessaires, en dépit du tarif protectionniste le plus élevé possible.

POURQUOI MAINTENIR LES DROITS ?

Les adversaires disent : " Mais si vous ne pouvez protéger le cultivateur, pourquoi maintenir les droits existants sur les produits de la ferme ? "

La réponse à ceci est facile. Le tarif libéral est un tarif de revenu, et il n'est que juste que l'on puisse compter sur les importations des produits agricoles comme sur les autres pour en retirer un revenu qui va au coffre public ; et c'est ce qui fait maintenir les droits sur les produits agricoles.

TOUT A PERDRE, RIEN A GAGNER

Il est donc évident que la tentative de précipiter la classe agricole dans un tourbillon protectionniste, sous prétexte qu'elle y trouvera son avantage, est une tentative avortée dès son début.

La protection va hausser les prix de tout ce que la classe agricole est tenue d'acheter, sans lui assurer l'équivalent en valeur pour ses produits.

Elle ne peut assurer à la classe agricole un marché plus étendu que ce qu'elle a actuellement.

Le contraste entre les 18 années de politique protectionniste, et les six dernières années de régime libéral, assure à ce dernier un avantage infini sur la politique conservatrice qui l'a précédé.

Les fabricants américains viennent au Canada pour s'y installer avec leurs industries que le Canada laisse fleurir plus avantageusement qu'ils ne le font chez eux.

Le seul argument des conservateurs qui vaille quelque chose, c'est que la protection des fabricants aurait l'effet de faire employer aux fabriques plus de personnes qui consommeraient davantage des produits agricoles. Nous sommes tout aussi bien qu'eux en nous contentant d'un tarif de revenu.

Le tarif élevé des Etats-Unis n'a pas empêché les produits canadiens de pénétrer chez nos voisins, et d'y rester maîtres de la place, tant qu'ils n'ont pas trouvé en Angleterre un débouché plus avantageux.

La protection a constamment fait baisser le niveau de la classe agricole aux Etats-Unis, pour y faire surgir par contre toute une nuée de " trusts " et de monopoles, et une armée de millionnaires.

Tout ceci ressort de notre démonstration, et l'on a dû avoir recours du côté de nos adversaires à l'imposture et au mensonge pour combattre cette théorie.

La protection n'a pas produit dans la classe agricole l'abondance que le régime libéral a fait naître. Si la protection peut faire hausser d'un seul sou la valeur marchande de ce que la classe agricole a à vendre, pourquoi les conservateurs n'en ont-ils pas fourni la preuve dans les années de stagnation du marché que nous avons traversées en 1881, 1882, 1883.

“ La protection de la classe agricole,” c'est un vain mot. C'est une devise qui n'est pas réalisable.

A quelque point de vue que l'on envisage la question du tarif, il est clair que c'est le tarif de revenu du parti libéral, et non le parti protectionniste des conservateurs qui doit être la politique du Canada. Avec la protection, la classe agricole a tout à perdre et n'a rien à gagner.

POURQUOI S'ACHARNER AU PROGRAMME PROTECTIONNISTE ?

Au lieu de s'épuiser en vains efforts pour soutenir la thèse protectionniste que ni l'argumentation, ni l'expérience passée, n'ont encore pu démontrer utilement praticable, le parti conservateur ne devrait-il pas consacrer toutes ses énergies à faire triompher la politique vraiment patriotique et réellement nationale, (au lieu de ne l'être que de nom, comme la protection) et qui a assuré au Canada les résultats vraiment merveilleux que nous constatons chaque jour ?

Voyons le contraste que présente le commerce du Canada depuis 15 ans par le tableau suivant :

EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES DU CANADA

Exercice.	
1890	\$37,015,025
1891	39,634,599
1892	50,708,134
1893	53,785,998
1894	49,559,622
1895	50,106,898
1896	50,591,002
Total pour les sept années du régime conservateur	\$331,401,278
1897	\$ 57,227,898
1898	77,364,755
1899	69,696,045
1900	82,665,416
1901	80,276,797

Exercice.

1902 :	\$ 96,813,897
1903	114,441,863

Total pour sept années du régime libéral \$578,986,671

Différence à l'avantage du régime libéral \$247,585,293

Voici comment se décomposent ces chiffres suivant les catégories de produits agricoles.

1896

Produits		Quantité	Prix	Valeur
Bétail pour l'Angleterre	Nombre	97,042	\$70.24	\$ 6,816,361
Bétail pour les Etats-Unis	"	1,646	5.39	8,870
Oeufs	Douzaines	6,250,678	0.123	807,086
Beurre	Livres	5,889,241	0.178	1,052,089
Fromage	"	164,689,123	0.084	13,956,571
Bacon, jambons et lard	"	55,079,032	0.08	4,446,884
Bœuf	"	411,468	0.051	21,158
Mouton	"	150,013	0.05	7,458
Blé	Boisseaux	9,919,542	0.58	5,771,521
Farine	Barils	186,716	3.85	718,433
Avoine	Boisseaux	968,137	0.28	273,861
Pois	"	1,757,115	0.73	1,299,491
Seigle	"	29	0.62	18
Maïs	"	9,765	0.36	3,548
Sarrasin	"	405,000	0.42	173,689
Pommes de terre	"	596,635	0.38	227,606
Foin	Tonnes	214,640	9.21	1,976,431
Volailles	En dollars			18,992
Pommes	Barils	567,182	2.50	1,416,470
Chevaux	Nombre	21,852	96.70	2,113,095
Moutons	"	391,490	5.50	2,151,283
Total				\$43,250,915

1903

Produits		Quantité	Prix	Valeur
Bétail pour l'Angleterre	Nombre	161,170	\$67.27	\$10,842,438
Bétail pour les Etats-Unis	"	10,432	28.01	292,288
Oeufs	Douzaines	7,404,100	0.193	1,436,130
Beurre	Livres	34,128,944	0.203	6,954,618
Fromage	"	229,099,925	0.108	24,712,943

Produits	Quantité	Prix	Valeur
Bacon, jambon et lard . Livres	148,288,402	0.111	16,029,269
Bœuf "	84,212	0.092	7,794
Mouton "	2,378,175	0.086	206,568
Blé Boisseaux	32,985,745	0.744	24,566,703
Farine Barils	1,287,766	3 65	4,699,143
Avoine Boisseaux	7,593,177	0.340	2,583,151
Pois "	1,144,754	0.919	1,052,743
Seigle "	470,419	0.573	269,952
Maïs "	70,328	0.516	36,325
Sarrasin "	314,349	0.557	175,394
Pommes de terre "	660,967	0.585	386,748
Foin Tonnes	450,053	7.98	3,595,665
Volailles En dollars			160,518
Pommes Barils	1,000,528	2.75	2,758,724
Chevaux Nombre	3,878	153.66	595,921
Moutons "	401,443	4.12	1,655,681
Total			\$103,018,711

Il ressort de ce tableau que le régime libéral l'emporte par ; \$59,767,796.

Comparons de plus les sept années du régime conservateur avec les sept du régime libéral relativement à certains produits.

REGIME CONSERVATEUR.

Année.	Oeufs.	Beurre.	Fromage.	Bacon, jambon et lard.
1889-1890 . . .	\$1,795,214	\$ 340,131	\$ 9,372,212	\$ 645,360
1890-1891 . . .	1,160,359	602,157	9,508,800	632,558
1891-1892 . . .	1,089,798	1,056,058	11,652,421	1,158,872
1892-1893 . . .	868,007	1,296,814	13,407,470	2,052,471
1893-1894 . . .	714,054	1,095,588	15,488,191	2,976,483
1894-1895 . . .	807,990	697,476	14,253,002	3,839,145
1895-1896 . . .	807,086	1,052,089	13,956,571	4,446,884

Totaux pour les sept années du régime conservateur \$7,242,508 \$6,141,33. \$87,638,658 \$15,752,773

RÉGIME LIBÉRAL

1896-1897 . . .	\$ 987,479	\$2,089,173	\$14,676,239	\$5,871,988
1897-1898 . . .	1,255,304	2,046,686	17,572,763	8,092,930
1898-1899 . . .	1,267,063	3,700,873	16,776,765	10,473,211
1899-1900 . . .	1,457,902	5,122,156	19,856,824	12,803,031
1900-1901 . . .	1,691,640	3,295,663	20,096,951	11,829,820
1901-1902 . . .	1,733,242	5,660,541	19,686,291	12,457,863
1902-1903 . . .	1,436,130	6,951,618	24,712,948	16,029,269
Totaux pour sept années du régime libéral . . .	\$9,819,760	\$28,869,710	\$133,978,276	\$77,558,115
Totaux pour les sept dernières années du régime conservateur . .	\$7,242,508	\$6,141,331	\$87,638,658	15,752,773
Augmentation . . .	2,577,252	22,728,389	46,339,618	61,805,342

LA PROSPÉRITÉ DES FABRICANTS CANADIENS

Voici un tableau comparatif qui indique en regard l'une de l'autre, la période conservatrice, et la période libérale.

EXPORTATIONS D'ARTICLES DE FABRICATION CANADIENNE

1890	\$ 5,741,184
1891	6,296,249
1892	7,040,988
1893	7,693,959
1894	7,692,755
1895	7,768,875
1896	9,365,384
Total pour les sept dernières années du régime conservateur	\$51,590,394
1897	\$ 9,522,014
1898	10,678,316
1899	11,706,707
1900	14,224,287
1901	16,012,208
1902	18,462,970
1903	20,624,967
Total pour sept années du régime libéral	\$101,231,469

Le régime libéral au cours de sept années a vu environ \$50,000,000 valant d'exportations de produits de fabrication canadienne de plus qu'on n'en avait jamais vu dans les dernières années du régime conservateur.

Il est évident que tant la classe agricole que la classe industrielle ont joui d'une prospérité plus grande sous les libéraux que sous les conservateurs. Ceci provient de la tendance et du but de la politique libérale qui a eu à cœur la prospérité de la classe agricole, qui est le chef de toute notre population générale. L'expérience a démontré la sagesse de cette politique, et le Canada a aujourd'hui droit dans le monde commercial et industriel, à une position de premier ordre, qu'il occupe du reste avec honneur.

Ce que le parti libéral a fait pour les ouvriers

Le 23 juin 1896, dégoûté du régime néfaste qui conduisait le pays à la ruine et n'avait servi qu'à édifier des fortunes individuelles colossales par l'exploitation des sueurs de l'ouvrier et l'exploitation du grand nombre au profit de quelques-uns, le peuple du Canada portait Sir Wilfrid Laurier au pouvoir.

L'un des premiers actes du gouvernement fut de rendre justice aux ouvriers en les protégeant contre une

IMMIGRATION

non désirable, dangereuse, ruineuse même pour le pays

Sous les conservateurs, on importait à grands frais des journaliers et des ouvriers de tous les métiers qui venaient faire concurrence aux nôtres.

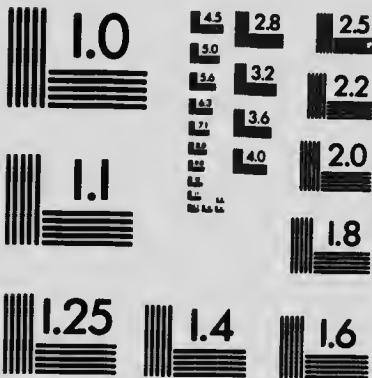
Les ouvriers canadiens ne se sont jamais opposés à l'immigration des agriculteurs ; ils n'ont jamais, loin de là, critiqué les dépenses faites dans le but de nous amener cette immigration désirable. Le Canada est un jeune pays, nous avons d'immenses étendues de terres fertiles qui n'attendent pour produire de riches moissons que le travail du laboureur.

Les journaux conservateurs ont fait grand bruit à cause de l'immigration au pays de certains partis de Doukhobors et de Galiciens. Quelle aberration !

Mais où sont donc ces Doukhobors, ces Galiciens ? Les rencontrez-vous dans nos villes, dans nos ateliers ! Viennent-ils vous enlever votre travail en s'offrant à plus bas prix que vous ?



(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Non ! ils sont établis au fond du Nord-Ouest, ils cultivent la terre, ce sont de nouveaux producteurs qui viennent augmenter la richesse du pays.

Mais, voyez-vous, c'était une corde trop facile à faire résonner ; les journaux conservateurs s'en sont emparés et ils ont crié à l'invasion du pays par les sauvages de la Sibérie !

Ces clameurs intéressées se sont éteintes dans l'indifférence publique et sont allées se perdre où vont les vieilles lunes.

Ce à quoi s'opposaient les ouvriers, c'était de dépenser l'argent public pour aider l'immigration d'artisans, de journaliers, qui venaient s'établir dans nos grands centres déjà encombrés, pour rendre à l'ouvrier canadien la bataille pour la vie encore plus ardue, plus difficile, plus désespérée.

Le gouvernement Laurier l'a compris et il a tenu à prouver qu'il n'était pas un gouvernement de promesses mais d'action. Il a encouragé l'immigration des agriculteurs et mis un frein à celle des artisans dépourvus de tout, ne pouvant pas se subvenir à eux-mêmes au moins pendant quelque temps, après leur arrivée au Canada. Il a tenu les compagnies de transport responsables, et celles-ci se voient obligées d'être plus circonspectes, au risque d'être forcées de rapatrier les immigrants trop pauvres.

Le gouvernement Laurier a aussi porté le droit d'entrée des Chinois au Canada de \$50 à \$500 à partir du 1er janvier 1904.

Il a en outre donné une meilleure preuve encore de son bon vouloir en nommant à la position d'agent d'immigration à Liverpool l'un des chefs ouvriers les plus estimés au Canada, M. Alf. Jury.

Passons maintenant à une question qui intéresse plus directement le travailleur.

LE "SWEATING SYSTEM"

C'est encore au gouvernement Laurier que nous devons l'abolition de ce système infâme de spéculation sur les sueurs de l'ouvrier.

On sait en quoi consiste le système : ce sont les sous-contrats, l'embauchage des ouvriers au rabais, tandis que l'entrepreneur principal est grassement payé et fait assez d'argent pour donner de magnifiques pots-de-vin à celui-ci et à celui-là,

Le gouvernement Laurier a mis fin à tout cela en demandant au Parlement de déclarer que, dans tous les travaux publics sous le contrôle de l'Etat, ou subventionnés par lui, les entrepreneurs ne devront pas payer à leurs salariés des prix moindres que les tarifs courants du district ou s'exécutent ces travaux.

Il est trop souvent arrivé dans le passé que, pour échapper au tarif local des salaires, établi par l'usage et par les conditions d'existence particulières à la localité, des entrepreneurs après au gain, de puissantes compagnies même, ont fait venir des ouvriers étrangers, embauchés à vil prix, pour supplanter la main d'œuvre locale. La loi des aubains—mises pendant des années sur le programme conservateur comme appât aux ouvriers, mais passée par le gouvernement Laurier—ne s'applique qu'à la main d'œuvre importée des pays étrangers, elle ne peut rien contre la concurrence locale. C'est pour combler cette lacune que le gouvernement s'est fait autoriser par le Parlement à faire prévaloir, au moins dans les travaux publics qu'il contrôle, l'échelle de salaire qui a cours dans chaque région. Les économistes nous représentent la main-d'œuvre comme une denrée dont la vente ou le loyer doit donner un profit raisonnable et dont la valeur varie suivant les lieux. L'ouvrier a droit à un salaire au moins suffisant pour payer la subsistance et l'éducation de sa famille. Ce sont les principes émis par Léon XIII dans son admirable encyclique "De la condition des ouvriers" et ce sont les principes qui ont inspiré la mesure du gouvernement Laurier.

Vous entendez les chefs conservateurs reprocher au gouvernement de ne pas être assez loin. Il leur sied bien vraiment de venir critiquer cette réforme, eux qui ont passé vingt années au pouvoir et n'ont fait tout ce temps-là qu'engraisser leurs entrepreneurs favoris au détriment de la classe ouvrière.

M. Laurier ne s'est pas contenté de faire adopter ces résolutions, il a vu lui-même à leur mise en pratique.

UN JUSTE SALAIRE

Il y a trois ou quatre ans, une grève se déclarait sur le Grand-Tronc ; elle a été réglée paisiblement par la bienveillante médiation du premier ministre lui-même.

Les citoyens de Montréal se rappellent encore une autre preuve tangible de la sollicitude et de la sincérité du gouvernement de Sir W. Laurier qui met ses actes d'accord avec ses promesses aussitôt que l'occasion s'en présente.

Les travaux du port de Montréal ont été exécutés d'après les résolutions que le gouvernement Laurier fait sanctionner par le Parlement en 1900, c'est-à-dire que les entrepreneurs n'ont pu confier l'exécution de tout ou de partie de leurs entreprises à des sous-entrepreneurs, que tous les ouvriers engagés pour ces travaux étaient des ouvriers canadiens, qu'il n'y a pas eu de travail à la pièce et que tous les employés ont été payés suivant l'échelle des prix courants.

Un autre cas encore. Le gouvernement a fait exécuter d'importants travaux aux fortifications de Québec. De nombreux ouvriers, maçons, briqueleurs, journaliers, etc, y étaient employés.

Le Conseil Central des Métiers et du Travail s'est plaint au gouvernement que les salaires payés étaient au-dessous du taux ordinaire des salaires à Québec.

Le gouvernement s'est empressé de notifier de la chose M. D. J. O'Donoghue, un autre chef ouvrier qu'il a nommé officier spécial pour mettre en vigueur les résolutions assurant à l'ouvrier un salaire juste et équitable.

M. O'Donoghue se mit immédiatement à l'œuvre pour s'enquérir des faits.

Il eut bientôt fait de constater que la plainte était fondée et il télégraphia la chose à Ottawa.

Une couple d'heures après, M. O'Donoghue recevait un télégramme d'Ottawa lui disant que le ministre ignorait qu'un tel état de choses existait et donnait ordre que le salaire de tous les ouvriers fut augmenté de 25 à 50c. par jour.

A Hull, les ouvriers se plaignaient aussi, le gouvernement Laurier leur a fait rendre justice.

Bref, depuis que ces résolutions ont été adoptées, le gouvernement est intervenu à maintes et maintes reprises chaque année pour forcer des entrepreneurs à payer aux ouvriers les salaires courants.

On aimera sans doute à avoir le texte de ces résolutions. Le voici :

“ Que tous les contrats passés par le gouvernement devraient renfermer des dispositions pour empêcher les abus qui peuvent résulter de l'adjudication des travaux à des sous-entrepreneurs, et que tous les efforts possibles devraient être faits pour assurer le paiement de gages généralement reconnus comme gages courants dans chaque branche de métier, pour les artisans compétents dans le district où les travaux sont en cours, et que cette Chambre donne son concours cordia' à ce système et qu'elle considère qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour en assurer l'application.

“ Qu'il est déclaré par les présentes, que les travaux auxquels s'appliquera le système ci-dessus mentionné comprendront non seulement les entreprises propres du gouvernement, mais aussi tous les travaux aidés par des subventions de deniers publics.”

CONSEIL DE CONCILIATION—GAZETTE DU TRAVAIL

Une autre loi passée par le gouvernement Laurier, réclamée depuis bien longtemps destinée à faire un bien incalculable à la classe ouvrière est celle dont on peut voir de copieux extraits ci-dessous. Elle s'explique d'elle-même et n'a pas besoin de commentaires :

Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre : "Acte de conciliation, de 1900.

2. Dans le présent acte, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "ministre" signifie le membre du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada que le Gouvernement en Conseil chargera au besoin de veiller à l'exécution des dispositions de cet acte.

3. Tout conseil créé soit avant, soit après la sanction du présent acte, et constitué dans le but de régler les différents entre patrons et ouvriers par conciliation ou arbitrage, ou toute association ou tout corps autorisé par convention écrite faite entre patrons et ouvriers à s'occuper de ces différends (appelé dans le présent acte "conseil de conciliation"), pourra demander au ministre de se faire enregistrer en vertu du présent acte.

2. La requête devra être accompagnée d'une copie de la constitution et des règles et règlements du conseil de conciliation, et de tous autres renseignements que le ministre pourra raisonnablement demander.

3. Le ministre tiendra un registre des conseils de conciliation et y inscrira, à l'égard de chaque conseil enregistré, son nom et son bureau principal, et tels autres détails qu'il jugera à propos, et tout conseil de conciliation enregistré aura le droit de faire rayer son nom du registre en le demandant par écrit au ministre.

4. Tout conseil de conciliation enregistré fournira les rapports, procès-verbaux de ses délibérations et autres documents que le ministre pourra raisonnablement demander.

5. Le ministre pourra, lorsqu'il sera convaincu qu'un conseil de conciliation enregistré a cessé d'exister, rayer son nom du registre.

4. Lorsqu'il existera ou que l'on appréhendera quelque différend entre patron ou une classe de patrons et des ouvriers ou entre différentes classes d'ouvriers, le ministre pourra, s'il le juge à propos, exercer tous ou aucuns des pouvoirs suivant, savoir :

- (a). S'enquérir des causes et circonstances du différend ;
 - (b). Prendre les mesures qui lui paraîtront convenables pour permettre aux parties contestantes de se rencontrer par elles-mêmes ou leurs représentants, sous la présidence d'un président mutuellement accepté, ou nommé par lui, ou par quelque autre personne ou corps, afin de régler le différend à l'amiable ;
 - (c). Sur requête des patrons ou ouvriers intéressés, et après avoir pris en considération l'existence et la suffisance des moyens de conciliation dans la région ou le métier et les faits de la cause, nommer quelqu'un comme amiable compositeur ou un conseil de conciliation ;
 - (d). Sur requête des deux parties contestantes, nommer un arbitre ou des arbitres.
2. Si quelqu'un est ainsi nommé pour agir comme amiable compositeur, il devra s'enquérir des circonstances du différend en communiquant avec les intéressés, et s'efforcer d'ailleurs d'amener un règlement du différend, puis fera rapport de ce qu'il aura fait au ministre.
 3. Si le différend est réglé soit par conciliation, soit par arbitrage, un mémoire des conditions du règlement sera dressé et signé par les parties et les représentants, et copies en sera remise au ministre, qui la conservera.
 5. Le devoir de l'amiable compositeur sera de faire naître des conditions favorables à un règlement en cherchant à calmer les défiances, écarter les causes de friction, favoriser le bon vouloir, ramener la confiance, et encourager les contestants à se rencontrer et régler eux-mêmes leur différend, et aussi favoriser les conventions entre patrons et ouvriers dans le but de les amener à soumettre leurs différends à un tribunal de conciliation ou d'arbitrage avant de recourir aux grèves ou à la fermeture des ateliers.
 6. L'amiable compositeur ou le conseil de conciliation pourra, lorsque la chose sera jugée à propos, inviter d'autres personnes pour lui aider dans l'œuvre de conciliation.
 7. Si, avant qu'un règlement ne soit effectué, et pendant que le différend sera soumis à la considération d'un amiable compositeur ou d'un conseil de conciliation, cet amiable compositeur ou ce conseil de conciliation croit qu'il pourrait exister quelque malentendu ou désaccord entre les parties au sujet des causes ou circonstances du différend, et, afin de dissiper ce malentendu ou apaiser ce désaccord, et s'il désire qu'il soit fait une enquête sous serment à l'égard de ces causes et circonstances, et si, par un écrit signé de l'amiable compositeur ou des membres du conseil de conciliation, selon le cas, il communique au ministre son désir d'avoir une enquête, et si les parties contestantes ou leurs représentants

y consentent, alors, sur sa recommandation, le Gouverneur en conseil pourra nommer cet amiable compositeur ou les membres du conseil de conciliation, ou quelque autre personne ou d'autres personnes, commissaire ou commissaires, selon le cas, en vertu de " l'Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques," pour faire cette enquête, et à cette fin, pourra lui ou leur conférer les pouvoirs qui, en vertu du dit acte, peuvent être conférés à des commissaires.

8. Les procédures devant tout conseil de conciliation ou d'arbitrage seront conduites conformément aux règlements de ce conseil de conciliation ou d'arbitrage, selon le cas, ou suivant que les parties contestantes en conviendront.

9. S'il appert au ministre qu'il n'existe pas, dans une région ou un métier, de moyens suffisants pour que les différends soient soumis à un conseil de conciliation pour cette région ou ce métier, il pourra nommer une personne ou plus pour s'enquérir des conditions de cette région ou de ce métier, et pour conférer avec les patrons et employés, et, s'il le juge à propos, avec toute autorité ou corporation locales, quant à l'opportunité d'établir un conseil de conciliation pour cette région ou ce métier.

10. Afin de répandre ces données statistiques et d'autres renseignements exacts au sujet des conditions de la main d'œuvre, le ministre établira un département du Travail et en aura charge, lequel département recueillera, compilera et publiera sous une forme convenable, des renseignements, statistiques et autres au sujet des conditions de la main d'œuvre, instituera et conduira des enquêtes sur les questions industrielles importantes au sujet desquelles il n'est pas aujourd'hui facile d'obtenir des renseignements satisfaisants, et publiera au moins une fois par mois une publication qui sera appelée la *La Gazette du Travail* (Labor Gazette), qui contiendra des renseignements au sujet de l'état du marché de la main d'œuvre et autres questions analogues, et qui sera distribuée ou que l'on pourra se procurer en conformité des termes et conditions prescrits par le ministre à cet égard.

11. Les frais de la mise à exécution du présent acte seront couverts par les fonds votés à cet effet par le parlement.

12. Un rapport annuel concernant les questions réglées par lui en vertu du présent acte, sera fait par le ministre au Gouverneur Général, lequel rapport sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de chaque session.

Aux critiques de cette loi qui, Dieu merci ! se trouvent dans les rangs de l'opposition, demandez ce qu'ils ont fait pendant dix huit ans, quels efforts ils ont faits pour l'amélioration de la condition des travailleurs ?

Comme vous, ils connaissent le bilan du parti libéral et ils enragent en constatant qu'il s'est trouvé des hommes qui ont eu le courage de leurs convictions, des hommes ayant compris que la prospérité d'un pays ne se mesure pas à l'immense richesse de quelques-uns, mais bien au bien-être général. Et ces hommes c'est dans le cabinet Laurier, c'est dans les rangs des députés qui l'appuient qu'on les trouve.

Ouvriers, soyez bien sur vos gardes et

DEFIEZ-VOUS SURTOUT DES HABLEURS

qui veulent se servir de vous comme d'instruments pour arriver à leurs fins, défiez-vous de ceux qui vous offriront une troisième candidature dans le seul but de diviser les rangs de l'adversaire et de faire élire leur candidat par une minorité.

Ne vous prêtez pas à ce jeu vulgaire, mais concentrez vos forces et rangez-vous du côté de ceux qui, pendant huit ans d'administration, ont fait dix fois plus pour la population ouvrière du Canada que les conservateurs pendant dix-huit ans.

Vous allez entendre sur les hustings des orateurs vous faire la plus sombre peinture des prétendus méfaits du parti libéral et jongler avec les chiffres, les dépenses ordinaires et extraordinaires, etc. A les entendre, l'on dirait que ces gens sont habitués à brasser des millions comme on pourrait brasser la soupe aux pois !

Mais vous ne vous en laisserez pas imposer, vous vous en tiendrez aux faits, vous jugerez les administrations par leurs actes.

Vous demanderez aux conservateurs ce qu'ils ont fait pour vous, ouvriers, pendant dix-huit ans, vous leur demanderez où était, sous leur régime, la prospérité dont vous jouissez aujourd'hui ; vous leur direz que le chien nourri uniquement de belles paroles ne prend pas de temps à crever de faim.

Les ouvriers ont bonne mémoire et ils n'ont rien oublié. Ils se rappellent comment l'un des chefs conservateurs, l'Hon. L. O. Taillon, donnait expression au sentiment conservateur en 1893. En réponse à une demande de souscription pour aider le Conseil Central des Métiers et du Travail à célébrer dignement la Fête du Travail, il disait en substance : Ouvrier, tu n'est bon qu'à travailler, peiner et suer ! De récréations, il ne doit point y en avoir pour toi ! Au lieu de célébrer la Fête du Travail, tu ferais mieux d'économiser cet argent pour les jours de chômage.

Voilà le seul encouragement que le parti conservateur a à donner à l'ouvrier, voilà les paroles réconfortantes qu'il a à lui faire entendre !

Ils s'apercevront que vous n'êtes ni des lâches, ni des ingrats, ni des imbéciles ; ils s'apercevront que vous savez discerner vos amis de vos ennemis.

Pendant dix-huit ans, vous avez attendu en vain du parti conservateur, sympathie, appui et justice.

Le parti libéral, guidé par son chef honoré Sir Wilfrid Laurier, vous a donné tout cela.

Vous ne l'oublierez pas. A l'œuvre donc, et sachez démontrer que l'ouvrier canadien sait apprécier les efforts de ceux qui depuis huit ans travaillent au progrès, au bien-être et à la prospérité générale du pays.

Immigration

UN RESULTAT DONT IL FAUT SE REJOUIR

C'est sous l'administration libérale que le Canada a reçu le plus d'immigrants et les meilleurs immigrants.

Tout bon Canadien, sans distinction de parti, qui comprend les plus pressants besoins du pays, doit se réjouir des résultats obtenus par la politique d'immigration du gouvernement Laurier. Ce qui manque le plus au Canada, c'est la population. C'est elle, la population, qui est la véritable richesse d'un pays, et le plus grand facteur de son importance. Or, grâce à la politique d'immigration du gouvernement libéral, la population du Canada s'est augmentée d'une manière phénoménale depuis 1896.

Avant 1896, le nombre d'immigrants qui venait en Canada allait en décroissant. Depuis cette date, il augmente chaque année dans des proportions extraordinaires. Voici les chiffres pour les deux administrations, conservatrice et libérale, pris dans les propres rapports du gouvernement conservateur pour ceux de son administration.

Sous le gouvernement conservateur :

1892	27,898
1893	29,632
1894	20,829
1895	18,790
1896	16,835

A l'arrivée du gouvernement Laurier, le changement a été subit. Voici les chiffres :

1897	21,716
1898	31,702
1899	44,453
1900 six mois, janvier à juin	23,895
1900-01 année fiscale	49,149
1901-02 année fiscale	67,379
1902-03 année fiscale	128,304
Total	366,748

LA POLITIQUE CONSERVATRICE A ETE UNE VERITABLE BANQUEROUTE

La politique d'immigration des conservateurs a été une véritable banqueroute nationale. Elle a été si mauvaise qu'ils ont dû recourir à toute espèce de travestissements dans les chiffres pour au moins essayer à faire croire à une apparence de succès. Ainsi prenons la période qui s'est écoulée de 1881 à 1891, une période entièrement conservatrice. Le gouvernement conservateur a dépensé pendant ces dix ans \$3,075,000 pour l'immigration. Il affirme avoir fait venir dans tout le Canada 886,000 immigrants. Or si nous référons au recensement, fait sous le gouvernement conservateur, nous y trouvons que l'augmentation totale de toute la population du Dominion pour cette même période a été seulement de 508,000 âmes, **C'EST-A-DIRE 378,000 MOINS QUE LE NOMBRE D'IMMIGRES PRETENDUS ENTRES EN CANADA D'APRES LES CHIFFRES CONSERVATEURS.** Et remarquons que nous ne tenons pas compte ici de l'augmentation naturelle par les naissances.

L'augmentation naturelle seule, si nous nous basons sur le recensement de 1881, aurait dû être de 1,081,202 pendant cette période. Ce qui ajouté aux 886,000 immigrants que les conservateurs se vantent d'avoir amenés au pays, eut donné une augmentation de 1,967,202 pour la période de 1881 à 1891. Avec cela, la population du Canada en 1891 eut été de dix millions et quart au lieu de ce qu'elle a été réellement, à peine cinq millions.

Les fraudes conservatrices ont été mises en pleine lumière une seconde fois, en 1903. Le Capitaine Holmes de Belleville, agent d'immigration sous le gouvernement conservateur, a été sommé de paraître devant le comité de l'agriculture et de la colonisation, durant la

session de 1903, à la demande d'un membre conservateur. Après qu'on lui eut montré les grands chiffres conservateurs relatifs à l'immigration et qu'on lui eut demandé de les comparer avec ceux qu'ils savaient être véritables, il répondit qu'il considérait les chiffres des livres bleus comme surfaits. Voici un extrait de son témoignage.

“ Mais je sais que le nombre rapporté dans les feuilles de ceux qui sont entrés à Vancouver ou à Victoria peut très bien comprendre tous ceux qui sont entrés dans le pays, soit simplement en passant ou pour y demeurer, et ceci me satisfait, car il n'y a certainement pas tant de cultivateurs, “settlers” qui sont entrés au pays.”

REPONSE A UNE ACCUSATION DES CONSERVATEURS.

On juge des autres d'après soi-même. Les conservateurs, après avoir falsifié sans scrupules leurs chiffres, ont insinué de temps à autre que les libéraux falsifiaient les leurs. Ils ont voulu se servir contre nous de l'argument “*ad hominem*,” en nous accusant nous aussi de donner de faux rapports. Ainsi ils ont prétendu que l'augmentation de la population, tel qu'indiqué dans le recensement de 1901 est au-dessous de ce qu'aurait dû être l'augmentation naturelle, et que par conséquent les chiffres élevés des libéraux relatifs à l'immigration sont faux.

La réponse est des plus faciles. La décade de 1891 à 1901 a été moitié conservatrice et moitié libérale. Les libéraux ont pris le pouvoir en 1896. Il est donc injuste de les tenir responsables de toute la décade. Surtout si l'on constate que l'augmentation de la population n'a commencé que dans la seconde moitié de la décade, celle où les libéraux étaient au pouvoir. Dans la première partie, celle des conservateurs, la population est restée telle qu'elle. Les conservateurs font donc preuve de mauvaise foi en ne tenant pas compte de cela. Les chiffres que nous avons donnés le prouvent surabondamment.

D'ailleurs, il est impossible d'expliquer uniquement par les circonstances favorables et le développement du commerce les progrès extraordinaires du pays depuis que les libéraux sont au pouvoir, sans tenir compte de l'augmentation de la population. C'est toujours “aux circonstances favorables” que les conservateurs ont recours lorsqu'ils sont forcés d'avouer en face de l'évidence les immenses progrès du pays. Nous allons prouver une fois de plus que “les circonstances favorables” n'expliquent pas tout, et qu'un tel progrès serait absolument impossible sans une augmentation proportionnelle de la population. Il faut nécessairement que la population ait augmenté de beaucoup sous le régime libéral.

Prenons le commerce à l'extérieur. De 1891 à 1896, période conservatrice, il n'a augmenté que de \$21,000,000 ; de 1896 à 1901, période libérale, l'augmentation a été en chiffres ronds de \$147,000,000. L'exportation des produits agricoles, dans la première partie de la décade, n'a augmenté que de \$11,000,000 ; dans la seconde, elle a atteint \$30,000,000 d'augmentation. La circulation des billets de banque et du Dominion n'a augmenté que d'environ \$3,000,000 dans la période conservatrice ; dans la période libérale, l'augmentation a été de près de \$20,000,000. L'escompte dans les banques a augmenté de \$22,000,000 à peu près sous le régime conservateur, tandis qu'il a augmenté de \$94,000,000 sous le régime libéral. De 1891 à 1896, le nombre de lettres a augmenté en Canada de 18,000,000, et de 1896 à 1901, sous le régime libéral, l'augmentation est montée à 76,000,000.

Le commerce total à l'étranger, pendant les cinq années de 1897 à 1901 inclusivement a été de \$1,651,726,204, tandis que celui des cinq années précédentes, sous le régime conservateur, n'a été que de \$1,193,453,797. L'augmentation en faveur du régime libéral a donc été de \$458,000,000.

Il en est ainsi sur tous les points de comparaison.

Après avoir pris connaissance de ces chiffres dira-t-on encore que de telles augmentations dans toutes les branches sont possibles sans une augmentation parallèle de la population ? C'est bien difficile.

Après de tels résultats, obtenus par le gouvernement libéral dans le court espace de cinq ans, quand tout était à faire ou à refaire que n'est-on pas en droit d'attendre pour le reste de la décade ? Et réellement les trois années qui ont suivi ont encore dépassé les résultats que nous faisait prévoir le succès de la fin de la dernière décade.

C'EST LA QUESTION DU JOUR

Il n'est pas même besoin de recourir à la statistique pour faire voir le progrès immense de l'immigration en Canada durant les dernières années. Il suffit de jeter un coup d'œil au hasard sur n'importe quel journal, rouge ou bleu, canadien, américain ou anglais. Telle-ment le Canada est devenu le centre d'attraction de tous ceux qui veulent améliorer leur sort. Les Etats-Unis ont même été jusqu'à s'en émouvoir. Un commissaire américain a été nommé pour s'enquérir des causes qui amenaient tant d'américains dans notre pays. Les anglais se plaignent également du dépeuplement de la Grande-Bretagne au bénéfice du Canada. L'affaire de l'immigration au Canada est traitée dans tous les grands journaux, par leurs meilleurs écrivains. Il ne se passe pas un

mois, pas une semaine sans qu'il ne nous arrive de l'Angleterre ou des Etats-Unis, des journaux et des revues qui traitent cette question de l'immigration chez nous sous toutes ses faces.

Pour tout dire, c'est le sujet à la mode.

Tout le monde sait également que durant l'été de 1903 les vaisseaux étaient bondés d'immigrants, et qu'en Angleterre particulièrement les places étaient retenues à bord un mois à l'avance.

Tout ceci doit prouver quelque chose.

Du reste, nous avons la meilleure des preuves, celle de nos yeux. Qu'on aille dans l'Ouest, et l'on verra les fermiers à l'œuvre en chair et en os.

La statistique des ventes de lots et de concessions de homesteads prouve au-delà de toute évidence que c'est au Canada que s'arrêtent les immigrants, et que c'est le Canada qu'ils choisissent pour nouvelle patrie.

Prouvons donc les succès de la politique libérale par des chiffres. Nous prenons le total des entrées pour sept années du régime libéral et nous les comparons avec les sept années précédentes du régime conservateur.

CONSERVATEURS

Nombre de homesteads

1889-90 à 1895-96

23,029

LIBÉRAUX

Nombre de homesteads

1896-97 à 1902-03

73,185

50,000 en faveur des libéraux.

Ajoutons le nombre des ventes faites par la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les compagnies de chemins de fer.

RÉGIME CONSERVATEUR

1893 à 1896 (inclusivement)

411,608 acres

RÉGIME LIBÉRAL

1897 à 1903 (inclusivement)

8,833,554 acres

Différence : 8,421,946 acres

Nous ne pouvons pas donner de chiffres antérieurs à 1893, car il n'y a pas de rapports. Même en tenant compte de la différence de trois années dans le tableau ci-dessus en faveur du parti libéral, le record libéral est encore infiniment supérieur au record conservateur.

Nous pourrions encore ajouter des millions d'acres vendues par des compagnies privées, dont nous n'avons pas les cahiers, et ceci durant les trois dernières années.

L'on sait bien du reste que des milliers d'immigrants arrivent chaque mois et s'établissent dans le pays.

ARGENT DEPENSE POUR LES IMMIGRANTS

On allègue cependant que bien que la population ait augmenté sous le régime libéral, les dépenses pour fins d'immigrations ont été beaucoup plus considérables que sous le régime conservateur. C'est très vrai. Les dépenses actuelles sont plus considérables. Mais la question n'est pas tant de savoir la somme d'argent que l'on dépense mais la manière dont on la dépense. Et considéré à ce point de vue, si l'on compare les résultats, les libéraux ont dépensé beaucoup moins proportionnellement que les conservateurs. En voici la preuve.

Nous prenons les chiffres des concessions de homesteads. Un homestead représente un fermier : impossible de s'y tromper. Il n'en est pas ainsi des chiffres représentant le nombre des arrivées au Canada, tel que rapporté dans les livres bleus conservateurs. On sait de quelle honteuse manière les conservateurs ont fait mentir ces chiffres. Et un point de comparaison pris d'après eux serait absolument erroné.

De 1878-79 à 1895-96, les conservateurs ont dépensé \$4 299,000 pour l'immigration. Or dans tout cet espace de temps le nombre de fermiers *bona fide* qui ont gardé leur homestead a été de 38,342. Le coût de chaque homestead a donc été de \$112.00 chacun.

Les libéraux, depuis leur arrivée au pouvoir jusqu'à la fin de l'année fiscale 1902-03, ont dépensé \$2,665,000 pour l'immigration. Or on compte pour ce temps, beaucoup plus court que la période conservatrice à laquelle nous le comparons 78,569 entrées de homestead. De ce nombre il faut retrancher 10,745 annulations, pour cause de mauvaise foi. Reste donc un chiffre net de 64,824 homesteads. Chaque homestead n'a donc coûté au pays que \$41., contre \$112. sous le régime conservateur.

LA VERACITE DES LIBERAUX PROUVEE PAR LES CONSERVATEURS

Une feuille d'élection conservatrice dit :

“ Le gouvernement se vante d'avoir amené au pays 357,355 immigrants depuis qu'il est au pouvoir jusqu'au 30 juin 1903. Durant cette période le nombre des homesteads concédés a été de 77,004, et une large proportion de ces homesteads ont été concédés à des gens nés en Canada. Que sont devenus les autres ? ”

Cette question n'est pas un malicieux trompe-l'œil. Tous les immigrants en effet qui viennent en Canada ne s'établissent pas immédiatement sur des homesteads. Un grand nombre s'engagent comme serviteurs. Un plus grand nombre comprend les femmes et les enfants. Il est impos-

sible que chaque immigré individuellement représente un homestead. Au contraire, un homestead peut représenter 2, 4, 6, 8 et même 10 âmes. Cette accusation des conservateurs vient donc ici non pas détruire l'impression produite par les chiffres officiels, mais plutôt la renforcer, en montrant que les libéraux n'ont pas exagéré leurs chiffres dans un but politique, quand il était si facile pour eux de le faire.

C'EST LE TRAVAIL QUI A TOUT FAIT

Forcés d'admettre les succès de la politique libérale, les conservateurs se rabattent sur leur "dada", les "circonstances favorables". Selon eux, les libéraux n'ont rien fait pour assurer ce large courant d'immigration au Canada. Et pour le prouver ils ont recours à toute espèce de futilités. Nous en relevons deux, les deux plus sérieuses.

La première : "Les Etats-Unis attirent beaucoup plus d'immigrants que le Canada, sans rien dépenser".

La seconde : "Les immigrants pourraient venir chez nous par n'importe quel moyen, et en conséquence les crédits qu'on vote à l'effet de les engager à venir sont superflus".

Ces deux forts arguments des conservateurs par lesquels on voudrait détruire le mérite de sept années de travail persévérant, ne tiennent pas debout après deux minutes de réflexion. Voyons :

Les Etats-Unis, universellement connus, avec leur immense population, leurs voyageurs de commerce, leurs touristes, leurs journaux, leur réclame, pourraient-ils se faire connaître davantage au monde entier ? Il passe chez eux des millions de voyageurs chaque année ; des sociétés de toutes sortes, des corporations, des familles privées répandent des millions en Europe et partout pour y attirer soit des clients, soit des parents soit des amis. Que reste-t-il à faire au gouvernement ? Rien. Or, on sait bien qu'en Canada, c'est tout le contraire. Le Canada était absolument inconnu il y a quelques années. S'il se fait connaître de plus en plus, jusqu'au point de s'imposer déjà aux vieilles contrées de l'Europe, à qui le doit-on ? C'est au gouvernement. L'initiative privée n'a rien fait pour cela. C'est uniquement au travail immense du gouvernement aux Etats-Unis et de l'autre côté de l'Océan par ses agents, et aux sommes qu'il n'a pas craint de dépenser.

"Les immigrants viendraient chez nous par n'importe quel moyen" : autre cri des conservateurs. Pourquoi donc les immigrants ne venaient-ils pas sous le régime conservateur ? Et pourquoi y viennent-ils sous le régime libéral ? Rien ne vaut les faits dans l'explication des causes. Raison : — Ils ne nous connaissent pas sous le régime conservateur, ils nous connaissent sous le régime libéral. Pourquoi nous connaissent-ils ?

Parce que le gouvernement libéral a pris le moyen de nous faire connaître. Voilà. Un pays peut posséder les plus grandes richesses naturelles, en mines, en bois, en pouvoirs d'eau, en sol, etc., tant que ces richesses restent ignorées, elles ne servent de rien. Qu'on les fasse seulement connaître, les bras viendront qui les mettront à profit. C'est ce qu'a fait le gouvernement Laurier.

UNE HONTEUSE CALOMNIE

Ce qui suit est un extrait d'un pamphlet politique conservateur.

“ La majorité de ces fermiers que le gouvernement Laurier a amenés dans ce pays n'avaient besoin d'aucune réclame et yseraient venus quand même, car leur propre pays désirait leur départ et aucune autre contrée ne voulait les recevoir.”

Nous donnons ci-après le tableau de la nationalité des fermiers dont le gouvernement Laurier a enrichi le pays. Elle est presque exclusivement anglaise et comprend des Américains, des Irlandais et des Ecossais. Ces braves gens seront peut-être un peu surpris d'apprendre des journaux conservateurs “ que leur pays désirait leur départ et que nulle autre contrée ne voulait les recevoir.”

Voici :

Nombre total d'immigrants, sous le gouvernement libéral . .	367,000
De Grande-Bretagne et d'Irlande	110,000
Des Etats-Unis	126,000

Ce sont là les deux classes d'immigrants qui constituent la grande majorité de ceux qui sont venus ici sous le gouvernement Laurier, et c'est d'eux que les conservateurs disent que leur pays désirait leur départ et que les autres contrées ne voulaient pas recevoir.

PUISE A UNE SOURCE SOUVENT CONSULTEE PAR LES CONSERVATEURS

Les conservateurs ont souvent recours aux rapports de l'immigration des Etats-Unis. Ils aiment surtout à s'en servir pour déprécier la qualité de notre immigration au bénéfice de celle de nos voisins, leur donnant la meilleure et nous réservant la pire. Or voici un passage sur lequel nous les prions de méditer. Extrait d'un rapport de Robert Watchorn, commissaire d'immigration pour les Etats-Unis à Montréal, pour l'année 1902-03, page 47 du rapport des Etats-Unis. “ Les gouvernements provinciaux et du Dominion ont déployé une grande activité pour amener une immigration de “ premier choix,” et tel a été leur succès que toutes les facilités de transport ont été mises à profit dans leur

plus grande capacité pour transporter les fermiers et leur mobilier, à la presque exclusion de tout autre passager du continent de l'Europe . . . Et il n'est que juste de dire que le grand nombre de ceux qui sont venus depuis le premier janvier 1903 ont été pour la plus grande partie d'une première classe exceptionnelle.

"La prépondérance des agronomes a été pour le temps indiqué la caractéristique de chaque nouvel envoi, et ils sont allés dans les provinces du Nord-Ouest, en quête d'un "home" que leur offraient les riches et attirantes prairies de cette vaste région."

Veut-on savoir l'opinion des journaux des Etats-Unis sur la qualité de notre immigration comparée à la leur. Ces journaux doivent être aussi renseignés que nos bons amis les bleus.

Du Philadelphia Ledger

"Les journaux canadiens nous apprennent qu'il est entré 4,000 immigrants au Canada pendant une partie du mois de mars par le seul port d'Halifax. La majorité de ces nouveaux arrivants sont des gens qui viennent dans l'intention bien arrêtée de s'établir comme colons dans les nouvelles provinces du Nord-Ouest, si favorables à la culture du blé. Si **C'EST COMME PAR LE PASSE, LES MEILLEURS PARMI LES IMMIGRANTS QUI VIENNENT D'ARRIVER A HALIFAX S'ETABLIRONT SUR LES TERRES DU NORD-OUEST CANADIEN, ET LES MOINS DESIRABLES, CEUX QUI N'AURAIENT PU SUBIR L'EPREUVE DE NOTRE LOI D'IMMIGRATION, ENTRERONT DANS LES ETATS-UNIS PAR LA PORTE DE DERRIERE.** Le Canada ne peut pas se plaindre qu'il est maltraité par le sort, qu'il n'est qu'un gendre de l'empire anglais, et la victime dans toutes les disputes, car **IL TIEN**
MAINTENANT LA TETE ENTRE TOUS LES PAYS DU MONDE AU POINT DE VUE DE L'IMMIGRATION. IL RE-
COIT LA MEILLEURE DE TOUTES, NON PAS EN QUAN-
TITE, MAIS EN QUALITE."

IMMIGRANTS ATTEINTS DE MALADIES

Relativement à la qualité des immigrants, on peut donc affirmer que ceux qui ne sont pas propres à devenir de bons citoyens canadiens sont refusés. Pour ce qui concerne les maladies en particulier, une loi a été passée en 1902. en vertu de laquelle tout immigrant est tenu de subir un examen médical avant d'obtenir la permission de demeurer au Canada, et s'il y a une différence à faire avec la loi américaine sous ce rapport, c'est la nôtre qui est la plus sévère.

OU LES CONSERVATEURS S'EMBALLENT

Parce que des immigrants, en route pour les Etats-Unis, prennent terre aux ports canadiens, on fait un crime au gouvernement de ne pas les retenir au pays. Ceci est absolument injuste. Chacun est libre d'aller où il veut. Ce serait là du reste une compétition très déloyale faite au gouvernement américain. Et puis au lieu de voir là un sujet de critique nous n'y voyons qu'une cause de prospérité pour les compagnies canadiennes de transport, et un moyen de réclame pour notre pays, qu'il est impossible de traverser d'un bout à l'autre, fut-ce sur les ailes de la vapeur, sans apprendre à le connaître et à l'aimer. C'est là un des faits qui doit aider très-efficacement par lui-même à l'action du gouvernement. Et plus il passera d'immigrants par les routes canadiennes, qu'ils aillent aux Etats-Unis ou ailleurs, le mieux ce sera pour nous. C'est ce qu'a bien compris le gouvernement, qui aide de toutes ses forces le transport canadien.

Les conservateurs disent que la conséquence de la politique de M. Sifton a été un large courant des nôtres des Provinces de l'Est vers les Etats-Unis. Et ils en donnent pour preuve que la valeur du mobilier des immigrants pris aux frontières canadiennes a augmenté de \$927,888 en 1897 à \$1,502,265 en 1902.

Prenons le rapport d'immigration des Etats-Unis pour l'année 1902, page 5. Nous y voyons que le nombre d'immigrants entrés aux Etats-Unis en l'année 1902, et venant de l'Amérique Britannique du Nord (Terreneuve comprise) est de . . . 636. Ceci prouve l'absurdité de l'argument des conservateurs basé sur la valeur du mobilier des immigrants pour prouver que l'émigration canadienne aux Etats-Unis a augmenté sous le régime libéral.

Cette valeur des mobiliers, enregistrée dans les rapports d'immigrations comprend le mobilier de milliers d'immigrants qui ont passé par les routes canadiennes pour se rendre aux Etats-Unis. Ce n'est pas le mobilier des émigrés canadiens, c'est celui des émigrés d'Europe.

La confusion voulue que les conservateurs ont mis dans leurs rapports touchant l'immigration, et celle qu'ils cherchent à introduire dans ceux des libéraux ne peut servir tout au plus qu'à rendre plus difficile le verdict du peuple sur le mérite de deux administrations. Elle n'empêchera pas la condamnation qui les attend. Car plus on étudie cette question importante, plus on s'aperçoit que les conservateurs en ont fait un jeu. Un jeu qui a coûté cher au pays. La politique libérale au contraire a été une politique clairvoyante, patriotique et couronnée de succès légitime. Sous le régime libéral, les immigrants ont presque doublé en nombre chaque année. Malgré cela, de vigilants gardiens

ont fait le choix sévère de ceux que nous envoyaient les vieilles contrées trop remplies. De sorte que la population du Canada s'est accrue considérablement, sans rien perdre de sa dignité, ni de sa valeur morale, intellectuelle ou physique. Et cet accroissement de la population n'a pas été le facteur le moins important de la prospérité actuelle du Canada. Honneur en soit rendu aux libéraux.

Les Chinois

Depuis nombre d'années en somme, il semblait acquis que l'introduction du travail chinois et les encouragements donnés à la propagation de leur intervention industrielle étaient dans notre pays un crime réel contre nos ouvriers canadiens.

Ceci est une vérité tellement démontrée, un axiome si profondément établi que personne n'eût osé y opposer un argument adverse quand tout à coup, nous voyons la presse conservatrice se tourner violemment du côté du travail chinois contre le travail canadien.

Ceci a l'air monstrueux, invraisemblable et impossible et pourtant, c'est la pure vérité.

La *Gazette*, de Montréal, que nous avons toujours considéré comme un organe de décence et de convenance en est venu à prêcher l'immigration jaune, le messie jaune.

Il faut que les liens politiques soient vraiment bien puissants, pour qu'un organe canadien, se fasse ainsi l'apôtre d'une invasion odieuse, délétère et corruptrice et non content de cette honte, pousse l'ignominie jusqu'à reprocher à ses adversaires politiques de ne pas s'y complaire.

Lorsque feu l'hon A. Chapleau, que la clique tory empêchait déjà d'arriver aux dignités fascinatrices, dont il fut revêtu sur le tard, s'en allait en 1884 vers l'ouest comme commissaire du gouvernement fédéral, pour y étudier la question de l'immigration chinoise et préparer le document célèbre dont feu Nicholas Flood Davin fut le rapporteur et la *Gazette* l'imprimeur, il y eut un tolle général d'imprécations contre le péril jaune.

Une loi fut passée, impuissante, insignifiante, et qui ne put protéger dans l'ouest le travail des blancs contre les empiètements constants du travail jaune dégradant, abrutissant et démoralisant.

Les associations ouvrières du Canada, associations indépendantes, adverses à toute association politique et à toute affiliation de

parti ont depuis, supplié le gouvernement de mettre un terme à l'immigration chinoise qui rendait improductif le travail blanc, le labueur de nos pères de familles et qui enlevait le pain aux enfants du sol.

Le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier a alors haussé la taxe contre l'introduction des Chinois, comprenant parfaitement qu'à cette invasion d'instinct purement servile, il ne pouvait être répondu que par une attaque matérielle, c'est-à-dire, frapper à la bourse.

Une commission a été nommée il y a trois ans, elle a entendu tous les chefs ouvriers du pays, écouté leurs griefs, etc., et finalement, de l'avis unanime de la Chambre parfaitement éclairée, une loi a été votée, imposant un droit d'entrée prohibitif de \$500, par tête sur chacun des ouvriers chinois qui voudraient entrer en Canada.

Les ouvriers canadiens, de toute nuance ont applaudi à cette décision, qui a virtuellement fermé aux jaunes les marchés industriels canadiens.

Toutes les associations ont remercié le gouvernement, mais la *Gazette*, l'organe de M. Borden, se retourne contre les ouvriers et dit :

“ L'industrie si importante du sucre de betterave dans l'Alberta méridional compte sur les Chinois pour l'entretien des cultures et la taxe imposée par Sir Wilfrid Laurier leur barre la porte.”

Beau dommage ! !

Certainement Sir Wilfrid Laurier a empêché la clique chinoise de venir prendre la place des travailleurs canadiens. Il y en a assez qui sont prêts à aller travailler dans l'ouest si on veut leur payer le prix.

Oui, nous voulons expulser, bannir et empêcher les jaunes d'envahir le Canada et d'abaisser la valeur du travail.

Oui, nous sommes pour le travail blanc, contre le travail jaune, le travail chinois, le travail à prix de famine.

Le parti libéral, en ceci comme dans tout, marche d'accord avec le parti ouvrier.

Pas de Chinois dans le Nord-Ouest, comme le demandent les capitalistes de la *Gazette*, pas de Chinois dans la Colombie Anglaise et, pas de Chinois dans l'est, surtout.

Voilà la devise du parti libéral ; la *Gazette* proclame que la politique de Sir Wilfrid Laurier empêche les Chinois d'entrer au pays.

Bravo ! C'est une bonne raison, pour que les électeurs votent pour le parti libéral et pour que les ouvriers n'oublient pas, le jour où ils déposeront leur bulletin, que Laurier, le vrai Canadien, les a délivrés, protégés du péril jaune dont les tories sont prêts à saluer l'implantation dans notre Nord-Ouest.

L'Industrie du Tabac.

Les Changements Opérés par le
Gouvernement Libéral.

Un Million et demi de Dollars
de plus dans les poches
des cultivateurs.

Le Prix du Tabac pour le Consommateur
n'est pas augmenté.

Les Trusts et la Combine Ecrasés.

L'American Tobacco Co'y obligée de
céder.

Le Gouvernement approuvé par
les conservateurs.

Ce qu'a fait le Gouvernement Libéral

Jusqu'à l'avènement du gouvernement Laurier au pouvoir, rien n'avait été fait pour protéger l'industrie du tabac canadien.

En 1893, 1895 et 1896 les délégations se succèdent auprès des gouvernements conservateurs pour demander de l'assistance, de la protection.

Rien ne se faisait.

Les cultivateurs de tabac ne pouvaient rien obtenir. Le tabac était considéré comme une quantité négligeable, sinon comme un produit nuisible.

Aussitôt arrivé au pouvoir, le gouvernement Laurier a changé tout cela.

LE GOUVERNEMENT LIBERAL A IMPOSE UN DROIT DE DOUANE SUR LE TABAC ETRANGER IMPORTE.

Immédiatement la culture du tabac canadien a pris un essor considérable. Aujourd'hui les manufactures, employant le tabac canadien, ont augmenté en nombre et en importance, et cette culture qui, en 1896, ne produisait que **500,000 livres**, en chiffres ronds, a donné en 1903 un rendement de **cinq millions de livres**. Le prix au producteur a augmenté en même temps que le prix au consommateur diminuait. Ceci semble un paradoxe, mais ce n'en est pas moins un fait facile à constater et qui est le résultat d'un meilleur arrangement du droit d'accise.

LE GOUVERNEMENT LIBERAL A MODIFIE LA LOI D'ACCISE

Sous les conservateurs, les fabricants de tabacs et de cigares, s'ils voulaient employer du tabac canadien, étaient obligés de payer le même droit d'accise que sur le tabac étranger ; c'est pour cela que le tabac canadien avait si peu de demande, en dehors de la consommation en feuilles. Aujourd'hui, grâce aux modifications apportées dans la perception des droits par le gouvernement Laurier, on emploie les meilleures qualités de tabac canadien à la fabrication des cigares et des tabacs à fumer. On a ainsi créé une demande payante pour le bon tabac canadien, ce qui encourage les planteurs à soigner leur culture, à choisir les meilleures espèces, à employer les meilleures méthodes de séchage, etc.

LE GOUVERNEMENT LIBERAL A ENCOURAGE LES ETUDES.

Le gouvernement de ce côté encore vient en aide aux cultivateurs, en faisant faire des études dans les autres pays, et des expériences sur place à la station expérimentale de St-Jacques.

Voici les grandes lignes des améliorations réalisées par le gouvernement, nous allons maintenant les prendre en détail.

LE TABAC CANADIEN A REMPLACE LE TABAC ETRANGER.

Le premier résultat de l'imposition de droits de douane par le gouvernement Laurier sur le tabac étranger importé a été de remplacer ce tabac par du tabac canadien.

En 1896, il y avait 27 établissements industriels pour la fabrication du **tabac étranger**.

En 1903, le nombre de ces établissements est réduit à 23.

Diminution 4.

En 1896, il n'y avait que 10 fabriques de tabac domestique.

En 1903, il y en avait 30, y compris celles qui fabriquent des tabacs mélangés.

Augmentation 20.

En 1896, la quantité de tabac fabriqué avec la feuille de provenance étrangère s'élevait à 9,609,794 livres.

En 1903, la quantité de tabac fabriqué avec la feuille de provenance étrangère s'élève à 7,726,316 livres.

Diminution 1,182,778 livres.

A côté de cela, quels ont été les progrès de l'emploi du tabac canadien ?

En 1896, la fabrication de tabac canadien n'atteignait guère que le chiffre de 474,205 livres.

En 1903, cette fabrication s'est élevée à 4,983,181 livres.

Soit une **augmentation** de 4,463,376 livres pour la fabrication du produit domestique.

PROFITS REALISES

Nous venons de voir que, en 1896, sous le régime conservateur la consommation de tabac canadien était

Pour le tabac 474,205 livres

Pour les cigares 515,870 "

L'emploi total du tabac canadien était donc de 990,075 livres.

En mettant le tabac à 10 cts la livre :

Sous le régime conservateur, en 1896, les cultivateurs ont reçu pour leur tabac \$99,007.50.

Prenons maintenant le régime libéral et l'année 1903.

Il a été employé de tabac canadien.

D'abord pour la fabrication du tabac.. . .	4,938,181 livres
pour la fabrication des cigarettes.	2,300,081 "
pour la fabrication des cigares. . .	9,598,890 "

16,837,052 livres

Au lieu de 990,075 livres sous les conservateurs.

En mettant le tout sur le pied de **dix cents la livre** on trouve que les cultivateurs ont reçu pour leur tabac :

En 1896, sous le régime conservateur.. \$ 99,007.50

En 1903, sous le régime libéral.. . . 1,683,705.20

Différence \$1,584,697.70

Sous le **régime libéral** les cultivateurs canadiens retirent de la culture et de la vente de leur tabac **UN MILLION ET DEMI** de plus que sous le **régime conservateur**.

LE PRIX POUR LE CONSOMMATEUR

Nous disions tout à l'heure que malgré le relèvement du droit sur le tabac de production étrangère, le consommateur canadien aujourd'hui paie pour ce tabac un prix moins élevé qu'autrefois, ainsi que les chiffres le prouvent.

En 1896, le prix du tabac à mâcher, en tablettes, de provenance domestique, était de 81 centins, et cette année le prix en est de 53 centins pour la même quantité de tabac.

En 1896, le tabac à fumer, en tablettes, coûtait 80 centins, tandis qu'aujourd'hui il coûte 50 centins.

En 1896, le tabac à fumer de provenance étrangère coûtait un dollar, tandis que le fumeur peut maintenant obtenir la même quantité de ce tabac pour 46 centins.

Pour ces trois espèces de tabac, le consommateur paie aujourd'hui 53 centins de moins pour la première, 60 pour cent de moins pour la seconde et 17 pour cent en moins, pour la troisième.

Quel est la raison de cet état de choses ?

C'est qu'au lieu de fumer la feuille de tabac de provenance étrangère, qui est assez lourdement taxée, le consommateur utilise aujourd'hui le tabac canadien qui n'acquitte que cinq centins de droits par livre.

Voici donc le résultat net auquel a abouti la réforme législative effectuée par le gouvernement : c'est que nous avons accordé aux producteurs canadiens une large mesure de protection qui encourage la culture du tabac au Canada, jusqu'à concurrence d'une somme supérieure de \$1,500,000 au chiffre de la production, sous le régime conservateur ; et en même temps nous avons réussi à abaisser dans une large mesure le prix du tabac lui-même.

TRAVAUX D'ETUDES

Le gouvernement ne s'est pas occupé seulement de développer l'industrie du tabac au moyen de mesures administratives ; il a porté aussi tous ses efforts vers l'amélioration de la culture et l'activité administrative du ministre du Revenu de l'Intérieur a été secondée par l'intelligente initiative du ministre de l'Agriculture.

Des études constantes se font à la Station agronomique centrale ou Ferme Expérimentale d'Ottawa, pour déterminer les meilleures espèces de tabac à semer en Canada et le mode de culture le plus propice à adopter.

De plus, le ministre de l'Agriculture a donné, le printemps dernier, mission à deux de nos concitoyens MM. Dugas et Denis de se rendre dans l'état du Wisconsin afin d'y étudier sur place les méthodes des semis et plantations du tabac. Son intention est de renvoyer ces messieurs au Wisconsin, au cours de l'automne, afin qu'il puissent y étudier les méthodes de dessiccation du tabac. Ils ont reçu un excellent accueil du gouverneur du Wisconsin, M. Hoard, et cet accueil cordial a abouti à l'établissement des meilleures relations entre les autorités du Wisconsin et le ministère de l'Agriculture à cet égard.

Le rapport de ces messieurs n'est pas encore déposé, car ce document devra embrasser tout l'ensemble de l'année. Ils ont visité le Wisconsin, à l'époque où se font les semis et plantations du tabac, et ils y retourneront sans doute, au cours de l'été et de l'automne, afin d'y étudier les méthodes à adopter pour le séchage du tabac.

Voilà ce que le gouvernement libéral a fait pour aider directement l'industrie nationale du tabac et les résultats merveilleux que nous venons d'indiquer, montrent bien que ses efforts se sont appliqués dans la vraie direction.

Il y a d'autres mesures prises par le gouvernement dans un autre ordre d'idées pour encourager cette culture, nous en parlerons plus loin, mais nous voulons réfuter quelques reproches conservateurs.

LES CONSERVATEURS NE SONT PAS CONTENTS.

Ils ne sont jamais contents quand les affaires vont trop bien grâce aux libéraux.

Ils sont divisés en deux camps.

Les conservateurs de l'Est, des provinces maritimes, dirigés par M. Bell se plaignent des droits imposés sur l'importation du tabac étranger qui, disent-ils, a augmenté le prix du tabac et ils demandent l'abolition des droits qui ont fourni comme nous l'avons montré l'occasion aux cultivateurs de tabac canadiens de vendre pour **un million et demi** de dollars de tabac de plus par année que sous le régime conservateur.

Nous ne sommes pas pour revenir en arrière au temps où nos cultivateurs n'en vendaient que pour **cent mille piastres**.

Nous avons démontré que le tabac n'est pas plus cher, il est meilleur marché, mais il faut fumer ou chiquer du tabac canadien ou du tabac mélangé.

C'est ce que nous voulons ?

" LE CANADA POUR LES CANADIENS."

Quand les conservateurs arrivent à l'exécution, ils ne sont plus si flambants.

Ceci est un argument, celui des provinces maritimes.

Dans Québec et Ontario, c'est autre chose. Là, on reproche au gouvernement de ne pas donner assez de protection.

Qui faut-il croire, du chef des provinces maritimes (M. Bell) s'écriant : " Abaissez l'impôt du tabac," ou de l'ex-chef de Québec, affirmant dans sa motion : " Relevons l'impôt du tabac," ou bien de cette fameuse circulaire portant : " Les libéraux ont trop relevé le droit dont le tabac est frappé ? " Nous abandonnons aux honorables députés de la gauche la tâche impossible de concilier ces affirmations contradictoires.

En tous cas, M. Monk qui voulait connaître l'opinion de la Chambre à cet égard l'a eue bien complète et catégorique à la dernière session.

Le 18 juillet 1904 M. Monk a soumis au Parlement la résolution suivante :

Que le gouvernement n'a pas accordé à l'industrie du tabac au Canada la protection et l'encouragement qu'elle mérite.

Après une brillante discussion, cette motion a été **REJETÉE** par la Chambre par **UNE MAJORITE DE 31 VOIX**.

Deux députés canadiens seulement ont voté pour la résolution de M. Monk ; ce sont :

MM. J. B. MORIN & LARIVIERE

La Chambre comme le pays connaît tous les bienfaits que les cultivateurs de tabac canadien retirent de l'œuvre du gouvernement libéral.

TABAC VENANT D'ANGLETERRE

FAUSSETÉ CONSERVATRICE

Les conservateurs essaient de faire croire que la loi imposant des droits de douanes sur le tabac étranger est violée ; parce que ce tabac nous vient, **disent-ils**, par voie d'Angleterre et **jouit de la préférence**, c'est-à-dire de la réduction de $33\frac{1}{3}$ p. c. des droits.

Or, disent-ils, l'Angleterre est entre les mains de la combine de l'American Tobacco Coy.

Par suite le tabac américain ne paie pas les droits ou n'en paie que les deux tiers.

Voilà la belle histoire inventée par les conservateurs pour blaguer les cultivateurs.

Mais, ils ont oublié d'allumer leur lanterne.

PAS DE PREFERENCE

Les gens qui affirment que le régime privilégié influe sur le tabac importé d'Angleterre, et que lorsque ce tabac est fabriqué par l'Américan Tobacco Co., en Angleterre, la préférence s'applique à cet article n'ont pas relu la clause conditionnelle de la loi relative à la préférence. Au statut 60-61 Vict., chapitre 18, figure la clause conditionnelle du tarif de réciprocité dont voici le texte :

"Néanmoins, ces réductions ne s'appliquent à aucun des articles suivants, et ces articles sont toujours assujettis aux droits mentionnés à l'annexe A, savoir : Vins, liqueurs de malt, alcools, liqueurs alcooliques, médicaments liquides et articles contenant de l'alcool ; sucres, mélasses et sirops de toutes sortes, produits du sucre de canne ou de betterave ; tabacs, cigares et cigarettes."

Ceci dispense de tout autre argument.

Le tabac fabriqué ou brut qui vient par l'Angleterre paie les mêmes droits que par n'importe quel autre pays.

NOUVELLES REFORMES

LES ESTAMPILLES

Le gouvernement s'occupe activement de la demande faite par certaines personnes pour l'uniformité des estampilles.

On sait que les estampilles sont actuellement de différentes couleurs, suivant l'origine des tabacs.

Certains fabricants et cultivateurs désireraient que l'étiquette verte, par exemple qui désigne actuellement le tabac canadien, fut adoptée pour tous les tabacs pour qu'il n'y ait pas de distinction.

Cette question occupe activement l'attention du gouvernement comme on peut en juger par la déclaration suivante faite par l'hon. M. Brodeur à la dernière session du Parlement :

" Il y a," à dit M. Brodeur, " d'excellentes raisons qui militent en faveur de l'adoption d'estampilles de couleur uniforme, tant pour les tabacs domestiques que pour ceux de provenance étrangère. Evidemment, j'avais pensé tout d'abord qu'il serait possible de résoudre cette question par voie de règlements ministériels, mais je constate que ce mode présente des inconvénients, et que cette solution de la question ne tendrait pas à réprimer la fraude des droits. Il est préférable de régler cette question par voie législative, et cela en établissant une échelle mobile de droits applicables aux différentes espèces de tabac. Il nous est impossible de régler cette question, cette année, en raison de l'heure avancée de la session. J'ajoute toutefois que cette question fait l'objet de l'étude attentive des officiers de mon ministère. L'inspecteur général des tabacs étudie actuellement la question et s'il est constaté qu'il soit possible et praticable d'opérer cette réforme, il se peut qu'elle soit réalisée, bien qu'en faisant cette déclaration, je n'entends pas prendre d'engagements catégoriques envers la Chambre. Il existe certaines divergences d'opinion à cet égard parmi les différents fabricants de tabac canadien. Quelques-uns sont partisans de cette réforme, tandis que d'autres, parmi lesquels figurent les fabricants les plus importants, s'opposent à l'uniformité d'estampilles. Car, prétendent-ils, le tabac canadien est en train d'établir si solidement sa réputation, par ses bonnes qualités, qu'avant longtemps il sera en grande demande. Je ne saurais affirmer l'exactitude de cette allégation ; mais à tout événement, je tiens à faire observer à l'honorable député qu'il existe de graves divergences d'opinion, même parmi les fabricants de tabac canadien."

Nous arrivons maintenant à la réforme essentielle accomplie au cours de ce parlement grâce aux efforts de l'hon. L. P. Brodeur, à l'abolition du monopole des tabacs et à la soumission imposée à l'American Tobacco Co'y.

L'EMPIRE TOBACCO CO'Y ET L'AMERICAN TOBACCO CO'Y

Depuis un certain nombre d'années le commerce du tabac au Canada était tombé presque entièrement entre les mains d'une puissante organisation l'Empire Tobacco Co'y qui avait successivement réussi à englober un grand nombre de manufactures et qui était en train d'étouffer les compagnies ou les industriels récalcitrants en accaparant tous les marchands de détail, au moyen de contrats exclusifs, leur interdisant la vente des produits étrangers à l'Empire Tobacco Co'y, sous peine d'amendes ou de suppression de commission.

De cette façon l'Empire Tobacco Co'y en était arrivée à être presque entièrement maîtresse du marché et diminuait petit à petit tous les autres marchands et fabricants.

DEUX COMPAGNIES IDENTIQUES

L'«American Tobacco Company» s'est constituée en 1890 sous l'empire des lois du New Jersey, elle est née de la fusion de plusieurs manufactures de tabac et surtout de plusieurs compagnies se livrant à la fabrication de la cigarette. A cette date, on forma un trust au capital de 25 millions. Ce petit trust a pris depuis de jolies proportions, car, dans un rapport qui a été publié, nous voyons que ce capital est actuellement de \$301,576,000. Ainsi, au moyen de la surélévation des actions, de la majoration des titres et d'autres opérations financières, on a porté le capital primitif, de 25 millions qu'il était en 1890, à plus de 300 millions.

Presque immédiatement après la formation de ce trust de la cigarette aux Etats-Unis, le syndicat a envahi le Canada et a acheté ici, deux ou trois manufactures de cigarettes. En 1895, l'année même qu'elle a acheté ces établissements indépendants, la compagnie obtint des lettres patentes du gouvernement, par l'entremise de J. B. Duke, George Arents, et Wm. Henry Butler, de New York, qui se portèrent requérants. Presque en même temps, l'«American Tobacco Company» des Etats-Unis demanda l'inscription de ses valeurs à la Bourse de New York, et, au nombre des directeurs du trust américain, nous voyons les noms de MM. James B. Duke, George Arents, et Wm. Henry Butler. Nous constatons donc que les personnages qui ont obtenu des lettres patentes du gouvernement canadien étaient les directeurs et les principaux actionnaires du trust américain. Nous constatons aussi par le rapport du secrétaire et du trésorier du syndicat publié en 1895, que l'on n'a pu, cette année là, payer un dividende, parce que la compagnie avait considérablement accru le volume de ses affaires et avait acheté du matériel nouveau. Il était

nécessaire d'augmenter le capital d'exploitation. Ainsi, on ne paya aucun dividende en 1895, afin d'acheter du matériel nouveau.

Ce trust américain, constitué en corporation sous le nom de "The American Tobacco Company," a la haute main sur l'industrie de la cigarette au Canada et nous avons la preuve que sa part dans le rendement total de la fabrication est de 84 pour cent. Le syndicat a presque réussi à ruiner le commerce des manufacturiers indépendants et à changer les anciennes conditions du marché en imposant ses méthodes d'affaires.

Le trust américain a, en 1898, fusionné les principaux établissements des Etats-Unis qui se livraient à la fabrication du tabac en tablettes, et les a placés sous sa direction. Après avoir été constitué en corporation aux Etats-Unis, le syndicat a envoyé ses agents au Canada, a acheté l' " Empire Tobacco Company " et quelques autres compagnies sur lesquelles elle a la haute main actuellement. L' " Empire Tobacco Company " a opéré la fusion de la plus grande partie des manufactures de cigares des Etats-Unis. Il ne faut pas oublier que cette compagnie a aujourd'hui la haute main sur l'industrie de la cigarette aux Etats-Unis, et que, immédiatement après avoir consommé cet espèce d'accaparement, en 1895, elle s'est emparée de l'industrie canadienne et l'a mise sous sa dépendance.

Après avoir opéré la fusion des établissements se livrant à la fabrication du tabac en tablettes aux Etats-Unis, le trust américain a fait la même opération ici. Il y a un an ou deux, ce puissant syndicat a opéré la fusion des manufactures de cigares américains, et on peut attendre à les voir faire la même opération ici avant plusieurs mois. Il travaille évidemment à l'heure qu'il est à obtenir ce résultat. S'il réussissait, la production et la fabrication du tabac dans le pays serait complètement entre les mains du trust américain.

LE DANGER

Le danger était excessivement sérieux et le gouvernement libéral ne prit pas de temps à s'en apercevoir.

Ce syndicat américain a la haute main sur l'industrie de la cigarette, et il veut monopoliser le commerce du tabac en tablettes. Il y a un an ou deux, il a organisé un trust dont le but est d'accaparer la fabrication des cigares. Avant deux ou trois ans, cette coalition américaine peut ruiner nos 204 fabriques de cigares qui emploient un grand nombre de mains. Il fallait faire quelque chose pour venir au secours de cette industrie et l'empêcher de tomber entre les mains d'une corporation étrangère. Quel eût été le résultat de notre inaction?

Nos producteurs de tabac n'auraient plus qu'un seul acheteur, le trust américain, qui fixerait les prix à sa guise. Lorsque le trust sera le maître absolu de la situation, il dictera ses conditions aux marchands de gros, qui seront alors à sa merci.

Il importait donc de prendre des mesures immédiates.

Quelles avaient été les méthodes employées pour accaparer le commerce canadien.

LES METHODES AMERICAINES

Le principal mode d'opération était le contrat exclusif.

Voici en quoi il consistait :

CONTRAT EXCLUSIF

Examinons, par exemple le contrat, fait en 1895, qui est encore en vigueur. La compagnie y fixe le prix de vente de ses marchandises au détail et y stipule que l'acheteur ne sera pas libre de les vendre à qui il voudra. Elle paie le transport de la manufacture au magasin ; elle conserve la propriété des marchandises, mais si celles-ci sont détruites par un incendie dans l'entrepôt d'un marchand de gros, c'est ce dernier qui doit supporter la perte. Si le marchand vend à un débiteur insolvable, c'est à ses risques et périls, et c'est le consignataire qui doit payer les frais d'emménagement et de vente des marchandises.

Voilà plusieurs clauses importantes de ce contrat. Si le marchand remplit les sept conditions qui y sont portées, il peut espérer l'énorme profit de 2 pour cent sur la vente de ces marchandises. Il y a cependant une autre clause qui porte que si le marchand vend exclusivement les produits de l' "American Tobacco Company," il touchera 6 pour cent. Il y a plus, malgré les conditions rigoureuses qui viennent d'être mentionnées, la compagnie se réserve le droit de juger seule si le marchand a le droit ou n'a pas le droit de toucher cette commission. En d'autres termes, la compagnie, après avoir imposé les conditions les plus onéreuses aux marchands de gros, déclare qu'elle les paiera, mais seulement si elle le juge à propos.

Il y a encore plus que tout cela, nous lisons dans ce contrat que le marchand n'aura le droit de toucher cette commission que s'il ne vend pas d'autre tabac canadien que celui que fabrique la compagnie. Peu importe qu'il vende du tabac étranger, mais il lui est défendu de vendre tout tabac canadien qui pourrait faire concurrence à celui que le syndicat fabrique. Le marchand de gros a bien le droit de vendre du tabac étranger, mais non les produits de notre sol.

EXCLUSION DU TABAC CANADIEN

Voici cette clause :

4. Si, parmi les tabacs fabriqués avec des feuilles canadiennes ou en partie avec ces dernières et des feuilles étrangères, vous ne vendez pas d'autres tabacs que les nôtres, et si, sous tous les rapports, vous vous conformez entièrement aux conditions du présent contrat, nous vous accorderons une remise de 5 cents par livre.

La compagnie interdit aux marchands de gros de vendre tout tabac canadien excepté celui qu'elle manufacture, mais elle permet de vendre n'importe quel tabac importé. Cette clause prouve clairement, que la compagnie frappe le tabac canadien d'une exclusion très préjudiciable à nos producteurs.

Ces méthodes commerciales que la compagnie a inaugurées ici sont les mêmes que celles qu'elle applique aux Etats-Unis. Il s'agissait de savoir si nous allions permettre à un trust américain de venir ruiner nos industries par ces moyens arbitraires.

L'ENQUETE McTAVISH

Le gouvernement avant d'agir à l'égard des plaintes nombreuses qu'il recevait de la part des commerçants qui souffraient gravement de la tyrannie de la combine jugea bon de faire déterminer par une enquête devant un juge quelle était la nature des opérations de l'American Tobacco Company et de l'Empire Tobacco Company, quels moyens elles employaient et quel remède pouvait y être apporté.

Ce fut l'objet de l'enquête du juge McTavish en 1903, qui déclara que le mode d'opération de l'Américan Tobacco Company constituait un trust et de fait une violation aux lois du commerce ordinaire.

Armé de cette décision, le gouvernement était à même d'agir et il n'y a pas manqué pour défendre la cause de la liberté du commerce et de l'industrie du tabac canadien.

C'est l'hon. M. Brodeur qui s'est chargé de mettre hache en bois et qui a agi avec la décision qu'on lui connaît.

Voici comment il annonçait au Parlement sa décision d'en finir avec le trust :

L'HON. L. P. BRODEUR DECIDE L'EXTINCTION DES TRUSTS

"A mon sens, disait l'hon. L. P. Brodeur, les monopoles et les entraves au commerce ne doivent pas être tolérés dans le pays. Que le Canada soit libre sous tous les rapports et ne subisse les lois d'aucune corporation étrangère. Comme Canadiens, travaillons à favo-

riser les intérêts canadiens. Voici un monopole qui s'est emparé du marché américain ; ne lui permettons pas de jeter dans notre sol de trop profondes racines. Détruisons-le immédiatement. Ne laissons pas un trust américain tenir notre fabrication dans sa dépendance. En parlant ainsi, je suis convaincu que je me fais l'écho des sentiments qui animent chacun des membres de cette Chambre. Nous voulons jouir d'une complète indépendance sous ce rapport et nous ne tolérerons pas qu'un trust américain monopolise notre commerce et ait la haute main sur nos manufactures de tabac."

(DÉBATS, séance 3 août 1904).

COMMENT COMBATTRE LE TRUST

L'enquête du juge McTavish a démontré que toutes les méthodes employées aux Etats-Unis sous forme d'amende, etc, n'ont jamais abouti à rien.

Que restait-il à faire ?

Le seul moyen de tuer le monopole, c'est de donner au trust la médecine qu'il veut administrer aux autres : c'est d'annuler sa licence s'il n'annule pas les contrats exclusifs qu'il maintient en vigueur aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas voulu la mort du pêcheur, mais simplement sa conversion ; il a voulu qu'il annulât ses contrats draconiens, qu'il rendît au commerce la liberté dont il l'a privé, et qu'il donnât aux fabricants de tabac la possibilité de vendre, comme lui, aux marchands de gros.

Et à cet effet, il a passé la loi suivante, qui a été adoptée presque sans discussion par toute la Chambre et en tout cas sans opposition directe.

Qu'il est expédient de modifier l'Acte du Revenu de l'Intérieur en prescrivant que,—

Toute licence autorisée par le présent acte pourra être révoquée dans le cas où une personne qui manufacture une classe quelconque d'articles sujets à un droit d'accise, soit directement, soit indirectement,—

(a) Vend de tels articles à une personne qui vend ou se propose de vendre, en même temps ne fasse pas la vente ou le commerce d'articles de cette classe, à la condition que l'acheteur ne fasse pas la vente ou le commerce d'articles de même classe provenant ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commerçant, ou—

(b) Fait cette vente à des conditions qui privent l'acheteur de quelque profit sur la vente des dits articles, s'il fait la vente ou le

trafic d'articles de même classe provenant ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commençant, ou—

(c) Consigne les dits articles à une autre personne, pour en faire la vente à commission, à des conditions telles que le consignataire ne puisse réaliser un profit de ce négoce que s'il ne fait pas la vente ou le commerce d'articles de même classe provenant, ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commerçant.

C'est bien entendu : la liberté de commerce ou pas de licence.

Le pays tout entier a applaudi à cette splendide démonstration de libéralisme du gouvernement ; le ministre qui avait passé cette législation a été justement acclamé.

Les Etats-Unis eux-mêmes ont applaudi à l'action courageuse du ministre canadien qui avait osé s'attaquer de front à un monopole colossal comme celui de l'American Tobacco Co'y.

LES TRUSTS DOMPTES

Si l'on veut avoir une idée de l'impression créée aux Etats-Unis par l'énergique action du Parlement Canadien. Voici des extraits de journaux américains qui édifieront sur ce point :

La Gazette de Pittsburg, du 18 août :

“ Le gouvernement canadien prend des mesures énergiques pour mettre un frein aux agissements de l'American Tobacco Company, que l'on dit être un ‘ trust ’ accapareur.

“ Les méthodes décrites par le ministre du Revenu de l'Intérieur sont certainement des restrictions du commerce, et l'on suivra avec intérêt le résultat des efforts faits au Canada pour les supprimer.”

Le Ledger de Philadelphie, du 7 août :

“ Les Etats-Unis suivront avec un grand intérêt la tentative du Canada de dompter les ‘ trusts ’ américains, et le ‘ trust ’ du tabac, en particulier, au moyen d'une simple loi du parlement.

“ Les Etats-Unis, disons-nous, sont très intéressés à voir quel en sera le résultat. Les mêmes méthodes sont employées dans notre propre ville par les ‘ trusts ’ pleins d'arrogance. Il y a peu de doute que ces méthodes sont illégales, même en vertu de la loi Sherman ; il est évidemment assez facile de se procurer la preuve de l'acte illégal, mais, quoique les indépendants aient crié bien haut, rien n'a été fait.

“ Si cependant, le gouvernement canadien établit son droit contre le ‘ trust ’ du tabac et tout autre ‘ trust ’ agissant illégalement, sous la nouvelle loi, et les arrête court, les marchands américains de

tabacs et d'autres articles, tourneront avec anxiété les yeux vers le bureau des corporations du département du Commerce et du Travail à Washington."

Le *Record* de Philadelphie, du 7 août :

" On ne peut nier que la résolution présentée au parlement canadien par le ministre du Revenu de l'Intérieur, et qui va être probablement adoptée, porte un coup terrible à l'American Tobacco Company, mieux connue sous le nom de 'trust' du tabac.

" Le remède est expéditif et va à la racine du mal, en ce qu'il peut être appliqué d'une manière sommaire, et en ce qu'il attaque les méthodes illégales et déloyales plutôt que l'organisation des 'trusts'."

La *Press* de Philadelphie, du 10 août :

" Le gouvernement canadien a adopté une mesure destinée à contrôler les agissements de l'American Tobacco Company, dans ses efforts pour monopoliser le commerce du Canada ; à cette mesure, il n'y a aucune objection possible.

" Cette corporation étend sa rapacité à d'autres pays que les Etats-Unis, en obligeant les marchands à vendre ses produits exclusivement.

" Les marchands canadiens ont demandé la protection de leur gouvernement et cette protection leur a été accordée. . .

" Cette législation arrête d'une manière efficace les empiètements du 'trust' au Canada. Le 'trust' va être obligé de cesser ses efforts pour obtenir un monopole, ou il sera exclus du Canada. Cette loi est juste. On devrait faire quelque chose dans ce genre pour faire face aux manœuvres similaires des 'trusts' aux Etats-Unis."

La *Press* d'Albany du 6 Août :

" Pendant que le très hon. Joseph Chamberlain combat pour l'érection d'un mur de tarif, et pour une union fiscale plus intime avec les colonies, le Canada se prépare à faire une loi qui arrêtera les agissements des trusts accapareurs américains dans le Dominion.

" La résolution en question vise principalement l'American Tobacco Co., une corporation qui a, dit-on, fermé trois des cinq manufactures de tabac qui existaient au Canada. Si d'autres trusts de notre pays employaient au Canada les mêmes méthodes que le 'trust' des tabacs, d'autres lois seront probablement adoptées pour contrôler leur rapacité.

" L'attitude actuelle du Canada pourrait causer quelque malaise aux partisans de M. Chamberlain. Le projet de tarif de 'Joe de

Brummagem ' peut être reçu avec faveur dans d'autres colonies, mais il rencontrera probablement une forte opposition au Canada, où l'on croit que l'Angleterre en bénéficierait aux dépens des colonies. Avec le tarif de M. Chamberlain, l'Angleterre pourrait organiser au Canada des 'trusts' qui détruiraient tout commerce indépendant."

Le *Post* de Pittsburg du 6 août :

" Le Canada est considérablement excité au sujet des ' trusts ' et ce sujet vient d'être introduit dans les délibérations de la Chambre des Communes du Dominion. M. Brodeur, ministre du Revenu de l'Intérieur, a présenté à la Chambre une résolution amendant la loi du revenu de façon à mettre les trusts américains hors du Canada.

" Cet amendement porte un coup direct à l'American Tobacco Co., une compagnie qui a maintenant un contrôle assuré sur la plus grande partie du commerce de tabac dans notre pays et qui a réussi à forcer les détaillants à ne vendre que ses articles, par les mêmes méthodes que celles auxquelles on s'objecte au Canada.

" Il existe au Canada un sentiment très fort d'antagonisme contre les entreprises américaines de cette nature. On ne peut nier que ces grandes entreprises désignées généralement sous le nom de ' trusts ' ne sont pas des hôtes bien accueillis dans aucun pays, surtout dans un pays neuf, au point de vue industriel. Tout esprit bien pensant admet que ces ' trusts ' étouffent la concurrence, écrasent les entreprises plus faibles, exercent une influence néfaste sur les établissements ambitieux mais pauvrement outillés, et ôtent le courage à ceux qui désireraient se lancer dans certains genres d'industrie. Le Canada a l'occasion de fermer la porte à ces ' trusts, ' et, quoique cela doive produire une diminution du marché américain, on ne peut pas en blâmer les autorités du Dominion.

" C'est de la politique protectionniste dans sa plus large acception, et si les Etats-Unis ont le droit de s'entourer d'un haut tarif protecteur, il est tout aussi juste, pour le Canada ou tout autre pays, de défendre ses industries naissantes en refusant l'entrée à ces trusts que notre politique économique a rendus possibles."

La *Banner*, de Nashville, du 5 août :

" Un projet de loi dirigé contre les trusts américains et surtout contre le trust qui s'est accaparé le commerce du tabac sur ce continent va être présenté au parlement du Canada, par l'hon. M. L. P. Brodeur, ministre du Revenu de l'Intérieur.

" Ce projet de loi a été demandé par nombre de commerçants indépendants du Canada, qui sont menacés de ruine par le puissant " trust " du tabac, dont le siège est aux Etats-Unis.

Il serait bon que le congrès américain suivit en cela l'exemple du Canada. Les commerçants de tabac, sont soumis ici à une licence de l'accise, comme au Canada, et l'on pourrait appliquer la révocation de cette licence de façon à donner aux commerçants indépendants le pouvoir qu'ils ne possèdent pas aujourd'hui, de résister aux exactions du trust.

“ La tyrannie du trust s'exerce principalement à écraser les commerçants indépendants qui s'avisent de vendre les produits d'entreprises rivales. Aucune marchandise ne paie le droit d'accise aux Etats-Unis, sauf le tabac, les liqueurs et quelques autres articles, et l'on ne pourrait s'attaquer aux trusts en général par la méthode canadienne. Mais dans chaque Etat, un marchand doit se procurer une licence pour faire du commerce et l'on pourrait employer efficacement quelque législation semblable par les Etats, contre les monopoles des “ trusts.”

Le *Sun*, de New-York, du 5 août :

“ A la Chambre des Communes, aujourd'hui, l'honorable L. P. Brodeur, ministre du Revenu de l'Intérieur, a présenté sa résolution concernant les tabacs. Cette résolution porte un coup sérieux à l'American Tobacco Co. Elle a été discutée toute la journée et le vote sera pris demain.

“ Le chef de l'opposition a démontré, que non seulement le trust du tabac, mais ceux du fer et de l'acier des Etats-Unis, contrôlent le commerce au Canada. La question, dit-il, est de fermer la porte aux “ trusts ” américains et non pas de prendre des mesures exceptionnelles contre l'un d'eux en particulier.”

LE RESULTAT

Dans les délais fixés, l'hon. L. P. Brodeur en sa qualité de ministre du Revenu de l'Intérieur, a informé l'American Tobacco Company, d'avoir à annuler ses contrats exclusifs sous peine de voir sa licence annulée.

La Compagnie s'est inclinée et la cause de la liberté du commerce, la cause de l'industrie du tabac canadien a eu pleine victoire.

Le 7 septembre 1904, les marchands de tabacs et les commissionnaires qui avaient des contrats avec l'American Tobacco Co., recevaient la lettre suivante :

Cher Monsieur,

Une législation récente et l'action du gouvernement basée sur cette législation, rendent nécessaire l'annulation de notre contrat avec vous pour la vente des cigarettes et vous êtes avisé que cette annulation datera d'aujourd'hui.

Vos dévoués,

**THE AMERICAN TOBACCO
CO., OF CANADA, LTD.**

La même lettre a été envoyée par l'"Empire Tobacco Co." à propos du tabac canadien.

L'OPINION D'UN CONSERVATEUR

Ce ne sont pas seulement les libéraux qui ont applaudi à l'acte énergique du gouvernement.

Les félicitations ne lui ont pas manqué de la part des conservateurs.

Voici par exemple ce que disait, le 10 septembre, dans une entrevue donnée au journal le "*Canada*" M. Jos. Tassé, le directeur gérant de la Jos. Tassé Cigar Co.

M. Tassé est l'un de nos industriels les plus en vue de Montréal et c'est un homme qui dans les 20 années dernières a donné un appui actif au parti conservateur.

Il s'est exprimé comme suit :—" Vous pouvez dire que la loi de l'honorable M. Brodeur contre le trust du tabac a toute mon approbation. Les contrats faits par l'American Tobacco étaient de nature à créer et avaient créé, en vérité, un monopole exclusif au bénéfice d'une grande compagnie américaine qui avait réussi, par ce moyen, à s'emparer de presque tout le marché du Dominion au préjudice des autres manufactures de tabac dont les produits sont d'aussi bonne qualité, et au préjudice aussi des cultivateurs qui auraient fini par se trouver à la merci de l'American Tobacco.

" Je crois que le sentiment est unanime dans le pays à reconnaître que la loi Brodeur est un acte de courage et de justice et qu'elle indique dans le gouvernement actuel une compréhension de tous les intérêts publics, et le souci du progrès et de la prospérité de nos industries.

" Si la loi Brodeur n'avait pas mis fin au trust de l'American Tobacco, il est indiscutable que d'ici à quelques années le marché canadien aurait été entièrement à la merci de cette compagnie américaine et serait devenu quelque chose correspondant à la régie dans d'autres pays.

" Je suis enchanté de constater combien l'honorable M. Brodeur porte intérêt à tout ce qui relève de son département et tous les manufacturiers de tabac lui sont profondément reconnaissants, de la loi qu'il a fait voter à la dernière session.

" Je n'ai pas le moindre doute qu'il arrivera à donner à l'industrie du cigare l'attention bienfaisante qu'il a donnée à l'industrie du tabac et de la cigarette et à faire disparaître définitivement les obstacles qui s'opposent à l'entier développement de l'industrie du cigare au Canada."

Nous n'avons rien à ajouter à une déclaration aussi nette et aussi catégorique.

Electeurs votez pour le gouvernement Laurier.

Votez pour vos industries nationales.

Votez pour la liberté du commerce.

A bas les trusts et les combines !

Huile de charbon

BILAN LIBERAL

Parti libéral diminue les droits de plus de 100 pour cent.

Brise la coalition du Standard Oil avec les compagnies de chemin de fer.

Facilite l'importation et le transport.

Refuse de continuer la charte du Dominion Oil Pipe Line Co.

Le "*Globe*" dénonce la coalition.

Le gouvernement Laurier, en arrivant au pouvoir, s'est empressé de réduire la taxe sur l'huile de charbon afin d'en diminuer le prix.

A la session de 1897, les droits ont été réduits de 16½ pour cent. A la dernière session les droits sur l'huile ont été réduits à 2½ cents sur l'huile raffinée et ont été abolis entièrement sur l'huile brute.

BILAN CONSERVATEUR

Parti conservateur impose des droits élevés.

Empêche l'importation par des règlements oppressifs.

A incorporé la Dominion Oil Pipe Line Co.

Le "*Mail et Empire*" ne veut pas de l'abolition des droits.

Le gouvernement Laurier a en même temps fait disparaître les restrictions imposées par le gouvernement conservateur quant à l'importation, au transport et à l'inspection.

Ainsi, l'inspection ne pouvait se faire que lorsque l'huile était en quarts. Le gouvernement Laurier en a permis l'inspection, soit que l'huile fût dans des chars-réservoirs, ou même dans des batx-réservoirs.

Il n'y avait que certains ports où l'huile de charbon pouvait être importée en chars-réservoirs. Le gouvernement Laurier a augmenté le nombre de ports où l'huile pouvait être importée et inspectée.

On ne pouvait pas, sous le régime conservateur, se servir de wagons-réservoirs ou de vaisseaux-réservoirs pour vendre l'huile à domicile. Le gouvernement Laurier a aussi enlevé cette restriction.

On sait que le transport par bateaux se fait toujours à meilleur marché que par chars, et c'est pour cela que le gouvernement actuel, dans le but de mettre l'huile à aussi bon marché que possible, a permis l'importation et le transport de l'huile dans les bateaux-réservoirs.

Les puits d'huile de pétrole appartiennent à des cultivateurs canadiens ; mais les raffineries, qui avaient été protégées à outrance par le gouvernement conservateur, se sont vendues et se sont livrées au gigantesque monopole qui s'appelle le Standard Oil.

D'abord, en se servant de conduits dont la construction avait été autorisée par le parti conservateur en 1887, lorsqu'ils ont accordé la charte du Dominion Oil Pipe Line Co., le Standard Oil a fermé la raffinerie de Pétrolia pour tout monopoliser et amener l'huile brute à la raffinerie de Sarnia.

Ils se sont ensuite concertés avec le Grand-Tronc et le Pacifique pour empêcher l'importation de l'huile américaine, et à cette fin il a été convenu entre le Standard Oil et le Grand-Tronc et le Pacifique que ces derniers chargeraient 20 cents par cent livres pour le transport de Sarnia à Montréal, et 35 cents de Niagara Falls à Montréal, quoique Niagara Falls se trouvât à 77 milles moins loin de Montréal que Sarnia.

Les compagnies indépendantes se sont alors révoltées contre cet état de choses et elles ont porté plainte devant le gouvernement, en alléguant ce "combine" qui avait été formé entre le Standard Oil et le Grand Tronc et le Pacifique.

Le gouvernement, afin de venir au secours de ces compagnies indépendantes, a d'abord voté une somme suffisante pour faire les

frais de cette enquête. D'ordinaire ces enquêtes sont faites aux frais des parties, mais dans le cas actuel, le gouvernement voyant qu'il s'agissait d'une question d'intérêt public, a voulu lui-même faire les frais de cette enquête.

De plus, il a permis à l'une des compagnies indépendantes de s'installer sur les bords du canal Lachine et d'y placer des réservoirs où elle pourrait décharger son huile des bateaux sans frais de transbordement.

Ces réservoirs sont construits sur le bassin Wellington à Montréal, depuis 1900 et le transport de l'huile par bateaux peut se faire par ces compagnies indépendantes sans qu'elles soient obligées de passer par les exigences du "combine" des compagnies de chemin de fer et du Standard.

Enfin, le gouvernement par un Ordre en Conseil, en date du 1er mai 1900, a annulé les taux de fret exorbitants que les compagnies de chemin de fer chargeaient sur l'huile américaine.

C'est la première fois, dans l'histoire du pays, qu'un gouvernement entreprend de sauvegarder les droits du peuple en annulant des taux de fret que les compagnies de chemin de fer avaient adoptés.

Dans la session de 1900, la Dominion Oil Pipe Line, qui avait eu en 1887, sous le régime conservateur, une charte lui donnant le pouvoir de poser des tuyaux dans toutes les parties du pays et d'exproprier, a voulu obtenir la confirmation de ces privilèges exorbitants. Les députés libéraux se sont fortement opposés à la continuation de ces privilèges. Les promoteurs ont offert d'abandonner entre autres le droit d'expropriation qu'ils avaient, mais les libéraux n'ont pas voulu céder et la compagnie a été obligée de retirer son projet de loi.

Dès 1900 on parlait d'abaisser davantage les droits sur l'huile de charbon. Le *Mail et Empire* s'y est fortement opposé dans un article publié le 4 mai 1900, où il disait :

" Quelque journaux, amis du gouvernement d'Ottawa, prétendent que le moyen de se débarrasser du monopole du Standard Oil serait d'abolir entièrement le droit protecteur sur l'huile.

" Voyons comment cela fonctionnerait. Le monstre (Standard Oil) ne possède pas les puits d'huile. Il achète simplement leurs produits.

" Dans ces puits, l'argent canadien est investi et des milliers de Canadiens comptent sur leur exploitation pour vivre.

" Si le droit est enlevé, le Standard Oil cessera alors d'acheter un seul quart d'huile brute pour la raffiner dans sa raffinerie cana-

“ dienne, où il peut importer de l’huile raffinée américaine de ses raffineries américaines. Ainsi, l’abolition du droit frappera les canadiens mais ne gênera nullement le monstre.”

Voilà ce que dit l’organe conservateur sur l’abaissement des droits sur le pétrole.

D’autre part dès le lendemain du jour où le ministre des finances annonçait dans son discours du budget à la dernière session la réduction des droits sur le pétrole, le prix pour les consommateurs en a baissé de suite.

De plus, grâce à l’énergie d’un bon gouvernement libéral, le “combine” des compagnies de chemins de fer avec le Standard Oil Company a été brisé.

LE TARIF PREFERENTIEL

SES RESULTATS ET SES AVANTAGES

A l’exception des vins, des spiritueux, et du tabac, les marchandises importées d’Angleterre et de la plupart des colonies anglaises ne paient que les deux tiers des droits de douane prélevés sur les marchandises similaires venant des autres pays. En d’autres termes, les marchandises anglaises jouissent de l’avantage d’une réduction de $33\frac{1}{3}$ pour 100 ou d’une préférence du tiers. Cette réduction a été de $12\frac{1}{2}$ pour 100 en 1897, de 25 pour 100 en 1898 et elle est de $33\frac{1}{3}$ pour 100 depuis le 1er juillet 1900.

C’est là ce qu’on appelle **LE TARIF PREFERENTIEL** accordé à l’Angleterre par Sir Wilfrid Laurier.

En vertu de cette préférence, telle qu’elle existe aujourd’hui, quand une marchandise venant des Etats-Unis ou d’autres pays étrangers, entrant au Canada, paie \$100 de taxes de douane, la même marchandise venant de la Grande-Bretagne ne paie que \$66.66, ou un tiers de moins.

RAISONS POUR CETTE PREFERENCE

Dans son discours du Parc Schmer, le 20 septembre 1900, Sir Wilfrid Laurier a exposé, dans les termes suivants, les raisons qui l’ont porté à donner cette préférence aux marchandises anglaises.

“ Pourquoi, a-t-il dit, avons-nous donné aux négociants anglais
“ une préférence sur nos marchés ? Il y a plusieurs raisons. La
“ première de ces raisons la voici :

**“ 1. POUR NOUS ASSURER LES BONNES DISPOSITIONS
DE L'ANGLETERRE.**

“ Pour ma part, je suis de ceux qui aiment l'Angleterre. J'aime
“ ma race, mais il y a d'autres races qui ont aussi des droits. Nos
“ pères ont combattu l'Angleterre, et même après que nous fûmes
“ devenus sujets britanniques, nous avons combattu l'Angleterre
“ pour obtenir les libertés dont nous jouissons maintenant. Mais
“ depuis soixante ans, nous sommes libres, et il n'y a pas au monde
“ une nation indépendante qui soit plus libre. Je suis reconnaissant
“ à l'Angleterre, et j'ai été guidé par ce sentiment de gratitude.

**2. POUR OBTENIR L'ABOLITION DE CERTAINS TRAITE-
TES.**

“ Mais il y a d'autres raisons, dont la première est que nous
“ désirions obtenir la dénonciation des traités belge et allemand. En
“ 1863 et en 1865, le gouvernement britannique a fait des traités
“ avec l'Allemagne et la Belgique, par lesquels nous étions privés de
“ notre indépendance commerciale. Par ces traités, nous étions
“ empêchés de faire un arrangement de commerce quelconque sans
“ donner à l'Allemagne et à la Belgique les mêmes privilèges que
“ nous désirions accorder à toute autre nation. Nous ne pouvions
“ donner de privilèges à la mère-patrie sans accorder les mêmes pri-
“ vilèges à la Belgique et à l'Allemagne. Nous désirions donner des
“ privilèges à l'Angleterre parce qu'elle est notre meilleure cliente.
“ Nous ne désirions pas les donner à la Belgique et à l'Allemagne,
“ mais à l'Angleterre exclusivement. Le gouvernement conservateur
“ a essayé de faire dénoncer ces traités, mais le gouvernement
“ anglais s'y refusait parce qu'ils lui étaient avantageux. Nous
“ avons, comme on dit, pris le bœuf par les cornes. Nous avons
“ fait un tarif de préférence en faveur de l'Angleterre, mais nous
“ avons dit que nous donnions la préférence à l'Angleterre parce
“ qu'elle admettait nos produits en franchise sur ses marchés. Nous
“ ne désirions pas étendre la préférence à l'Allemagne et à la Belgi-
“ que, et nous avons dit : “ Si vous ne dénoncez pas ces traités,
“ nous serons obligés de reconsidérer notre position.”

“ J'allai en Angleterre, et j'étais à peine débarqué sur le sol
“ britannique que je m'emparai de la question de commerce et définis
“ notre position en ces termes : “ Ou l'Angleterre doit avancer, ou
“ le Canada doit reculer.” Voilà la position que j'ai prise, et ce pro-

“ blème, qui était insoluble pour le parti conservateur, a été résolu,
“ et les traités ont été dénoncés le 1er août 1897.

“ 3. POUR DIMINUER LES TAXES.

“ Il y a une autre raison. Nous avions promis de remanier le
“ tarif, de réduire les impôts qui pesaient sur le peuple, car le tarif
“ n'est autre chose qu'un impôt, mais les difficultés que nous ren-
“ contrions étaient immenses.

“ La politique de protection inaugurée en 1878, avait créé de
“ nouvelles conditions. Modifier considérablement un tarif de pro-
“ tection était une tâche très dangereuse et délicate. Il y avait
“ danger que notre marché fût envahi par les produits américains.
“ Prenant toutes les difficultés en considération, nous avons examiné
“ la question avec soin, et, en donnant la préférence à l'Angleterre,
“ nous avons évité la concurrence américaine, et avec le nouveau
“ tarif, le pays a été plus prospère que jamais.

4. POUR FAVORISER NOTRE COMMERCE.

“ De plus, nous voulions établir un commerce important en Ca-
“ nada. Ce pays est un pays agricole, un pays producteur. Nous
“ voulions encourager l'importation des produits anglais, parce que
“ nous savions que c'était encourager en même temps l'exportation
“ de nos marchandises en Angleterre. Et nous avons raison. Nos
“ exportations ont doublé avec le nouveau tarif.”

TOUT LE MONDE POUR LA PREFERENCE

Sur cette question de préférence accordée aux marchandises an-
glaises, tout le monde est d'accord, conservateurs comme libéraux.
L'idée d'accorder cette préférence a toujours été acceptée par les
conservateurs, elle a même été mise partiellement en pratique, ainsi
que le constatait Sir Charles Tupper lui-même en 1879.

“ N'avons-nous pas déjà, disait-il, des droits préférentiels ?
“ J'aimerais à savoir qu'est-ce que c'est que le droit sur le thé, si ce
“ n'est un droit différentiel, s'il ne frappe pas le thé qui nous vient
“ des Etats-Unis autrement que celui qui nous vient d'Angleterre.
“ Je voudrais bien savoir **si lorsque la politique nationale de 1879**
“ **fut adoptée en cette Chambre, nous n'avions pas un tarif diffé-**
“ **rentiel !** Si l'on consulte nos statuts, on trouvera que lorsque nous
“ imposâmes un droit sur le sel, nous exemptâmes spécialement tout
“ sel venant de la Grande-Bretagne.” (Hansard, 1879, p. 473).

Est-ce assez positif ?

N'avions-nous pas, alors comme aujourd'hui, les salines et les
sauneries de Goderich, représentant une industrie qui méritait d'être
protégée ?

Mais poursuivons la citation.

“ Je dis,” ajoutait Sir Charles Tupper, “ que cette politique pourrait être adoptée. Je dis que nous pourrions adopter au sujet des marchandises venant de la Grande Bretagne ou des possessions britanniques, toute politique qui nous paraîtrait demandée par les intérêts du pays, tout en adoptant un autre tarif pour le reste du monde. Ceci ne s'appliquerait qu'aux Etats-Unis, car nos importations des autres nations du monde consistent presque toutes en articles frappés de droits spéciaux, ou *ad valorem*, et ces droits peuvent toujours être fixés selon nos intérêts et à notre guise.” (Hansard 1879, p. 474.)

Mais il est une autre preuve du fait que les conservateurs ont été partisans d'un tarif de préférence en faveur de la Grande Bretagne, pour la seule considération qu'elle admettrait nos produits en franchise. Nous l'avons dans les paroles suivantes que sir Leonard Tilly, ministre des Finances, prononça en présentant à la Chambre son fameux tarif de protection :—

“ Il est bon de dire qu'à l'aide des impositions des droits que nous allons demander à la Chambre d'établir, les importations de l'étranger nous rapporteront une plus grande partie des \$2,000,000 dont nous avons besoin, que celles que nous ferons de la mère-patrie. Je pense que tel sera l'effet. Mais, appartenant à **ce grand pays qui reçoit sans les taxer nos produits naturels et tout ce que nous avons à lui envoyer, sans parler du sentiment national, je pense que la Chambre n'aura pas d'objection à ce que nos propositions touchent plus les importations des pays étrangers que celles de la mère-patrie.**”—(Hansard 1879, p. 422.)

Cette politique acceptée et votée par les conservateurs, en 1879, d'accorder à l'Angleterre des préférences en retour de l'avantage qu'elle nous donne en admettant nos produits en franchise, c'est exactement la politique mise en pratique par Sir Wilfrid Laurier. Si elle était bonne en 1879, digne du concours de tout le parti conservateur, pourquoi serait-elle mauvaise et condamnable en 1904 ?

VOLTE-FACE DES CONSERVATEURS

Comme on le voit, les conservateurs ont accepté et préconisé la préférence douanière en faveur de l'Angleterre ; mais, comme pour presque toutes les autres questions, leur œuvre s'est bornée aux paroles, à des promesses qu'ils n'ont jamais tenues sérieusement.

LES OBJECTIONS DES CONSERVATEURS

Ces objections peuvent se réduire à ce qui suit :

“ L'Angleterre n'a rien donné en retour et les produits du Canada sont traités en Angleterre absolument comme les produits des autres pays.”

AVANTAGES OBTENUS EN RETOUR DE LA PREFERENCE ACCORDEE

Il est facile de répondre à ces deux arguments.

En fait nous avons déjà obtenu beaucoup plus que nous n'avons accordé.

1. INDEPENDANCE COMMERCIALE

Le premier avantage obtenu par Sir Wilfrid Laurier au moyen de la préférence accordée à l'Angleterre a été l'extension de l'indépendance commerciale.

Depuis près de cinquante ans nos hommes politiques faisaient en vain des efforts pour obtenir de la métropole le privilège d'aménager nos relations commerciales avec les autres pays suivant nos propres intérêts, et depuis cinquante ans ces efforts étaient restés sans résultats. Or, immédiatement après avoir annoncé la préférence qu'il accordait aux marchandises anglaises, Sir Wilfrid obtenait en retour la dénonciation des traités de commerce de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique, et l'Angleterre nous accordait la liberté absolue d'imposer les droits que l'on désirerait, et de nous donner le tarif qui nous conviendrait.

Cette dénonciation, ou cette abrogation de traités de commerce est due entièrement au tarif préférentiel et a été faite pour démontrer au Canada combien on appréciait en Angleterre cette belle politique de Sir Wilfrid Laurier.

OPINIONS DE SIR ADOLPHE CHAPLEAU

La valeur de cette concession de la part de l'Angleterre est au-dessus des concessions des pygmées qui forment l'état-major politique du parti conservateur, mais elle a été appréciée par les hommes politiques capables de juger ce que vaut pour un pays l'indépendance commerciale. Voici ce qu'en a dit Sir Adolphe Chapleau dans un discours prononcé à Salem en 1898 :

“ Quand l'illustre chef du parti libéral nous rapportait de l'Angleterre la dernière de nos grandes libertés politiques, le droit pour le Canada de faire lui-même ses traités de commerce, droit qu'il avait conquis par sa diplomatie et son éloquence, j'ai été le premier à l'acclamer, parce qu'il avait bien travaillé pour son pays.”

OPINION DE "LA PRESSE."

"*La Presse*" alors, le journal le plus important du parti conservateur, a consacré plusieurs articles à la démonstration de l'importance de cette concession. Elle disait le 31 juillet 1897 :

" Le gouvernement anglais a dénoncé les traités de commerce passés entre la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Allemagne ; c'est un succès pour le Canada, pour le gouvernement, mais c'est surtout un grand triomphe personnel pour Sir Wilfrid Laurier.

" La dénonciation de ces traités, faite à la demande du Canada et pour le Canada, est le fait politique le plus considérable, le plus important du règne de Sa Majesté, et celui qui tiendra la plus grande place dans l'histoire du régime colonial de l'Angleterre.

" C'est depuis la fondation du royaume colonial, la première fois qu'une colonie dirige la politique de la métropole au lieu de subir sa direction.

" C'est une orientation nouvelle, inaugurant une ère nouvelle, qui fait honneur au Canada et dont l'adoption par le gouvernement anglais place le nom de Sir Wilfrid Laurier dans une des meilleures et des plus intéressantes pages de l'histoire de l'empire britannique.

" En 1837, les Canadiens-français, pour le plus grand bien de la colonie et de la métropole, ont conquis, au prix de leur sang, la liberté politique pour leur pays ; en 1897, un Canadien-français conduit victorieusement le Canada à la conquête de la liberté commerciale ; nous n'avons pas dégénéré sous les soixante ans de règne de Sa Majesté Victoria et nous sommes restés les défenseurs de toutes les libertés et les véritables bienfaiteurs de toutes les races qui sont venues, après nous, coloniser et développer notre beau pays.

" Aujourd'hui, nous sommes tout à la joie du triomphe, à la célébration de la conquête de notre liberté commerciale. Plus tard, nous étudierons les conséquences économiques de cette liberté et les résultats probables que donnera la clause préférentielle. Ça ne presse plus maintenant, nous avons le temps ; il ne s'agit plus que d'une question d'ordre intérieur ; nous sommes maîtres de notre tarif, de nos destinées commerciales ; nous sommes enfin complètement chez nous."

Voici ce que disait *La Presse*, le 4 août 1897 :

" Nous pourrons donc désormais aménager nos relations commerciales **SUIVANT NOS PROPRES INTERETS**, avec, bien entendu, le concours des agents diplomatiques de l'Angleterre,

“ dont le Souverain signera pour nous aux traités. Ce n'est pas
“ tout à fait l'indépendance, c'est une autonomie commerciale qui va
“ à peu près aussi loin que notre autonomie politique : **ET SI NOUS**
“ **DEVONS A SIR GEORGE CARTIER L'AUTONOMIE POLI-**
“ **TIQUE, C'EST A SIR WILFRID LAURIER QUE REVIENT**
“ **LA GLOIRE DE LA CONQUETE DE CETTE AUTONOMIE**
“ **COMMERCIALE.**

“ Le côté pratique actuel de la dénonciation des traités, c'est
“ que la clause préférentielle ou de réciprocité du tarif va rester dans
“ les statuts.”

La conquête de notre indépendance commerciale “le droit pour le Canada de faire lui-même ses traités de commerce, la dernière de nos grandes libertés politiques,” comme l'a dit Sir Adolphe Chapleau, est-ce que ce n'est pas une ample compensation, le retour au centuple du mesquin avantage accordé à l'Angleterre ?

2. DIMINUTION DU TAUX DE L'INTERET

Mais en retour de la préférence du tarif, Sir Wilfrid a obtenu d'autres avantages, des avantages pécuniaires, directs, qui représentent des millions pour le Canada.

Jusqu'à l'avènement du gouvernement Laurier, jamais le Canada n'avait pu emprunter en Angleterre à moins de 3 pour 100, taux des deux derniers emprunts de 1892 et 1894 (Statistical Year-Book, 1898, page 443). Dès que Sir Wilfrid Laurier eût annoncé la préférence de tarif accordée aux marchandises anglaises, l'opinion en Angleterre devint si favorable au Canada que l'hon. M. Fielding pût de suite négocier à Londres un emprunt de £2,000,000 ou \$9,733,333 à 2½ pour 100, ou ½ pour 100 moins que les conservateurs n'avaient jamais pu obtenir.

Cette réduction de ½ pour 100 sur \$9,733,333 représente pour le pays une économie de \$48,666 par année et plus de deux millions et demi pour toute la durée de l'emprunt.

Pourtant, cela n'a été que le commencement des résultats de l'habile politique de Sir Wilfrid Laurier.

Est-ce que cela ne compense pas un peu la préférence de tarif accordée à l'Angleterre ?

3. INSCRIPTION DE NOS OBLIGATIONS SUR LA LISTE OFFICIELLE, RECONNUE PAR LA LOI, DES VALEURS QUI PEUVENT ETRE ACCEPTEES COMME PLACEMENTS SURS

Le fait d'être inscrit à cette liste augmente de 2 à 3 pour 100 la valeur négociable d'un titre d'emprunt. C'est un privilège des

plus considérables, recherché par tous les gouvernements qui ont des emprunts à faire en Angleterre. Les conservateurs, notamment Sir Charles Tupper, ont fait pendant quinze ans des efforts pour obtenir ce privilège et n'ont pu y réussir. Or, ce que le gouvernement impérial avait refusé à Sir John MacDonald, à Sir Charles Tupper et à tous les gouvernements conservateurs, il l'a accordé à Sir Wilfrid Laurier comme marque d'appréciation de sa politique et de reconnaissance pour la préférence accordée aux marchandises anglaises. En vertu d'une loi passée en 1899 par le parlement impérial, les titres de notre dette sont admis à la liste officielle, comme ceux du gouvernement impérial lui-même. Le Canada est la seule colonie qui jouisse de ce privilège.

A part l'honneur, qui est grand, cela procure au Canada un considérable avantage pécuniaire.

C'est encore une compensation qui vaut quelque chose.

Le fait d'être inscrits à la liste officielle aura aussi pour résultat de procurer à nos emprunts un taux d'intérêt plus favorable.

En parlant de la préférence accordée à l'Angleterre par Sir Wilfrid Laurier, et de la reconnaissance de la métropole à ce sujet, le *Financial News*, de Londres, disait : " Le privilège obtenu par le Canada de voir les titres de sa dette admis sur la liste des placements officiels est un privilège que les colonies australiennes désirent beaucoup ; elles peuvent voir maintenant ce qu'il faut faire pour l'obtenir."

6. PREFERENCE DONNEE PAR L'ANGLETERRE A NOS PRODUITS.

En se montrant généreux envers la Grande Bretagne, Sir Wilfrid Laurier a pris les Anglais par le sentiment et a créé dans leur cœur une préférence qui vaut mieux que si elle était consignée dans les lois. " Le résultat de cette détermination spontanée," disait le *Bullionist*, " a été exposé en termes heureux par M. Fielding, quand il a dit que si la préférence en faveur du Canada n'est pas inscrite dans les lois de l'Angleterre, elle existe dans le cœur des Anglais, ainsi que le démontre l'augmentation du commerce entre les deux pays."

En recommandant aux autres colonies de suivre l'exemple du Canada, l'*Independent* dit :—

" Ces colonies peuvent être assurées que si elles suivent la ligne de conduite qui leur est tracée par le Canada, elles n'auront pas à y

perdre, car il se développe dans ce pays une phase d'impérialisme à laquelle personne ne saurait objecter, une disposition à accepter les marchandises de nos frères de l'autre côté de l'océan de préférence à celles des nations étrangères."

Voici une preuve encore plus tangible du "sentiment de préférence" créé en Angleterre en faveur du Canada, par la politique de Sir Wilfrid Laurier.

La "Federated Association of the Boot and Shoe Manufacturers" est une des grandes associations industrielles du Royaume Uni. A sa réunion à Leeds, le 23 novembre 1898, elle a passé la résolution suivante :—

"Que cette assemblée de la "Federated Association of Boot and Shoe Manufacturers" de la Grande-Bretagne exprime son approbation du changement de la politique commerciale du gouvernement canadien, lequel a, par l'adoption d'un tarif privilégié pour les produits anglais, grandement augmenté le commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada, et espère que de nouvelles réductions au tarif seront faites. Cette assemblée recommande aux fabricants de chaussures de donner la préférence aux cuirs importés du Canada, d'Australie et d'autres colonies qui reçoivent en franchise les produits anglais ou en vertu d'un tarif privilégié, et elle recommande qu'une copie de cette résolution, avec une liste complète des droits aujourd'hui imposés sur les chaussures par les pays étrangers, soit imprimée et envoyée aux membres des associations confédérées."

Ce sentiment est constaté aussi par nos hommes d'affaires. Un M. Innes, qui est engagé dans le commerce des conserves alimentaires, a fait les déclarations suivantes à un représentant du *Herald*, en avril 1893 :

"Les marchandises donnent-elles satisfaction ?

"Oui," dit M. Innes, "elles donnent pleine satisfaction, et l'acheteur anglais est des mieux disposés en notre faveur. Il donne la préférence aux marchandises canadiennes et il apprend à se fier à nous pour la qualité."

"Croyez-vous, M. Innes, que le fort sentiment impérial développé par le gouvernement actuel a eu pour effet d'encourager vos ventes en Angleterre ?"

"Assurément, et je dois dire que nous avons vendu pour des milliers de dollars de pommes en conserves grâce à l'heureuse idée d'imprimer nos étiquettes en conformité de ce sentiment."

7. AUGMENTATION DU COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE

Cette préférence développée en faveur des produits du Canada par la politique de Sir Wilfrid Laurier est d'ailleurs amplement prouvée, par l'augmentation de notre commerce avec la métropole.

En 1896, la valeur des produits indigènes du Canada exportés en Angleterre a été de \$62,718,941 et de \$85,114,555 en 1899, ce qui fait en trois ans une augmentation de \$22,395,614. De 1900 à 1904 inclusivement l'augmentation a été tout aussi considérable ; elle a atteint le chiffre colossal de \$104,836,860 durant les onze mois terminés le 31 mai dernier.

En dix-huit ans du régime conservateur, l'augmentation n'a été que de \$26,857,831, soit de \$35,861,110 en 1878 à \$62,718,941 en 1896, ou aux taux d'environ un million et demi par année, au lieu de sept millions par année sous le régime libéral.

N'y a-t-il pas là la preuve que la politique de préférence de Sir Wilfrid Laurier a stimulé la demande et la vente des produits canadiens en Angleterre ?

De \$43,148,413 en 1893, la valeur des marchandises anglaises importées au Canada pour la consommation est tombée à \$32,979,742 en 1896, ou de \$10,168,671 en quatre ans. Sous le régime libéral et le tarif de préférence, elle a monté de \$32,979,742 en 1896 à \$44,644,764 en 1900, ou de \$11,665,022 durant une égale période de quatre ans, et de 1900 à 1904 inclusivement, le chiffre de nos importations de la Grande Bretagne a été de \$55,702,767 (au 31 mai 1904).

Envisageons maintenant la question à un autre point de vue. En 1898, pour prendre une année au hasard (Statistical Year Book, 1898, pp. 100-101), la Grande Bretagne a importé pour \$949,741,322 de produits de fermes, c'est-à-dire de grains et de farine, d'animaux vivants, de viandes et de produits des animaux. De ce montant, combien le Canada a-t-il fourni ? \$66,988,242, ou **SEPT pour 100** ! Nous pourrions tripler nos exportations de produits de ferme, les rendre dans les deux cents millions, et nous ne fournirions pas encore le quart de ce qu'absorbent annuellement les marchés de la Grande Bretagne.

En 1903, nos exportations des produits de la ferme en Angleterre ont été de \$104,428,260 (Statistical Year Book, 1903, pp. 397 et 398).

Comme on le voit, le marché anglais est pratiquement illimité : il n'y a qu'une limite à nos exportations de produits de ferme en

Angleterre et cette limite dépend entièrement de nous—c'est notre capacité de produire. Développons nos moyens de production et de transport, améliorons la qualité de nos produits, et l'Angleterre en prendra toujours plus que nous ne pourrons lui en fournir, sans taxer ceux des pays étrangers pour faire place aux nôtres.

En 1896, nous avons exporté en Angleterre pour \$42,074,387 valant de produits de ferme et pour \$60,052,542 en 1899, ce qui fait une augmentation de \$17,978,155, ou plus de 42 pour 100. En 1903, nous avons exporté pour \$104,428,260 de produits de la ferme.

LE TARIF DE REVENU ET LA PROTECTION

Le *Shareholder*, journal de commerce fort important de Montréal, établi, dans son édition du 13 août 1904, un parallèle saisissant entre le tarif de revenu du gouvernement Laurier et la mirobolante protection "adéquate" tant prônée par les journaux conservateurs. C'est une étude élaborée, qu'il importe de faire connaître à tous les électeurs du pays. Voici la traduction ou plutôt une analyse fidèle de ce remarquable article.

Lorsqu'on introduisit la prétendue politique nationale dans le Canada, on a dit au public que l'un de ses principaux objets était de créer des industries canadiennes, et qu'une fois ce travail accompli, le Canada pourrait se suffire à lui-même.

Cette politique fut maintenue pendant près de deux décades, et sous son régime, les consommateurs du pays s'aperçurent qu'ils brûlaient la chandelle par les deux bouts, car tout en contribuant d'une manière ou d'une autre, au revenu exigé pour l'administration des affaires du pays, ils étaient obligés, en même temps, de payer aux manufacturiers l'augmentation du prix des marchandises fabriquées par eux, prix qui était fixé en grande partie par le droit imposé sur les marchandises anglaises et étrangères qui faisaient concurrence aux manufactures canadiennes.

Le résultat fut qu'en 1896 le gouvernement de la politique nationale dut se retirer et céder la place à une administration libérale.

Sous le tarif de revenu, les prix baissèrent et les consommateurs purent acheter de meilleures marchandises pour le même argent qu'ils avaient payé auparavant pour une qualité inférieure, ou acheter la même qualité à des prix moindres.

Si un tarif réduit a donné lieu à une augmentation considérable, il ne s'ensuit pas que les consommateurs aient préféré payer des taxes sur les marchandises importées plutôt que d'acheter des articles fabriqués au pays, mais qu'ils ont reçu une plus-value pour leur argent. Ils ont préféré payer des taxes indirectes au gouvernement que de les payer à la fois au gouvernement et aux manufacturiers.

Nous avons eu un tarif de revenu depuis plus de huit ans. Pendant tout ce temps, le Dominion a prospéré bien plus que pendant toute la durée du régime conservateur, et aujourd'hui il occupe une situation dont le peuple a le droit d'être fier. La richesse du pays a augmenté énormément, comme l'indiquent les rapports de banques et les autres statistiques, et le peuple est plus heureux et plus prospère. Que cette situation soit le résultat du changement effectué dans le tarif, ce n'est pas douteux ; mais que la ruine qui devait accompagner ce changement se soit réfugiée ailleurs, c'est évident, puisqu'elle ne se fait pas sentir du tout ici.

Voilà la question que les hommes bien pensants devraient se poser, et une fois posée, ils en viendront certainement à la conclusion que sous un tarif de revenu le pays, après un essai raisonnable de ce tarif, est dans une position bien supérieure qu'auparavant. Le tarif actuel, au lieu d'être une imposition de taxes, est, au contraire, une réduction d'impôts, parce que les consommateurs paient moins pour les choses nécessaires, et, comme nous l'avons dit plus haut, reçoivent une plus-value pour leur argent.

La politique nationale, comme on l'appelle, est, d'un autre côté, un magnifique projet pour l'imposition de taxes, non-payables cependant au gouvernement, auquel on devrait payer des taxes aussi bien qu'aux manufacturiers, qui se trouvent placés dans une position qui leur permet de fixer les prix suivant le taux des droits imposés sur les marchandises importées.

Le gouvernement montre le désir de se rendre à la demande des manufacturiers en leur accordant une protection raisonnable. La commission du tarif examinera toutes les questions qui lui seront soumises et recommandera les changements qui lui sembleront destinés à favoriser la prospérité générale.

Dans les circonstances actuelles, il n'y a pas de doute que le tarif de revenu soit le meilleur pour le pays.

Les Etats-Unis ont un tarif protecteur élevé, et tout indique que l'on fera une révision générale après la prochaine élection. En attendant, plusieurs industries souffrent énormément et l'on ne peut pas attribuer cette crise au manque de protection "adéquate," suivant l'expression du chef conservateur, M. R. L. Borden, et de ses organes tories.



que le
ue que
En at-
ut pas
uivant
ganes

Le Transcontinental National

L'idée et l'exécution

Le coût de l'entreprise

Les changements faits à la dernière
session

Pas d'augmentation des charges

La protection de nos ports—Pas de cadeaux
La peur de Portland

Pourquoi le peuple du Canada approuve
le Transcontinental National

Le Transcontinental National

Dès la fin de l'année 1902, le gouvernement libéral avait reconnu la nécessité de fournir à l'ouest de nouvelles voies de communication pour faciliter l'expédition des récoltes, à l'enlèvement desquelles ne suffisaient plus les moyens à la disposition du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'hon. M. Blair, alors ministre des chemins de fer avait dans un voyage fait à la côte du Pacifique proclamé la nécessité de créer une ou plusieurs lignes continentales nouvelles pour donner un débouché aux produits de l'ouest.

Le gouvernement mit ce problème à l'étude, se consulta avec les grandes compagnies et, avant la session de 1903, la nouvelle se répandit dans le pays que les directeurs du chemin de fer du Grand Tronc avaient décidé d'entreprendre la construction d'une ligne nouvelle reliant le réseau Grand Tronc à Winnipeg et à la côte du Pacifique sous le nom de Grand Tronc Pacifique.

Avis de la présentation d'un bill de cette nature à la session suivante du parlement fut immédiatement donné.

Le bill primitif avait pour objet la construction d'une ligne d'un point du réseau actuel du Grand Tronc, à Gravenhurst, Ont., pour rejoindre Winnipeg et un point à ou près Fort Simpson.

Le gouvernement, en face de cette demande qui faisait entrer dans le domaine pratique l'idée de la création d'une voie transcontinentale nouvelle, promit de s'en occuper et le discours du trône de 1903 annonçait la résolution bien arrêtée du gouvernement de prendre en mains le règlement de la question.

Le bill proposé par les directeurs du Grand Tronc fit l'objet d'une longue discussion devant le comité des Bills Privés de la Chambre et il fut évident dès le début qu'il ne répondait pas entièrement aux désirs exprimés par les représentants du peuple.

On reprochait au tracé proposé d'ignorer complètement la voie canadienne de l'Intercolonial et de ne pas répondre aux aspirations de développement de la partie nord de Québec et d'Ontario.

Aussi de ne pas constituer une ligne exclusivement canadienne, puisque le réseau du Grand Tronc auquel elle aboutissait, a son terminus en pays étranger, c'est-à-dire à Portland, Maine.

Le gouvernement conçut donc un projet nouveau, la création d'une ligne transcontinentale entièrement nouvelle, et allant du Paci-

fique à l'Atlantique sans rien emprunter aux compagnies existantes c'est-à-dire sans encombrer les voies actuelles, créant une voie de communication terrestre continue, de Port Simpson à Moncton, où elle aurait le choix des deux terminus Halifax ou St-Jean.

Pour l'exploitation de cette ligne le gouvernement s'adressa au Grand Tronc qui renonça à son projet primitif et un contrat fut passé pour assurer l'exécution et le fonctionnement de l'entreprise.

C'est ce contrat et le Bill sur lequel il est basé qui constitue

LE TRANSCONTINENTAL NATIONAL

contre la construction duquel est ligué tout le parti conservateur.

Nous n'allons pas suivre point à point la lutte qui s'est faite pour empêcher cette grande entreprise d'aboutir.

Nous allons simplement donner les résultats, ce que sera la ligne et répondre aux objections qu'elle a soulevées.

LE BUT

Le préambule de l'acte autorisant la construction du Transcontinental National, nous donne clairement l'objet que le gouvernement a eu en vue en faisant passer ce Bill :

Attendu que si l'on considère l'accroissement de la population et le développement rapide de la production et du commerce du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, la grande étendue de terres fertiles et productives restée jusqu'aujourd'hui sans moyen de communication par chemin de fer, de même que l'expansion rapide du commerce et des échanges du Canada, il est de l'intérêt du dit pays que, pour assurer la rapidité et l'économie des échanges entre la partie orientale du Canada et les territoires situés à l'ouest des grands lacs, il soit construit et mis en service une grande artère de communication par voie ferrée traversant le Canada d'un océan à l'autre et sise en totalité en territoire canadien ayant pour objet d'ouvrir et de développer la région septentrionale du Canada, d'aider le progrès du commerce du Canada à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, et de faciliter les échanges par voie des ports canadiens.

Pour en arriver à ce résultat, pour répondre au but proposé, après dix-huit mois de luttes et de délibérations le gouvernement a réussi à faire sanctionner la loi autorisant la construction du Transcontinental National dont nous donnons ci-après les grandes lignes principales afin d'établir immédiatement le terrain sur lequel nous marchons.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI POURVOYANT A LA CONSTRUCTION DU TRANSCONTINENTAL

Son Excellence le Gouverneur-Général a sanctionné, en juillet dernier, le bill amendant la loi de la dernière session créant le Chemin de fer Transcontinental National. C'est maintenant la loi du pays.

Comme nos adversaires ont embrouillé à plaisir, pendant la discussion, les termes de la loi et du contrat, il ne sera pas hors de propos d'en résumer ici succinctement les dispositions.

Le chemin de fer Transcontinental National est composé de deux sections à peu près égales, l'une, la section ouest, partant de Winnipeg et allant à l'ouest jusqu'à l'Océan Pacifique; l'autre, la section est, partant de Moncton, près de l'océan Atlantique et allant rejoindre la première à Winnipeg.

La section Ouest doit être construite, outillée et exploitée par le Grand-Tronc-Pacifique, et à ses frais. Le gouvernement lui vient en aide en garantissant les obligations de la compagnie jusqu'à concurrence des trois quarts de ce que coûtera la construction de la voie. Il paiera même l'intérêt sur ces obligations pendant les sept premières années.

La section Est doit être construite par le gouvernement et à ses frais; mais elle sera outillée et exploitée par le Grand-Tronc-Pacifique, à titre de locataire, en vertu d'un bail de cinquante ans, le loyer étant déterminé par la somme que représentera l'intérêt à 3 p. c. des montants qu'aura coûtés au gouvernement la construction de cette section. Le loyer ne sera dû qu'après les sept premières années.

La voie, d'une extrémité à l'autre, devra être de première classe, égale à celle du Grand-Tronc entre Montréal et Toronto. Le tracé de la section ouest sera choisi par le Grand-Tronc-Pacifique; il aura son terminus à Port Simpson ou à un autre port voisin, dans la partie nord de la Colombie Anglaise.

Le tracé de la section Est, sera établi au nord du lac Supérieur et passera dans le nord des provinces d'Ontario et de Québec, descendant à Québec où il traversera le Saint-Laurent, et de là se continuant par la voie la plus courte jusqu'à Moncton, sur l'Intercolonial. De Moncton, le Transcontinental National aura droit de passage sur l'Intercolonial jusqu'à Saint-Jean, Halifax et Sydney.

La nouvelle voie ferrée ainsi créée sera de plusieurs centaines de milles plus courte que toute autre voie transcontinentale actuelle; elle fournira, de Port Simpson au Japon, la route maritime la plus courte, encore par plusieurs centaines de milles, entre l'Amérique et

l'Asie. Elle donnera à toutes nos manufactures de l'est de nouveaux moyens de communication, plus courts, plus économiques avec les grands et riches territoires de l'ouest. Et enfin elle ouvrira à la colonisation, sur tout son parcours, des millions d'acres de terres fertiles, actuellement inaccessibles.

Les engagements du gouvernement à raison du Transcontinental National se composent donc : de la garantie d'intérêt sur les trois quarts du coût de la section ouest ; et du coût entier de la construction est. Mais les déboursés que le gouvernement sera appelé à faire consistent seulement :

1. En 7 ans d'intérêt sur les trois quarts du coût de la section ouest.

2. En 7 ans d'intérêt sur le coût de la section est.

Soit une somme d'environ \$16,000,000, un peu moins que le surplus des recettes du gouvernement pendant l'exercice 1903-04.

Ceci constitue la somme qui sera à la charge du gouvernement.

Pour le reste, il y aura des déboursés à faire certainement, mais comme l'intérêt en sera payé par la compagnie exploitatrice, c'est-à-dire par le Grand-Tronc-Pacifique, elle ne coûtera rien à l'Etat.

POURQUOI LA DIVISION EN DEUX SECTIONS — POURQUOI DEUX MODES DE CONSTRUCTION

Nous venons de dire que la ligne sera divisée en deux parties. La première, comprise entre Moncton et Winnipeg, sera construite par l'Etat ; l'autre, entre Winnipeg et l'océan, sera construite et exploitée par une compagnie qui en sera propriétaire. Ce projet a été fort critiqué. On reproche au gouvernement de garder pour lui la partie improductive du chemin et d'abandonner à une compagnie la partie productive. Ce reproche serait fondé si le gouvernement devait exploiter lui-même la voie ferrée qu'il construit. Mais le gouvernement a conclu un arrangement en vertu duquel le chemin sera exploité, non par lui, mais par cette compagnie, qui consent à payer un loyer équivalant à 3 pour 100 du coût de construction. Donc le gouvernement construira le chemin de fer de Moncton à Winnipeg sans qu'il en coûte un sou au pays, sauf l'intérêt pendant quelques années, comme nous venons de le dire. L'Etat avancera les fonds et paiera l'intérêt, qui lui sera remboursé ; nous donnerons d'une main et nous recevrons de l'autre. Il n'y a donc là aucun risque pour le gouvernement ni pour le peuple.

Pourquoi donc le gouvernement a-t-il voulu se réserver cette partie du chemin de fer ? Pourquoi n'en a-t-il pas confié l'entreprise

à la compagnie, qui doit construire l'autre section? Cette division devant servir de débouché à la division productive de l'ouest, nous avons jugé utile de nous en réserver la maîtrise afin de pouvoir régler le trafic qui y circulera. La section des prairies, on le sait, regorgera de trafic, et le mouvement des affaires y sera très actif. Il y existe déjà trois lignes de chemin de fer, le chemin de fer Canadien du Pacifique, le "Great Northern" et le chemin de fer Canadien du Nord. Celle-ci viendra s'y ajouter, et il s'en construira encore d'autres, afin de répondre aux besoins toujours croissants de ces populations. Le chemin de fer Canadien du Pacifique a un débouché sur la rive nord du lac Supérieur, tandis que les autres n'en ont pas du tout. Le gouvernement veut que cette ligne et son exploitation demeurent sous sa surintendance, afin que toutes les lignes puissent en bénéficier, et que le peuple canadien ne soit pas obligé d'en construire une autre dans cette région-là. Voilà pourquoi il a adopté ce système qui garantit la province de Québec contre toute tentative de non exploitation de la division de l'est.

CARACTERE NATIONAL DE L'ŒUVRE

Avant d'aller plus loin, il importe de dire que l'idée qui a présidé à ce projet diffère complètement de celle que s'en sont formée les conservateurs. A leurs yeux, ce transcontinental n'est qu'une entreprise commerciale, qu'il faut juger au seul point de vue des profits et pertes. A notre avis, c'est une œuvre d'importance nationale, une œuvre d'urgence, justifiée par la situation du Canada en l'an de grâce 1903, comme l'était la construction du chemin de fer Intercolonial, à l'époque de l'établissement de la Confédération canadienne, et quelques années plus tard la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Lorsque les pères de la Confédération se réunirent en conférence en 1864, afin de poser les assises même du régime fédératif, ils affirmèrent, par voie de résolution, l'urgence de la construction immédiate du chemin de fer Intercolonial. Ils n'attendirent pas, pour adopter cette résolution, qu'on eût fait des études et des explorations sur place, afin de constater si toutes les parties de la contrée que traverserait cette voie ferrée seraient également productives. Ils adoptèrent cette résolution parce qu'ils étaient convaincus de l'urgence de cette œuvre au point de vue politique, et dès lors la construction de ce chemin de fer s'imposait absolument, elle devait s'effectuer à tout prix. Quelques années plus tard, à l'entrée de la Colombie Anglaise dans le sein de la Confédération, le gouvernement s'en-

ganea, et cela à fort bon droit, à construire à travers les montagnes Rocheuses une grande route nationale destinée à relier la nouvelle province du Dominion, et si le gouvernement prit cette décision, ce n'est pas qu'il supposât que toutes les parties du pays desservies par ce chemin de fer seraient également productives, mais c'est qu'il avait la conviction que la faiblesse des unes trouverait une compensation dans la force des autres.

Si le Transcontinental repose sur une idée juste et vraie et qu'il soit d'importance nationale, comme nous le prétendons, il s'ensuit que le devoir est de construire ce chemin de fer transcontinental afin de relier les ports maritimes de l'Atlantique à ceux du Pacifique, bien que l'on sache d'avance et que nous soyons convaincus que toutes les sections du pays desservies par cette voie ferrée ne seront pas égales en fertilité, en ressources et en productivité. Il eût suffi de cette seule considération pour autoriser le gouvernement à entreprendre son œuvre sans explorations préalables ; mais il existe une masse de renseignements sur la question à l'étude. Les gouvernements précédents, lorsqu'ils décidèrent de construire le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer Canadien du Pacifique, n'avaient pas, au sujet de ces entreprises, autant de données que nous en possédons maintenant à ce sujet. A coup sûr, même les plus exigeants des critiques ne prétendront pas qu'il aurait fallu faire explorer la tation des prairies. Ils sont convaincus que les données actuelles jettent assez de lumière sur cette section, pour autoriser à aborder la solution de cette question en connaissance de cause.

REPONSE AUX DETRACTEURS DE LA DIVISION DE L'EST

L'opposition a surtout porté ses efforts contre la section de Winnipeg à Moncton qui passe au nord de la province de Québec.

On a prétendu que cette région était sans valeur aucune et ne pouvait rien fournir.

A l'encontre de ces assertions nous avons tous les rapports possibles, les livres bleus publiés à foison.

Mais voici en particulier une lettre d'un conservateur, M. Scott, secrétaire de la compagnie du Transcanada qui connaît à fond le pays et qui indique bien quelle sera la valeur de la région traversée :

“ M. le rédacteur du *Montreal Star*.

“ MONSIEUR,

“ Un article de rédaction du *Montreal Star* de samedi dernier sur la question du nouveau chemin de fer transcontinental, dit :

“ Nous ne devons gaspiller aucun argent pour cette route insensée, inconnue, non arpentée et inhabitée à travers la région du Nord, dans des montagnes de granit, de Winnipeg à Québec.”

“Voulez-vous me permettre de vous dire que vous avez fait erreur, en parlant de cette façon, de l'immense pays compris entre le St-Laurent, la Baie James et appartenant à la province de Québec. De récents arpentages et explorations ont démontré que ce vaste territoire est riche en forêts d'épinettes, en terres arables, en pouvoirs d'eau et en minerais. Les indications du Bureau Météorologique prouvent que son climat est aussi salubre que celui de la vallée du Lac St-Jean, manifestement supérieur—trois degrés pour préciser—à celui des comtés du fleuve St-Laurent en bas de Québec; que l'épaisseur de la neige est de moitié moindre qu'à Montréal et que sous tous rapports, il est infiniment supérieur aux terres arides traversées par le C. P. R. depuis le Lac Nipissing jusqu'à Winnipeg.

“ Sa position géographique est telle que la ligne la plus courte possible entre la haute mer, sur le Saint-Laurent, et Winnipeg devra le traverser au centre, et une telle ligne ainsi construite sera de 300 milles plus courte que celle du C.P.R.

“ Ces données étant établies, il ne reste plus à discuter que les avantages de la route au point de vue des degrés d'élévation des montagnes, en se basant sur la hauteur minimum de 2,000 pieds que les convois de marchandises ont à monter entre Montréal et la Baie Georgienne et les montées les plus faciles dont la hauteur maximum ne doit pas dépasser 52 pieds par mille, comme la chose a lieu pour le Pacifique Canadien et le Canada Atlantique.

“ L'expérience a démontré, à peu d'exceptions près, que les chemins de fer à montées faciles doivent suivre les vallées des plus grandes rivières.

“ Le Connecticut, le Merrimac, l'Hudson, le Mohac, l'Ohio, le Saint-Laurent et l'Ottawa appuient ce principe.

“ Donc, un chemin de fer partant de la tête de la navigation océanique du Saint-Laurent jusqu'au Manitoba, devra suivre une des trois grandes rivières de cette province : le Saguenay, le Saint-Maurice ou—comme l'a fait le C.P.R.—l'Ottawa. Un chemin de fer suivant le Saguenay ou le Saint Maurice traversera la hauteur des terres, entre le Saint-Laurent et la Baie James, à une élévation de 1,200 pieds seulement, et s'il continue sa route assez au nord de la pente de la Baie James, en arrière de la ligne de démarcation des eaux et au nord du Lac Abittibi, il traversera un pays complètement plat jusqu'à Winnipeg, car le degré d'élévation du Lac Winnipeg est d'environ

700 pieds. Avec de tels avantages au point de vue des hauteurs et de leur uniformité, il n'y aura donc pas d'embarras à avoir les montées tant désirées à une hauteur maximum de 6-10 de 1 par cent ou 31 pieds par mille—ce qui donnera aux trains une capacité double qu'ont ceux actuellement en usage avec une égale force motrice.

“ Maintenant, un mot du pays que traversera la ligne. Supposons que les ingénieurs du gouvernement choisissent la vallée du Saint-Maurice, comme étant la route la plus courte, la plus directe et la plus plane entre Québec et Winnipeg. Le Saint-Maurice a 300 milles de long, et il offre la route la plus facile jusqu'à la ligne de démarcation des eaux. Au lieu d'être un pays aride, la vallée de cette grande rivière, non seulement offre 12,000 milles de riches limites à bois, dont l'exploitation donne de l'ouvrage à 5,000 hommes, mais elle comprend une grande étendue de terre propre à l'agriculture. La partie sud de la vallée a déjà été mise en exploitation par les chemins du Grand Nord et du Pacifique Canadien.

“ Le résultat a été la création d'industries manufacturières en utilisant les pouvoirs d'eau de Shawinigan et de Grand'Mère, et la construction, comme par enchantement, de villes prospères à ces endroits.

“ Que le nouveau transcontinental soit construit dans le haut de la vallée du Saint-Maurice et ses pouvoirs d'eau et ses limites à bois seront livrés à l'exploitation et elle rivalisera et surpassera peut-être la vallée de l'Ottawa en importance au point de vue forestier, agricole et manufacturier. A la source du Saint-Maurice, la Nottaway, une rivière aussi grande que l'Ottawa, prend ses eaux et se dirige vers la Baie James en traversant une contrée également riche et formant, ça et là, des pouvoirs d'eau aussi considérables et aussi étonnants que celui de Shawinigan. Plus loin, vers l'Ouest, l'Albany, qui prend ses eaux près de Winnipeg, coule vers l'est, dans la Baie James, à travers un pays si plat que la navigation à vapeur y est praticable sur une longueur de 200 milles. Et toute cette grande contrée plane et en terre argileuse, aussi grande que l'Allemagne, jouit d'un aussi bon climat, possède des forêts semblables à celles du lac Saint-Jean et des pouvoirs d'eau supérieurs à ceux de cette région, où cependant il s'est formé une des colonies les plus prospères et les plus progressives du Canada. Si quelqu'un doute de ces faits, qu'il visite le lac Saint-Jean au temps de la moisson et qu'il voie les récoltes. Qu'il visite les plus grandes pulperies du monde à Chicoutimi et d'autres à Jonquières, Métabetchouan, Oujatchouan et Péribonca ; qu'il visite Shawinigan et Grand'Mère en revenant chez lui et il sera convaincu

que nous avons dans le nord de la province de Québec un grand héritage dont nous devons tous être orgueilleux.

“ Ce pays du nord est celui qu'ont décrit le professeur Bell, de la Commission Géologique, et M. Henry O'Sullivan, F. R. G. S. Tous deux l'ont visité à maintes reprises, et en connaissent tous les recoins, et, à cause de leurs travaux, la *Royal Geographical Society*, de Londres, une institution qui n'est pas prodigue de ses faveurs, leur a accordé à tous deux les marques de sa reconnaissance. C'est à travers ce pays que des ingénieurs aussi éminents que Sir Sanford Fleming, M. Marcus Smith et M. A.-E. Doucet, R.M.C., recommandent la construction du nouveau chemin de fer transcontinental.

“ Certes, une si grande question pour l'avenir du Canada ne doit pas être envisagée à un point de vue mesquin ou avec un esprit de clocher. Montréal n'a rien à redouter du choix de la route du Saint-Maurice. Au contraire. Que le nouveau chemin de fer ait une issue sur le Saint-Laurent, et cette issue sera aussi près de Montréal que de Québec, et elle sera profitable aux deux grands ports de mer de cette province et aussi à cette bonne vieille ville de Trois-Rivières. Il y aura amplement de commerce d'exportation pour chacune d'elles.

“ Bien à vous,

“ Québec, 29 janvier 1904.”

“ J. G. SCOTT.

POURQUOI DOUBLER L'INTERCOLONIAL DE QUEBEC A MONCTON

L'Intercolonial n'a jamais été conçu ni construit pour les besoins d'un trafic transcontinental. On avait songé tout d'abord à en faire une route militaire ; ce sont des raisons politiques et non pas des raisons de commerce qui ont présidé à sa construction et à sa localisation.

On a ajouté plusieurs centaines de milles à la longueur normale de ce chemin de fer et si la voie passe aujourd'hui où elle passe, c'est tout simplement parce qu'on voulait donner des moyens de communication à la population de la partie nord du Nouveau-Brunswick et de la rive sud du Saint-Laurent.

Les hommes de 1867 construisirent l'Intercolonial pour répondre aux besoins de ce temps-là, mais nous, les hommes de 1903, nous avons à faire face aux exigences du temps présent et même à celles d'un nouvel état de choses qui se dessine rapidement à l'horizon.

La ligne du Transcontinental s'étendra depuis le pont de Québec, sur le versant méridional des montagnes qui traversent les comtés de Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata, jusqu'à la ville d'Edmundston. Ici elle se raccordera au réseau de chemins de fer qui met aujourd'hui cette ville en communication directe avec Saint-Jean. D'Edmundston elle se dirigera vers l'est, jusqu'à la ville de Moncton, en passant on ne saurait encore dire où, peut-être à Chipman ou près de là. En tous cas il est impossible de dire précisément quel en sera le tracé définitif. Cette ligne va certainement répondre à la fois à un besoin local et à un besoin national. Mais, dit-on, elle va être parallèle à l'Intercolonial. Ceci est absolument inexact. Que voit-on sur la carte? Que d'Halifax, l'Intercolonial se dirige presque en droite ligne jusqu'à la tête de la baie de Fundy, c'est-à-dire jusqu'à Truro; de cette ville, presque droit à l'ouest vers Moncton, et de là vers le nord, jusqu'à la baie des Chaleurs dont il serre la rive de très près; puis il atteint le confluent de la rivière Restigouche et s'avance de là vers l'ouest en suivant le Saint-Laurent, jusqu'à la jonction de la Chaudière, un peu à l'ouest de Lévis. Ainsi cette ligne fait, en allant vers le nord, une longue courbe, presque tout un demi cercle, d'une étendue de pas moins de 488 milles.

Malheureusement l'état de la frontière, cet empiètement de l'état du Maine que nous sommes obligés de subir, empêche le tracé d'une ligne directe de Moncton à Lévis. Cependant en suivant la frontière nous pourrions abréger de 120 à 140 milles la distance qui sépare Moncton de Lévis. Entre ces deux lignes dont l'une s'étend vers le nord jusqu'aux rives du Saint-Laurent et dont l'une figure maintenant sur la carte à l'état de projet, il y aura partout une distance d'au moins 30 milles, et sur quelques points, d'au moins 75 milles; il est donc impossible de prétendre que cette dernière ligne sera parallèle à l'Intercolonial. Et d'abord, comment prétendre qu'elle lui sera parallèle? Quelle est la définition d'une ligne parallèle? Je ne puis concevoir qu'une ligne soit parallèle à une autre parce qu'elle part du même point et aboutit au même point; deux lignes ne sont donc parallèles que lorsqu'il est possible à la population établie dans l'espace compris entre elles, de se servir de l'une ou de l'autre.

LE COUT DE L'ENTREPRISE

Voici d'après les calculs fournis à la Chambre par le ministre des Finances ce que devait coûter la construction de la ligne.

De Québec à Moncton, 400 milles à \$25,000 par mille, faisant \$10,000,000.

De Québec à Winnipeg, 1,475 milles à \$28,000 par mille, faisant \$41,300,000.

Total pour la section de l'est \$51,300,000.

Naturellement cet argent portera intérêt au cours des travaux et cet intérêt forme partie du capital. Une fois le chemin de fer terminé, le capital représentera non seulement les sommes versées, mais l'intérêt qui se sera accumulé dans l'intervalle.

En répartissant le coût de l'intérêt sur la durée de construction, on peut évaluer que les travaux terminés, le capital employé s'élèvera à \$54,609,676, au lieu des \$51,300,000 brutes que nous avons donné au début de ce calcul.

L'intérêt annuel sur cette somme est de \$1,638,290.30.

Le gouvernement abandonne cet intérêt pendant sept ans au Grand-Tronc-Pacifique.

Le paiement de cet intérêt pendant ces sept ans représente un capital de \$8,853,502.

C'est notre seul déboursé sans retour pour la **DIVISION EST**.

C'est-à-dire que si nous confions à une société de crédit la somme de \$8,858,502, celle-ci placera ce montant à 3 pour 100 d'intérêt semestriel et pourra faire face au paiement de l'intérêt pendant les sept années.

Une autre partie est le Pont de Québec qui est un des chaînons de ce système Winnipeg, Québec, Moncton.

Le pont de Québec coûtera environ \$5,000,000 une fois terminé. Mais ce pont n'est pas construit uniquement pour le Grand-Tronc-Pacifique.

Mettons que la part revenant du Grand-Tronc-Pacifique dans la dépense que le gouvernement fera pour ce pont, soit de \$2,000,000.

Ces deux millions de dollars seront censés faire partie du coût de la construction du chemin de fer sur lequel la compagnie devra, en fin de compte payer l'intérêt de même que sur le coût de la construction des autres parties de la voie.

Pendant sept ans nous faisons le sacrifice de l'intérêt sur deux millions de dollars.

Pour payer ces sept années d'intérêt sur deux millions, il faut placer une somme capital de \$324,246.

Ceci est le déboursé pour le **PONT**.

Reste la division ouest.

La division ouest comprend deux parties : section de prairie, section de montagnes.

Pour la section des prairies le gouvernement garantit les obligations mais sans concession d'intérêt. Par conséquent il n'a rien à déboursier à moins que le Grand-Tronc-Pacifique ne puisse pas tenir ses obligations.

Arrive la section de montagnes, on évalue sa longueur à 480 milles. D'après le premier projet le gouvernement garantissait les trois quarts du coût, mais ce coût ne devait pas dépasser \$30,000 par mille, c'est-à-dire que le coût pour les 480 milles ne devait pas dépasser \$14,400,000.

Le gouvernement fait encore le sacrifice de 7 ans d'intérêt sur ce montant.

Le capital nécessaire pour payer ces sept années d'intérêt était de \$2,334,575.

Ceci constitue le déboursé pour la **DIVISION OUEST.**

Récapitulons:

Division Est	\$ 8,853,502.47
Pont	324,246.65
Division Ouest	2,334,575.90
Total	\$11,512,325.02

Voilà tel que l'exposait le 12 août 1903 le Ministre des Finances, le seul déboursé fait sans retour, le seul cadeau fait pour la construction du chemin.

Et ceci ne représente pas le surplus d'une année d'exercice financier, loin de là, puisque le dernier surplus enregistré pour le dernier exercice s'élève à 16 millions.

Ces calculs ont été modifiés du fait des changements opérés à la dernière session où le gouvernement a consenti à garantir les trois quarts du coût de la construction de la section des montagnes, sans limiter sa garantie à \$30,000 par mille. Cet amendement jusqu'à un certain point, augmente le chiffre de nos obligations, mais ce chiffre ne peut pas être précisé. On avait d'abord calculé approximativement que ce chemin coûterait \$40,000 par mille. Je remarque que lors de la discussion qui a eu lieu entre les actionnaires du Grand-Tronc à Londres; sir Charles Rivers-Wilson parla de \$50,000 par mille, auxquels il ajoutait les intérêts pendant la construction, ce qui portait le tout à \$56,000 par mille. Le gouvernement incline à croire que ce calcul est exagéré. Mais admettons franchement que si le coût du chemin dans la section des montagnes dépasse de beaucoup notre premier calcul de \$40,000 par mille, la proportion de nos obli-

gations en sera augmentée d'autant. Mais si nous restons toujours dans cette proportion d'un quart et de trois quarts, la différence ne peut pas être considérable, et le pays ne sera pas effrayé de ce surcroît d'obligations.

CE QUE LA LIGNE VAUDRA AU PAYS

En dépit de nos adversaires, nous nous faisons forts de prouver que non seulement le Transcontinental ne sera pas un fardeau, mais encore, qu'il augmentera nos revenus sans accroître notre dette :

En vertu du contrat passé avec le Grand-Tronc-Pacifique, le Transcontinental sera loué à cette compagnie pour cinquante ans. Quand ce chemin de fer reviendra au gouvernement dans 50 ans, est-ce trop s'avancer, que de dire que sa valeur en sera au moins doublée ? Non, n'est-ce pas ? Il y a quelque chose de positivement merveilleux dans le développement des chemins de fer.

Prenons, par exemple, le New York Central. Ce chemin de fer tomba entre les mains de Cornelius Vanderbilt vers 1860. Les actions furent surélevées, et surélevées encore, à tel point que chaque dollar de ces actions représente aujourd'hui une dépense de 25 cents ; et cependant ces actions continuent à rapporter un dividende de 6 pour cent par année, dû au simple jeu automatique de l'augmentation du volume des affaires. Les mêmes conditions s'appliquent à tous les principaux chemins de fer, et s'appliqueront sûrement à cette nouvelle route. Ce nouveau chemin de fer devra inévitablement augmenter de valeur. Il n'est que juste de prévoir que quand ce chemin de fer reviendra au gouvernement, la valeur en sera doublée. Le contrat stipule, en outre, que si, à l'expiration de 50 ans, le gouvernement ne décide pas d'exploiter lui-même le chemin, la compagnie du Grand-Tronc aura le droit de le prendre de nouveau à bail si elle peut offrir des conditions aussi favorables que celles que le gouvernement pourrait obtenir ailleurs.

Peut-on supposer qu'un chemin de fer, qui vaudra alors le double de ce qu'il vaut actuellement, pourra être loué une seconde fois à 3 pour cent de ce qu'il en aura coûté pour le construire. Est-il déraisonnable de supposer que ce chemin deviendra alors une grande source de revenus pour le gouvernement ?

Ceux qui critiquent avec tant d'acharnement le projet du Transcontinental oublient ceci :—**L'ARGENT DEPENSE SUR CE CHEMIN QUI DOIT ETRE LOUE A UNE COMPAGNIE SOLVABLE A UN PRIX COUVRANT L'INTERET SUR LE PRIX DE CONSTRUCTION, N'AJOUTE REELLEMENT PAS A NOS**

**OBLIGATIONS, PAS PLUS QUE LA GARANTIE DES TITRES
SUR LA SECTION DE MONTAGNES DE LA DIVISION DE
L'OUEST ET LE COUT DE LA DIVISION DE WINNIPEG A
MONCTON N'AJOUTENT EN REALITE A NOTRE DETTE.**

Car nous avons, tout d'abord la garantie d'une compagnie solvable de payer l'intérêt, et nous aurons à l'expiration de cinquante ans, lorsque le chemin nous reviendra, une propriété dont la valeur représentera une somme infiniment plus grande que le coût du chemin où les obligations s'y rapportant. Il faut aussi se rappeler en second lieu, que les intérêts, les richesses, la population, les ressources, les revenus de notre pays sont appelés à augmenter grandement dans un avenir prochain. Nous bâtissons, non pour le présent, mais pour l'avenir. Nous contractons des obligations qui aboutiront dans cinq ans, lorsque le chemin établi au moyen de ces obligations, sera grandement requis, sera, de fait, absolument indispensable.

Et lorsque cette période de cinquante ans se sera écoulée, quelle devra être, d'après un calcul raisonnable, la population du Canada ? Si elle augmente au taux de 20 pour 100 par période décennale, elle sera en 1951, de 15,000,000. Si elle augmente au taux de 25 pour 100 par période décennale, elle sera de 18,000,000. Nous aurons l'augmentation naturelle d'une population vigoureuse, et de plus l'appoint d'une énorme immigration des Iles Britanniques, de la Scandinavie et des autres parties de l'Europe, et d'une immigration encore plus grande du centre et de l'ouest des Etats-Unis. De sorte, que nous bâtissons pour l'avenir, et nous voyons venir le temps où les ressources et la population de notre pays, seront trois ou quatre fois ce qu'elles sont aujourd'hui.

Quel pourra bien être l'augmentation de nos produits agricoles ? Cette année, la superficie en blé est de 2,500,000 acres dans le Manitoba et de 750,000 acres dans les Territoires, et nous nous attendons à obtenir de cette étendue une récolte de plus de 60,000,000 de boisseaux.

Combien nous reste-t-il de terres à blé incultes ? Au plus bas chiffre, nous avons 250,000,000 d'acres de terres à blé à l'ouest du lac Supérieur. Si nous produisons 60,000,000 de boisseaux, cette année, sur 3,250,000 acres, combien de millions de boisseaux pouvons-nous nous attendre à produire lorsque ce pays se sera peuplé, lorsque la plus grande partie du sol aura été mise en culture, et lorsque la superficie cultivable aura atteint soixante ou soixante et dix, ou peut-être cent millions d'acres ?

D'ailleurs, cela est incontestable, le Canada intérieur n'a pas d'autres moyens de communication directe que les chemins de fer ; il

n'a pas de voie d'écoulement des champs de blé vers l'océan. Pour toutes les productions de cette vaste région de 250,000,000 d'acres de terres à blé, il nous faut établir des moyens de transport par voie ferrée, et si nous ne voulons pas être distancés, il nous faut les établir assez promptement.

M. Blair ne se trompait pas quand, à Vancouver, il disait qu'il y avait des gens qui vivraient assez longtemps pour voir trois ou peut-être quatre lignes transcontinentales au Canada.

ETRANGERS—COX

Les conservateurs étant incapables de discuter sérieusement le projet de Transcontinental se rejettent sur une foule de personnalités pour discréditer l'entreprise.

A St-Jean, N. B., le Dr Daniel, député de St-Jean, aux côtés de M. Borden, a dit que la Compagnie du Grand-Tronc Pacifique était une compagnie d'étrangers, de *foreigners*.

C'est en exploitant ce mot qu'on essaie de faire du tort au Transcontinental.

Le bureau de direction du Grand-Tronc Pacifique est essentiellement britannique et nous ajouterons. . . et canadien.

Jamais le Pacifique n'a compté autant de Canadiens dans son bureau de direction.

Et si l'on parle de *foreigners* que sont donc les Van Horne et les Shaughnessy, Sir William et Sir Thomas.

Il y a deux autres des promoteurs de la compagnie qu'on attaque généralement à tort et à travers et dont parlent des gens qui ne les ont jamais rencontrés.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire leur défense faite en Chambre par un de leurs collègues, M. Cowan, d'Essex lorsqu'ils ont été attaqués par ce "bully" financier qui a nom Osler député de Toronto-Ouest.

"Cette lâche insulte—vise deux hommes, naguère députés à la Chambre des Communes et aujourd'hui membres de ce corps auguste et respecté, le Sénat : l'honorable William Gibson et l'honorable George A. Cox. Le sénateur Gibson a occupé avec honneur, pendant nombre d'années, un siège en cette Chambre. Il représentait la circonscription de Lincoln, qu'il avait enlevée à l'ennemi. Lorsque je fus élu pour la première fois député aux Communes, en 1891, il était l'aide du whip, et plus tard il devint le whip en chef du parti libéral. Le sénateur Gibson était un des entrepreneurs les plus en

vue du Dominion. Les travaux les plus considérables de chemin de fer au Canada témoignent aujourd'hui de son activité et de sa réputation de financier.

En outre, il est aujourd'hui président de la banque de Hamilton, une des institutions financières les plus importantes du Canada ; et je dirai à l'honorable député de Toronto-ouest que le nom de M. Gibson est sans tache, et que pas même un soupçon d'imposture ne plane sur sa vie publique ou privée. L'opposition nous a jeté à la figure le nom du sénateur George A. Cox, et je me hâte de déclarer que nous n'avons pas honte de lui, non plus d'aucun autre de nos familiers, de nos partisans, ou de ceux que nous avons désignés pour faire partie de cet auguste corps, le sénat canadien. Ni parmi nous, ni dans la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, ni dans celle du Grand-Tronc, vous ne trouverez d'autres que des hommes honnêtes et d'une réputation irréprochable. Le sénateur Cox est actuellement président de la Canadian Bank of Commerce, une des plus solides et des plus respectables institutions financières du Canada, ou de l'Amérique, institution qui a de ses succursales dans la métropole de l'Ovest, dans la ville de New-York et autres grandes villes de la république américaine. Elle a également des bureaux à Londres, Angleterre ; et j'ose dire que les directeurs et actionnaires de la Canadian Bank of Commerce jouissent d'une réputation d'honorabilité tout aussi grande dans notre pays, et dirigent une institution tout aussi importante et solide, que les directeurs de n'importe quelle institution à laquelle l'honorable député de Toronto-ouest a pu être attaché. Il sied mal à l'honorable député de Toronto-ouest de traiter de faiseurs des hommes de cette réputation et de ces aptitudes financières, qui se sont élevés d'une situation modeste jusqu'au rang de rois de la finance au Canada. Le sénateur est, de plus, président de la Canada Life Insurance Company, société d'assurances dont tous les Canadiens sont fiers aujourd'hui. Il est aussi intéressé dans la Western Assurance Company. Le fait est qu'il n'y a pas un seul homme au Canada dont la réputation de financier soit mieux assise que celle de M. Cox, à qui pourtant, le député de Toronto-ouest, sous l'effet d'un bon dîner, dans l'exubérance de ses sentiments, a voulu jeter de la boue, en le traitant de faiseur."

LA DIFFICULTE LAURIER-BLAIR

Au cours de la discussion du projet de Transcontinental, une difficulté a surgi entre Sir Wilfrid Laurier, premier ministre et l'hon. M. Blair, ministre des chemins de fer.

Une correspondance un peu vive a été échangée à la suite de laquelle l'hon. M. Blair a donné sa démission qui a été acceptée.

Les conservateurs exploitent cette divergence d'opinion. Il est donc bon de résumer cette correspondance.

L'hon. M. Blair a écrit et rendu publiques deux lettres ; Sir Wilfrid Laurier n'en avait qu'une.

Voici les points importants de cette correspondance :

Les deux lettres de l'ex-ministre diffèrent totalement sur un point essentiel.

Dans la première lettre, celle du 10 juillet, l'hon. M. Blair se déclare opposé au projet du gouvernement :

1. Parce qu'il considère comme absurde la construction immédiate d'une deuxième ligne transcontinentale jusqu'au Pacifique et trouve qu'il faut attendre pour cette construction que l'on sache exactement si elle est nécessaire, connaissance qui peut demander plusieurs années.

2. Parce qu'il est opposé à la construction d'une ligne de Moncton à Québec qui serait parallèle et par conséquent nuisible, à son avis pour l'Intercolonial.

C'est-à-dire que M. Blair est avant tout adverse au projet *in toto* et ne veut pas, sous aucune condition, de deuxième ligne transcontinentale, pour le moment du moins.

Dans la deuxième de M. Blair, celle du 13 juillet, la position est considérablement altérée.

M. Blair est revenu sur son opposition formelle au projet de deuxième ligne, et il est prêt à collaborer avec ses collègues à cette construction, et même il explique à quelles conditions cette construction pourrait se faire. Ces conditions sont des conditions de détail.

Il est essentiel de bien remarquer que, par ce deuxième document, M. Blair démolit *ipso facto* tout ce qu'il a dit de l'impracticabilité du projet en lui-même, du besoin d'attendre, de la nécessité de faire des arpentages spéciaux.

Maintenant il expose quelle est son opinion sur la méthode à employer pour construire ce chemin dont il accepte le tracé : Moncton, Québec, Winnipeg, et Fort Simpson.

Ce point est acquis.

M. Blair insiste cependant toujours pour que l'on abandonne le projet de construire une ligne qui, à son avis, serait parallèle à l'Intercolonial.

Il est disposé à collaborer à la construction du Grand-Tronc-Pacifique de Fort Simpson à Québec, à condition que, l'hiver, le grain soit transporté de Québec à Moncton par l'Intercolonial.

Mais, d'un autre côté, il n'accepte pas la construction par la méthode qu'il appelle "méthode hybride," c'est-à-dire à la construction d'une partie de la ligne par le gouvernement et de l'autre partie par la compagnie avec subsides.

Il renonce même à demander la construction et l'exploitation par le gouvernement de la totalité de la ligne, ce qui était un des *désiderata* de sa première lettre.

Mais il désire que toute la ligne soit construite par le Grand-Tronc-Pacifique au moyen d'une garantie de ses débentures.

Telle est la proposition finale de M. Blair.

Construction d'une ligne transcontinentale admise ; pas de nouveau chemin de fer de Moncton à Québec, mais emploi de l'Intercolonial pour cette section ; pas de méthode hybride de construction, système unique de garantie de bons.

A ceci, Sir Wilfrid Laurier répond dans sa lettre du 14 courant :

1. Il n'est pas exact de dire que la ligne projetée de Québec à Moncton soit parallèle à l'Intercolonial vu que ces deux lignes seront séparées par une chaîne de montagnes et desserviront des territoires entièrement distincts.

2. La méthode de construction que l'hon M. Blair appelle "hybride" a été adoptée pour des raisons fort sages, inspirées par la différence des deux régions à traverser et du but à atteindre.

Pour la section de Moncton à Winnipeg le gouvernement tient à avoir le contrôle absolu de la ligne et la garantie qu'elle sera toujours un débouché libre, que personne ne pourra mettre la main sur la clef de la transportation de l'ouest à l'Océan Atlantique.

Pour la section de Winnipeg au Pacifique, le gouvernement préfère faire appel à l'initiative privée, dans une région dont les conditions sont sujettes à de fréquents changements et où l'énergie et l'activité des intéressés doivent être constamment mis à contribution.

Sir Wilfrid Laurier a répondu ainsi victorieusement aux deux objections de M. Blair par des raisons dont tout le monde appréciera la justesse.

Mais nous ne voulons pas anticiper sur le débat qui se trouve maintenant circonscrit dans des limites précises

Le projet de construction d'une deuxième ligne transcontinentale de Fort Simpson à Moncton est accepté par tous les libéraux, y compris M. Blair.

La construction totale de la ligne par le gouvernement est abandonnée par tous les libéraux, y compris M. Blair

Restent deux divergences d'opinion :

1. Doit-on, construire une ligne nouvelle de Québec à Moncton ou employer la ligne de l'Intercolonial pour cette section du projet ?

2. Doit-on, pour la construction de la ligne laisser la section de Winnipeg à l'Océan aux soins du gouvernement et celle de Winnipeg au Pacifique à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique subventionnée, ou bien doit-on laisser le Grand-Tronc-Pacifique construire et exploiter toute la ligne avec une subvention consistant en la garantie de ses bons ?

L'hon. M. Blair s'étant trouvé seul de son opinion dans le cabinet dut se retirer.

Les conservateurs crurent avoir fait une recrue et lui adressèrent les plus vifs éloges au sujet de sa retraite.

Mais quelques mois plus tard, le désappointement des conservateurs était complet.

L'hon. M. Blair après avoir renoncé à son portefeuille renonçait à son siège en chambre en donnant pour raison qu'il ne pouvait pas plus accepter ni approuver le projet de M. Borden, c'est-dire le plan alternatif que le projet de Transcontinental du gouvernement.

Voici d'ailleurs comment il s'est exprimé à cet égard.

“ J'étais aussi convaincu qu'à titre de ministre démissionnaire, je n'avais pas le devoir de prendre part aux débats qui se livreraient entre le gouvernement et l'opposition, au cours de la discussion du bill, en séance de comité. J'ai donc agi d'après cette conviction, et à la lumière du sort réservé aux amendements proposés et si j'en juge d'après la discussion qui a surgi à la suite de la seconde lecture votée à une forte majorité, je reste convaincu que je n'aurais nullement ajouté de force à mon attitude d'hostilité au projet en question, en prenant part aux débats subséquents.

“ L'opposition elle-même a grandement compliqué la situation en opposant son propre projet, à titre d'alternative, à celui du gouvernement.

“ Cette proposition alternative comportait directement l'aveu que la construction d'un nouveau réseau, de l'Atlantique au Pacifique, était d'urgence absolue et immédiate. **Il m'était impossible de souscrire à cette opinion.** J'avais énergiquement soutenu que les quelques mois que le gouvernement avait consacrés à l'étude de cette mesure, au milieu même des travaux de la session, était tout-à-fait insuffisants pour autoriser le pays à se lancer dans une aussi vaste

entreprise. Comment donc aurais-je pu acquiescer au projet adopté, à titre d'alternative, après deux ou trois mois de délibération à peine, et qu'elle voulait imposer au pays.

Depuis les conservateurs n'ont plus eu que des insultes pour M. Blair, et M. Borden en a donné le signal à son discours d'ouverture de la campagne à Saint-Jean.

CE QUI A ÉTÉ CHANGÉ DANS LE CONTRAT

En vertu du contrat primitif, le capital actions du Grand-Tronc-Pacifique était de \$45,000,000, le gouvernement ayant réduit à ce chiffre pour éviter la surcapitalisation, le chiffre primitivement demandé de \$75,000,000.

De ce capital de \$45,000,000 il devait être émis pour \$20,000,000 d'actions privilégiées et pour \$25,000,000 d'actions ordinaires. Nous appelons tout particulièrement l'attention sur la caractéristique de ces actions ordinaires. Il est stipulé que ces \$25,000,000 d'actions ordinaires devront être entièrement possédées par le Grand-Tronc lui-même. Lorsque les promoteurs du projet du Grand-Tronc-Pacifique entrèrent en pourparlers avec le gouvernement dans le but d'en arriver à une entente au sujet de la construction de cette ligne, ils furent prévenus, quelques puissants et responsables que fussent les intéressés dans l'entreprise, que le gouvernement n'entendait pastraiter avec eux séparément ou individuellement ; que rien ne se ferait s'ils ne réussissaient à déterminer le Grand-Tronc à s'intéresser dans l'entreprise, lui qui est établi depuis longtemps et qui a un pied dans toutes les villes, dans tous les villages et hameaux des provinces de Québec et d'Ontario. Tel fut le résultat de cette première convention entre les membres de la compagnie et nous-mêmes.

En outre la compagnie était tenue de déposer, à titre de cautionnement, une somme de \$5,000,000, soit en espèces, soit en valeurs autorisées, dépôt qui devait servir de garantie pour la construction de la section occidentale du chemin dans le délai stipulé au contrat. Dans un autre article du contrat, il était dit que la compagnie serait tenue d'outiller le chemin de fer de matériel roulant jusqu'à concurrence de \$20,000,000. Cette disposition s'appliquait non seulement à la section occidentale du chemin, mais au chemin tout entier, de Moncton à l'océan Pacifique ; mais il était en outre stipulé qu'une proportion de cinq millions de dollars valant de matériel roulant serait attribuée à l'outillage de la division orientale.

Enfin la compagnie était tenue de terminer ses travaux au 1er décembre 1908.

Après avoir acquis la conviction que, dans l'intérêt même du pays, la construction d'un nouveau chemin de fer à travers cette région s'imposait d'urgence, le gouvernement avait jugé qu'il serait de saine politique, et sage au point de vue des affaires, d'intéresser dans cette entreprise la Compagnie du Grand-Tronc du Canada. Une des principales dispositions, et peut-être la disposition maîtresse de ce contrat, portait que la Compagnie du Grand-Tronc du Canada serait non seulement partie à cette entreprise, mais qu'elle y aurait un intérêt prépondérant et assumerait virtuellement la responsabilité de ces travaux. Quand vint le moment de discuter avec cette compagnie les stipulations du contrat soumises au parlement et revêtues de la sanction officielle, cette compagnie, entre autres objections qu'elle formula, prétendit que les conditions qu'on lui avait imposées étaient trop onéreuses; qu'il lui était impossible de s'engager à lancer sur le marché monétaire et à organiser cette entreprise, à moins que le gouvernement ne consentît à apporter certains adoucissements à quelques-unes des dispositions les plus strictes, insérées au contrat.

Voici ces changements :

DELAI DE CONSTRUCTION

Un article du premier contrat stipulait que la construction de la section occidentale du chemin s'étendant de Winnipeg à l'Océan Pacifique, devra s'effectuer au cours d'une période de cinq ans à dater du 10 décembre 1903. La compagnie a pensé que le délai fixé était peut-être trop court et la seule modification qu'elle a demandé de faire subir au contrat c'est que, advenant qu'elle manque à l'exécution de cette stipulation du contrat, le dépôt de \$5,000.000 ne sera pas confisqué.

Comme c'est la section que la compagnie a évidemment le plus d'intérêt à vite construire, puisque c'est celle qui doit immédiatement rapporter des bénéfices, le gouvernement ne court aucun risque à ce changement.

Cependant, le gouvernement n'a pas pleinement acquiescé à cette demande, mais nous avons stipulé une prolongation de délai de trois ans, de sorte que la compagnie ne sera tenue de compléter sa ligne que le 1er décembre 1911.

REMBOURSEMENT DU DEPOT

Nous avons donné au début de ce chapitre les conditions du dépôt de garantie. La compagnie du Grand-Tronc-Pacifique a repré-

senté au gouvernement que les stipulations relatives à ce cautionnement étaient trop rigoureuses ; qu'il pourrait arriver que, lorsque la compagnie aurait parachevé la section occidentale et qu'elle serait en mesure de l'outiller de matériel roulant et d'outiller tout le chemin de matériel de transport, la section de l'Etat ne fût pas terminée, ni en état de recevoir ce matériel roulant, et que le gouvernement pourrait ainsi détenir indéfinivement le dépôt en question. Cette représentation a semblé légitime, et il a été décidé que lorsque la compagnie aura parachevé la division de l'ouest, si le gouvernement n'a pas encore terminé la section de l'est, et que celle-ci ne soit pas en état de recevoir le matériel roulant, alors la compagnie aura droit à la remise de la somme déposée à titre de cautionnement : néanmoins, sur les vingt millions valant de matériel de transport, il devra être attribué cinq millions valant de matériel roulant, à titre de garantie, à l'outillage du chemin. Le gouvernement espère que la construction de la section de l'est marchera de pair avec celle de la division de l'ouest : c'est là, du moins, son intention. Comme le gouvernement, toutefois, n'a pas voulu courir de risques à cet égard, il est stipulé que, s'il n'a pas terminé les travaux de la section de l'est, quand la compagnie aura terminé ceux de la section de l'ouest, celle-ci aura alors droit à la remise de son dépôt.

GARANTIE DES OBLIGATIONS DE LA SECTION DE L'OUEST

Il était stipulé au premier contrat que le gouvernement garantirait le remboursement des obligations de la compagnie pour une somme capitale de 75 pour 100 du coût de la construction de la division de l'ouest, mais que cette somme en principal ne devra en aucun cas dépasser \$13,000 par mille dans la section des prairies, ni \$30,000 par mille dans la section des montagnes.

Les changements ont été les suivants : d'abord, on a fait disparaître les restrictions concernant la responsabilité du gouvernement quant à la garantie du remboursement du coût de la section des montagnes. Le premier contrat stipulait que le gouvernement ne garantirait pas le remboursement d'une somme dépassant \$30,000 dans la section des montagnes ; aujourd'hui l'Etat s'engage à garantir le remboursement des trois quarts du coût de la construction, quel qu'il soit, sans aucune restriction. De plus, il consent à parfaire la recette de la vente des obligations de manière à réaliser les trois quarts du coût total de la construction. Cette stipulation sera sujette aux conditions dont le gouvernement et la compagnie pourront convenir.

L'effet de cette clause est que, si par suite de l'état du marché les obligations étaient vendues avec un fort escompte, le gouvernement devra augmenter sa garantie pour combler la différence entre le pair et le prix de vente des obligations ; mais si le marché revient au point où il se trouvait il y a six mois, le gouvernement n'aura qu'à ajouter une somme infime à sa garantie. D'ailleurs, les obligations ne seront pas émises du jour au lendemain ; cela peut prendre plusieurs années et tout se fera d'après une entente entre la compagnie et le gouvernement qui exigera que l'émission des obligations n'ait lieu qu'avec l'assentiment de l'exécutif.

INTERET ET SAISIE

En vertu du premier contrat la compagnie devait payer les intérêts sur les obligations émises pour assurer la construction de la section des prairies à dater de l'émission de ces obligations, et que, advenant le cas où la compagnie ferait défaut de les servir, le gouvernement retirera les coupons et sera subrogé en tous les droits du créancier et pourra exercer tous les privilèges des porteurs d'obligations. Une autre clause disait que, en ce qui a trait à la section des montagnes, la compagnie ne serait pas tenue, durant sept ans, de servir l'intérêt des obligations, qui sera payé par le gouvernement. Pendant les trois années suivantes, la compagnie paierait les bénéfices nets du chemin. S'il y a un écart entre ces bénéfices et la somme requise pour payer 3 pour 100, la différence serait capitalisée et ajoutée à la dette du chemin. Ensuite, c'est-à-dire après dix ans, la compagnie paierait l'intérêt des obligations et, au cas où elle manquerait de le payer, le gouvernement retirera les coupons et sera subrogé en tous les droits et pouvoirs des créanciers.

La compagnie a demandé de n'être pas tenue de servir l'intérêt spécifié dans le contrat mais de payer les bénéfices nets et rien de plus. Le gouvernement ne voulut pas prêter l'oreille à cette proposition, mais il posa des conditions que la compagnie agréa plus tard et qui ont été adoptées. La première concession fut d'accorder cinq ans de grâce pour le paiement de l'intérêt, mais si la compagnie manquait de servir l'intérêt pendant cinq années entières, le gouvernement aurait le droit non pas d'exercer le recours mentionné dans le contrat—c'est-à-dire de prendre possession du chemin ou d'exercer son privilège de forfaiture—mais de confier la ligne à un administrateur qui l'exploiterait au bénéfice de tous les intéressés et répartirait l'excédent des recettes entre le gouvernement et la Compagnie du Grand-Tronc sur le pied des trois quarts au premier et du quart à la seconde.

Cette mesure a pour effet de faciliter le placement des obligations en protégeant tous les intérêts.

La nouvelle disposition offre des avantages aux capitalistes, qui savent que, advenant une mauvaise récolte, le gouvernement ne s'emparera pas du chemin si la compagnie ne peut payer l'intérêt. Ils savent que la compagnie devra être cinq ans sans payer d'intérêt, avant que le gouvernement puisse exercer ses droits hypothécaires et, de plus, que le gouvernement ne s'emparera pas du chemin par force, mais nommera un séquestre pour l'administrer dans l'intérêt de ceux qui auront placé des capitaux dans l'entreprise, c'est-à-dire le gouvernement du Canada et les créanciers de la compagnie.

De la sorte les obligations se vendront plus cher et le chemin sera moins obéré qu'il l'aurait été si nous nous en étions tenus au premier contrat.

LA PARTICIPATION DU GRAND-TRONC

Le gouvernement, lorsqu'il résolut de s'engager dans l'entreprise du Transcontinental, avait cru sage et pratique d'y intéresser la compagnie du Grand-Tronc. Il a cru que cela serait très avantageux pour tout le Canada, parce que nous nous associerons dans l'est et dans l'ouest à cette puissante compagnie qui avantagerait la jeune population des provinces maritimes. En vertu du contrat, la Compagnie du Grand-Tronc devait prendre part à l'entreprise et en avoir la direction. A cette fin, il avait été stipulé qu'elle acquerrait et détiendrait à perpétuité non seulement la majorité mais la totalité des actions ordinaires, représentant \$20,000,000.

La Compagnie du Grand-Tronc représenta au gouvernement que cette stipulation était trop rigoureuse et trop onéreuse et qu'elle n'avait pas sa raison d'être. Elle ne voulut pas y consentir et demanda à être soustraite à l'obligation d'avoir à perpétuité la haute main dans l'administration des affaires de la compagnie. Or, pour lui imposer cette obligation, il n'était pas nécessaire d'aller aussi loin que nous étions allés dans le premier contrat, ni d'obliger la Compagnie du Grand-Tronc à détenir à perpétuité pour \$20,000,000 d'actions ordinaires. Il suffisait d'obliger le Grand-Tronc à conserver assez d'actions pour garder le contrôle de la direction de la compagnie. Si cela pouvait se faire avec douze, treize ou quatorze millions valant d'actions ordinaires, pourquoi empêcher la compagnie de disposer de ces actions comme toute autre compagnie a le droit de le faire? Le gouvernement a donc considéré que sa demande était légitime et nous y avons consenti. Il lui a permis de disposer de ses actions à

sa guise pourvu qu'elle en conserve toujours assez pour lui assurer la direction des opérations et le contrôle de toute l'entreprise. Cette retouche du contrat de l'an dernier semble des plus légitimes.

Il est rare qu'en pareille occurrence, lorsqu'il s'agit d'une entreprise aussi colossale, on ne trouve pas dans un contrat quelque chose à modifier et à perfectionner.

PRIVILEGES EXCESSIFS

Les conservateurs se sont plaints que dans les amendements faits au contrat et adoptés à la dernière session, le gouvernement ait fait des concessions au Grand-Tronc-Pacifique qui ne figuraient pas à l'arrangement primitif.

Le gouvernement a très franchement fourni la raison de ces modifications dont nous venons de donner la teneur.

Le contrat, tel que primitivement préparé était trop strict, trop dur et tel que le Grand-Tronc-Pacifique ne pouvait pas négocier les fonds nécessaires pour accomplir l'entreprise.

Le gouvernement avait à choisir, entre laisser tomber l'affaire à l'eau ou faciliter au Grand-Tronc-Pacifique des moyens de financer l'entreprise en adoucissant les conditions.

C'est ce qu'il a fait avec toute la prudence possible et en sauvegardant les intérêts du peuple canadien.

Nous avons démontré que rien d'essentiel n'avait été changé dans le contrat.

Maintenant à ceux qui reprochent au gouvernement ces concessions, la meilleure réponse qu'on puisse faire, c'est celle que faisait Sir Charles Tupper lorsqu'on rappelait devant lui les concessions, bien autrement onéreuses, on le sait, faites au Pacifique Canadien dans le fameux contrat passé par le gouvernement conservateur :

" Lorsque les libéraux, disait-il, parlent des avantages, des privilèges, que nous avons accordés à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ils oublient que, sans ces privilèges, ce contrat n'aurait jamais été passé et que le Canada ne posséderait pas aujourd'hui cette grande voie de communication interocéanique qui relie entre elles les différentes provinces de l'Atlantique et du Pacifique."

La situation était la même.

Il fallait amender ou abandonner le Transcontinental.

Le gouvernement a fait ce qu'il devait faire en la circonstance, il a assuré l'existence de la grande artère nationale et le peuple lui en saura gré.

TRANSPORTS PAR RAIL ET PAR EAU

Les gens qui font les connaisseurs s'évertuent à dire que le commerce n'adoptera jamais pour le grain le transport par rail à la place du transport par eau.

On dit que jamais le Transcontinental ne transportera un minot de grain.

Sur quoi se base-t-on pour dire cela ?

Les faits démontrent clairement que le transport par eau par les grands lacs ne peut se faire que pendant sept mois de l'année. Encore pendant les sept mois que la route par les lacs reste ouverte, l'expédition directe de la récolte de chaque saison ne peut s'effectuer que pendant un espace de six semaines à trois mois. Le grain qui n'a pas été expédié de Fort William avant la clôture de la navigation, doit rester dans l'ouest, soit chez le cultivateur, soit chez le marchand jusqu'à l'été suivant. S'il reste dans la grange du cultivateur jusqu'à son expédition par eau, le prix n'en retombe dans la circulation que huit à neuf mois après la récolte. Si le marchand le garde chez lui, il doit payer au cultivateur un prix calculé : 1 pour répondre aux frais d'emmagasinage ; 2. pour le garantir contre une baisse possible dans le marché avant que le grain ait été livré au consommateur. Cette dernière considération peut plus particulièrement empêcher le prix du grain de monter. La baisse des prix, due aux fluctuations du marché, est au dire du *Bulletin d'Edmonton*, de 2 à 4 ½ cts par boisseau.

Voici les taux payés pour transporter la récolte de 1902, d'après le *Bulletin d'Edmonton* :

PAR EAU ET PAR RAIL

	Cts.
Par rail de Brandon à Fort William	9,000
Emmagasinage, inspection, pesage à Fort William	.625
Intérêt, assurances, etc., à Fort William	.250
Par les lacs	2,000
Assurances (id.)	.375
Par rail, jusqu'à Montréal	4,000
Assurance, etc., (id.)	.250
Total par boisseau	16,500

Les taux de transport par les lacs varient de 1 ½ à 2 ½ cents. Par rail jusqu'à Montréal, les taux varient de 3 ½ à 5 cts.

PAR EAU ET PAR RAIL AVEC EMMAVASINAGE D'HIVER

	Cts.
Par rail, de Brandon à Fort William.	9,000
Emmagasinage à Fort William	2,500
Intérêt, assurances, pesages et inspection à Fort William.	3,250
Par eau	2,000
Assurances (id.)	.375
Par rail, jusqu'à Montréal	4,000
Assurances, etc.	.250
Total par boisseau	21,375

PAR RAIL ENTIEREMENT

	Cts.
Par rail, de Brandon à Fort William.	9,000
Emmagasinage et inspection à Fort William.	.625
Intérêt, assurances, etc., à Fort William	.250
Par rail, de Fort William à St-John, etc	12,000
Total par boisseau	21,875

Les taux par rail de Fort William varient de 13.5 cents en décembre à 9.5 en avril. La différence d'un demi-cent entre le transport par eau et par rail et le transport par rail seulement est due au transport qui se fait en hiver à Fort William.

Ainsi l'on voit que si des cargaisons de grain étaient expédiées directement, le blé pourrait être transporté par voie ferrée à St-John (N.-B.) pendant l'hiver, à aussi bon marché qu'à Montréal alors qu'il faut attendre le retour de l'été pour le transport par eau.

L'application de ces faits au Grand-Tronc-Pacifique s'impose. Le Pacifique Canadien avec son affreux système de courbes et de rampes au nord des lacs, a cependant, transporté, l'hiver dernier, 2,000,000 de boisseaux de grain de Brandon à St-John pour 21½ cents par boisseau. Si le Grand-Tronc-Pacifique construit des rampes faciles il sera en état de faire infiniment mieux que le Pacifique Canadien ; et avec des rampes qui permettront aux locomotives de traîner un plus grand nombre de wagons, avec une voie plus courte et un capital moins élevé, le nouveau chemin de fer devrait pouvoir transporter le blé de l'Ouest plus économiquement.

De cette façon, le trafic n'aurait pas besoin de compter seulement sur le transport par eau et l'écoulement des produits serait mieux réparti et réglementé, ce qui aurait pour effet de réduire au minimum la différence des taux pour l'hiver et pour l'été.

Voilà un exposé net, précis et lumineux de la question du transport du grain par eau et par rail respectivement. Nous pouvons entretenir l'espoir que ceux qui ont conçu et élaboré le projet du Transcontinental auront à cœur de résoudre cette question au mieux des intérêts du trafic canadien, au point de vue le plus économique, qui est le point essentiel.

Il ne suffit pas de crier par-dessus les toits au Canada pour les Canadiens, comme le font les toriers, dans leurs assemblées, qu'il faut encore prouver par ses actes que l'on a réellement confiance dans les ressources de son pays, dans les possibilités qu'il offre dans l'avenir qui lui est ouvert.

Cette confiance les conservateurs ont parfaitement prouvée qu'ils ne l'ont pas dans la lutte qu'ils ont faite et qu'ils continuent contre le Grand-Tronc-Pacifique.

Il ne se passe pas un jour sans que l'on lise ou lise quelques traits contre cette entreprise sans qu'on n'argue de son inutilité ou de son impossibilité.

LA PROTECTION DES PORTS CANADIENS

M. Borden et les journaux conservateurs, depuis qu'il est question de l'achat du Canada-Atlantique par la Compagnie du Grand-Tronc, ont proclamé partout qu'il n'y a rien dans le contrat du Grand-Tronc "pour forcer cette compagnie à expédier les marchandises qui lui sont confiées par les ports ou par les routes canadiennes."

Ceci est faux, absolument faux.

Le contrat lie la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, de la façon la plus formelle comme on peut en juger, par les clauses suivantes :

" 41. En tout temps, pendant la durée du bail, la compagnie devra constamment et efficacement exploiter les deux sections du Pacifique à Winnipeg et de Winnipeg à Moncton, de façon à donner un service convenable et suffisant pour les besoins de tout le trafic de façon à satisfaire le gouvernement."

C'est-à-dire que le gouvernement est le maître absolu du trafic sur les deux sections et seul juge de l'état d'efficacité de ce service.

Il est donc faux de prétendre que la Compagnie puisse faire ce que bon lui semble et détourner le trafic où il lui plaît.

Mais de plus, une autre section pourvoie à ceci :

" 42. Il est par les présentes déclaré et reconnu entre les parties à ce contrat, que le gouvernement du Canada accorde l'aide stipulée aux présentes dans l'intention formelle d'encourager le développement du commerce au Canada, et le transport des marchandises par voies canadiennes. La compagnie accepte l'aide à ces conditions et

convient que tout le fret pris sur la ligne du chemin de fer ou ses embranchements, lorsque l'expéditeur ne désignera pas spécialement une autre route, sera, s'il est à destination d'endroits au Canada, transporté par le territoire canadien ou entre les ports intérieurs du Canada, et que le tarif d'entier parcours sur les marchandises destinées à l'exportation, du point d'origine au point de destination, ne sera en aucun temps plus élevé par la voie des ports des Etats-Unis, et que toutes les marchandises, lorsque l'expéditeur ne désignera pas spécialement une autre route, **seront transportées aux ports de mer du Canada.**"

Est-il possible de lier plus strictement la compagnie.

Cependant, il y a encore ceci :

" 43. La compagnie convient de plus que dans toute affaire tombant dans ses attributions elle n'encouragera ni ne conseillera, directement ou indirectement le transport de ce fret par d'autres routes que celles prévues plus haut, mais que, sous tous rapports, **elle fera de bonne foi tout ce qu'elle pourra pour remplir les conditions auxquelles l'aide publique lui est accordée, savoir : pour développer le commerce par les voies canadiennes et par les ports de mer du Canada.**"

Enfin, pour que la compagnie ne puisse pas arguer de l'insuffisance des moyens de transport, il y a encore une quatrième clause.

" 45. La compagnie s'arrangera de manière à fournir des raccorde-ments sur l'océan Atlantique et l'océan Pacifique au moyen de navires qu'elle achètera ou affrètera, et qui devront être suffisants sous le rapport du tonnage, et du nombre des départs, pour pouvoir se charger du transport du fret tout entier à l'aller et retour, à tels ports de mer du Canada sur ladite ligne de chemin de fer ou sur la ligne de chemin de fer l'Intercolonial, selon qu'il sera convenu de temps à autre, et **la compagnie ne detournera pas, ou, autant qu'elle le pourra légalement, empêchera qu'on détourne vers les ports de mer en dehors du Canada, aucun fret qu'elle pourrait légitimement contrôler, sous prétexte qu'il n'y a pas assez de navires pour transporter ce fret des ou à destination des ports de mer du Canada.**"

Et voilà, en face de ces articles qui lient si strictement la compagnie à la protection des ports canadiens, qu'on prétend qu'il n'y a pas de clause obligatoire.

Or, il y a non seulement des clauses restrictives, mais encore une sanction à ces clauses, et cette sanction est la suivante telle que portée au contrat :—

" Pour les fins déterminées ci-après, la compagnie pourra et devra créer des hypothèques à des fidéi-commissaires, ainsi qu'il suit :—

"(c) Une hypothèque qui grèvera tout le matériel roulant, constituant l'équipement de la division, pour garantir au gouvernement le paiement du loyer exigible par rapport à la division est, l'entretien de cette division en bon état et la continuité de son service, et le respect et l'exécution par la compagnie des stipulations du présent contrat."

Ainsi le respect du contrat est garanti par une hypothèque sur tout le matériel roulant équipant la division ouest et qui, de par le contrat, doit être de vingt millions de dollars en valeur.

Ces vingt millions de dollars sont là pour répondre que le commerce ne sera pas détourné des ports et des voies canadiennes, et, en présence de cela, M. Borden et ses gens prétendent que rien ne lie la compagnie.

Voyons, se moque-t-on du monde ?

PARLONS DE CADEAUX

Les conservateurs disent à la suite de M. Borden :

Le peuple du Canada devrait être le propriétaire et recevoir les profits de ses chemins de fer au lieu des compagnies. **Le pays ne devrait pas construire des chemins de fer pour les donner en cadeaux aux compagnies.**

Puisqu'on veut parler de cadeaux, parlons-en

CADEAUX AU PACIFIQUE

Voici les cadeaux faits à la compagnie du Pacifique Canadien par le parti conservateur, dont M. Borden prétend continuer les traditions.

Pour deux mille milles de chemins de fer aboutissant exclusivement à Ontario, que devait construire la Compagnie du Pacifique, le gouvernement de sir John MacDonald lui paye :

En argent	\$25,000,000
En terres, 25,000 acres, valant, par la statistique actuelle, plus de \$3.000 de l'acre	75,000,000
Chemin bâti par le gouvernement entre la Baie du Tonnerre et Winnipeg et dans les montagnes Rocheuses, entre Kenloop et Port Moody, soit 585 milles, et donné en Cadeau à la Compagnie	35,000,000
	\$135,000,000

Les \$100,000,000 en argent et en terres ne portaient que sur les distances suivantes :

SECTION CENTRALE

Milles.		
1.	900 à \$10,000	\$9,000,000
2.	450 à \$13,333	6,000,000

SECTION DE L'EST

Milles.		
	650 à \$15,384	\$10,000,000
		\$25,000,000

TERRES

SECTION CENTRALE

Milles	Acres.	Acres.
1. 900 à	12,500	11,250,000
2. 450 à	16,666,66	7,500,000
		\$18,750,000

Milles.		
	650 à 9, 5.35	6,250,000
		\$25,000,000

(Statut 44 Vict. chap. 1, clause 9) Edit.

Ajoutons-y le cadeau des parties construites par le gouvernement, et nous trouvons un subside de \$135,000,000, pour 2,000 milles donné sans espoir de retour.

Ce chiffre de \$135,000,000 est exactement celui que M. Borden fixe pour le coût total du nouveau chemin.

CONDITIONS DU CONTRAT AVEC LE GRAND-TRONC-PACIFIQUE ET LE GRAND-TRONC POUR LE TRANSCONTINENTAL

Dans le cas du Transcontinental National, le pays s'endettera d'un peu près \$100,000,000, c'est-à-dire du montant de la section entre Moncton et Winnipeg, et de l'intérêt pendant huit ans sur le coût total, après quoi le Grand-Tronc prend le tout à sa charge et se met à la place du gouvernement pour le paiement des intérêts. C'est-à-dire que nominativement le peuple aura une dette de \$60,000,000 à \$80,000,000 mais qu'en réalité, c'est le Grand-Tronc qui la paiera à échéance.

En effet, la compagnie du Grand-Tronc endosse toutes les obligations du Grand-Tronc-Pacifique.

Elle a déjà déposé \$5,000,000 comme simple garantie de bonne foi et de solvabilité.

Elle est obligée de souscrire pour \$25,000,000, d'actions de la nouvelle Compagnie.

Elle garantit 25 pour 100 des frais de construction.

Elle garantit également \$20,000,000 pour l'équipement du chemin.

C'est, au bas chiffre, un montant de \$100,000,000 que le gouvernement possède contre sa dépense de \$80,000,000.

En supposant que le Grand-Tronc-Pacifique ne puisse pas remplir ses obligations, le gouvernement reprend possession de tout le chemin, sur la moitié duquel il n'aura payé que 75 pour 100. Les huit années d'intérêt représentent, il est vrai, de \$15,000,000 à \$25,000,000. C'est à peu près le subside de \$6,400 du mille que le pays paie à tout chemin de fer nouveau. Cette somme est compensée par les \$25,000,000 de matériel roulant qui, en cas d'abandon par le Grand-Tronc-Pacifique, reviendront au gouvernement.

PAS DE CADEAU

Voilà pourquoi il n'y a pas un sou de **CADEAU** fait au Grand-Tronc par le gouvernement libéral quand le gouvernement conservateur en a accordé un de \$130,000,000 pour les mêmes fins.

LA PEUR DE PORTLAND

Nous avons indiqué quelles garanties le gouvernement a exigées pour empêcher que le trafic puisse être détourné vers les ports américains.

Ce que nous désirons mettre en regard, ce sont, cette année, les frayeurs imaginaires de Portland, quand en 1883, Sir Georges Stephen, le président du Pacifique Canadien, dans un discours à Portland, où il était allé demander le concours de cette ville pour des facilités terminales, disait, en sa qualité officielle :

“ Vous savez peut être que le chemin de fer Canadien du Pacifique est en voie de construction depuis trois ans. Il y a trois ans, nous nous sommes engagés par contrat à construire une ligne de chemin de fer depuis Montréal jusqu'à l'océan Pacifique, distance d'environ 2,900 milles, et nous sommes assez avancés pour que je croie avoir lieu de dire qu'avant deux ans, ou deux autres saisons de travaux, le chemin sera parachevé, et qu'une ligne-mère reliant le chemin de fer du Pacifique de Montréal à l'océan Pacifique sera terminée.

"A part cela, nous aurons, au mois de janvier ou de février de l'année prochaine, une voie ferrée de Montréal à Chicago, qui se raccordera à Saint-Louis au chemin de fer canadien, et nous donnera une ligne d'entier parcours depuis Montréal jusqu'à Chicago. Cela nous amènera, sous le contrôle du chemin de fer canadien, et depuis l'Océan Pacifique jusqu'à Montréal, une ligne à partir de Chicago, et il n'est pas impossible que, ayant atteint Montréal, et, comme vous le savez parfaitement, le port de Montréal n'étant ouvert que durant six mois, nous devions étudier le moyen de nous rendre jusqu'à l'Atlantique, et il n'est pas impossible que nous jetions les yeux sur la ligne la plus directe, et il dépendra un peu de vous que nous soyons capables d'atteindre notre but, comme je l'ai déjà dit, nous croyons que Portland offre de grands avantages sous ce rapport, et je puis dire que mes collègues et moi désirons beaucoup faire tout notre possible pour avoir pied ici."

Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'être plus explicite en faveur de la route menaçante de Portland, et, cependant, l'année suivante, c'est-à-dire en 1884, à la demande de l'hon. M. J. H. Pope, le père de celui qui brode, aujourd'hui, si violemment sur le fantôme de Portland, le gouvernement de Sir John Macdonald, étendait la charte du Pacifique jusqu'à Saint-Jean, N. B., par le territoire du Maine, passant à quelques milles de l'endroit terrible, au prix d'une subvention de \$170,000 par année pendant 15 ans.

QUE FAISAIT L'OPPOSITION ? QU'OFFRAIT-ELLE ?

Tandis que le gouvernement se présentait finalement devant le pays et le parlement avec un projet complètement mûri et définitif, ses adversaires ont pendant les douze mois que la Chambre a siégé en ces deux occasions, louvoyé et tergiversé dans une opposition impuissante, qui a abouti à une résolution finale d'une banalité désespérante, et qui mérite quelque considération du fait seulement qu'elle est la contradiction directe des déclarations des anciens chefs conservateurs qui ont noms : Sir John Macdonald, Sir Charles Tupper, Sir Mackenzie Bowell, Hon. John Haggart et même R. L. Borden.

Nous ne citerons point les déclarations presque historiques de ces hommes d'Etat ; elles sont connues de tous et ont toujours formé la base des principes conservateurs.

Si l'on nous objecte que le gouvernement a eu besoin de deux sessions pour mener à terme son projet, il nous serait facile de répondre que le deuxième bill n'était que la confirmation et l'amplification du premier, sans aucune déviation des grandes lignes posées au début, mais

en accentuant encore les obligations qui doivent assurer le succès du projet primitif.

Il en est tout autrement de la conduite de la politique de M. R. L. Borden en cette matière.

A trois reprises différentes il s'est prononcé sur la ligne de conduite qui devait être suivie dans l'intérêt du pays pour l'établissement des voies de communications complémentaires que nécessite le développement de l'ouest ; et dans ces trois circonstances il a exposé trois projets différents, qu'il a tous trois présentés comme les meilleurs à adopter et lesquels trois différents projets, les députés conservateurs ont consciencieusement approuvés sans broncher et sans probablement comprendre tout ce qu'il y avait en eux de contradictoire.

Nous allons, pour l'éducation du public, faire connaître les trois états d'âme successifs par lesquels est passé M. R. L. Borden dans son opposition au Grand-Tronc-Pacifique.

Le 18 août 1903, M. R. L. Borden exposa son premier plan sous le nom de "Projet Alternatif." Nous résumerons en quelques mots les lignes principales de cette étrange combinaison :

M. Borden déclarait qu'il n'était pas besoin de construire un nouveau Transcontinental ; il était en faveur de créer un nouveau débouché de l'ouest, vers l'est en "quêtant, empruntant ou achetant" les lignes déjà existantes. Prendre l'Intercolonial, acheter l'Atlantique, emprunter le Pacifique Canadien et quêter le Canadian Northern. Cette politique souleva un tel *tollé*, qu'il n'en fût plus question une fois la session terminée et même presque dès qu'elle eût été énoncée.

Le 5 avril 1904, M. Borden, jetant au panier son plan alternatif, présentait au parlement une résolution académique, exposant sa politique sur la question du chemin de fer. Cette fois, M. Borden était en faveur de prolonger l'Intercolonial jusqu'à Winnipeg en achetant sans doute l'Atlantique, la partie du Lac Supérieur, du C. P. R., et le Canadian Northern ; et de subventionner la construction du Grand-Tronc-Pacifique de Winnipeg à l'Océan, à condition que le gouvernement ait le contrôle des tarifs quant à cette partie et que l'Intercolonial échappât au contrôle "du parti politique au pouvoir."

On voit que M. Borden acceptait alors un demi Transcontinental.

Maintenant nous arrivons à la troisième, et espérons-le, la dernière incarnation de M. Borden.

Le 26 mai 1904, M. Borden présentait la motion suivante :

"Que cette chambre est d'avis qu'au lieu de ratifier le contrat qui lui est soumis il serait plus avantageux pour le public que le Canada encourut lui-même toutes les obligations nécessaires pour prolonger à

travers tout le continent le réseau actuel de chemin de fer du gouvernement, pour compléter ainsi un chemin de fer Transcontinental de l'Atlantique au Pacifique, entièrement possédé et contrôlé par le peuple du Canada."

Cette fois, M. Borden en est arrivé à avaler tout le projet d'un Transcontinental après les trois phrases suivantes :

18 août 1903, pas de Transcontinental.

5 avril 1904, un demi Transcontinental.

26 mai 1904, un Transcontinental National.

Il n'a certainement pas pu avoir raison les trois fois et c'est sûrement un succès pour le gouvernement d'avoir réussi à convaincre un adversaire aussi résolu.

LA CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER PAR L'ETAT CONDAMNEE

M. Borden après les tergiversations¹ que nous avons déjà exposées en est venu finalement et c'est, espérons-le, sa dernière idée, à proposer que le gouvernement se charge de la construction et de l'exploitation du Transcontinental comme entreprise de l'Etat.

Il a répété à Saint-Jean, N. B., cette proposition comme étant sa politique arrêtée (définitivement) pour le Transcontinental.

Voici maintenant l'opinion de Sir Charles Tupper sur cette politique

" Nous avons déjà résolu, pour toujours, suivant moi et suivant **tous les hommes intelligents**, la question de savoir s'il vaut mieux, dans les intérêts du Canada qu'un chemin de fer soit construit et exploité comme entreprise du gouvernement ou avec l'aide d'une compagnie.

" Notre pays était tenu, — car cette condition était stipulée dans le pacte de la Confédération, d'entreprendre la construction du chemin de fer Intercolonial comme entreprise du gouvernement. Ce n'était pas une question de choix, mais une question de nécessité. Et quel en a été le résultat ?

" Le résultat de cette entreprise, c'est que nous sommes aujourd'hui en présence d'une dette de pas moins de cinquante millions de dépenses sur le capital et qu'il faut prendre dans le trésor du Canada pour payer les dépenses annuelles, en outre du capital et de tous les profits que nous pouvons réaliser avec le chemin.

" Je regretterais infiniment toute tentative faite dans ce pays par tout gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, et quels que soient ceux qui en font partie, de construire un

autre chemin de fer du gouvernement et c'est là la position que je prends sur cette question.

“ Parce que, comme je l'ai dit, les gouvernements ne peuvent pas construire des chemins de fer d'une façon économique ; il y a trop d'influences liguées contre eux, trop d'embarras qui ne se trouvent pas sur le chemin des compagnies.

“ Maintenant qu'arrive-t-il lorsqu'il s'agit d'exploiter le chemin de fer ? Tous les amis du ministre des chemins de fer et canaux veulent faire placer sur le chemin, un ami ou le parent d'un ami ou un partisan dévoué. Ils disent : vous employez mille hommes et un de plus ne fera pas grande différence. Ils le pressent tellement qu'ils finissent par placer un de leurs protégés sur le chemin de fer.

“ Il y a cependant une chose encore plus dangereuse que celle que je viens de mentionner, relativement à un chemin de fer du gouvernement et, personne n'a été à même d'en faire l'expérience plus que moi. Lorsque vous avez construit un chemin et que vous l'avez garni d'un nombre d'employés trop considérable, ce que vous êtes toujours forcé de faire par suite de la pression que l'on exerce sur vous, à moins que vous soyez un homme extraordinaire, il y a encore une chose plus grave que celle-là : c'est que chaque personne ayant une tonne de marchandises à faire transporter par le chemin, met toutes les influences politiques dont elle peut disposer en jeu pour forcer le gouvernement et le département à la transporter pour rien.

“ Le gouvernement n'est donc pas en position de sauvegarder les intérêts publics, ni d'administrer un chemin de fer comme peut le faire une compagnie privée.”

Discours de Sir Chs. Tupper, 18 juin 1897. Débats, page 3927.

Ce n'est pas seulement Sir Charles Tupper qui s'est insurgé contre le système de nationalisation des chemins de fer.

Sir Mackenzie Bowell s'est élevé directement contre la nationalisation du Grand-Tronc-Pacifique.

Le 10 octobre 1903, le leader du parti conservateur au Sénat, s'exprimait ainsi :

“ Je suis opposé à l'administration des chemins de fer par les gouvernements. Si nous prenons l'exemple de l'Intercolonial pour nous guider dans l'avenir, je ne puis que m'écrier : Dieu nous garde des résultats financiers qui s'en suivront nécessairement, si le gouvernement doit posséder et exploiter d'autres lignes dans l'avenir.

“ J’ai étudié les opérations des chemins de fer en Australie pendant que j’y étais. Ce sont des chemins de fer nationaux. Ils ne m’ont présenté aucun argument tendant à établir que les gouvernements peuvent posséder et exploiter des chemins de fer avec autant de succès que des individus.

“ Je vois aujourd’hui que si le Grand-Tronc ou le Pacifique Canadien étaient en possession de l’Intercolonial, ils l’exploiteraient avec autant d’avantage, sinon plus, pour la population des provinces maritimes et à moins de frais qu’aujourd’hui ; et qu’ils pourraient l’exploiter sans y perdre de l’argent.

“ Cela pourra peut-être paraître une hérésie à quelques-uns de mes amis des provinces maritimes ; mais c’est la conclusion à laquelle je suis arrivé, après avoir étudié l’administration et l’exploitation de cette ligne sous les deux gouvernements, et après avoir étudié l’exploitation des chemins de fer, nationalisés dans les colonies australiennes.”

LA GRANDEUR DE LA TÂCHE

Et maintenant, résumons-nous. A la Confédération, le pacte fédéral serait resté lettre morte si le Grand-Tronc, le Pacifique et l’Intercolonial n’étaient venus réunir les diverses parties du pays et leur apprendre à associer leurs sentiments, leurs aspirations et leurs efforts. Le Transcontinental sera un autre chaînon de cette chaîne d’union. Il ne servira pas seulement à donner accès à un territoire resté jusqu’ici inculte et improductif et à assurer le passage du trafic canadien par les routes canadiennes ; il ne servira pas seulement à resserrer les liens qui unissent les citoyens de l’ancien et du nouveau Canada, mais il aura encore pour effet de nous assurer notre indépendance commerciale et de nous affranchir à jamais de l’obligation de transiter nos marchandises. Cette seule raison devrait suffire à justifier non-seulement tous les sacrifices qui nous sont à présent demandés, mais à en justifier d’autres encore beaucoup plus considérables.

Comme le disait Sir Wilfrid Laurier au cours du discours dans lequel il présentait ce projet à la Chambre “ Je le sais, tous ne le verront pas du même oeil que moi ; il va alarmer les timorés et effrayer les irrésolus ; mais, M. l’Orateur, je prétends que tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un cœur vraiment canadien l’accueilleront comme un projet digne de cette jeune nation déjà assez forte pour répondre aux exigences des plus grands devoirs et pour assumer les plus sérieuses responsabilités.”

POURQUOI LE PEUPLE DU CANADA DOIT VOTER POUR LE TRANSCONTINENTAL NATIONAL

PARCE QUE, il double la superficie industrielle et productrice du Canada.

PARCE QUE, il double les chances de chaque homme au Canada.

PARCE QUE, il offre la route la plus courte et la meilleure, entièrement sur territoire canadien, d'un océan à l'autre océan, hiver et été.

PARCE QUE, c'est le seul chemin de fer entièrement britannique qui traverse le continent dans une direction unique.

PARCE QUE, il est en vertu de sa situation le plus assuré contre l'invasion étrangère ; qu'il donne de la profondeur, et par conséquent de la force à notre pays pour l'avantage du Canada et de l'Empire.

PARCE QUE, il donne du développement et assure la concurrence pour les 1200 milles de pays producteur de grain de l'ouest comparés aux 400 milles de pays de cette nature qu'a développés le chemin de fer Canadien du Pacifique.

PARCE QUE, il développe les immenses terrains carbonifères de la Saskatchewan, de l'Athabasca et de la rivière à la Paix qui fournissent le combustible à la région des prairies.

PARCE QUE, il donne à la partie nord-ouest la plus avancée de la région des prairies, celle qui est la plus éloignée de l'Atlantique un débouché sur le Pacifique.

PARCE QUE, il relie le réseau ferré du Canada aux 2000 milles de navigation fluviale des rivières Athabasca, à la Paix, Laird et Mackenzie, de leurs grands lacs et de la région arctique.

PARCE QUE, il développe l'industrie minière et forestière du nord de la Colombie Britannique et fournit des facilités pour l'échange mutuel profitable des articles de première nécessité entre les prairies et les régions montagneuses de l'extrême ouest.

PARCE QUE, il assure une troisième voie ferrée depuis et dans les terres à blé jusqu'aux lacs.

PARCE QUE, il développe des milliers de milles du nord d'Ontario et de Québec jusqu'à présent ignorés et inaccessibles.

PARCE QUE, il réduit d'environ 200 milles la distance actuelle par l'Intercolonial entre Québec et le port d'hiver le plus rapproché, St-Jean, N. B.

PARCE QUE, étant la propriété du gouvernement, qui a le contrôle des tarifs, avec une construction moderne et un équipement convenable, il fournit un débouché constant pour le grain de l'ouest et donne aux

marchands et manufacturiers de l'est du Canada un accès profitable aux marchés du grand ouest.

PARCE QUE, il accomplit ceci, sans subvention en terre, sans exemption de taxe, sans assistance provinciale ou locale d'aucune nature.

PARCE QUE, il provoque le placement de cent millions de capital britannique en Canada et suscite ainsi dans le public britannique un intérêt direct dans la prospérité du Canada.

PARCE QUE, la coopération de la Compagnie du Grand Tronc garantit une exploitation efficace, satisfaisante et pratique ; assure la stricte exécution du contrat ; assure des affaires dès le début et assure le gouvernement contre le paiement de la garantie.

PARCE QUE, grâce à cette coopération tous les principaux points de l'est du Canada sont mis en communication directe avec l'ouest sans charge additionnelle.

PARCE QUE, il transporte les intérêts du Grand Tronc dans le trafic direct des Etats Américains de l'ouest aux provinces canadiennes de l'ouest.

PARCE QUE, il assure contre les dangers de la surcapitalisation le contrôle efficace du gouvernement sur les tarifs et garantit aux autres lignes de chemin de fer le droit de passage sur toute sa longueur.

PARCE QUE, un débouché sur l'Atlantique pour le Canadian Northern et le prolongement de l'Intercolonial jusqu'aux terres à blé sont ainsi obtenus, sans qu'il en coûte un sou de plus au public.

PARCE QUE, il donne le maximum de contrôle public avec le minimum de déboursé public et garantit la sécurité absolue pour la responsabilité financière qu'encourt le gouvernement.



Le Bill de la Milice

Autonomie Militaire du Canada

La milice ne peut pas être envoyée à
l'étranger sans le consentement
du parlement

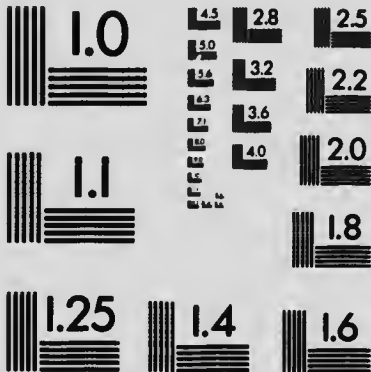
La loi approuvée par tous

Le projet impérialiste
de Dundonald



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Le Bill de la Milice

Le gouvernement avait annoncé depuis plusieurs années son intention de remodeler le Bill de la Milice qui était absolument suranné et ne cadrait plus en aucune façon avec l'autonomie générale du Canada.

Il était d'abord essentiel pour notre pays de lui donner l'autonomie militaire comme il jouit de l'autonomie politique et administrative.

AUTONOMIE MILITAIRE

Cette autonomie a été complètement acquise par la loi passée au cours de la dernière session et dont la partie essentielle a été de faire disparaître de l'ancienne loi la clause qui imposait la nécessité de confier à un officier impérial le commandement en chef de la milice, et de substituer à l'autorité directe du Roi en matière de milice celle du gouverneur général en conseil comme son représentant.

Les pouvoirs du ministre de la milice responsable au peuple canadien ont été étendus.

La position de commandant en chef de la milice a été supprimée et remplacée par celle d'inspecteur général de la milice à laquelle un Canadien pourra être appelé.

La direction générale de la milice, c'est-à-dire le pouvoir exécutif, est confiée à un conseil militaire dont le ministre est le chef et qui est composé comme suit :

Le chef d'état-major, le quartier maître général, le directeur général des approvisionnements, le député-ministre, l'adjudant général et le comptable en chef du ministère.

Avec ce conseil de milice, c'est le peuple canadien qui a la haute main sur sa milice.

ENVOI DE LA MILICE A L'ETRANGER

En vertu de la nouvelle loi, de la loi passée par le gouvernement libéral, la milice ne peut pas être envoyée à l'étranger sans le consentement du parlement.

La loi dit que, lorsque la milice aura été appelée en activité, si le parlement n'est pas en session, il devra être convoqué pour se réunir dans les quinze jours et prendre les résolutions qu'il conviendra.

Avec ce texte de loi, la milice canadienne reste absolument soumise à la volonté du parlement canadien et l'on ne pourra l'envoyer au combat — pour la défense du pays, car c'est une condition nécessaire — qu'avec le consentement du pays.

La milice est une organisation dont le rôle se borne exclusivement à la défense du pays. C'est une vérité reconnue et pratiquée par toutes les nations. Les forces régulières sont composées de soldats de profession que l'Etat peut employer partout où il le juge à propos. Mais les soldats citoyens, les miliciens, sont réservés à la défense du pays et ne peuvent jamais être employés dans une guerre offensive.

En Angleterre, la milice ne peut pas être envoyée hors du pays ; et l'article de la nouvelle loi de la milice que l'on discutait, est copié mot pour mot sur la loi anglaise.

Dans toutes les colonies, la milice est constituée pour la seule défense du territoire de la colonie et ne peut être envoyée au dehors. Aux Etats-Unis, l'armée régulière seule peut être envoyée à l'étranger ; la milice reste au pays.

APPROBATION DE LA "GAZETTE" DE MONTREAL

Cette disposition est tellement sage qu'elle a eu l'approbation entière de la *Gazette* de Montréal, qui a dit à ce sujet."

" La disposition du bill de la milice qui prescrit que le parlement soit convoqué dans le délai de quinze jours qui suivra l'appel aux armes de la milice pour la défense du pays, est si éminemment à propos que **la seule critique qu'elle puisse soulever c'est qu'on n'y ait pas songé plus tôt.** Cette prescription serait toute naturelle, même si elle n'était statutaire. Lorsque le parlement sera assemblé en temps de crise, on pourra compter sur lui pour faire ce que la situation exige et ce que l'opinion publique demande. Il pourra voter pour envoyer les soldats à l'extérieur ou pour les garder à l'intérieur ou faire tout ce que jugeront convenable ceux qui ont sa confiance et celle de la Grande-Bretagne, avec qui le gouvernement canadien coopérera. La convocation du parlement est aussi nécessaire parce qu'il peut être jugé nécessaire de faire ce que l'on n'a pas le droit de demander à la milice de faire. La milice est essentiellement une force défensive. Les hommes s'y engagent à cette condition et on ne peut pas leur demander avec justice de coopérer à autre chose qu'à la défense nationale. Il sera peut-être quelquefois difficile de faire la distinction. Les miliciens doivent courir des risques, et ils en courent. Mais le gouvernement et le parlement doivent respecter les conditions de leur engagement, absolument comme les miliciens y sont tenus. En Grande-Bretagne la milice ne peut pas recevoir l'ordre de sortir du Royaume-Uni. Quand ses services ont été nécessaires, elle les a toujours offerts volontairement. Il en serait sans doute de même pour la milice du Canada en temps de péril. Mais, en tout ce qui sort des termes de l'engagement volontairement consenti, les hommes doivent

être laissés libres d'agir ou de ne pas agir. **Il faut de la sobriété dans la loyauté comme en toute autre chose**, et quant à l'emploi de la milice, la sobriété exige que ce qui est destiné à un service ne soit pas employé à un autre et que tout ce que l'on fait ou croit bon de faire en dehors de l'ordre établi soit, avant d'être accompli, approuvé par le peuple, par la voie de ses représentants au parlement."

VICTOIRE POUR LE PEUPLE

En somme la victoire a été complète pour les avocats de l'autonomie canadienne.

Les conservateurs voulaient ceci :

1. Que la milice pût être appelée sous les armes par le gouvernement impérial, c'est-à-dire, par Sa Majesté le Roi, tandis que le nouveau bill de la Milice restreint ce pouvoir au Gouverneur-Général en Conseil, c'est-à-dire, au gouvernement canadien ?

2. Que la milice pût être envoyée combattre hors du pays, sans qu'il soit besoin de consulter le parlement pour cela ?

3. De ces deux propositions il eût résulté le droit absolu pour le gouvernement impérial, d'appeler notre milice sous les armes et de l'envoyer à nos frais combattre en Chine, en Russie, en Afrique, partout où il plaira à l'Angleterre de conquérir de nouveaux territoires ?

C'est ce que le gouvernement Laurier n'a pas voulu.

Et sa volonté a triomphé.

AUGMENTATION DE SOLDE

Ce n'est pas tout.

Le gouvernement a encore voulu montrer sa sollicitude pour la milice, en augmentant la solde de nos volontaires.

La loi prévoyait cette augmentation et, le 18 septembre dernier un arrêté ministériel a été rendu, conformément à la loi, augmentant la solde de nos militaires. Les colonels recevront dorénavant de \$4.86 à \$5 par jour pour les assimilés ; les majors de \$3.90 à \$4 ; les capitaines de \$2.80 à \$3 ; les lieutenants \$1.28 à \$1.50.

Les recrues recevront 50 cents par jour la première année et 70 cents si leur conduite donne satisfaction ; 70 cents la deuxième année et 90 cents à la même condition, et enfin 90 cents et un dollar la troisième année.

LA LOI APPROUVÉE PARTOUT

La loi une fois promulguée fut reçue d'abord avec froideur par les conservateurs qui l'avaient si vivement combattue.

Puis, sur un mot d'ordre venu, on ne sait d'où, il y eut une volte face complète.

La presse conservatrice, le *Mail* en tête la déclara admirable.

Mais en même temps on veut enlever à Sir Frederick Borden l'honneur d'avoir préparé ce Bill pour l'attribuer à Lord Dundonald.

LORD DUNDONALD N'A RIEN EU A VOIR AVEC LA LOI DE MILICE

La vérité est que Lord Dundonald n'a rien eu à faire avec cette **admirable** Bill de milice mais qu'au contraire, il a tout fait pour l'empêcher de passer.

Voici à cet égard la déclaration catégorique de Sir Frederick Borden.

“ Lord Dundonald se plaint de l'ingérence des autorités civiles. D'où venait cette ingérence ? Des autorités légalement constituées de ce pays, du gouvernement, des représentants autorisés, des contribuables qui le payaient pour les services qu'il était supposé leur rendre. Voyons maintenant quelles preuves il donne à l'appui de cette accusation. Il dit qu'une des raisons qui l'ont engagé à faire la lumière sur les agissements du ministère de la Milice, c'est qu'une nouvelle loi de la milice était sur le point d'être adoptée. Voici les paroles dont il se sert :

“ Je me rendais compte, en outre, que le nouveau bill de la milice était sur le point d'être discuté au parlement et qu'il était de mon devoir de mettre le pays en garde contre certains dangers, avant qu'il fût trop tard.”

“ Pour cela, il ne s'adresse pas au ministre dont il relève, ni au gouvernement—car s'il n'espérait pas être entendu de moi, il pouvait aller trouver le premier ministre. Il a préféré s'adresser directement au peuple, sous prétexte que j'avais décidé, dans ma sagesse, de déposer devant la Chambre un projet de loi dont le besoin se faisait grandement sentir et que ce projet était sur le point d'être adopté. En quoi ce projet de loi le concernait-il ? Il avait lu dans le bill et il avait appris par mes déclarations devant la Chambre que j'étais favorable au remaniement introduit en Angleterre, par lequel on se dispense des services d'un commandant en chef. Il prit peur, et sans m'en parler, sans chercher à me convaincre que j'avais tort, il se décida à méconnaître mon autorité et celle du gouvernement, et **D'EN APPELER AU PEUPLE POUR EMPECHER L'ADOPTION DU NOUVEAU BILL DE LA MILICE.**

Par contre, ce que voulait Lord Dundonald, on le sait aujourd'hui.

LE PROJET DE LOI DE MILICE DE LORD DUNDONALD

Au début de l'année dernière, Sir Frederick Borden a envoyé une copie de l'ancien acte de la milice à Lord Dundonald en le priant de lui faire parvenir tout projet d'amendement que le général jugerait opportun. Le ministre de la Milice préparait alors un projet d'amendement à cet acte. Lord Dundonald renvoya la copie que lui avait fait parvenir Sir Frederick Borden, avec ses suggestions personnelles. Or, les propositions de Lord Dundonald ne tendaient à rien moins qu'à la création d'une armée permanente avec le service militaire obligatoire. Le général, avait même changé le titre de "The Militia Act," en celui de "Canadian Army Act."

Partout où, dans le document qui lui avait été soumis, se rencontrait le mot "Milice." Lord Dundonald l'avait biffé pour le remplacer par le mot "Armée."

Il proposait que l'on décrétât obligatoire une période de service militaire de trois ans. De plus, tous les jeunes canadiens de 14 à 18 ans en état de porter les armes plus tard, auraient dû faire une centaine d'exercices militaires d'une heure chacun.

Enfin Lord Dundonald demandait que le général commandant la milice eût au moins le grade de major général, dans l'armée anglaise. Au moment de sa nomination au commandement de la milice, cet officier aurait été promu lieutenant-général avec un salaire de \$10,000.

Ce n'est pas tout : Lord Dundonald voulait que le général commandant la milice, c'est-à-dire lui-même, fût chargé de l'organisation militaire et de l'administration de la milice au Canada. Cette dernière pré-tention eût laissé peu de chose à faire à sir Frederic Borden.

Le noble lord terminait son programme de réformes en raturant les provisions de la loi sous lesquelles opèrent les écoles d'instructions militaires et les corps permanents et en proposant la constitution d'une armée de 5,000.

Toutes ces réformes sont consignées aux archives et écrites de la main même de Lord Dundonald. Comme on le voit, c'est à peu de chose près le système du service militaire adopté par les grandes puissances européennes.

Nous demandons au peuple du Canada de juger entre la loi sage et pondérée, passée par le gouvernement et le projet échevelé et tyrannique que proposaient des militaristes impérialistes.

Le recensement de 1901

Les accusations de l'Opposition
Conservatrices réduites
à néant

Pourquoi le recensement de 1901
a coûté plus cher que
celui de 1891

Fraudes gigantesques commises
par les énumérateurs de
l'ancien régime

Les Quatre Griefs de l'Opposition Conservatrice

CONTRE LE RECENSEMENT DE 1901

La littérature électorale distribuée par l'opposition contient des accusations contre le gouvernement à propos du recensement de 1901. Elles peuvent se réduire à quatre.

1. Le recensement de 1901 a coûté deux fois plus cher que celui de 1891.

2. On a pris en 1901 plus de temps pour recueillir et publier la statistique qu'à aucun autre recensement antérieur.

3. Le recensement de 1901 est probablement le plus inexact qui ait jamais été fait au Canada.

4. Tout cela ne se serait pas produit si le gouvernement avait employé pour faire le recensement de 1901, le Statisticien du Dominion, que l'on décrit dans le pamphlet électorale de l'opposition comme étant "l'officier de compétence reconnue" qui a dirigé les opérations du recensement de 1891.

Il est facile de répondre à ces quatre chefs d'accusation.

1. COUT DU RECENSEMENT DE 1901

Il est vrai que le recensement de 1901 a coûté deux fois plus que celui de 1891. Mais en faisant la comparaison, il est nécessaire de tenir aussi compte de la somme et de la qualité du travail accompli. Une maison de briques coûte plus cher qu'un hangar.

On a fait le recensement de 1891 avec 9 tableaux contenant 216 questions, et le recensement de 1901 avec 15 tableaux contenant 657 questions. On a donc exigé des énumérateurs et des compilateurs du recensement de 1901, trois fois plus de travail qu'on n'en avait requis des personnes employées au recensement de 1891. Et cependant bien que le travail ait été trois fois plus considérable le recensement de 1901 n'a coûté que deux fois plus que celui de 1891.

Quand il s'est agi de déterminer la rémunération des énumérateurs, on a reconnu que l'étendue de l'investigation étant beaucoup plus grande qu'en 1891, il n'était que juste de mettre à des chiffres plus élevés l'échelle de rétribution que l'Article XXIV de l'Acte de Recensement autorise le Ministre de l'Agriculture à payer.

Le tableau suivant est celui de la rétribution des énumérateurs pour 1901 et 1891 respectivement, dans toutes les provinces anciennes du Dominion :

	1901	1891
Pour chaque personne vivante	5 cts	3 cts.
Pour chaque décès	5 "	3 "
Pour chaque ferme	25 "	15 "
Pour chaque établissement industriel	30 "	20 "

De plus dans toutes les parties rurales des anciennes provinces, afin de permettre aux énumérateurs de parcourir leur territoire et de faire leur service plus facilement et en moins de temps, on a accordé \$1.50 par jour pour l'usage d'un cheval. Une tombée de neige extraordinaire, on s'en souvient, et en beaucoup d'endroits l'état presque impassable des chemins ont, dans le temps, pleinement justifié le gouvernement d'avoir accordé ce supplément pour l'usage d'un cheval.

DIFFICULTES D'UN RECENSEMENT AU MANITOBA, DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OURST ET LA COLOMBIE ANGLAISE

Depuis dix ans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest la Colombie Anglaise se sont considérablement développés. Les énumérateurs ont eu à parcourir de vastes étendues de nouveaux territoires où en 1891 il n'y avait âme qui vive. Cela naturellement a contribué à augmenter le coût du recensement.

NOUVEAU TERRITOIRE OU LE DEMEMBREMENT A ETE FAIT

En 1891 on ne fit point le recensement des territoires non organisés du Kewatin, du Mackenzie, du Yukon, de l'Athabaska, de l'Un-gava et de plusieurs districts éloignés des provinces d'Ontario et de Québec, tels que la région de la Baie James, le territoire s'étendant sur la rive nord du St. Laurent jusqu'au détroit de Belle-Isle, les nouveaux districts provisoires de Mistassini, Abitibi et Ashuanipi, situés au Nord-Ouest du lac St-Jean. On se contenta de faire une estimation de la population de ces territoires dans le Bureau du Recensement à Ottawa. En 1901 on a fait le dénombrement de ces territoires non-organisés. La tâche était ardue et souvent périlleuse pour ceux qui en étaient chargés. Cela a également augmenté la dépense, mais c'est une satisfaction de pouvoir constater que le recensement de ces régions éloignées du Canada a été fait d'une façon exacte et complète.

Notons aussi qu'il a fallu faire le recensement du Yukon deux fois, les rapports du premier dénombrement ayant été perdus dans le naufrage du steamer "Islander" entre Seattle et Victoria. Ce désastre imprévu a naturellement augmenté le total de la dépense.

2. LA PRETENDUE LENTEUR DU TRAVAIL EN 1901

Est-il vrai, comme on l'affirme dans les pamphlets électoraux de l'opposition, que le travail du recensement de 1901 ait été fait avec trop de lenteur? Cette accusation ne résiste pas plus que la première à l'examen des faits et des documents publics. La vérité vraie est que la besogne a été accomplie plus rapidement en 1901 qu'en 1891.

Le dénombrement à domicile en 1901 devait être terminé dans les trente jours après le 31 mars. Les commissaires de chaque comté étaient tenus de réviser toutes les formules avant de les transmettre au bureau central. On a reçu au bureau du Recensement à Ottawa, 10% des rapports avant la fin d'avril; 58% avant la fin de mai; 88% avant la fin de juin; et 95% avant la fin de juillet. Quant aux rapports qui étaient en retard ils se rapportaient aux parties les plus éloignées du pays.

En 1891 on n'avait reçu que 1% des rapports à la fin d'avril; 41% à la fin de mai; 83% à la fin de juin; et 96% à la fin de juillet. Ces chiffres démontrent que dans son ensemble le recensement de 1901 a été fait plus rapidement que celui de 1891.

Voilà pour le dénombrement de la population et des propriétés.

Voici maintenant comment le travail de compilation a été accompli.

COMMENT LE TRAVAIL DE COMPILATION A ETE ACCOMPLI

Le premier volume du recensement de 1901, qui contient la statistique de la population, a été publié en décembre 1902, trois mois plus tôt que le volume correspondant du recensement de 1891. Le volume de 1901 contient 513 pages avec 18 tableaux et 211 colonnes, tandis que celui de 1891 se compose de 403 pages contenant 6 tableaux et 83 colonnes seulement.

Voici un fait qui certes est loin de prouver que le travail du recensement de 1901 a été fait avec plus de lenteur que celui de 1891.

Mais il y a plus : Au recensement de 1891 le volume contenant la statistique industrielle n'a été publié qu'en 1895. Le volume contenant la statistique de l'agriculture, des produits de la forêt, et autres sujets, n'a vu le jour que le 11 février 1897, six ans après l'époque du dénombrement. La matière des volumes correspondants au recense-

ment de 1901 était toute prête en 1903 et sera publiée en volumes en 1904. Sans compter que le champ d'investigation était, en 1901, beaucoup plus vaste qu'en 1891.

3. LES PRETENDUES ERREURS DU RECENSEMENT DE 1901

Savez-vous sur quoi s'appuie l'opposition pour affirmer dans sa littérature électorale que le recensement de 1901 est probablement le plus inexact et le plus incomplet qui ait jamais été fait au Canada? Sur la simple déclaration d'un citoyen du Nouveau-Brunswick, qui s'est plaint en 1903 qu'une certaine secte protestante de sa province avait été ignorée par les énumérateurs. Il s'agit du Révérend Dr McLeod, candidat trois fois battu dans le comté de York, et l'un des adversaires les plus violents du gouvernement dans les Provinces Maritimes. Il appert que ce Révérend appartient à la secte connue sous le nom de "Free Baptists." Cette dénomination religieuse n'a jamais figuré dans aucun recensement au Canada. Elle a changé de nom deux ou trois fois depuis cinquante ans. Son nom actuel, adopté juste trois ans avant l'année du recensement, était apparemment inconnu des neuf-dixièmes des personnes en faisant partie. Car les adhérents de l'église des "Free Baptists" ont tous déclaré aux énumérateurs qu'ils appartenaient purement et simplement à l'église "Baptiste" et ils ont été inscrits comme tels dans les cahiers du recensement. Le Ministre de l'Agriculture fit faire une enquête sous serment, par un officier spécial du bureau du Recensement, dans tous les sous-districts du Nouveau-Brunswick où le Révérend Dr McLeod prétendait que les "Free Baptists" avaient été ignorés par les énumérateurs. Cet officier fit son enquête à domicile, interrogea sous serment les énumérateurs et les personnes que ceux-ci avaient visitées en 1901. Il fut constaté que les énumérateurs avaient purement et simplement entré dans leurs cahiers les déclarations faites par les personnes elles-mêmes. C'est-à-dire que quand on leur a demandé à quelle dénomination religieuse ils appartenaient, les membres de la congrégation du Dr McLeod, au lieu de dire qu'ils étaient de l'église des "Free Baptists," ont tout simplement déclaré aux énumérateurs qu'ils appartenaient à la dénomination religieuse des "Baptistes" simplement.

Le rapport de cette enquête est dans les archives du bureau du Recensement à Ottawa et il a été produit à la Chambre des Communes par le Ministre de l'Agriculture. Les témoignages entendus sous serment n'ont pas été mis en doute par ceux qui l'année précédente avaient formulé l'accusation. Et c'est là tout ce qui sert de base au pamphlet

électoral des bleus, dans lequel on affirme que le recensement de 1901 est " le plus incomplet et le plus inexact qui ait jamais été fait au Canada."

4. COMPARAISON DES RECENSEMENTS DE 1891 ET DE 1901

L'opposition affirme que le recensement de 1901 n'aurait donné lieu à aucune critique si on l'avait laissé en charge du Statisticien du Dominion, " un homme d'une compétence reconnue " et qui a dirigé le recensement de 1891.

Un examen du recensement de 1891 fera voir jusqu'à quel point cette prétention ridicule est justifiée.

GRÈVE INJUSTICE A L'ÉLÉMENT FRANÇAIS DE LA CONFÉDÉRATION

Le recensement de 1891 a été fait de manière à causer une injustice criante à la population d'origine française du pays. Il est admis aujourd'hui qu'il devait y avoir un écart d'au moins 75,000 entre la véritable population française et les chiffres inscrits aux tableaux du recensement. Ces faits ont été démontrés à l'évidence en 1892 et 1893 par feu M. le Sénateur Jos. Tassé. Ils ont même été admis par le Statisticien du gouvernement, M. George Johnson, et cette admission il l'a faite dans la préface même du premier volume de son recensement.

LES ERREURS DE 1891 ONT ÉTÉ CORRIGÉES

C'était déjà beaucoup d'avoir obtenu cette admission, mais ce n'était pas suffisant. Il fallait, en 1901, empêcher la répétition d'erreurs semblables. C'est ce que le gouvernement actuel a fait : d'abord en changeant le questionnaire confié aux énumérateurs, et ensuite, en nommant des fonctionnaires spéciaux pour surveiller l'application de la loi du recensement et des ordonnances du gouverneur-général en conseil qui en découlent. Comme résultat, les erreurs de 1891 ont été évitées. Le recensement de 1901 a été fait de telle manière que tous ceux qui avaient été comptés de travers en 1891, ou bien n'avaient pas été comptés du tout, ont été enregistrés d'après leur véritable origine. Les chiffres indiquent pour les citoyens d'origine française une augmentation de 15,000 dans la Nouvelle-Ecosse ; de 3,000 dans l'Île du Prince Édouard ; de plus de 20,000 dans le Nouveau-Brunswick ; de 61,000 dans l'Ontario ; de 10,000 dans le Manitoba ; de 4,000 dans la Colombie-Britannique, et de 11,000 dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette augmentation énorme serait-elle explicable si tous les citoyens d'origine

française avaient été correctement comptés en 1891? Les erreurs de 1891 ont donc été réparées et elles ont été réparées grâce à la politique sage et éclairée du gouvernement actuel. Nous sommes redevables de ces excellents résultats à l'honorable M. Fisher, Ministre de l'Agriculture, qui, tout en état d'origine anglaise, a montré assez de largeur de vue pour faire rendre pleine et entière justice à l'élément de ce pays.

ACCUSATIONS ET PLAINTES NON FONDÉES

Le dénombrement de la population en 1901 a été complet.

On a prétendu durant les sessions de 1901 et de 1902 que le recensement de 1901 était incomplet, et qu'un grand nombre de personnes, par suite de la négligence ou de l'incompétence des énumérateurs, n'avaient pas été enregistrées dans les cahiers du recensement. Des accusations de ce genre ont également été portées à plusieurs reprises dans les journaux de l'opposition. Les officiers du recensement ont fait une enquête minutieuse chaque fois qu'une plainte de cette nature a été portée à leur connaissance, et le résultat de ces enquêtes a été que dans les neuf-dixièmes des cas, les plaintes étaient sans fondement.

Mais, dans la poursuite de ces enquêtes, on a constaté, dans plusieurs districts du recensement, une diminution de population absolument inexplicable et incompréhensible. Cet état de choses a été constaté surtout dans la Nouvelle-Ecosse, la province de Québec et l'Ontario, dans des régions de ces provinces où on avait tout lieu de s'attendre à une augmentation plutôt qu'à une diminution de population. La comparaison des statistiques scolaires, paroissiales et municipales dans ces diverses provinces avec les recensements de 1901 et de 1891 a permis d'établir que le recensement fait sous la direction de "cet officier de compétence reconnue," M. George Johnson, a été l'occasion non-seulement d'erreurs involontaires, mais de fautes préméditées.

ENQUÊTE REFUSÉE PAR L'ADMINISTRATION CONSERVATRICE

On se souviendra sans doute qu'en 1894 le Dr Borden, aujourd'hui ministre de la Milice, fit la preuve complète que dans son comté (Kings, N. E.) le recensement avait été ignominieusement surchargé. Il demanda la production des rapports pour le comté de Kings devant la Chambre et proposa la nomination d'un comité spécial pour faire une enquête, à une époque où il était possible au pouvoir public de l'instituer et de punir les coupables.

Cette enquête n'a jamais eu lieu, bien que Sir John Thompson, en réponse aux accusations du Dr Borden, dût en admettre la gravité et se sentir obligé de promettre une enquête.

Il fut démontré au gouvernement alors, que les énumérateurs dans le comté de Sir Frederick Borden, s'étaient rendus coupables de fraudes grossières. Il était facile de leur demander compte de cette conduite devant les tribunaux. On n'en fit rien.

FRAUDES DANS ONTARIO

Pour comparer le recensement de 1891 avec celui de 1901 dans la province d'Ontario, on s'est servi des statistiques municipales.

Le recensement municipal de 1891, dans toute la province d'Ontario, était de 8 pour 100 moins élevé que le recensement officiel. La différence, en 1901, entre le recensement municipal et le recensement officiel de la même année était donc de 3 pour 100 plus élevée que la différence qui existait en 1901, entre les statistiques municipales et le recensement officiel. Ce 3 pour 100 représente de 75,000 à 80,000 personnes, et il n'y a aucun doute qu'au moins ce nombre a été inscrit illégalement dans les cahiers du recensement par les énumérateurs d'Ontario, en 1891.

Une enquête détaillée a été faite dans les comtés de Huron Ouest, Cornwall et Stormont, Norfolk Sud, Middlesex Est, et Simcoe Sud. Il y a, dans les archives du Recensement à Ottawa, la liste de centaines et de centaines de noms inscrits illégalement dans les cahiers du recensement par les énumérateurs de ces comtés. Le système adopté par les énumérateurs d'Ontario, en 1891, semble absolument le même que celui que certains énumérateurs de Québec ont mis en application. Ils se sont présentés à la résidence d'un chef de famille, lui ont demandé les noms de tous ses enfants, qu'ils fussent actuellement présents ou non, et les ont inscrits. Des fils partis depuis plusieurs années avant le recensement, pour les Etats-Unis, le Nord-Ouest, le Manitoba, la Colombie-Britannique, ou autres parties du pays, ont été inscrits au domicile de leur père. Des filles mariées à des individus venant d'ailleurs (des Etats-Unis ou d'autres parties du Canada) ont aussi été inscrites avec leurs maris et leurs enfants, bien qu'ils n'aient jamais résidé dans la localité. C'est ainsi, par exemple, que le fils du Lieutenant-Colonel Tisdale, qui était Ministre de la Milice en 1891, a été inscrit par l'énumérateur de la ville de Simcoe, **BIEN QU'IL FUT ETABLI DEPUIS 23 ANS SUR UN RANCH DU DAKOTA, ET IL Y A DES CENTAINES DE CAS ANALOGUES.**

FRAUDES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Quant à la province de Québec, la base de comparaison a été les statistiques paroissiales recueillies chaque année par les curés ou desservants des différentes paroisses catholiques.

Il est vrai que le recensement paroissial est fait d'après un système différent de celui qui sert de base au recensement officiel. Ainsi, les énumérateurs ont enregistré les absents temporaires, toutes les personnes qui, en droit, ont leur domicile dans la Puissance du Canada; tandis que les curés en faisant la visite de leur paroisse respective, n'enregistrent que les personnes ou les familles actuellement présentes au moment du dénombrement.

Voici un état indiquant la différence constatée dans 21 comtés entre les statistiques paroissiales et les deux recensements officiels de 1891 et 1901 :—

Différence des recensements officiels de 1891 et de 1901 comparés avec les statistiques paroissiales pour les années correspondantes, en plus ou en moins, selon le cas.

	1891		1901	
	Plus	Moins	Plus	Moins
Bagot	2,743	—	—	321
Bellechase	1,050	—	—	212
Berthier	3,433	—	—	—
Champlain	2,230	—	957	—
Dorchester	608	—	832	—
Iberville	2,090	—	572	—
Joliette	2,817	—	645	—
Kamouraska	2,003	—	340	—
L'Assomption	1,223	—	—	—
Lévis	43	—	44	—
L'Islet	1,008	—	607	—
Lotbinière	1,191	—	—	683
Maskinongé	2,770	—	844	—
Montmagny	1,157	—	702	—
Montmorency	421	—	53	—
Nicolet	2,635	—	549	—
Portneuf	998	—	—	108
Richelieu	3,155	—	321	—
Rimouski	3,783	—	2,589	—
Rouville	3,123	—	27	—
Témiscouata	1,134	—	321	—
	40,615	—	9,403	1,324
			1,324	
			8,079	

Les statistiques paroissiales des comtés de Berthier et de L'Assomption ayant été fournies d'une manière incomplète en 1901, ne sont pas indiquées dans le tableau qui précède.

On constatera qu'en 1891 le recensement officiel est, dans tous les cas, plus élevé que les statistiques paroissiales, tandis qu'en 1901 il n'y a que quatre comtés : Bellechasse, Bagot, Portneuf et Lotbinière, où l'on voit les statistiques paroissiales plus élevées que le recensement officiel.

Le tableau qui précède indique donc que les énumérateurs en 1891 ont trouvé dans 21 comtés 40,615 personnes de plus que n'en avaient enregistré trois mois auparavant les curés de chaque paroisse. En 1901, au contraire, on constate que le nombre de personnes enregistrées par les énumérateurs fédéraux n'excède que de 8,079 les statistiques paroissiales recueillis trois mois auparavant.

En tenant compte de la différence des deux systèmes de recensement, est-il raisonnable de supposer que dans 21 comtés de la province de Québec, 41,000 personnes—une moyenne de 2,000 par comté—aient pu être absentes du pays à l'époque du recensement de 1891 ? Et si ces 41,000 personnes n'étaient pas absentes du pays, peut-on davantage supposer que du mois de janvier—époque du recensement paroissial—au mois d'avril—époque du recensement officiel—ce nombre de personnes soient venues s'établir en permanence dans les 21 comtés mentionnés ?

Poser la question c'est la résoudre.

La différence entre le recensement paroissial et le recensement officiel, en 1901, pour les mêmes 21 comtés, n'étant que de 8,079, on a là, la preuve claire et certaine que les énumérateurs de 1901 ont consciencieusement et fidèlement fait leur devoir. Il est en effet raisonnable de croire que le recensement officiel fait dans ces 21 comtés d'après le système "de juré," nous donne une population un peu plus considérable que le recensement paroissial fait trois mois auparavant d'après le système *de facto*. On ne sort pas du sens commun en croyant qu'environ 8,000 personnes, réparties dans ces 21 comtés—une moyenne de 385 personnes par comté—aient pu être temporairement absentes du pays à l'époque du recensement de 1901.

FRAUDES DANS LE RECENSEMENT DES MANUFACTURES

Il est impossible de concevoir quelque chose de plus ridicule que la manière dont le recensement industriel a été fait en 1891. On a enregistré comme étant un établissement industriel ou une manufacture, les boutiques des cordonniers, des modistes, des ferblantiers, des couturières, etc., tous les artisans travaillant seuls à leur domicile ou dans leur boutique ou n'employant qu'une ou deux personnes.

Mais si, en 1891, on s'était borné à mettre en application un système défectueux, ce ne serait que demi mal. Malheureusement on a fait bien pis. Le Ministre de l'Agriculture, durant la session de 1903, a porté à la connaissance de la Chambre des faits qui prouvent hors de tout doute que le recensement de 1891, dans toutes ses parties, a été l'occasion de fraudes gigantesques, fraudes qui se sont produites non seulement dans l'énumération des personnes, mais aussi dans l'énumération des propriétés et des industries.

FABRIQUE DE CARTOUCHES QUI N'A JAMAIS EXISTE

Ainsi, à la page 88 du troisième volume du recensement de 1891, on trouve pour le district électoral de Montréal centre, l'énumération d'une fabrique de cartouches.

Y a-t-il un homme dans Montréal Centre ou ailleurs, qui puisse dire sans faire rire de lui, qu'une fabrique de cartouches ait jamais existé soit dans le quartier Sainte-Anne, soit dans le quartier Ouest, soit dans le quartier Centre, de la ville de Montréal ?

Comme question de fait, il n'en a jamais existé.

Mais là Dominion Cartridge Co., dont le président est M. Thos. C. Brainerd, et dont la fabrique est située à Brownsburg, dans le comté d'Argenteuil, avait en 1891 son bureau principal d'affaires sur la rue de l'Hôpital, à Montréal. L'un des énumérateurs de Montréal Centre, s'est alors présenté au bureau de la Dominion Cartridge Co., et a, sans cérémonie aucune, entré sur ses cahiers les chiffres concernant cette fabrique. Et le bureau du Recensement à Ottawa a naturellement payé cet énumérateur pour lui avoir fourni les détails des opérations d'une manufacture qui n'existait pas.

D'autre part, la fabrique de cartouches de Brownsburg a été régulièrement enregistrée dans le comté d'Argenteuil.

Si ceci n'est pas du galimatias ou de la fraude, nous voudrions bien savoir comment il faut l'appeler.

STATISTIQUE BOURREE DE \$5,500,000 D'UN SEUL COUP

La statistique industrielle recueillie en 1901 par les officiers du recensement, indique que la production du sucre par les raffineries canadiennes durant la même année, a été de \$12,595,000.

A la page 323 du troisième volume du recensement de 1891, on constate que la production du sucre par les raffineries du Canada durant la même année, a été de \$17,127,100. Cela signifierait que durant la dernière décade la production du sucre dans le pays aurait diminué de \$4,532,100.

Savez-vous comment en est arrivé à indiquer au volume du recensement de 1891 une production si considérable ?

On a tout simplement découvert qu'au lieu d'une raffinerie de sucre dans le district électoral de Montréal Centre, il y en avait deux, l'une dans le quartier Ste-Anne et l'autre dans le quartier Centre ? Y a-t-il un homme à Montréal qui ait jamais vu une manufacture de sucre dans le quartier Centre ?

En d'autres termes, la Canada Sugar Refining Co. Ltd. a été énumérée deux fois. C'est ce qui fait que la production totale du sucre au Canada a été majorée en 1891 d'une bagatelle de \$5,500,000. C'est-à-dire que le rapport du recensement, au lieu d'indiquer la production totale du sucre dans tout le Canada comme étant de \$17,127,100, devrait nous donner une production de \$11,627,100 seulement. Ce qui, comparé avec le rapport de 1901, indique une augmentation durant la dernière décade, dans la production du sucre, de \$967,900.

Et les fraudes de cette nature se découvrent pour ainsi dire à chaque page du rapport du recensement de 1891.

Comment les compilateurs ont-ils pu ne pas constater que la Canada Sugar Refining Company avait été énumérée deux fois dans le même district électoral ? C'est ce que personne ne pourra ni expliquer ni comprendre.

5. LE RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE

LES BEVUES DE 1891

COMMENT LE STATISTICIEN DU DOMINION A TRAVAILLE AU DETRIMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Le tableau I du premier volume du recensement de 1891 donne en acres les superficies totales des districts de recensement, et le tableau XVI du second volume donne les superficies des terrains occupés.

On ne peut concevoir, n'est-ce pas, que la superficie des terrains occupés puisse excéder la superficie totale dont se composent les différents districts de recensement. Dans toutes les circonscriptions du Canada, il va de soi que la superficie totale doit nécessairement excéder la superficie des terrains occupés. Et cela par suite de ce que certaines étendues n'ont aucune valeur pour la culture ou autres fins.

Cependant, c'est précisément le contraire qui serait vrai s'il fallait s'en rapporter exclusivement aux chiffres fournis par "l'officier de compétence reconnue" qui a dirigé le recensement de 1891.

Prenons, par exemple, 23 des plus vieux comtés de la province de Québec. Voici les chiffres que donnent à leur égard le premier et le

second volume du recensement de 1891 pour la superficie totale et pour l'étendue des terrains occupés.

COMTÉS.	Superficie totale en acres. Vol. I.	Nombre d'acres occupés. Vol. II.
Bagot	214,840	247,654
Beauharnois	89,280	114,564
Chambly	87,319	101,105
Chateauguay	159,840	174,216
Deux-Montagnes	165,187	183,402
Hochelaga	51,505	74,800
Iberville	120,960	139,191
Jacques-Cartier	67,912	69,376
Laprairie	110,606	123,800
L'Assomption	158,761	181,909
Laval	54,202	75,835
Lévis	164,140	175,714
Napierville	97,120	108,987
Cité de Québec	7,386	12,266
Richelieu	124,215	138,300
Rouville	157,635	176,493
Saint-Hyacinthe	172,823	195,428
Saint-Jean	112,106	121,264
Soulanges	87,820	100,162
Trois-Rivières	11,300	30,097
Vaudreuil	117,034	124,777
Verchères	124,812	154,510
Yamaska	167,200	191,233

On le voit, la superficie totale des 23 comtés plus haut nommés, tel qu'indiqué au tableau I, du volume I, du recensement de 1891, est de 2,624,003 acres ; tandis que d'après le volume II il s'y trouve 3,015,083 acres de terrains occupés. Pareille chose est purement et simplement impossible. Mais l'explication de cette étrange anomalie se trouve dans le fait que "l'officier de compétence reconnue" qui a fait le recensement de 1891, a perdu de vue ses propres instructions. A la page 23 de la version française du manuel des instructions données aux énumérateurs, se trouve le paragraphe suivant :

" Dans les districts français de la province de Québec où l'arpent et le minot sont les mesures en usage, l'énumérateur fera son entrée d'après ces mesures ; la réduction en acres et en boisseaux en sera faite en même temps que le travail de compilation."

La compilation des rapports des énumérateurs s'est faite dans le bureau du recensement à Ottawa sous la direction de l'officier principal, de "cet officier de compétence reconnue" ; mais on n'y a pas fait la réduction des arpents en acres pour les districts de langue française. De là la surprenante anomalie que, d'après cette publication officielle, les terres occupées dans 23 comtés dépassent d'environ 400,000 acres la superficie totale de ces comtés.

L'écart de 4,242,015 acres pour les terres sous culture, est la mesure de l'erreur commise dans le second volume. Pour les Provinces Maritimes, l'excès est de 627,414 acres ; pour l'Ontario, il est 2,199,782 acres, et pour Québec de 1,478,064 acres.

Dans la province de Québec, comme tout le monde le sait, les terres publiques dans les vieux comtés ont été arpentées en arpents, et cette mesure est en usage constant parmi les habitants de ces comtés. Mais dans les townships de l'Est et les comtés de Pontiac, de Wright et de Labelle (à l'exception de la seigneurie de la Petite-Nation, dans ce dernier comté, laquelle a été arpentée en arpents), et ailleurs dans les parties plus récemment établies de la province, c'est l'acre statutaire qui a servi d'unité de mesure pour l'arpentage.

On a déjà vu que, d'après les instructions données aux énumérateurs du recensement de 1891, toutes les étendues de terres dans les districts de langue française ont été représentées en arpents, mais que la réduction des arpents en acres n'a pas été faite au bureau du recensement, et qu'en conséquence chaque arpent dans la province a compté pour un acre dans les rapports imprimés du recensement, bien que l'arpent statutaire ne soit que 0.845 de l'acre statutaire.

Une autre des erreurs à constater dans le recensement de l'agriculture de Québec pour 1891, et qu'on retrouve partout dans les tableaux des récoltes au volume IV, c'est qu'on a manqué de convertir les minots en boisseaux ; et comme le minot est plus grand que le boisseau, il s'en suit qu'on a d'un côté réduit les qualités produites, tandis que de l'autre on a exagéré les étendues de terre ensemencées.

Par exemple, au volume IV, l'étendue en avoine, pour Québec, en 1891, est de 1,327,842 acres et le rendement, de 16,905,842 boisseaux ; mais après correction, par la conversion des arpents en acres et des minots en boisseaux, l'étendue n'est plus que de 1,161,030 acres tandis que le rendement est de 17,818,589 boisseaux. La moyenne du rendement, d'après le volume imprimé, est de $12\frac{3}{4}$ boisseaux par acre, mais après correction elle se trouve être de $15\frac{1}{3}$ boisseaux à l'acre.

Le rendement du foin peut être donné comme nouvel exemple. D'après le volume imprimé, l'étendue en foin était, en 1891, de

2,457,043 acres, et le rendement, de 2,243,435 tonnes. Les chiffres, après correction, font voir que cette quantité de foin a été récoltée sur 2,178,044 acres, c'est-à-dire sur une étendue se chiffrant par 279,000 acres de moins que celle énoncée.

En d'autres termes, il est résulté de cet état de choses qu'un cultivateur dans la province de Québec qui avait, par exemple, 100 arpents, a récolté disons 5,000 minots d'avoine, ou 50 boisseaux par acre. Ceci était au-dessous de la réalité dans les deux cas ; car si au bureau du Recensement à Ottawa, on avait fait la réduction des arpents et des minots en acres et en boisseaux, on aurait constaté que ce cultivateur avait en réalité 83 acres de terre, ayant produit tout près de 5,300 boisseaux soit 64 boisseaux à l'acre.

On voit d'ici que la valeur productive de la terre de ce cultivateur se trouve avoir été diminuée dans les chiffres du recensement de 1891, de 14 boisseaux par acre. Il en a été ainsi pour tous les produits agricoles dans la province de Québec.

Les cultivateurs de cette province, à cause de cette bévue, passèrent aux yeux de l'étranger, pour arriérés, puisque leurs récoltes étaient moins considérables que dans d'autres parties du pays, bien que la superficieensemencée fut plus grande. On en a naturellement conclu que leurs terres étaient mauvaises ou qu'ils ne savaient pas les cultiver.

Voilà comment s'est fait la compilation de la statistique agricole dans le recensement de 1891.

Cette fois-ci toutes les précautions ont été prises de manière à ce qu'un cultivateur de la province de Québec qui donnait ses quantités aux énumérateurs en arpents et en minots fut exactement représenté dans les détails de la statistique agricole.

DEUX AUTRES ACCUSATIONS NOUVELLES DE L'OPPOSITION

Dans une feuille électorale distribuée durant la dernière session du Parlement par l'opposition, au moyen de la franchise postale accordée aux députés, on trouve deux accusations nouvelles :

1. Les rapports des récoltes fournis par les énumérateurs ont été altérés dans le bureau du Recensement à Ottawa afin de cacher de graves erreurs.
2. Les compilateurs après avoir passé une année à préparer les tableaux de la mortalité, durent recommencer leur travail, la statistique recueillie par les énumérateurs en 1901 ayant été brûlée à cause de son inexactitude.

La réponse à ces deux accusations nouvelles est très simple :

Toutes deux constituent un mensonge pur et simple.

Il n'est pas vrai que les rapports des récoltes fournis par les énumérateurs aient jamais été directement ou indirectement altérés dans le bureau du Recensement à Ottawa. La statistique agricole a été donnée au public telle qu'elle fut recueillie par les énumérateurs.

Il n'est pas vrai non plus que la statistique mortuaire ait été recueillie une seconde fois, que les premiers chiffres fournis par les énumérateurs aient jamais été détruits ou brûlés et que le travail de compilation ait jamais été recommencé au bout d'une année.

Ces deux affirmations contenues dans la littérature électorale de l'opposition sont de l'invention pure et simple.

L'IMMIGRATION FRANÇAISE

Le gouvernement libéral s'est attaché spécialement depuis deux ou trois ans à développer au Canada l'immigration de langue française qui n'avait jamais été l'objet d'une sollicitude spéciale de la part des gouvernements antérieurs.

Il est bon, pour répondre à nos adversaires qui accusent le cabinet de Sir Wilfrid Laurier de ne s'occuper que des Galiciens et des Doukhobors, de montrer avec quelle activité il a poussé au développement de l'immigration française et belge et avec quels excellents résultats.

L'impulsion nouvelle donnée à l'appel des colons français date de la visite de Sir Wilfrid Laurier en France en 1902.

Plus tard, M. Smart, député ministre de l'Intérieur fit lui-même un voyage en France et en revint tellement convaincu de l'excellence des colons que l'on pourrait amener de ce pays qu'il se mit immédiatement à l'œuvre pour assister et encourager les agents que le gouvernement avait déjà envoyés là-bas.

En même temps le département s'occupait activement et avec grand succès du rapatriement des familles françaises qui étaient aux Etats-Unis.

Cette tâche fut confiée par le ministre de l'Intérieur, autant que possible à des prêtres au courant des centres canadiens et leurs efforts n'ont pas été stériles car ils ont provoqué un fort mouvement de rapatriement, qui ne peut que s'accroître.

Pour faire comprendre l'importance que le gouvernement attache à cette immigration française, nous allons donner un état des dépenses faites pour ce service dans le cours de l'année expirée le 30 juin 1904.

On verra la quantité énorme de publications répandues pour faire connaître le Canada, et non seulement le Nord-Ouest, mais encore le Lac Saint-Jean, le Témiscamingue et le nord de Montréal.

**ETAT DES DEPENSES RELATIVES A L'IMMIGRATION FRANCAISE
ET AU RAPATRIEMENT POUR L'ANNEE TERMINEE
LE 30 JUIN 1904**

Paul Viallard et Martin Jérôme, Paris, France, salaires annonce et dépenses	\$6,297.02
D. T. de Coeli, Anvers, Belgique, salaires, annonces et dépenses	4,448.50
Dépense de Chs. Menu et autres, délégués agricoles . .	4,222.18
Salaire et dépenses de A. Ribout aux E. U.	2,190.79
“ “ “ D. Gauthier	1,670.58
“ “ du Révd. L. Leganière	929.38
“ “ “ Révd. M. Blais	821.00
“ “ “ Révd. H. L. Vachon	1,774.50
“ “ de L. B. Talbot	150.00
Compagnie de chemin de fer de Québec et du Lac Saint- Jean et Société de Colonisation du Lac Saint-Jean .	12,000.00
Société de colonisation et de rapatriement de Montréal .	4,000.00
Société d'immigration de la Vallée de l'Ottawa	1,500.00
Annonces	1,400.00
Annonces complémentaires à Paris	1,000.00
Impressions de brochures	554.31
18,000 brochures Gaspésie	1,000.00
30,000 brochures Lac Saint-Jean	1,500.00
40,000 brochures françaises Nord-Ouest	2,000.00
100,000 géographies françaises	7,000.00
40,000 Atlas français	2,630.63
Total	\$57,088.89

LES RESULTATS

Voici le tableau de l'immigration française pour 1903 et 1904.

Ports de l'Atlantique	1,240	2,334
Winnipeg, rapatriés des Etats-Unis	822	297
Lac Saint-Jean	1,378	1,114
Société de colonisation de Montréal	119	114
District du Témiscamingue	485	184
Total	4,044	4,043

AFFAIRE DE L'ALASKA

FIERE ATTITUDE DE SIR WILFRID LAURIER

LE DROIT DE FAIRE NOS TRAITES

Les adversaires du gouvernement se sont efforcés de tirer parti de la sentence arbitrale rendue par le tribunal mixte chargé de délimiter la frontière de l'Alaska. Encore ici, l'opposition a donné de grands coups d'épée dans l'eau. Il est vrai que la sentence n'a pas été, à notre point de vue, ce que nous étions fondés à attendre, mais à qui la faute ?

La responsabilité en retombe entièrement sur l'Angleterre qui a permis aux Etats-Unis de choisir pour les envoyer siéger à ce tribunal des personnes n'ayant pas les qualités requises par le traité. Le gouvernement Laurier a eu beau protester contre cette façon d'agir qui nous affaiblissait au début de la cause, les ministres anglais n'ont rien voulu céder de ce qui était leur droit absolu. En effet, comme colonie, nous ne pouvons, sans une permission du Roi, prendre part à des négociations avec une puissance étrangère ; c'est là un point de droit constitutionnel élémentaire.

Que restait-il à faire après la promulgation de la sentence ? Un premier ministre, plus attaché aux intérêts de l'Angleterre qu'aux nôtres, aurait purement et simplement accepté la sentence, en disant comme un plaideur malheureux : " C'est bien triste, mais il n'y a qu'à baisser la tête et à nous soumettre." Mais ce n'est pas ainsi que Sir Wilfrid entend notre rôle de colonie quasi-indépendante. Puisqu'on proclame tous les jours à Londres que nous sommes maîtres de nos intérêts et que nous devons reconnaître notre bonheur et la générosité de la métropole, il s'est dit que cette indépendance devait exister en fait et en droit, sans restriction, autant que le comporte l'existence du lien colonial. Et il s'est empressé de déclarer publiquement qu'il nous fallait, à l'avenir, le droit de négocier nos traités avec les nations étrangères. Cette fière réclamation a fait frémir le jingoisme des impérialistes canadiens qui ont vu dans les paroles du premier ministre de la trahison, un appel à la rupture du lien colonial, une déclaration d'indépendance. Sir Wilfrid, qui ne revient jamais sur une décision prise après mure délibération et que rien n'effraie, a fait parvenir sa réclamation à Londres où elle sera écoutée. Il a tiré parti de la faiblesse des ministres anglais dans l'affaire de l'Alaska d'une façon admirable, car il a fait valoir cet échec comme argument décisif et irréfutable pour obtenir de l'Angleterre le privilège de négocier nous-mêmes nos traités.

L'AFFAIRE TREADGOLD

IL N'Y A PLUS DE CONCESSION

UNE AFFAIRE ENTERREE

Les conservateurs ont fait pendant un temps beaucoup de bruit autour de cette concession Treadgold, qui n'a jamais été exploitée et qui a ruiné ses initiateurs au lieu de leur procurer les millions dont on parlait.

L'affaire est maintenant enterrée.

Les concessionnaires ont vu leurs droits révoqués parce qu'ils ne pouvaient ni les exploiter, ni financer l'entreprise.

Cependant comme quelque politicien bleu antédiluvien peut ramener l'affaire sur le tapis, il est bon d'en dire quelques mots :

LA CONCESSION

On sait que M. Treadgold, au nom d'un syndicat de capitalistes, avait obtenu du gouvernement le monopole de la fourniture du pouvoir hydraulique aux mineurs du Yukon.

L'eau courante est d'une nécessité absolue pour l'exploitation de mines d'or d'après un certain procédé. Or l'eau n'existe au Yukon que sous la forme de torrents d'une grande rapidité, généralement encaissés profondément dans les rives et les appareils élévatoires permettant de mettre cette eau à la disposition des laveurs d'or représentent des déboursés très considérables.

Le gouvernement avait cru qu'en concédant à une seule compagnie la permission de construire ces appareils, ayant eu soin de sauvegarder les intérêts des mineurs par l'établissement d'un taux uniforme auquel tous les mineurs auraient droit de se faire servir, il assurerait aux propriétaires de mines un élément nécessaire à leur exploitation, dans les meilleures conditions possibles.

PROTESTATIONS ET ENQUETE

Les protestations qui se sont fait entendre alors, lui ont fait concevoir quelques doutes et il a chargé M. le juge Britton de faire une enquête à ce sujet, sur les lieux mêmes, autour de Dawson.

Le rapport de M. le juge Britton constate que l'opinion des mineurs là-bas, est très divisée sur le mérite de la concession, mais la

majorité paraît être opposée au monopole. Il constate aussi que tout le monde préférerait voir le gouvernement se charger lui-même de ces travaux.

M. le juge Britton ne donne pas de conclusion. Son opinion n'est pas divulguée. La concession ayant été révoquée depuis il n'a pas cru qu'il avait à l'apprécier, ni à apprécier la proposition d'une entreprise par le gouvernement faite par les mineurs.

L'AVENIR

Le gouvernement pourrait difficilement se charger de travaux de ce genre ; il lui faudrait, dans tous les cas, faire faire des devis exacts de ce que cela coûteraient et du revenu que cela produirait.

En attendant, les mineurs du Yukon, puisqu'ils l'ont voulu, auront à se passer des services que la distribution de l'eau sur tous les "claims" pouvait leur rendre. Ils vont sans doute essayer d'autres procédés.

LE YUKON

LES CONSERVATEURS INCAPABLES DE PROUVER LEURS ACCUSATIONS

**ILS N'OSENT PAS PORTER D'ACCUSATION DIRECTE, APRES
AVOIR ETE SOUVENT MIS EN DEMEURE
DE LE FAIRE**

**ILS PROUVENT PAR LEURS ACTIONS QU'ILS NE CROIENT PAS
UN MOT DE CE QU'ILS DISENT**

Des insinuations et des menaces, c'est tout ce que les conservateurs ont à opposer à la politique du gouvernement Laurier relative au Yukon. De cela, ils en ont. Leur journaux en regorgent. Ils n'ont même pas la peine de faire des efforts d'imagination pour en découvrir. Ils n'ont qu'à ouvrir le répertoire de 1900. Ce qu'ils ont dit en 1900 peut servir à toutes les élections à venir pour un siècle et plus. Des accusations vagues, des demi-mots, des sous-entendu, ça peut s'adapter à tout. Malheureusement, c'est d'une efficacité aléatoire. Le mot "scandale" mis en vedette sur les pages de journaux n'a jamais fait trembler que des peureux.

Depuis la découverte des mines d'or, c'est toujours la même chose. Tous les ans, un "scandale". Il serait donc étonnant qu'on en eut pas un "gros" pour les élections. Il y en a un. Mais de preuves, point.

On a demandé, les journaux ont demandé, M. Laurier, en Chambre, a demandé une accusation nette, précise, catégorique. Les conservateurs, si renseignés, l'ont-ils faite, cette accusation ? Jamais. Pourquoi ? une accusation, il faut la prouver. Des preuves, ils n'en ont pas plus en 1904 qu'ils n'en avaient en 1900. Seulement, ils ont continué à crier aux "scandales". Des mots, ça passe sans preuve. Mais ça ne vaut rien.

Il est si facile, maintenant d'aller au Yukon. Nombre de députés conservateurs y sont allés. Qui les empêchait de faire des enquêtes, de réunir leurs témoins, de préparer leur réquisitoire, pièces en mains. Ils sont revenus. Qu'ont-ils rapporté ? Des mots. Scandales. Pas une preuve qui leur permette de porter une accusation précise, pas un nom, pas un témoin, pas une date. Voilà bien ce qu'ils sont.

Un petit incident arrivé à Sir Charles Tupper, en 1900, a donné peut-être un peu de circonspection à M. Borden. Sir Charles Tupper aimait assez lui aussi le mot "scandale." Il était conservateur. Un jour poussé au pied du mur et sommé par des électeurs intelligents de donner des noms, des preuves, il s'est risqué pour faire bonne contenance. Il a nommé les "coupables." Poursuivi en dommages, et incapable de prouver son accusation, il a dû publier une lettre d'excuse, laquelle lettre a été produite dans une assemblée publique, à Brandon.

Plus prudents que leur ancien chef, les conservateurs d'aujourd'hui se gardent bien de prononcer un nom. Cependant ils ont conservé l'habitude de crier au "scandale." Les électeurs intelligents sauront désormais ce que ça veut dire.

La dernière trouvaille en ce genre a été la "Concession Treadgold." Même procédé que précédemment. Des insinuations perfides, des demi-mots, des sous-entendus. Voici ce qu'on a pu trouver de plus clair dans tout leur pathos : "On dit que des "hommes haut en autorité ont retiré des bénéfices de cette transaction." Quels sont ces hommes, quels sont ces bénéfices, comment en ont-ils profité, quelles sont les preuves ? On attendra longtemps avant de le savoir. Le cas de Sir Charles Tupper est encore trop frais à la mémoire des bleus.

Que les électeurs intelligents ne s'y trompent pas. C'est la même chanson qu'en 1900. Elle reviendra à toutes les élections. C'est cliché.

CE QU'EST LA CONCESSION "TREADGOLD."

Voici ce que c'est que la "concession Treadgold, dont on veut à tout prix faire un scandale. Chacun sait que l'eau est absolument nécessaire pour le lavage de l'or. Or l'eau est rare au Yukon. Pour l'avoir il faut aller la chercher dans les montagnes, où elle coule en torrents. Ceci nécessite des travaux coûteux. Et il est certain que des particuliers n'auraient jamais pu, laissés à leurs propres ressources, entreprendre ces travaux.

On s'est adressé au gouvernement. Le devoir de celui-ci était de s'y intéresser. Cependant le gouvernement devait-il entreprendre lui-même ces énormes travaux, ou les confier à un particulier, qu'il aiderait plutôt ? Le gouvernement a pris la seconde alternative. Afin de ne pas laisser les mineurs privés de ce qui constitue la matière quasi première de leur industrie, il a concédé à Mr. A. N. C. Treadgold, certains privilèges qui lui permettront de se rembourser des cinq ou six millions qu'il a mis dans l'exécution du projet réellement gigantesque d'amener l'eau sur chaque "claim," au service du mineur. Voilà ce que c'est que la "Concession Treadgold." Voilà le scandale.

Ce n'est pas pour favoriser un homme, mais pour l'avantage de tous les mineurs du Yukon que le gouvernement a accordé ces privilèges à Mr. Treadgold. Ce dernier a pu faire une bonne affaire. Qui le lui reprochera ? N'arrive-t-il pas tous les ans que des Compagnies de chemins de fer reçoivent des privilèges semblables. Même lorsque ces Compagnies font d'excellentes affaires qui y trouve à redire ? Il faut être de l'opposition, dont le rôle est de tout critiquer, pour s'en émouvoir à ce point.

Nombre de gens, au Yukon, aurait préféré voir le gouvernement se charger lui-même de l'entreprise. C'est tout naturel. Le pays tout entier aurait payé les travaux, et les mineurs en auraient profité seuls. La décision du gouvernement n'a été que sage. Il n'avait pas le droit de lancer dans des spéculations de mineurs l'argent public, dont il doit répondre au peuple de tout le Canada. Et quand on lit dans les journaux du Yukon, les critiques acerbes contre le système actuel, il faut tenir compte du désappointement à eux causé par le refus du gouvernement d'assumer les responsabilités de l'entreprise, et le désir de "tomber" une organisation qui fonctionne à l'encontre de leurs vœux. Il faut faire la part du ressentiment et de l'exagération.

En 1902, le gouvernement Laurier a donné la meilleure preuve du soin qu'il prend des intérêts communs du Yukon. Une délégation a été envoyée du Yukon à Ottawa, composée de trois membres élus

par le peuple de là-bas. Sur leur demande, il a annulé le premier arrangement passé avec M. Treadgold, qu'il a remplacé par un autre. Quelle meilleure preuve de sa bonne volonté pouvait donner le gouvernement ?

Mais les conservateurs veulent un "scandale." Le nom Yukon sonne bien pour cela. Ils l'ont pris.

Et voici comment ils opèrent. Premièrement, ils disent que "des délégations" ont été envoyées à Ottawa. C'est une erreur. Il n'est venu "qu'une" délégation à Ottawa. Ceci a son importance. Si la question n'avait pas été réglée d'une manière satisfaisante et juste à la première, il en serait venu une autre, puis une autre encore. Puisqu'on n'a pas jugé à propos d'en envoyer une seconde, c'est donc que la première a suffi. Deuxièmement, ils prétendent "que le gouvernement a "foulé" les délégués, en annulant le premier règlement, mais en le remplaçant immédiatement par un autre dont les termes différaient très peu du premier." Loin d'avoir "foulé" les délégués, loin même d'en avoir eu la pensée, le gouvernement a soumis aux délégués le second arrangement, et ceux-ci l'ont approuvé.

Les conservateurs poussent le mensonge à des limites où il devient invraisemblable. Cependant il leur faut mentir pour faire un scandale.

LES MOYENS VALENT LA FIN

C'est à la session de 1903 que les conservateurs ont commencé à faire du "bluff" avec la concession Treadgold. A ceux qui auraient la naïveté de croire à la sollicitude des conservateurs pour les intérêts du Yukon nous allons exposer brièvement leur méthode. Les moyens valent la fin.

Le ministre le plus particulièrement au fait des questions est l'Hon. M. Sifton. Le Yukon est du ressort de son département. Si les conservateurs avaient eu réellement en vue de remédier aux maux imaginaires du Yukon, c'était à M. Sifton qu'il fallait s'en prendre, c'était à lui qu'il fallait faire parvenir les plaintes, c'est en sa présence en tous cas qu'il fallait accuser le gouvernement. Or qu'ont fait les conservateurs. Les devoirs de M. Sifton, comme agent de l'Angleterre, dans la question des frontières de l'Alaska, l'ont forcé à s'absenter deux fois durant la session de 1903. Et c'est précisément en l'absence de M. Sifton que les conservateurs ont sorti leurs attaques contre le gouvernement Laurier. M. Sifton était à Ottawa les deux premières semaines de la session. Durant ce temps, pas un mot de la concession Treadgold. M. Sifton partit alors pour

l'Angleterre ; les attaques commencèrent. Ce fut un feu roulant. M. Sifton revint à Ottawa le 25 juin et y resta jusqu'au 22 août, suivant très régulièrement les débats de la Chambre. Pas un mot de la concession Treadgold. Le 22 août, le Ministre de l'Intérieur dû repartir de nouveau pour l'Angleterre. Ce fut le signal de nouvelles attaques conservatrices contre la concession Treadgold.

Est-ce là servir la cause du Yukon ? Un seul ministre était pleinement au fait de la question. Et c'est en son absence qu'on se plaint, qu'on crie, qu'on gesticule ! Au fait, les conservateurs ont eu peur de M. Sifton. Ils le savaient assez au courant de ce qui se passe au Yukon, pour ne pas oser en sa présence émailler leurs discours de mensonges éhontés, d'insinuations, de racontars, de rumeurs, de soi-disant. Tout cela, en présence de M. Sifton n'aurait pas passé. M. Sifton connaît son Yukon sur le bout des doigts.

Encore, les conservateurs renchérissent dans leurs pamphlets. L'honnêteté de leur littérature d'élection ressemble à celle de leur tactique parlementaire. Ils disent que les libéraux ont voulu étouffer l'enquête sur le Yukon. Heureusement le *Hansard* est là pour les amener à prouver contre eux-mêmes. L'affaire est venue sur le tapis le 12 mai 1903. La motion par laquelle les conservateurs blâment le gouvernement ne parle ni de faux, ni de corruption, ni de concussion, ni de fraude. Les conservateurs n'ont pas osé porter ces accusations contre le gouvernement face à face avec lui. Le gouvernement aurait exigé des preuves : ils n'en avaient pas. Nous conseillons au peuple de faire ce que le gouvernement aurait fait. Les conservateurs accusaient simplement le gouvernement d'avoir outrepassé ses droits, d'avoir agi *ultra vires* en donnant des privilèges qui leur semblaient contre l'intérêt public. De corruption, point.

PLUS QU'ILS N'ONT DEMANDE

Qu'a fait le gouvernement ? Non seulement il a accordé l'enquête demandée sur la concession Treadgold, mais encore sur toutes les autres concessions faites au Yukon dans l'intérêt des mineurs, et sur les meilleurs moyens à prendre pour promouvoir l'industrie aurifère.

Le 11 juin, après la nomination de la commission, les conservateurs sont revenus à la charge. Ils ont proposé une nouvelle motion de censure. Mais encore là, ils se sont abstenus de parler de fraude et de corruption. Ceci était réservé aux pamphlétaires.

Cependant en réponse à toutes leurs insinuations malhonnêtes, ils furent mis en demeure de préciser, d'accuser. Voici ce que leur dit Sir Wilfrid le 2 juin 1903. " Mon honorable ami dit que la rumeur court que de grandes sommes d'argent ont été payées à des personnages haut gradés de ce pays, et il exprime l'espoir que le gouvernement se lavera les mains de ces accusations. Le gouvernement ne nomme pas des commissions dans le seul but de s'enquérir des rumeurs. Si l'honorable monsieur veut prendre sur lui la responsabilité de ces rumeurs, formuler une accusation devant cette Chambre et lui demander son jugement, le gouvernement est prêt à nommer une commission pour faire une enquête."

Le même jour, Sir Wilfrid répétait: " Si un membre de la Chambre des Communes veut prendre sur lui, selon l'usage parlementaire, de donner voie à ces rumeurs, il aura toutes les enquêtes qu'il voudra.

On sait qu'un membre portant une accusation de son siège, met son siège en jeu, s'il ne prouve pas son accusation. Personne ne s'est levé pour accuser le gouvernement.

Le 11 juin, Sir William Mulock les mit de nouveau au défi. " L'honorable gentleman voudra-t-il dire qui est nommé dans ce cas ? Il n'a jamais nommé personne. Qui nomme-t-il présentement ? Je suis prêt à lui céder la place s'il veut se lever et nommer quelqu'un du gouvernement ou en dehors du gouvernement contre qui il a une charge à faire. Qu'il se lève, s'il l'ose, et mette son honneur dans la balance à côté de celui qu'il accuse, et l'on verra de quel côté penchera la balance."

Voyant ce refus obstiné de produire un nom, un seul nom pour donner cours à leurs accusations et permettre au gouvernement d'instituer une enquête, avec cet entêtement à insinuer qu'il y avait eu des fraudes et des corruptions, Sir Wilfrid servit aux conservateurs l'écrasement suivant, dont ils ne se relèveront jamais.

" Mais aujourd'hui, ni mon honorable ami, ni aucun autre ne prend sur lui de dire quels sont ces crimes de fraude et de mensonge. L'air est rempli des mots de " fraude " et de " mensonge. " Le mot " fraude est bien vague. La fraude a une multitude de formes. Le mensonge peut être de différents caractères, et je le demande à mon honorable ami, je le demande à quiconque dans cette Chambre,—je ne fais pas appel seulement à mes amis— mais je le demande à tous ceux de l'autre côté de la Chambre au nom du *fair play* et de la justice, sur quoi devons-nous faire une enquête quand nous n'avons pas même le nom d'un seul

témoin. Si fraude il y a, qui a commis cette fraude? quel est le caractère de cette fraude? Si une fausse représentation a été faite au Ministre ou à tout autre, quel est le caractère de cette fausse représentation?

“ Si quelqu'un nous disait, voici la fraude qui a été commise, c'est telle et telle chose, voici tel et tel acte qui a induit le gouvernement en erreur, alors nous saurions où aller pour faire la preuve, et pour trouver les faits répréhensibles. Mais soutiendra-t-on, dans une assemblée d'hommes sérieux, dans une assemblée composée d'hommes tels que nous, qu'il faut faire une enquête toutes les fois qu'on se servira des mots de “ fraude ” et de “ fausses représentations ”? Quels sont ceux qu'il faut assigner comme témoins? Et si nous devons nommer une commission dans le but de faire une enquête sur ces fraudes et ces fausses représentations, on devrait du moins nous donner les noms des témoins, et les faits que nous devons étudier. Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'une chose à dire en cette circonstance, que l'on formule une accusation en la manière voulue, il y aura une enquête.”

DEMANDES VAINES

Toutes les demandes des libéraux ont été vaines. Pas un nom n'a été donné par les conservateurs. Pas une accusation précise n'a été portée. De sorte que l'enquête instituée en premier lieu a été la seule. Et cette enquête a été celle demandée par les conservateurs à leur première motion. On a offert aux conservateurs toute la latitude possible pour énoncer les accusations qu'ils avaient à faire. Ils n'en ont pas spécifié, pour la bonne raison qu'ils ne savaient rien. Tout se bornait à des insinuations et à des racontars. Et pour comble d'hypocrisie, ils disent aujourd'hui que les libéraux leur ont refusé une enquête. La seule véritable chose, c'est qu'eux-mêmes se sont toujours refusés à donner les éléments de cette nouvelle enquête qu'ils réclament tant.

Finalement les conservateurs ont rendu aussi difficile que possible le travail de la Commission nommée par le gouvernement. Ils ont d'abord invectivé l'un des Commissaires, et n'ont pas cessé de critiquer les procédures de la Commission. Ils ont voulu faire l'obscurité sur leurs mensonges. Ils n'y ont pas réussi.

L'enquête a été conduite par un Juge de la Haute Cour d'Ontario, M. le Juge Britton, et un conservateur, M. B. T. A. Bell, éditeur de la *Canadian Mining Review*.

Ce serait une absurdité de dire qu'une telle Commission était préjugée en faveur du gouvernement.

Les conservateurs ont eu devant la Commission la liberté de tout dire et de tout prouver. Les commissaires avaient la mission expresse de faire la lumière sur tout, en tout et partout.

Voici en résumé toute cette histoire de la "Concession Treadgold." Les conservateurs ont demandé une enquête. Ils l'ont eue. Après le commencement de l'enquête, ils ont parlé de rumeurs qui circulaient accusant le gouvernement de fraude. Sir Wilfrid a répondu qu'on ne nomme pas de commission sur des rumeurs. Il a demandé une accusation formelle et le nom des coupables. Les conservateurs se sont toujours refusés à nommer qui que ce soit. S'il n'y a pas de coupables comment peut-il y avoir eu fraude? Toute l'affaire s'est terminée à un "bluff" raté. Les mineurs du Yukon sauront désormais quels sont ceux qui veulent les servir et quels sont ceux qui veulent se servir d'eux.

LE FOND DE L'AFFAIRE

Le fond de cette affaire dont les conservateurs se servent pour bâtir un "scandale classique" se fait de plus en plus apparent. Le père de ce rejeton avorté semble être un certain "Monsieur" W. A. Beddoe, éditeur du *Dawson News*. On s'est d'abord acharné contre ce qu'on appelle "Dawson & Rae Concession." Or tout dernièrement, M. Tyrrell, le géologiste bien connu, a fait une déclaration écrite et affirmée par serment que Beddoe lui avait suggéré qu'il modifierait favorablement son attitude à l'égard de la concession si M. Tyrrell parvenait à lui obtenir un "claim" dans la concession.

Beddoe a poursuivi M. Tyrrell pour libelle, mais le jury de Dawson a rendu jugement en faveur de M. Tyrrell. On s'est aperçu alors que ces attaques font partie d'une cabale organisée par une clique de politiciens de coin de rues, à Dawson. Le fait que des gens respectables et des officiers responsables ont refusé de faire partie de la cabale explique les attaques dont ils ont été et dont ils sont encore l'objet de la part de la clique. Le jury de Dawson a remis les choses en place.

D'un autre côté la révocation de la concession dont nous parlons plus haut a complètement fait disparaître du domaine de la politique cette affaire du Treadgold dont les conservateurs rêvaient de se faire un cheval de bataille électoral.

Mot de la Fin

LA DETTE NETTE

Les chiffres que nous donnons dans cette brochure pour la dette nette du Canada au 30 juin 1904 sont ceux qui proviennent du dernier document officiel à notre disposition, c'est-à-dire de la *Gazette du Canada* du 30 juillet 1904.

Ces chiffres ne sont pas définitifs : ils sont tels que les enregistre le service de la comptabilité du ministère des finances.

Les chiffres définitifs ne seront pas connus avant que le relevé général ait été fait et que chacun des comptes ait reçu son affectation définitive.

On remarquera qu'ils diffèrent aussi des chiffres énoncés dans le discours du budget de l'hon. M. Fielding qui avait eu bien soin de donner ses indications comme approximatives.

Nous n'avons, dans cette brochure, aucune intention de déterminer officiellement le montant exact et final de la dette ; nous nous sommes servis, comme cela se fait habituellement des derniers documents rendus publics mais qui sont toujours sujets à révision et correction.

Tout d'ailleurs indique que lorsque les comptes seront rentrés et classés le résultat quant à la diminution de la dette sera sensiblement équivalent à celui qui a été indiqué par le ministère des finances dans son discours du budget. (*Voir Discours du Budget prononcé par l'honorable M. Fielding, le 7 juin 1904, page 15, version officielle en anglais.*)

Le fait important à constater c'est que sous le régime conservateur, la dette publique a augmenté dans d'énormes proportions, tandis que sous l'administration bienfaisante de Sir Wilfrid Laurier et de son gouvernement la dette a diminué sensiblement, en dépit des immenses travaux publics qui ont été entrepris et menés à bonne fin depuis 1896.

Table des Matières

	Pages
A	
Accise—Dépenses et revenus	49
Modifications de la loi	108
AFFAIRE DE L'ALASKA.	204
Fière attitude de Sir Wilfrid Laurier—Le droit de faire nos traités	204
Afrique australe	12
Agents commerciaux	19
AGRICULTEUR AMERICAIN—Exposé fait par M. Geo. D. Grant sur la protection à outrance	74
Agriculture—Dépenses pour ce département—Son grand déve- loppement	42
Protection pour la classe agricole	61
Allemagne	12
American Tobacco Co.	115-124
Ananas—Importation.	66
Angleterre—Elle donne la préférence à nos produits	135
Augmentation du commerce avec ce pays	137
Argent—Comment on a dépensé celui du pay:	37
Augmentation du revenu	13
Arc de triomphe du Canada aux fêtes du couronnement	59
Aubains (loi des) passée par le Gouvernement	89

B	
Bacon	74
Banane—Son importation	66
Bétail (levée de l'embargo sur le).	22
Blain (Peel, Ontario)—Son tableau erronné des chiffres d'impor- tation	69
Blair (l'hon).	142 et 157-160
Borden (Sir Frederick)—Sa déclaration au sujet de Lord Dun- donald	185
Borden, M. R. L.—Projet de résolution	25
Ses chiffres sur l'importation des produits agricoles corrigés par Sir Richard Cartwright	67
La protection adéquate	140
Il attaque M. Blair.	161
Et le projet du G. T. P.	169
Sa motion sur le G. T. P.	175
Sa tergiversation.	176
Brodeur (l'hon. L. P.)—Extinction des trusts	118

C	
Cadeaux au chemin de fer Pacifique Canadien	171
Canada—Sa prospérité	81
Le Canada pour les Canadiens	112
Canaux du Saint-Laurent—Améliorations	52

	Pages
Capital (la dépense au compte du)	50
Cens électoral	20
Chamberlain	3, 4, 12, 26-28
Chanvre (importation)	66
Chinois (les)	20, 88, 105
Comices agricoles	23
Conciliation en faveur des ouvriers	90-91
Conférenciers	23
Contrat exclusif de l'American Tobacco Co.	117
Cultivateurs	21
CONSERVATEURS—Leurs dépenses comparées à celles des libéraux	30
Leur attitude	53
La protection	64
Leurs chiffres d'importations	69
Leur grand argument—Examen de leur tarif protectionniste	78
Exportation des articles de fabrication sous leur régime	79
Des produits de la ferme	85
Banqueroute de leur politique	96
Réponse à une de leurs accusations	97
Ils prouvent la véracité des libéraux	100
Ce qu'ils disent de l'immigration	101
Une de leurs calomnies	102
Ils s'emballent sur la politique de M. Sifton	104
Opinion d'un conservateur sur la loi Brodeur	124
Bilan conservateur pour le pétrole	125
Leur volte-face	131
Sir Charles Tupper et la préférence	130
Ils luttent contre le Transcontinental National	142
Ce que l'opposition offre	174
Lettre d'un conservateur (M. Scott) au <i>Star</i> affirmant que la région du nord est fertile	147
Leurs griefs contre le recensement	188
Réponse à leurs critiques	189
Cowan (député d'Essex) sa réponse à M. Osler qui avait attaqué le sénateur Cox et l'hon. W. Gibson	
Cox (le sénateur George A.)	156

D

Déficits conservateurs	13
Dépenses ordinaires par année	32
Denrées—Inspection	47
Dette nette	214
Dette publique—Diminution	36
Diminution de la dette	12
Douanes (examen du tarif des)	33-35
Dépenses et recettes	40
Relevé comparatif des droits	71

	Pages
Droit de douane sur le tabac	108
Doukhobors	87
Dundonald (lord) la loi de milice.	185
Son projet de loi.	186

E

Economie non parcimonie.	30
Emmagasinage à froid	17
Empire Tobacco Co.	115
Enquête McTavish.	118
Exportation.	24
En 1902	74
Sous le régime libéral	80
Des produits agricoles	83
Expositions (participation aux)	20-43-60

F

Fabricants canadiens—Leur prospérité	86
Exportation de leurs produits	86
Fermes américaines abandonnées	77
Fermes expérimentales	21-43
Fermes—Effets produits sur les produits de la ferme par la protection	64
Fielding—Discours du 21 oct. 1903 sur les dépenses	37
Finances	12
Flotte	20
Fonctionnaires (retraite des)	20
Fruits (marque des)	17
Fruits des tropiques	66
Foster G. E.—Son opinion sur les services postaux	18
Fromage—Importation et exportation	76

G

Galiciens	87
Gazette du Travail.	91
Géologie—Dépenses	47
Gerrymanders (loi du)	20
Gendarmerie à cheval	44
Gouvernement civil—Dépenses	48
Gouvernement local du Nord-Ouest—Dépenses	44
Graines (vente et amélioration des)	21

H

Hâbleurs, défiez-vous d'eux.	94
Hôpitaux de marine	47
HUILE A CHARBON	125-128
Bilan libéral, bilan conservateur	125

I

Indépendance commerciale	132
Inspecteurs des produits agricoles	23

	Pages
Intérêt général (mesures d')	18-20
Intérêts payés sur la dette publique	41
Diminution du taux de l'intérêt	134
Intercolonial (chemin de fer).—Augmentation des dépenses et accroissement des recettes	41
Dépenses au compte capital	53
Immigration	16, 58
IMMIGRATION—Un résultat dont il faut se réjouir	95-105
La politique conservatrice a été une véritable banqueroute.	96
Réponse à une accusation des conservateurs	97
C'est la question du jour	98-99
Argent dépensé pour les immigrants	100
La véracité des libéraux prouvée par les conservateurs	100
C'est le travail qui a tout fait	101
Une honteuse calomnie	102
Puisé à une source souvent consultée par les conservateurs.	102
Immigrants atteints de maladie	103
Où les conservateurs s'emballent	104
IMMIGRATION FRANÇAISE	202-204
Etat des dépenses relatives à l'immigration française et au rapatriement, pour l'année terminée le 30 juin 1904.	203
Les résultats	203
Immigration ouvrière	87
Importations des Etats-Unis	68-73-81

J

Jambon	74
Journalistes qui ont visité le pays	59
Jubilé de la reine Victoria, 1897	3
Justice—Dépenses de l'Administration	44
Pénitenciers.	47

K

Kermès de San José	43
------------------------------	----

L

Laine naturelle—importation.	66
Laurier (Sir Wilfrid)—Au jubilé de la reine Victoria	
En France—Exposition de Lille	3
Les écoles du Manitoba	3
Guerre du Transvaal	4
Estime et respect	4
Etude de <i>La Presse</i> du 27 août 1897, sur Sir Wilfrid	5-9
Extrait de son discours sur le <i>Libéralisme</i> politique en 1877.	7-8
Courte notice biographique	9
Le Grand Tronc Pacifique	9
Il règle la grève du Grand Tronc	89
Discours au Parc Sohmer sur la préférence	128-131
Il répond à M. Blair	159
Son discours sur le Transcontinental	178

	Pages
Législation—Dépenses	45
Libéraux—Résultats de leur politique	57
Leur tarif de revenu	79
Les libéraux et les ouvriers	87
Ce qu'ils ont fait pour le tabac	108-125
Pour le pétrole	125-126-127
Pour le Transcontinental National	142-170

M

Mais—Importation	66
Marchandises entrées en franchise	66
Marine et Pêcheries—Dépenses et améliorations	45
Dépenses des Pêcheries	46
Milice—Dépenses	53
MILICE (LE BILL DE LA)	181-186
Autonomie militaire	182
Envoi de la milice à l'étranger	182
Approbation de la <i>Gazette</i> de Montréal	183
Victoire pour le peuple	184
Augmentation de solde	184
La loi approuvée partout	184
Lord Dundonald n'a rien eu à voir avec la loi de milice	185
Le projet de loi de milice de Lord Dundonald	186
Montréal—Travaux du Port	89
Mot de la fin	214
Mulock (Sir William) le déficit qu'il trouve en 1896	39

N

Nord-Ouest—Recensement	189
NOTRE CHEF	3-10
Nouveaux marchés	23

O

Opinions—d'un journal américain sur notre immigration	103
Des journaux américains sur les trusts domptés au Canada	120-123
D'un conservateur sur la loi Brodeur	124
Du <i>Mail et Empire</i> sur le pétrole	127
De Sir Adolphe Chapleau sur l'indépendance commerciale	132
Du journal <i>La Presse</i> sur la dénonciation des traités de commerce de l'Angleterre pour favoriser le Canada	133
Du <i>Financial News</i> , du <i>Bullionist</i> et de l' <i>Indépendant</i> sur l'admission de nos titres à la côte officielle	135
Du <i>Shareholder</i> , sur le tarif de revenu	138
De Sir Charles Tupper, sur la préférence	130
De Sir Léonard Tilley, sur le même sujet	131
De M. Scott, sur le Transcontinental National et la Fertilisation du Nord	147

	Pages
Du <i>Bulletin d'Edmonton</i> sur les tarifs par eau et par rail, chiffres officiels.	167
De Sir Charles Tupper, sur la construction du chemin de fer par l'Etat	176
De Sir MacKenzie Bowel, sur le même sujet	177
De la <i>Gazette</i> de Montréal, sur le bill de la milice.	183
Obligation du Canada inscrites à la cote officielle.	184
OUVRIERS—Ce que le parti libéral a fait pour les ouvriers . 87 à 95	
Immigration.. . . .	87
Le "Sweating System"	88
Un juste salaire.	89-90
Conseil de conciliation. <i>Gazette du Travail</i>	91-94
Définiez-vous surtout des hâbleurs.	94
Ouvriers : différends et conciliation	19
L'immigration Chinoise.	106

P

Péage—Suppression des droits sur les canaux	15
Pêcheries—(Voir Marine et Pêcheries).	
Pétrole—(Voir Huile à Charbon).	
Phares—Dépenses d'entretien et service	46
POLITIQUE DE PROGRÈS :	11-28
Le tarif.	11
Les finances.	12
Les progrès du Canada	14
Les moyens de transport	14-15
L'immigration	16
Les intérêts de la classe agricole	17
Les améliorations postales	18
Mesures d'intérêt général	18-20
Le sort du cultivateur	21-24
Exportation des produits agricoles du Canada.	24-25
Notre pays a ouvert la marche	25
L'attitude des conservateurs.	26
Jugez-les à leurs œuvres	27-28
Politique commerciale des conservateurs	26
Portland—La peur de Portland	173
Portland et le C. P. R.	174
Pourquoi on doit voter pour le Transcontinental National	179
Préférence commerciale	25-26-27
PRÉFONTAINE (L'honorable Raymond). — Il améliore le département de la marine	45-46
Primes—Sur le fer et l'acier	52
Protection—Tout à perdre, rien à gagner	82

Q

Quarantaine—Des bestiaux	42
Des gens	43

R

	Pages
RECENSEMENT DE 1901 (Le)	187-202
Les quatre griefs de l'opposition conservatrice contre le recensement de 1901	188
Coût du recensement de 1901	188
Difficultés d'un recensement au Manitoba, dans les territoires du Nord Ouest et la Colombie Anglaise.	189
Nouveau territoire où le démembrement a été fait.	189
La prétendue lenteur du travail en 1901.	190
Comment le travail de compilation a été accompli	190
Les prétendues erreurs du recensement de 1901.	191
Comparaison du recensement de 1891 et de 1901	192
Grave injustice à l'élément français de la Confédération	192
Les erreurs de 1891 ont été corrigées.	192
Accusations et plaintes non fondées	193
Enquête refusée par l'administration conservatrice 1903. Fraudes dans Ontario	194
REVENU—Augmentation	13
RETRAITES—Pensions	49

S

SAGE DÉPENSE ET PROGRÈS SANS PRÉCÉDENT.	30-106
Fiers à bon droit	30-33
La preuve est facile à faire	33-35
La dette publique	36
Les surplus	37
Ce qu'on a fait de cet argent.	37-39
Douanes	40
Le Yukon	40
Le chemin de fer Intercolonial.	41
Les intérêts	41
Le département de l'agriculture	42-43
Les Travaux Publics.	43
Subventions aux provinces	45
Législation	45
La Marine et les Pêcheries	45-47
Administration de la Justice.	47
Inspection des denrées	47
Subventions postales et pour les transatlantiques.	48
Le gouvernement civil	48
Les Sauvages	48
Les pensions de retraites	49
Les terres fédérales.	49
Droit d'accise	49-50
Dépense au compte du capital.	50-52
Les canaux du St-Laurent	52
Quelques autres chapitres de dépenses.	53

Chemin de fer intercolonial et de l'Ile du Prince Edouard .	53
L'attitude des conservateurs	55
Changement subit et radical	
D'où provient ce revirement.	
La protection pour la classe agricole	61
Effets produits sur le prix des produits de la ferme	64
Les importations des États-Unis	
Analyse de quelques chiffres. Importations de produits agricoles au Canada	69
Relevé comparatif des droits de douane	
Chiffres mensongers des conservateurs	
Le fromage	
Condition de l'agriculteur américain	75
Les fermes abandonnées	
Autre phase du sujet	
Tarif protectionniste des conservateurs	
Tarif de revenu des libéraux	
Exportation des articles de fabrication sous le régime conservateur	
Régime libéral	
Ce qu'a fait le Canada	
Les États-Unis eux-mêmes importent beaucoup	
Pourquoi maintenir les droits	
Tout à perdre rien à gagner	
Pourquoi s'acharner au programme protectionniste	
Exportation de produits agricoles du Canada	
Régime conservateur	
Régime libéral	
La prospérité des fabricants canadiens	
Sauvages—Dépenses	4
Sauvetage—Récompenses	4
Scandales conservateurs	3
Soie brute—Importation	6
Standard Oil	126-12
Steamers de l'Etat—Dépenses	4
Subventions aux Provinces	4
“ aux chemins de fer	5
Surplus des libéraux	3
Sweating System	8
Solde—Augmentation de la solde pour les miliciens	18

T

TABAC (L'Industrie du)	107-12
Ce qu'a fait le gouvernement libéral	108
Le gouvernement libéral a imposé un droit de douane sur le tabac étranger importé	109
Le gouvernement libéral a modifié la loi d'accise	108
Le gouvernement libéral a encouragé les études	109
Le tabac canadien a remplacé le tabac étranger	109

Pages		Pages
ard. 53-54	Profits réalisés.....	109
.... 55-58	Le prix pour le consommateur.....	110
.... 58	Travaux d'études.....	110
.... 59	Les conservateurs ne sont pas contents.....	112
.... 61-64	Tabac venant d'Angleterre ; fausseté conservatrice.....	113
.... 64-67	Pas de préférence.....	113
.... 68	Nouvelles réformes, les estampilles.....	113-114
roduits	L'Empire Tobacco Co. et l'American Tobacco Co.....	115
.... 69-70	Deux compagnies identiques.....	115
.... 71	Le danger.....	116
.... 78	Les méthodes américaines, contrat exclusif.....	117
.... 74	Exclusion du tabac canadien.....	118
.... 75-76	L'enquête McTavish.....	118
.... 77	L'hon. L. P. Brodeur décide l'extinction des trusts.....	118
.... 78	Comment combattre le trust.....	117
.... 78	Les trust domptés.....	120-123
.... 79	Le résultat.....	123
e con-	L'opinion d'un conservateur.....	124
.... 79	Tarif (Le).....	11
.... 80	TARIF PRÉFÉRENTIEL (Le). SES RÉSULTATS ET SES AVAN-	
.... 80	TAGES.....	128-138
.... 81	Raisons pour cette préférence.....	128
.... 82	Tout le monde pour la préférence.....	130
.... 82	Volte-face des conservateurs.....	131
.... 83	Les objections des conservateurs.....	132
.... 83	Avantages obtenus en retour de la préférence accordée.....	132
.... 85	Opinion de Sir Adolphe Chapleau.....	132
.... 86	Opinion de <i>La Presse</i>	133
.... 86	Diminution du taux de l'intérêt.....	134
.... 48	Inscription de nos obligations à la côte officielle.....	134
.... 46	Préférence donnée par l'Angleterre à nos produits.....	135
.... 30	Augmentation du commerce avec l'Angleterre.....	137
.... 66	TARIF DE REVENU (LE) ET LA PROTECTION.....	138-140
126-128	Télégraphe sous main.....	19
.... 46	Terres fédérales—Dépenses et revenus.....	49-53
.... 45	TRANSCONTINENTAL NATIONAL (LE).....	142-180
.... 53	Le but.....	143
.... 37	Les dispositions de la loi pourvoyant à la construction du	
.... 88	Transcontinental.....	144
.... 184	Pourquoi la division en deux sections ; pourquoi deux	
	modes de construction.....	145
107-125	Caractère national de l'œuvre.....	146
.... 160	Réponse aux détracteurs de la division de l'Est.....	147-150
ar le	Pourquoi doubler l'Intercolonial de Québec à Moncton.....	150
.... 108	Le coût de l'entreprise.....	151-154
.... 108	Ce que la ligne vaudra au pays.....	154
.... 109	Etrangers, Cox.....	156
.... 109	La difficulté Laurier-Blair.....	157-161
	Ce qui a été changé dans le contrat.....	161

	Pages
Délai de construction	162
Remboursement du dépôt	162
Garantie des obligations de la section de l'ouest.....	163
Intérêt et saisie	164
La participation du Grand Tronc.	165
Privilèges excessifs.....	166
Transport par rail et par eau.....	167
La protection des ports canadiens	169
Parlons de cadeaux.....	171
Cadeaux au Pacifique.....	171
Conditions du contrat avec le Grand Tronc Pacifique et le Grand Tronc pour le Transcontinental.....	172
Pas de cadeau	173
La peur de Portland	173
Que faisait l'opposition ? Qu'offrait-elle ?.....	174
La construction des chemins de fer par l'Etat condamnée ..	176
La grandeur de la tâche—Pourquoi le peuple du Canada doit voter pour le Transcontinental National.....	178
Tilly (Sir Leonard) opinion sur le tarif préférentiel.....	131
Transport (les moyens de).....	14-15-16
Travail (ministère du).....	19
Travail (gazette du).....	19-91
Travaux publics— Dépenses	43
TRAEDGOLD (AFFAIRE)	205-206
Une affaire entravée. — La concession. — Protestation et enquête	205
L'avenir.....	206
Tupper (Sir Charles) son opinion sur le tarif préférentiel	130
Sur le contrat accordé au Canadien-Pacifique	166
Sur la construction des chemins de fer par l'Etat	176
V	
Vétérinaires	22
Volailles (engraissement des).....	17
W	
War office.....	23
Y	
YUKON (Le).....	206-213
Les conservateurs incapables de prouver leurs accusations. Ils n'osent pas porter d'accusations directes, après avoir été mis en demeure de le faire. Ils prouvent par leurs actions qu'ils ne croient pas un mot de ce qu'ils disent...	206
Ce qu'est la concession Treadgold	208
Les moyens valent la fin.....	209
Plus qu'ils n'ont demandé	210
Demandes vaines.....	212
Le fond de l'affaire	213
Yukon (Le)—Les dépenses.....	40

